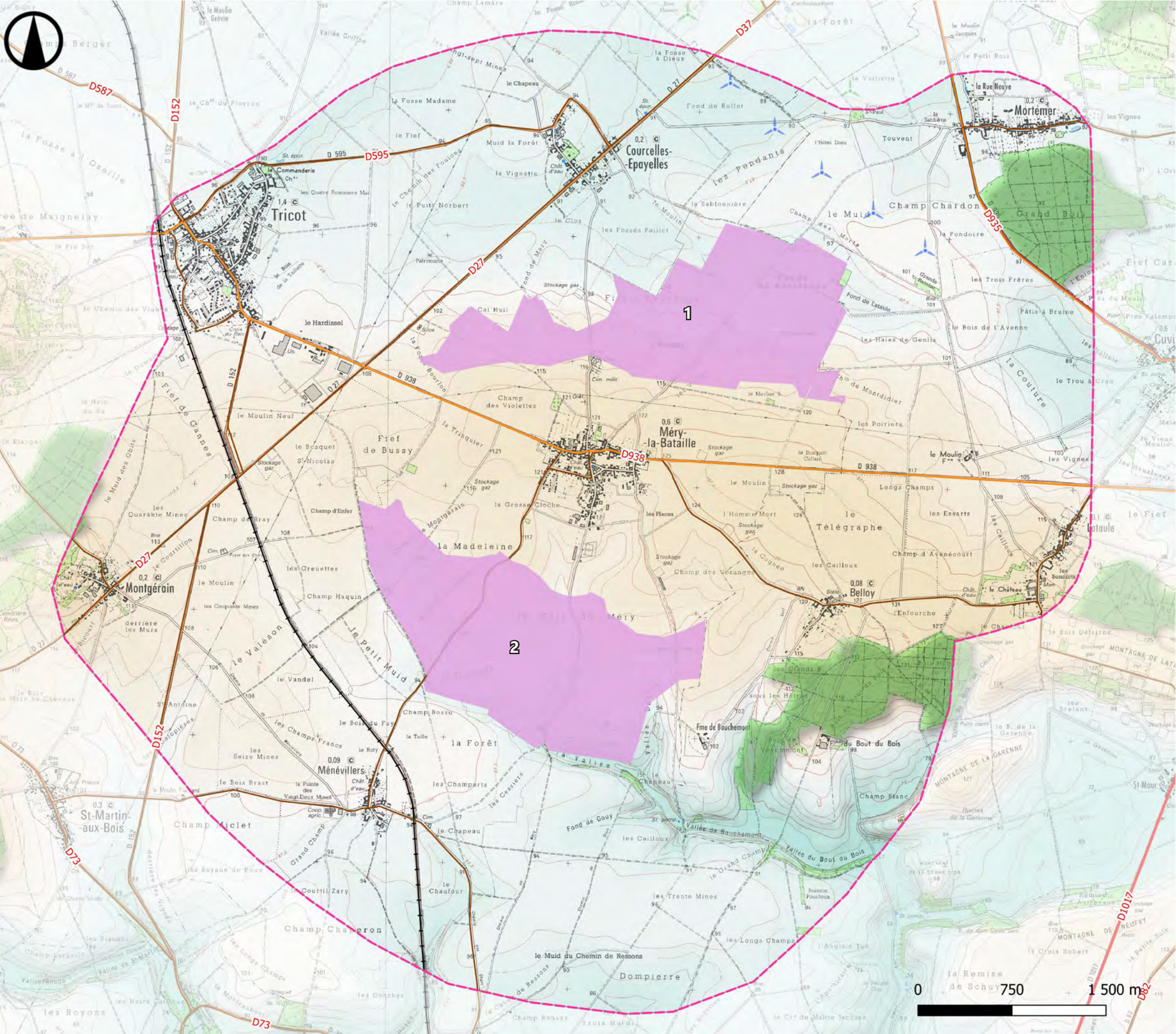


7. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI)

ETAT INITIAL





Axes de communication



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, BDroutes, Bdalti 75
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aires d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Axes de communication**
 - Axes routiers
 - Liaison secondaire
 - Liaison locale
 - Voies ferrées
 - Voie normale
- Relief (en mètre NGF)**
 - 170
 - 30



7.1. Axes de communication



Fig. 111 : Vue depuis les abords de la D938, au sud de la ferme du Moulin

ENJEUX

Après avoir traversé l'aire rapprochée, la route départementale secondaire D938, traverse l'aire d'étude immédiate d'ouest en est. Reliant les villes de Maignelay-Montigny et Ressons-sur-Matz au sein de l'aire d'étude rapprochée, elle dessert également les communes du Tricot et de Méry-la-Bataille.

Son enjeu est modéré. Une deuxième route secondaire, la D935, vient compléter ce maillage routier au nord-est de l'aire d'étude immédiate. Reliant les villes de Montdidier à Compiègne. **Son enjeu est fort.**

De plus, le réseau viaire de l'aire d'étude immédiate est composé d'un axe ferroviaire et de routes locales assurant des liaisons intercommunales : D27, D595 et D152. **Leur enjeu est faible.**

SENSIBILITÉS

Concernant la route départementale 938, le projet éolien sera en partie visible sur toute sa portion traversant l'aire d'étude immédiate. La perception des éoliennes sera facilitée par la position surélevée de l'axe au coeur du plateau agricole. Aussi, avec la proximité entre le projet et l'axe routier, les potentielles éoliennes de la ZIP 1 et 2 entreront pleinement dans le champ visuel des automobilistes. Cependant, depuis les centres-bourgs du Tricot et de Méry-la-Bataille les perceptions sur les éoliennes seront très faibles, en partie altérées par le motif bâti. **La sensibilité est alors très faible depuis les bourgs à très forte depuis les parcelles du plateau Picard.**

Au nord-est, la D935 parcourt une faible portion de l'aire d'étude immédiate. Malgré son implantation proche du Grand Bois, le regard se porte en direction des parcelles ouvertes et des potentielles éoliennes, notamment en direction de la ZIP 1, située à proximité de l'axe. **La sensibilité est alors très forte.**

Au sein de l'aire d'étude immédiate, quelques routes locales (D27, D595, D152 ...) et une voie ferrée reliant Compiègne à Amiens viennent compléter ce faible maillage routier. Elles sont toutes inscrites au sein du paysage du plateau Picard représenté par d'importantes parcelles agricoles ouvertes. Leur situation, parfois attenante à la zone d'implantation potentielle, amène à envisager des perceptions des éoliennes en projet par les usagers de la route ou du train. Même si quelques secteurs offrent un contexte plus isolé par leurs alentours boisés ou construits, le projet aura nécessairement une présence et une prégnance visuelle plus marquée dans ce périmètre immédiat du site de projet. De fait, lorsque l'espace visuel est plus ouvert, le regard pourra se saisir des possibles éoliennes qui jalonnent les axes de communications. **La sensibilité de ces axes est forte.**



Fig. 112 : Vue sur la ligne de chemin de fer, au nord-est de Ménévillers



Fig. 113 : Vue depuis le chemin de Ménévillers (route locale), au nord-ouest de Ménévillers



Fig. 114 : Vue depuis la D27 et sur la voie ferrée, au nord-est de Montgérain

114



Fig. 115 : Vue depuis la D595, entre les communes du Tricot et Courcelles-Epayelles



Fig. 116 : Vue depuis la D935, aux abords du Grand Bois

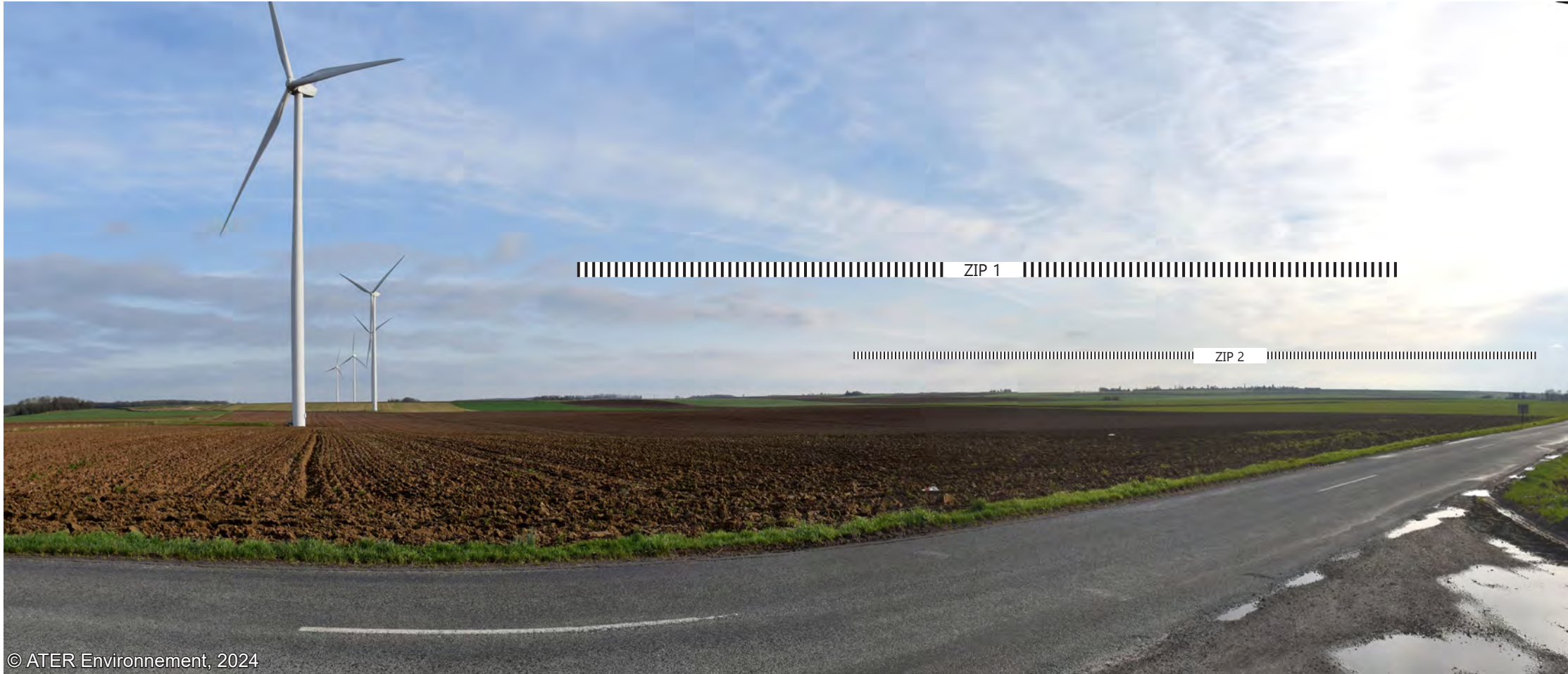
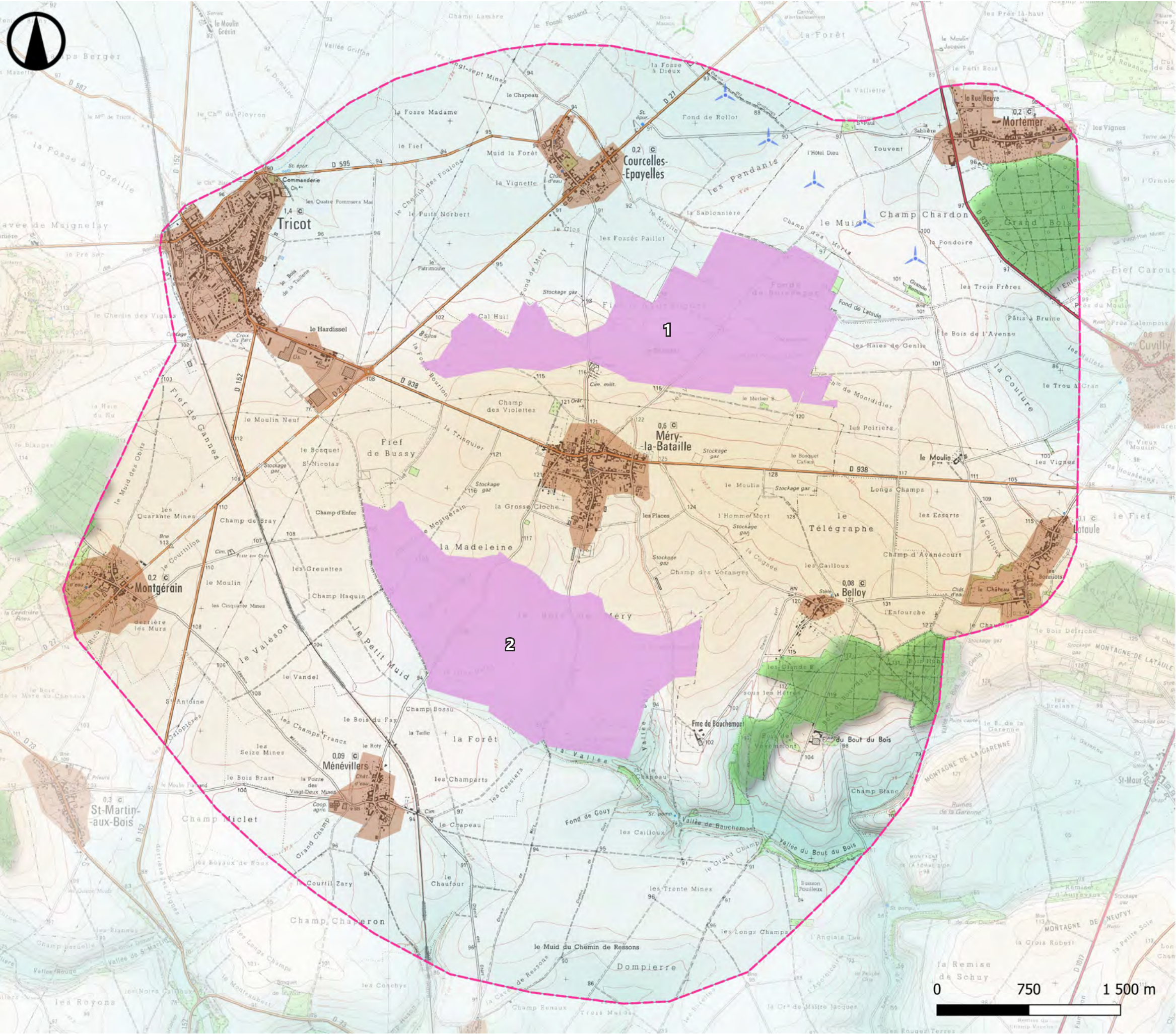


Fig. 117 : Vue depuis la D27, au nord de Courcelles-Epayelles

AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
D938	MODÉRÉ	TRÈS FORTE
D935	FORT	TRÈS FORTE
ROUTES LOCALES (D595, D27, D152 ...)	FAIBLE	FORTE

Fig. 118 : Tableau de synthèse des axes de communication de l'aire d'étude immédiate



Lieux de vie



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Principaux masques visuels

Trame bâtie

Boisement important

Relief (en mètre NGF)

170
30



7.2. Bourgs et lieux de vie



Fig. 119 : Vue depuis l'entrée nord-ouest de Ménévillers, au sud-ouest de l'AEI. La ZIP n°2 apparaît au premier plan et la ZIP n°1 apparaît au second plan.

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate comprend huit communes : Tricot et Mongérain à l'ouest, Courcelles-Epayelles et Mortemer au nord, Lataule et Belloy à l'est, Méry-la-Bataille commune du projet, au centre de l'aire d'étude immédiate, puis Ménévillers au sud-ouest. Avec plus de 1300 habitants, Tricot est la plus importante des huit. **Son enjeu est modéré.** A l'inverse, les autres villages de l'aire d'étude immédiate forme des agglomérations urbaines peu conséquentes. Des habitats plus isolés, comme des fermes, viennent compléter le maillage urbain du site, comme les fermes du Moulin, de Bauchemont ou encore du Bout du Bois. **D'une manière générale, les lieux de vie de l'aire d'étude immédiate représentent un enjeu globalement faible.**

SENSIBILITÉS

Deux types d'organisation du bâti sont à mettre en évidence sur l'ensemble du territoire d'étude. Les villages qui se construisent et s'organisent à la croisée des routes et de manière plutôt circulaire et les villages-rue qui s'établissent plutôt sous la forme d'un linéaire et le long d'un axe principal. Dans le premier cas, on retrouve le bourg du Tricot, de Montgérain, de Coucelles-Epayelle et celui de Méry-la-Bataille. Dans le second, il s'agit des villages de Lataule et Mortemer à l'est puis celui de Ménévillers au sud-ouest, essentiellement implantés le long de routes locales.

Concernant les sensibilités, des tendances se dégagent. Les villages circulaires semblent moins sensibles aux visibilitées du motif éolien. La concentration du bâti et la végétation souvent présente en périphérie des villages limitent les vues sur le paysage environnant et donc les visibilitées potentielles sur le motif éolien (Tricot, Montgérain, Coucelles-Epayelle, Méry-la-Bataille). Cependant, certains secteurs peuvent présenter d'importantes visibilitées envers le projet éolien. Il peut s'agir de sorties ou entrées de village orientées en direction du projet, comme depuis les sorties nord-est et sud-est du Tricot et de Montgérain. **La sensibilité pour ces villages est modérée.**

Concernant la commune mère du projet, située entre les deux zones d'implantation potentielles, les ouvertures visuelles en direction du projet seront quasi constante depuis chaque entrées et sorties de Méry-la-Bataille. Depuis le centre bourg, les visibilitées seront en partie occultées par le motif bâti même si de possibles percées visuelles en direction du projet peuvent exister. **La sensibilité de Méry-la-Bataille est forte.**

Il en est de même depuis la localité de Courcelles-Epayelles, située à environ 900 m au nord de la ZIP 1. La forte proximité entre les sorties sud du bourg et le projet laisseront entrevoir les éoliennes en projet.



Fig. 120 : Vue depuis la sortie sud-est du Tricot, sur la D938

Les villages-rue quant à eux peuvent présenter davantage de sensibilités vis-à-vis du projet. Dans le cas de Mortemer, les visibilitées potentielles seront contenues à sa sortie ouest, au delà de la D935. Pour le village de Lataule, les visibilitées potentielles seront plus nombreuses. Elles concerneront les trois sorties ouest du village et quelques percées visuelles présentent au sein du bourg laisseront apparaître les potentielles éoliennes. Cependant, la végétation aux alentours du Château de Lataule et les éléments construits diminueront les sensibilités vis-à-vis du projet des Moulins de Méry. **Les sensibilités depuis ces villages-rue sont modérées.**

Enfin, depuis le lieu de vie de Ménévillers, localisé au sud de la ZIP 2, de nombreuses ouvertures visuelles en direction du projet ont lieu, même si certains secteurs sont dissimulés en cœur de village, des situations de covisibilitées sont détectées depuis la commune et ses alentours immédiats. Notamment depuis les entrées est et ouest et depuis la sortie nord. **En raison des multiples ouvertures visuelles aux abords de la commune en direction du projet, la sensibilité est jugée forte.**

Les fermes isolées sont aussi concernées par des visibilitées sur le projet des Moulins de Méry de façon très localisée. **La sensibilité est évaluée comme forte.**

La sensibilité des lieux de vie est donc variable selon le contexte mais demeure globalement forte.



Fig. 121 : Vue depuis l'entrée ouest de Méry-la-Bataille, sur la D938



Fig. 122 : Depuis le cœur de village où la trame bâtie et le bosquet de Litz situé en arrière-plan masqueront grandement le projet éolien



Fig. 123 : Vue depuis la sortie ouest de Mortemer, aux abords de la D935



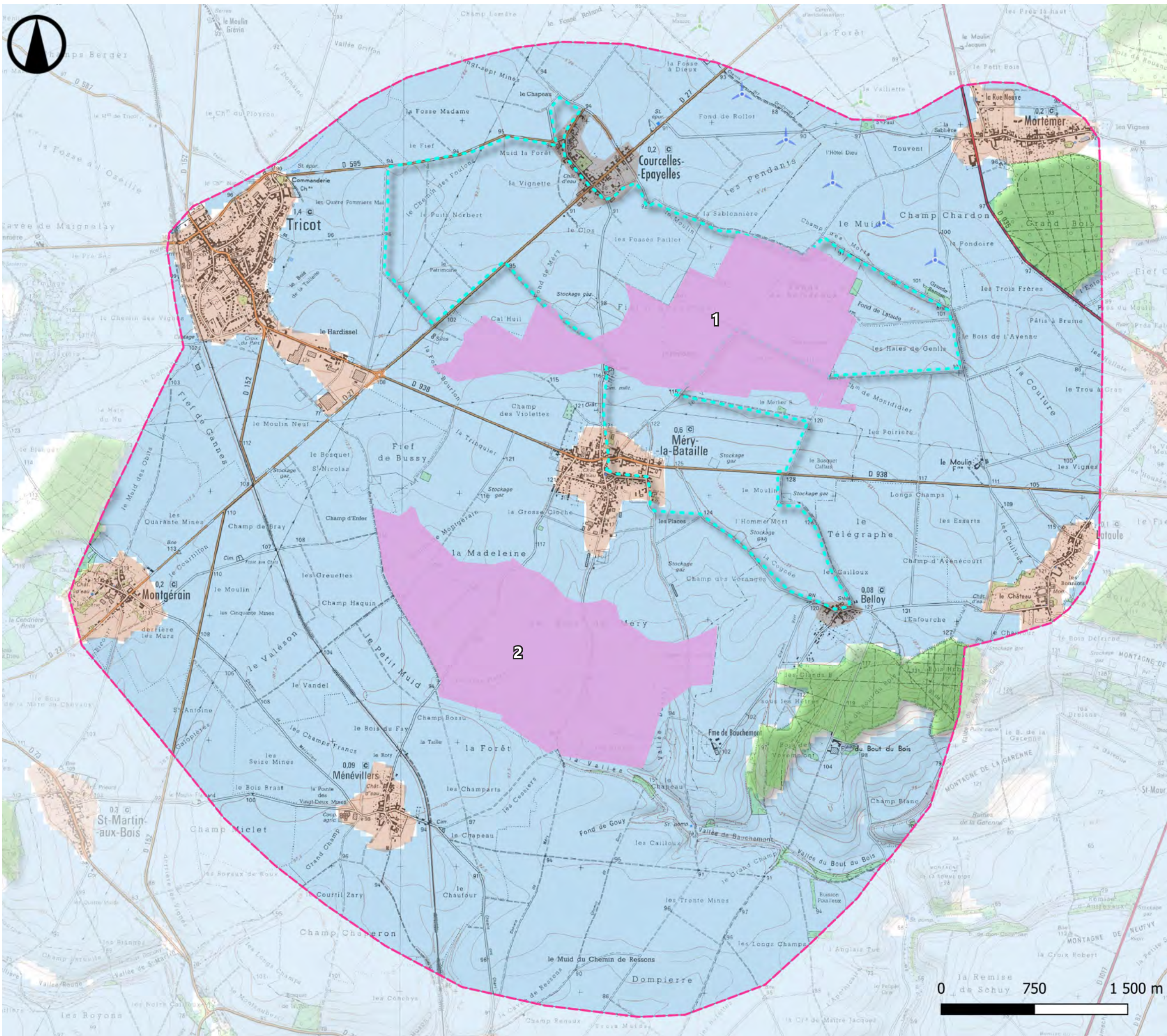
Fig. 124 : Vue depuis la sortie sud-ouest du village de Lataule



Fig. 125 : Vue depuis le bourg de Lataule, à l'est de l'AEI (hors ZIP)

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
TRICOT	1 365 hab	1,8 km	MODÉRÉE
MÉRY-LA-BATAILLE	620 hab	0,9 km	FORTE
MORTEMER	220 hab	1,6 km	MODÉRÉE
COURCELLES-ÉPAYELLES	214 hab	0,9 km	FORTE
MONTGÉRAIN	168 hab	2,1 km	MODÉRÉE
LATAULE	118 hab	2,1 km	MODÉRÉE
MÉNÉVILLERS	104 hab	1,0 km	FORTE
BELLOY	76 hab	0,9 km	FORTE

Fig. 126 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, CLC 2018, Visurando,
VisuGPX, MonGR,
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
 - Aire d'étude immédiate
- Principaux masques visuels**
 - Trame bâtie
 - Boisement important
- Circuits touristiques**

Randonnées locales :

 - Circuit des chars de la Bataille du Matz
- Zone de visibilité théorique**
 - Zone de visibilité



Fig. 127 : Vue depuis la randonnée des Chars de la bataille du Matz à l’ouest du bourg de Belloy

ENJEUX

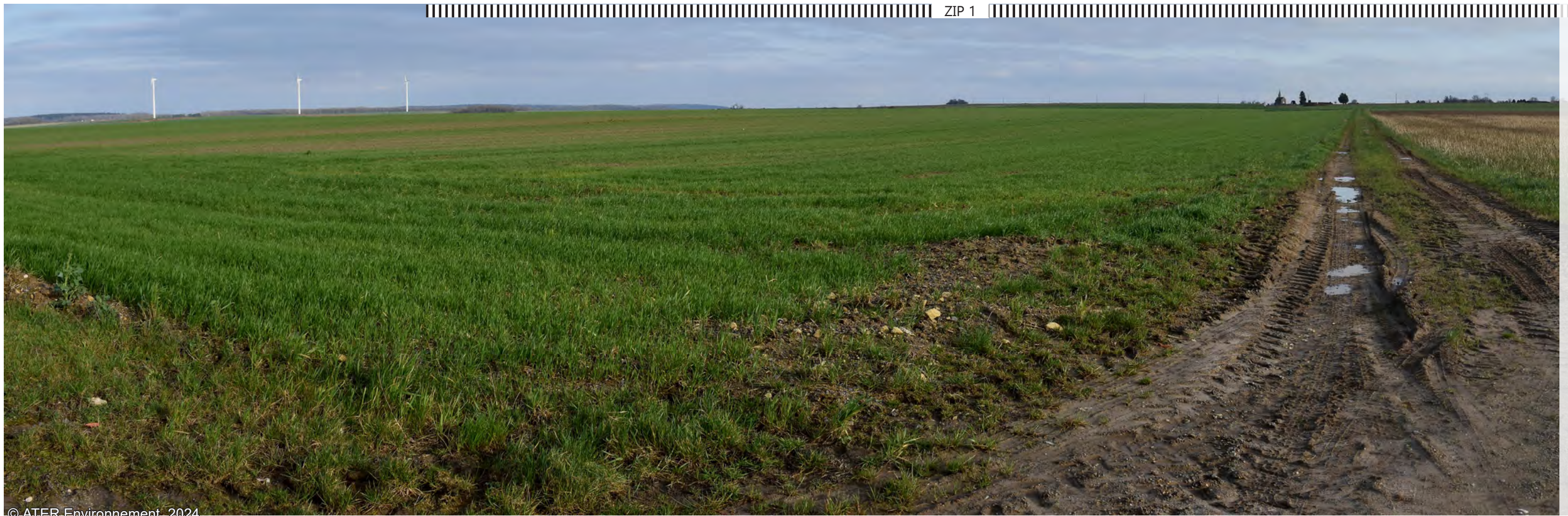
Aucun grand circuit touristique (de type GR, route thématique, circuit cyclable international) n’est répertorié dans l’aire d’étude immédiate.
Seul un sentier d’intérêt local thématisé sur la bataille du Matz est présent au sein de l’aire d’étude immédiate. Cette randonnée, est aussi un élément pédagogique et commémoratif de l’attaque du 11 juin 1918 qui s’est déroulée sur le plateau situé entre Méry-la-Bataille et Ressons-sur-Matz. Bien que pédestre, ce sentier est également empruntable par les cyclistes, plutôt dédiée à la pratique du VVT. **En possédant un rayonnement touristique essentiellement intercommunal, son enjeu est considéré comme faible.**

SENSIBILITÉS

Dans l’aire d’étude immédiate, le circuit des chars de la Bataille du Matz traverse les villages de Méry-la-Bataille, de Courcelles-Epayelles et de Belloy. Sur ces sections, il est préservé du motif éolien par le contexte bâti du village. Le randonneur évolue dans un espace urbanisé où les habitations délimitent le champ visuel et les perceptions sur l’environnement extérieur. En dehors des bourgs, le sentier de randonnée traverse les parcelles agricoles ouvertes du plateau Picard et offrent des vues avec une profondeur de champ importante permettant d’apprécier l’ampleur du paysage. Les randonneurs seront alors constamment en relation avec les potentielles éoliennes du projet des Moulins de Méry, notamment avec celles localisées sur la ZIP 1, traversée par le circuit. **La sensibilité du circuit des chars de la Bataille du Matz est très faible depuis les bourgs de l’aire d’étude et très forte depuis ses passages au coeur du plateau Picard.**

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
CIRCUIT DES CHARS DE LA BATAILLE DU MATZ	FAIBLE	TRÈS FAIBLE À TRÈS FORTE

Fig. 128 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l’aire d’étude immédiate



© ATER Environnement, 2024



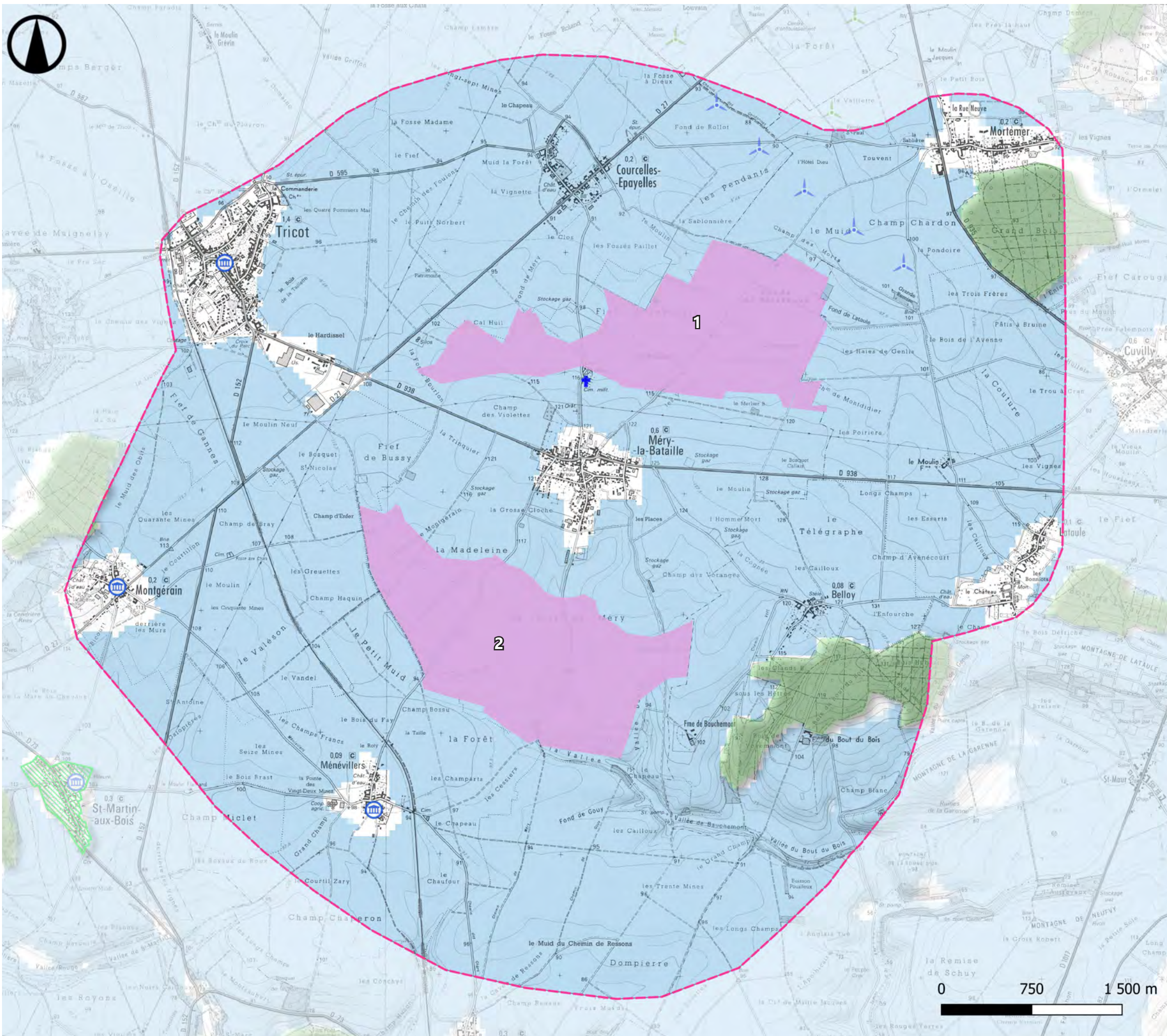
© ATER Environnement, 2024



Fig. 129 : Vue depuis le sentier de randonnée local des Chars de la Bataille du Matz, aux abords de la D27



Fig. 130 : Vue depuis le circuit touristique des Chars de la Bataille du Matz, au nord du cimetière militaire de Méry-la-Bataille (hors ZIP 2)



Patrimoine architectural et paysager



Fevrier 2024

Source : IGN 100®, CLC 2018, Atlas des patrimoines, BDAlt75, Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Monuments historiques

Classé

Inscrit

Patrimoine militaire

Nécropole

Zone de visibilité théorique

Zone de visibilité

Boisements principaux



7.4. Patrimoine architectural et paysager

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate comporte 3 monuments classés. Tous sont inscrits dans le coeur des villages de l'ouest de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit des bourgs du Tricot, de Montgérain et de Ménévillers. Les monuments historiques présents sont essentiellement représenté par des lieux de culte. De surcroît, une Nécropole nationale et des éléments relevant du petit patrimoine historique local (église, monument aux morts etc.) ponctuent aléatoirement les communes. **L'enjeu global lié au patrimoine est modéré.**

SENSIBILITÉS

La sensibilité des monuments historiques dépend de multiples facteurs : leur position dans le relief, leur emplacement au sein de la commune, la végétation présente, les dimensions de l'édifice, ... Dans l'aire d'étude immédiate, les monuments sont principalement des lieux de cultes (croix en pierre, calvaire et église). Majoritairement implantées au coeur des villages, elles sont peu sensibles au motif éolien (Tricot, Montgérain, Ménévillers). L'environnement bâti qui les entoure (habitations individuelles, commerces, ...) limite depuis ces dernières le champ visuel. Quelques perceptions peuvent toutefois échapper comme à Ménévillers, où depuis la rue de l'Eglise le projet pourrait être covisible avec la croix en pierre de la Renaissance. Les parcelles agricoles située en amont et à l'est de l'église (patrimoine vernaculaire) élargit et allonge le champ visuel de l'observateur en direction du projet. Les futures éoliennes pourraient dépasser au-dessus des habitations. **La sensibilité de la croix en pierre de la Renaissance vis-à-vis du projet est faible.**

Aussi, pour ces bourgs de plateau où le relief est relativement plan, les églises constituent des marqueurs dans le paysage. Les clochers dépassent de la silhouette des bourgs et sont parfois conjointement visibles avec les parcs éoliens. Depuis l'accès nord du Tricot, aux abords de la D152, des co-visibilités entre le projet et l'église classé du village seront probables. **La sensibilité depuis le monument historique du Tricot est faible.**

L'enjeu lié au patrimoine vernaculaire (ou petit patrimoine) est moindre. Cependant, il est parfois fortement exposé au motif éolien. Au nord de Courcelles-Epayelles, depuis la D595, des covisibilités auront lieu entre l'église du village et les potentielles éoliennes de la ZIP 1. A l'ouest de Belloy, à l'intersection entre la rue de Méry et le chemin vert, un calvaire signale la sortie du village. Depuis ce dernier, le projet des Moulins de Méry sera visible. De surcoît, des covisibilités auront lieu avec les églises de Méry-la-Bataille et Ménévillers. Les éléments du patrimoine vernaculaire, présents en bordure des routes, en centre-bourg ou périphérie, sont d'une **sensibilité nulle pour ceux localisés dans un centre-urbain à forte quand ils sont inscrits dans un espace visuellement ouvert et tourné vers le projet.**

En plus de ces monuments historiques, une nécropole Nationale prend position au nord de Méry-la-Bataille, aux abords immédiats de la ZIP 1. Sa situation au coeur du plateau Picard, et sa forte proximité avec le projet laissera présager d'importantes covisibilités avec les éoliennes en projet des Moulins de Méry. **La sensibilité est alors très forte.**

Monument	Protection	Commune	Distance (km)
Croix en pierre de l'époque de la Renaissance	Classé	Ménévillers	1,2
Calvaire	Classé	Montgérain	2,1
Eglise	Classé	Tricot	1,8

Fig. 131 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

Monument	Commune	Distance (km)
Nécropole nationale de Méry-la-Bataille	Méry-la-Bataille	Aux abords immédiats de la ZIP 1

Fig. 133 : Tableau des Nécropoles de l'aire d'étude immédiate.



Fig. 132 : Vue sur le Calvaire classé de Montgérain



Fig. 134 : Vue sur la Croix en pierre de l'époque de la Renaissance sur la commune de Ménévillers



Fig. 135 : Vue sur l'église classée du Tricot, depuis la D152, au nord-ouest de la commune.



Fig. 136 : Vue depuis les abords de la nécropole de Méry-la-Bataille, au nord de la commune

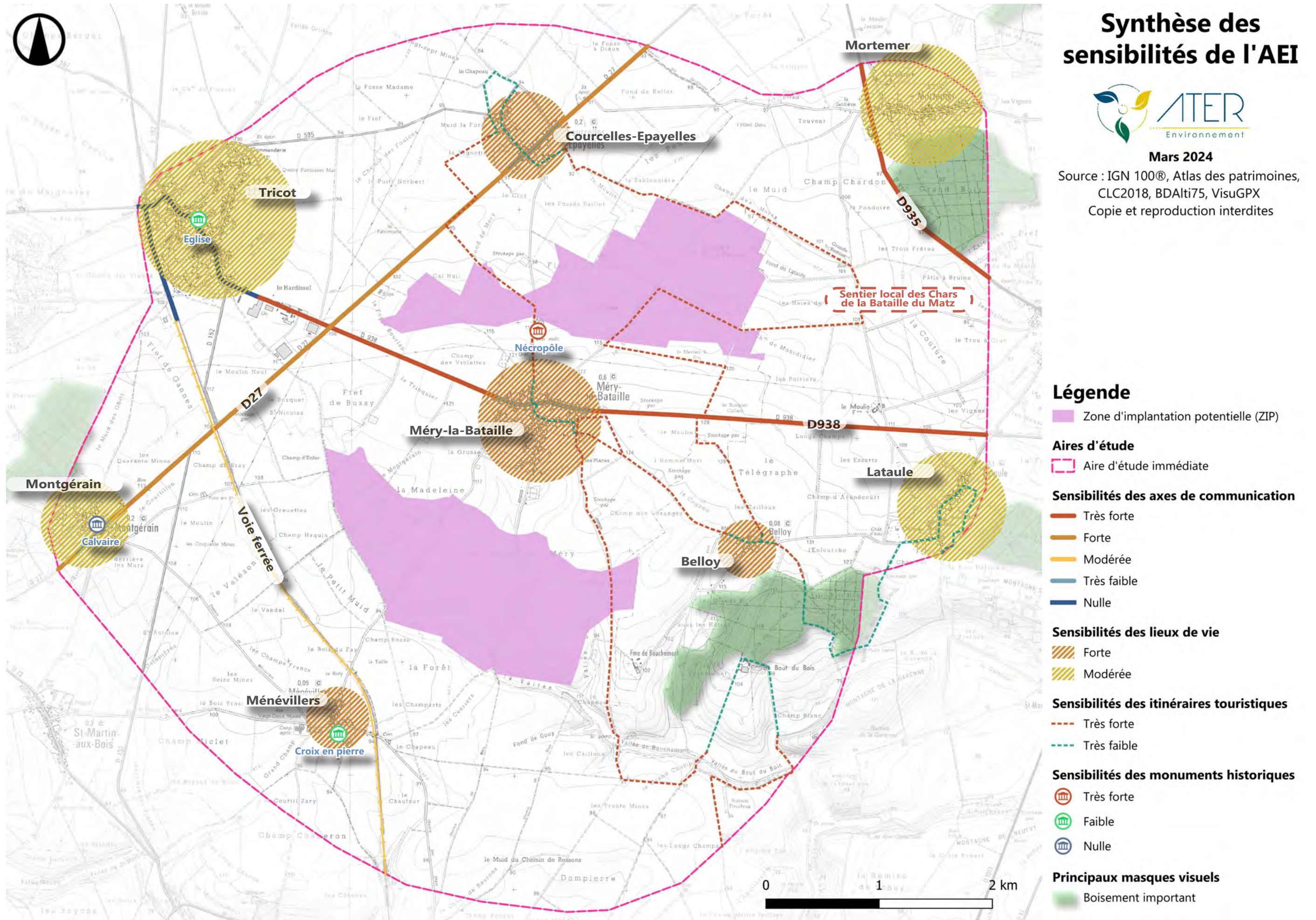


Fig. 138 : Eglise classée du Tricot

Monument	Protection	Commune	Distance (km)	Sensibilité
Croix en pierre de l'époque de la Renaissance	Classé	Ménévillers	1,2	FAIBLE
Calvaire	Classé	Montgérain	2,1	NULLE
Eglise	Classé	Tricot	1,8	FAIBLE
Nécropole nationale de Méry-la-Bataille	Ø	Méry-la-Bataille	Aux abords immédiats de la ZIP 1	TRÈS FORTE
Patrimoine vernaculaire	Ø	Ménévillers, Courcelles-Epayelles, Méry-la-Bataille, Belloy	Ø	NULLE À FORTE

Fig. 137 : Tableau de synthèse des monuments historiques et du patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate

7.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités





Les enjeux de l'aire d'étude immédiate sont relativement importants, représentés tant par les axes de communication, que par les lieux de vie, le patrimoine historique ou encore les itinéraires de randonnée.

Quant aux sensibilités à l'égard du projet éolien des Moulins de Méry, elles sont variables mais toutefois jugées fortes pour certains lieux de vie (Courcelles-Epayelles, Méry-la Bataille...), très fortes pour les axes de communication traversant le plateau agricole (D938, D935) et pour un sentier local (circuit des chars de la Bataille du Matz). De plus certains éléments du patrimoine vernaculaire sont sensibles vis-à-vis des potentielles éoliennes. De fait, une attention toute particulière sera à mener dans les choix d'implantation du projet de parc éolien sur la commune de Méry-la-Bataille.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

ÉTAT INITIAL





Synthèse des sensibilités de l'AEE



Mars 2024

Source : IGN 100®, Atlas des patrimoines, CLC2018, BDAI75, VisuGPX
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Sensibilités des axes de communication

- Faible
- Très faible
- Nulle
- Voie ferrée
- Nulle

Sensibilités des lieux de vie

- Très faible
- Nulle

Sensibilités des itinéraires touristiques

- Nulle à faible
- Nulle à très faible
- Nulle

Sensibilités des sites historiques

- Très faible
- Nulle

Sensibilités des monuments historiques

- Très faible
- Nulle

Principaux masques visuels

- Boisement important

Breteuil

D930

St-Just-en-Chaussée

Clermont

Estrée-St-Denis

Pont-Ste-Maxence

Site classé

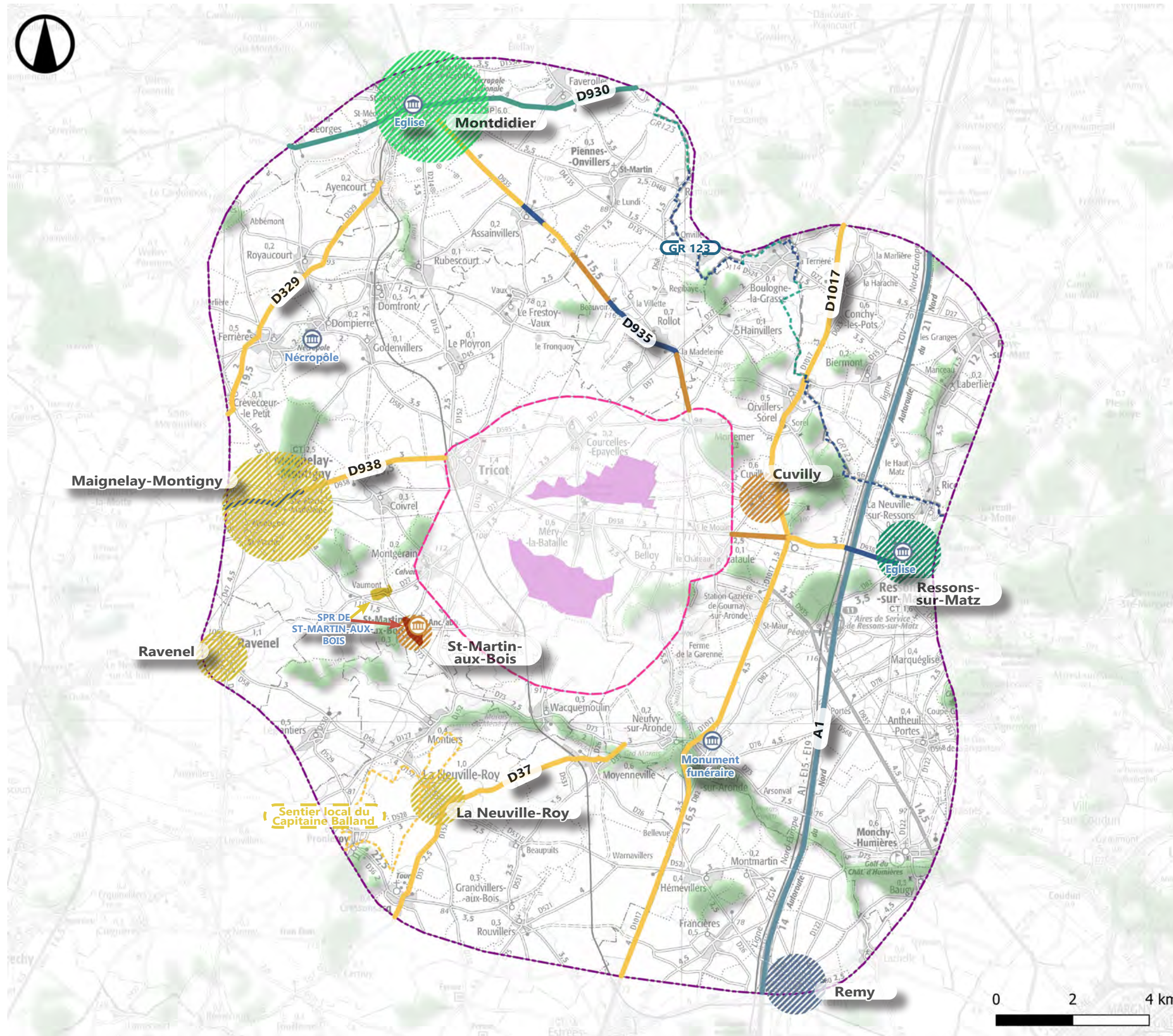
Roye

Nécropole

Noyon

Compiègne

0 5 10 km



Synthèse des sensibilités de l'AER



Mars 2024

Source : IGN 100®, Atlas des patrimoines, CLC2018, BDAlt75, VisuGPX
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Sensibilités des axes de communication

Forte
Modérée
Faible
Très faible
Nulle

Sensibilités des lieux de vie

Forte
Modérée
Faible
Très faible
Nulle

Sensibilités des itinéraires touristiques

Modérée
Très faible
Nulle

Sensibilités des sites historiques

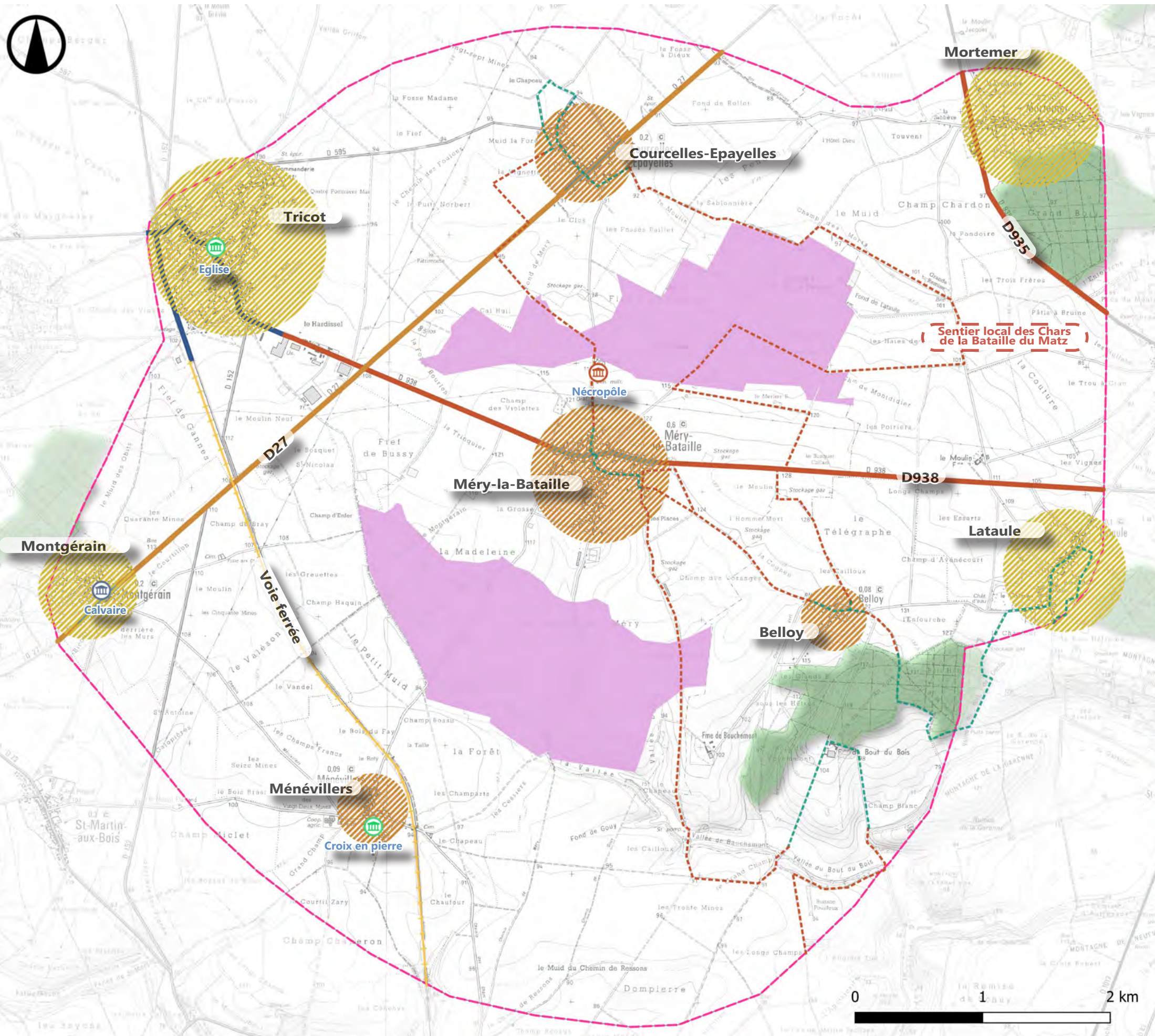
Nulle à très forte
Nulle à modérée

Sensibilités des monuments historiques

Forte
Nulle

Principaux masques visuels

Boisement important



Synthèse des sensibilités de l'AEI



Mars 2024

Source : IGN 100®, Atlas des patrimoines, CLC2018, BDAI75, VisuGPX
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Sensibilités des axes de communication

- Très forte
- Forte
- Modérée
- Très faible
- Nulle

Sensibilités des lieux de vie

- Forte
- Modérée

Sensibilités des itinéraires touristiques

- Très forte
- Très faible

Sensibilités des monuments historiques

- Très forte
- Faible
- Nulle

Principaux masques visuels

- Boisement important

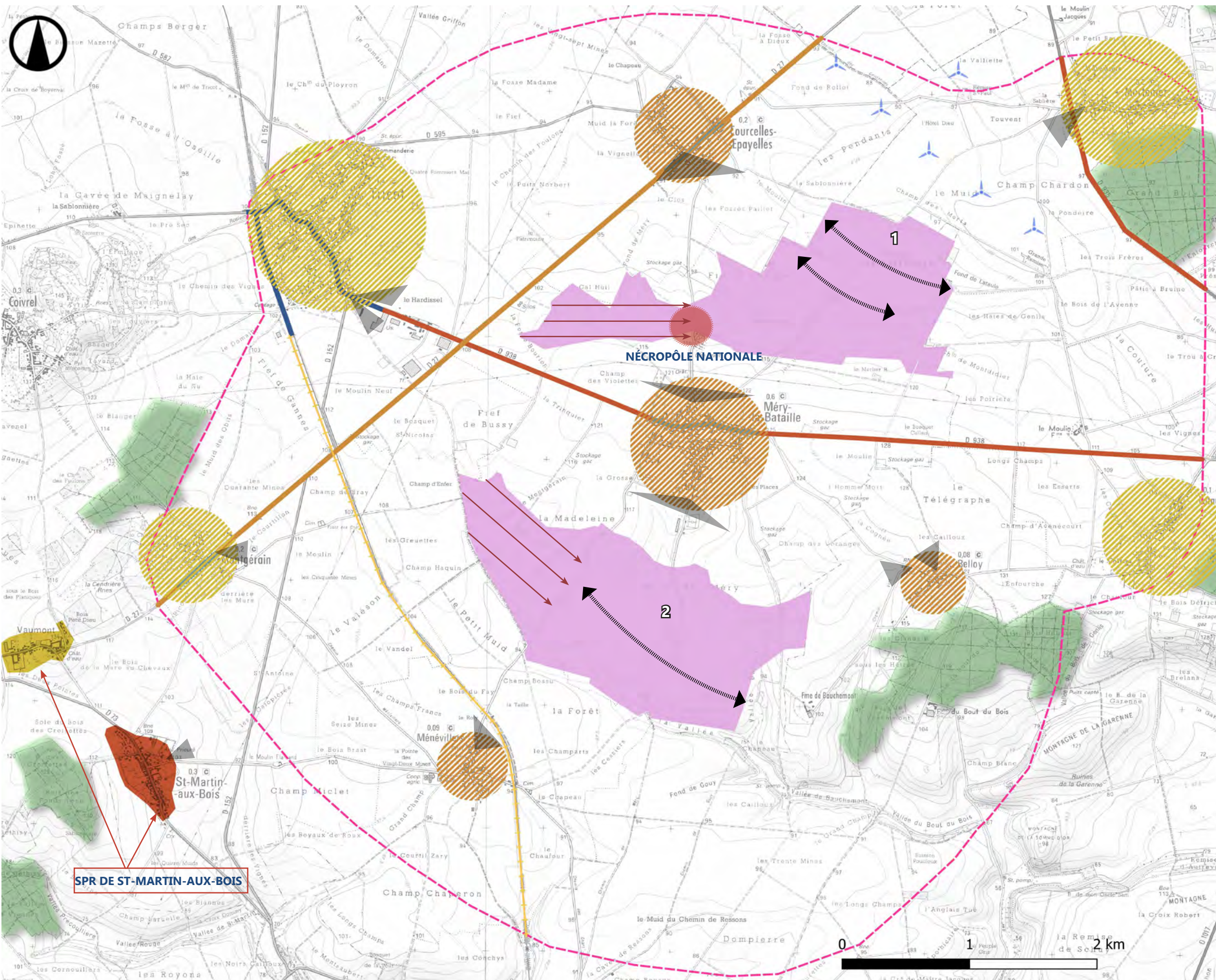
Echelle d'analyse	Thème étudiés	Description des sensibilités	Sensibilités
Echelle éloignée	Axes de communication	Les axes présentent une sensibilité majoritairement nulle (A1, D1032, D934, voie ferrée etc.) à très faible (N31, D1017) ou faible (D916), du fait de leur position en vallée et/ou la présence d'importants boisement et l'éloignement vis-à-vis du projet. La vitesse de circulation sur ces axes rendra les potentielles éoliennes peu perceptibles.	Nulles à Faibles
	Lieux de vie	Les lieux de vie ne présentent que très peu ou aucune sensibilité vis-à-vis du projet. Les entrées/sorties des bourgs de Estrée-St-Denis, St-Just-en-Chaussée, le Plessier-sur-St-Just présentent des sensibilités très faibles.	Très faibles
	Sentiers de randonnée et tourisme	Le parc naturel régional de l'Oise mais aussi certains circuits présentent une sensibilité nulle (GR12, Avenue verte London-Paris, la Scandibérique), d'autres présentent parfois des tronçons avec des visibilités (GR124, GR124A, GR123 et GR655) avec une sensibilité très faible étant donné leur éloignement.	Très faibles
	Patrimoine	De par l'éloignement avec le projet, la présence de nombreuses vallées et de boisements importants, les sensibilités sont globalement nulles pour les monuments historiques et les sites protégés identifiés. Seul de très faibles sensibilités ont été discernées depuis les sites classés de Ernemonville et le Grand parc du château de Compiègne.	Nulles à très faibles
Echelle rapprochée	Axes de communication	La D1017, la D329, la D37, la D938 et la D935 présentent une sensibilité modérée à forte vis-à-vis du projet. En revanche, l'A1, la Ligne à Grande Vitesse et la D930 posséderont une sensibilité plus faible.	Très faibles à fortes
	Lieux de vie	Les bourgs de l'AER se situant dans les vallées du Matz ou de l'Aronde présentent une sensibilité nulle à très faible. Les bourgs situés sur le plateau Picard et à proximité de la zone d'implantation potentielle sont plus exposés aux visibilités. Ils présentent une sensibilité modérée à forte selon leur situation. C'est le cas notamment des bourgs de Cuvilly, St-Martin-aux-Bois, Ravenel ou la Neuville-Roy. La sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée est donc variable selon leur implantation en fond de vallée ou sur les hauteurs du plateau, et selon la présence de masques visuels. Elle demeure globalement modérée.	Modérées à fortes
	Sentiers de randonnée et tourisme	Le GR123 présentera une sensibilité très faible vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Cependant, les trois circuits locaux au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée positionnés sur les hauteurs du plateau Picard présenteront une sensibilité modérée.	Très faibles à modérées
	Patrimoine	La majorité des monuments historiques et sites présents au sein du territoire possèdent une sensibilité nulle. En outre, le SPR et l'Abbaye de St-Martin-aux-Bois situé à proximité de la zone d'implantation potentielle, pourraient être depuis plusieurs points de vue en covisibilité. La sensibilité est alors forte.	Nulles à fortes
Echelle immédiate	Axes de communication	L'ensemble des départementales, principales, secondaires ou locales, ont une sensibilité forte à très forte depuis le plateau Picard et très faible depuis leur passage au cœur des bourgs.	Fortes à très fortes
	Lieux de vie	La majorité des lieux de vie présents sur les plateaux agricole, autour de la zone d'implantation potentielle, présente une forte sensibilité au projet. Les communes du Tricot, Mortemer, Montgérain et Lataule possèdent, elles, une sensibilité modérée.	Modérées à fortes
	Sentiers de randonnée et tourisme	La sensibilité du circuit des chars de la Bataille du Matz est très faible depuis les bourgs de l'aire d'étude et très forte depuis ses passages au cœur du plateau Picard.	Très faibles à très fortes
	Patrimoine	La sensibilité de la Croix en pierre de la Renaissance et de l'église du Tricot est faible. De potentielles covisibilités entre le projet et ces monuments historiques est probable. Le Calvaire de Montgérain possèdera une sensibilité nulle. De plus, une Nécropole nationale prend position au nord de Méry-la-Bataille, à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle. La sensibilité est alors très forte.	Nulles à très fortes

Fig. 139 : Tableau de synthèse des sensibilités de l'état initial

9. RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

ETAT INITIAL





Recommandations paysagères



Mars 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

9.1. Recommandations d'implantation

9.1.a. Favoriser l'intégration du parc éolien à l'échelle du grand paysage.

- **S'appuyer sur les grandes lignes de force et le motif éolien existant** : la zone d'implantation potentielle s'installe sur le plateau agricole et se situe à proximité immédiate des parcs construits du Champ Chardon et du Rollot qui forme un axe nord-ouest/sud-est. Il est recommandé que les futures éoliennes suivent l'orientation de cet axe de manière à ce qu'elles deviennent l'extension visuelle cohérente de ce parc construit et qu'elles complètent ainsi un événement paysager majeur au sein du plateau.

- **Favoriser une implantation linéaire/courbe** qui permettra une meilleure lecture du projet des Moulins de Méry dans le paysage et donc une meilleure intégration paysagère. De plus, une implantation courbe permettra d'être en accord avec le motif éolien présent à proximité.

- **Préférer deux lignes d'éoliennes voire une ligne unique**, afin d'alléger le motif généré par le parc et de gagner en lisibilité, notamment avec les parcs éoliens voisins.

- **S'éloigner des lieux de vie et éviter un angle d'occupation trop important**, notamment depuis Méry-la-Bataille et St-Martin-aux-Bois.

- **Privilégier l'implantation sur une seule zone potentielle**, (ZIP n°1 au nord de Méry-la-Bataille et ZIP n°2 au sud de Méry-la-Bataille), qui permettra une meilleure intégration paysagère.

9.1.b. Favoriser l'intégration paysagère du parc éolien à l'échelle de proximité.

NOTE : Pour information, les figurés ci-dessous et sur la carte ci-avant ont pour objectif de représenter un principe de recommandation paysagère afin d'affiner la conception du projet et ne figurent ni une distance, un angle ou une emprise précise.



- **Eviter un angle d'occupation large** depuis les lieux de vie.



- **Préférer un recul vis-à-vis de la nécropole nationale** située sur la ZIP 1 et éviter un angle d'occupation large à ses abords.



- **Réduire les zones d'implantation potentielle**, en évitant les parties ouest des ZIP, positionnées dans le champ visuel de l'Abbaye et du SPR de St-Martin-aux-Bois. Préférer conserver une visibilité que d'un seul côté des routes locales (route locale entre Méry-la-Bataille et Courcelles-Epayelles pour la ZIP 1 et route locale entre Méry-la-Bataille et Ménévillers pour la ZIP 2).



- **Favoriser une implantation linéaire/courbe, orientation nord-ouest/sud-est**, faisant écho au motif éolien environnant (parcs éoliens du Champ Chardon et du Rollot). L'objectif étant aussi de contenir visuellement l'emprise du futur parc éolien sur l'horizon depuis des abords de communes ou lieux de vie dégagés.



COMPARAISON DE VARIANTES

1. VARIANTES D'IMPLANTATION

COMPARAISON DE VARIANTES



Les enjeux et sensibilités relevés à la suite des états initiaux des différentes expertises (paysagère, acoustique, écologique, environnementale) ont conduit à l'élaboration de variantes. Ces dernières sont analysées dans la suite du document au regard des paysages. Cependant, la définition de l'implantation finale tient compte de l'ensemble des thématiques et des recommandations issues de leur diagnostic.

1.1. Variante 1

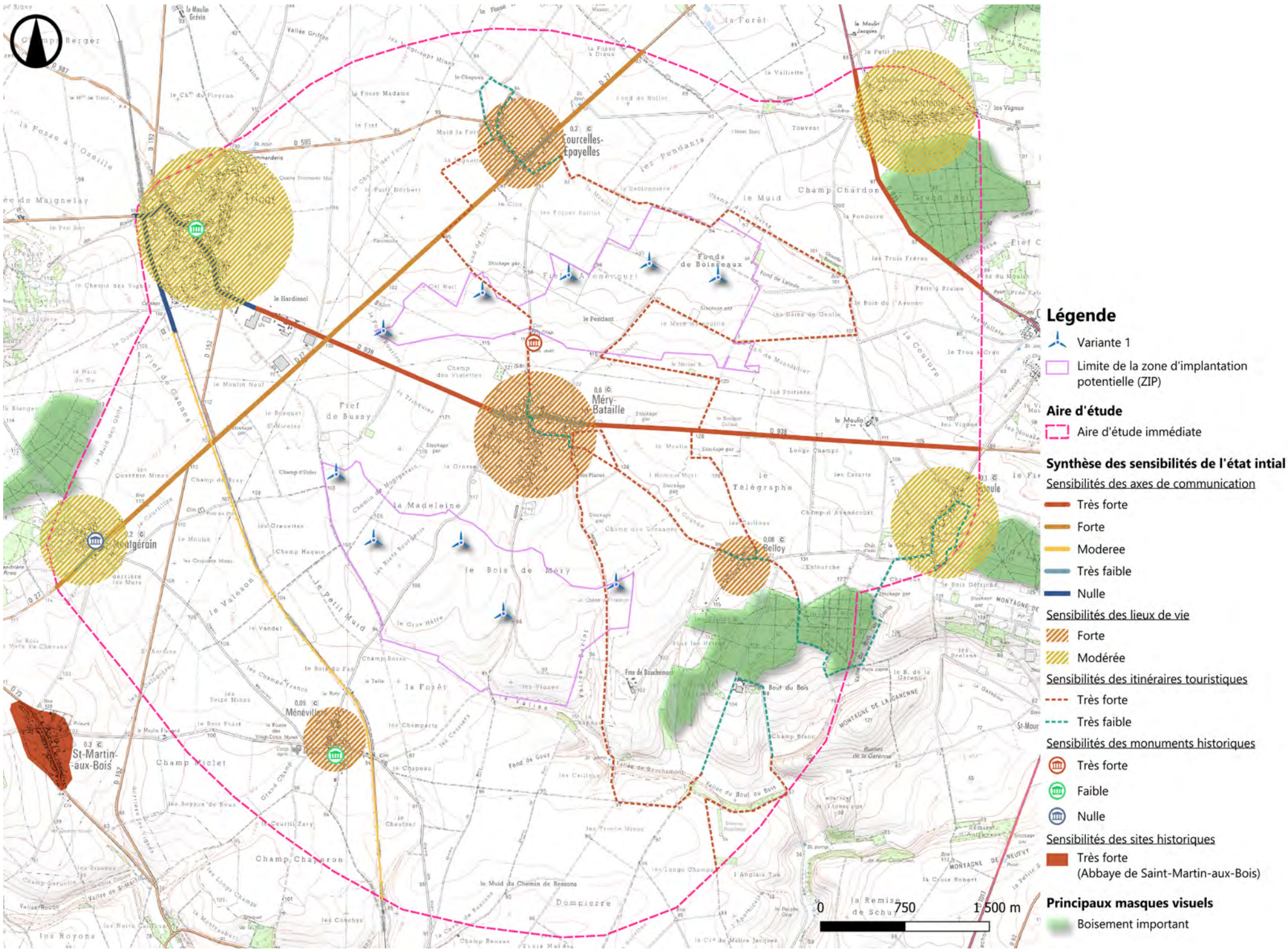


Fig. 140 : Plan d'implantation de la variante 1

La variante 1, comporte dix éoliennes réparties sur les deux secteurs de la zone d'implantation potentielle de part et d'autre du bourg de Méry-la-Bataille. Cette configuration favorise un effet de mitage qui est lié à l'implantation du projet sur deux secteurs espacés. Au nord, cinq éoliennes forment une première ligne courbe, suivant une orientation sud-ouest/nord-est. Les éoliennes au nord, s'implantent de part et d'autre d'une route locale reliant Méry-la-Bataille à Courcelles-Epayelles. Ainsi, depuis les sorties de bourgs, nord pour Méry-la-Bataille et sud pour Courcelles-Epayelles, les angles d'occupation seront larges et le motif éolien sur le lointain sera peu lisible face à l'absence de cohérence avec le parc éolien construit de Champ Chardon, suivant une orientation courbe nord-ouest/sud-est.

Au sud, les aérogénérateurs s'implantent en quinconce, et viennent donc former deux lignes courbes de trois et deux éoliennes. Ces dernières viennent également s'implanter de chaque côté de la route locale reliant Méry-

la-Bataille à Ménévillers. La variante 1, présente l'implantation maximisante, et malgré un motif clair et lisible, notamment au nord de Méry-la-Bataille, suivant les lignes de forces du paysage (parcs éolien construits), elle ne respecte pas les recommandations paysagères en s'implantant sur deux secteurs et de part et d'autre d'axes de communication, augmentant considérablement l'angle d'occupation et favorisant un effet d'encerclement depuis les lieux de vie alentours, notamment depuis la commune d'accueil, Méry-la-Bataille. Donc cette variante ne constitue pas une réponse optimum.

1.2. Variante 2

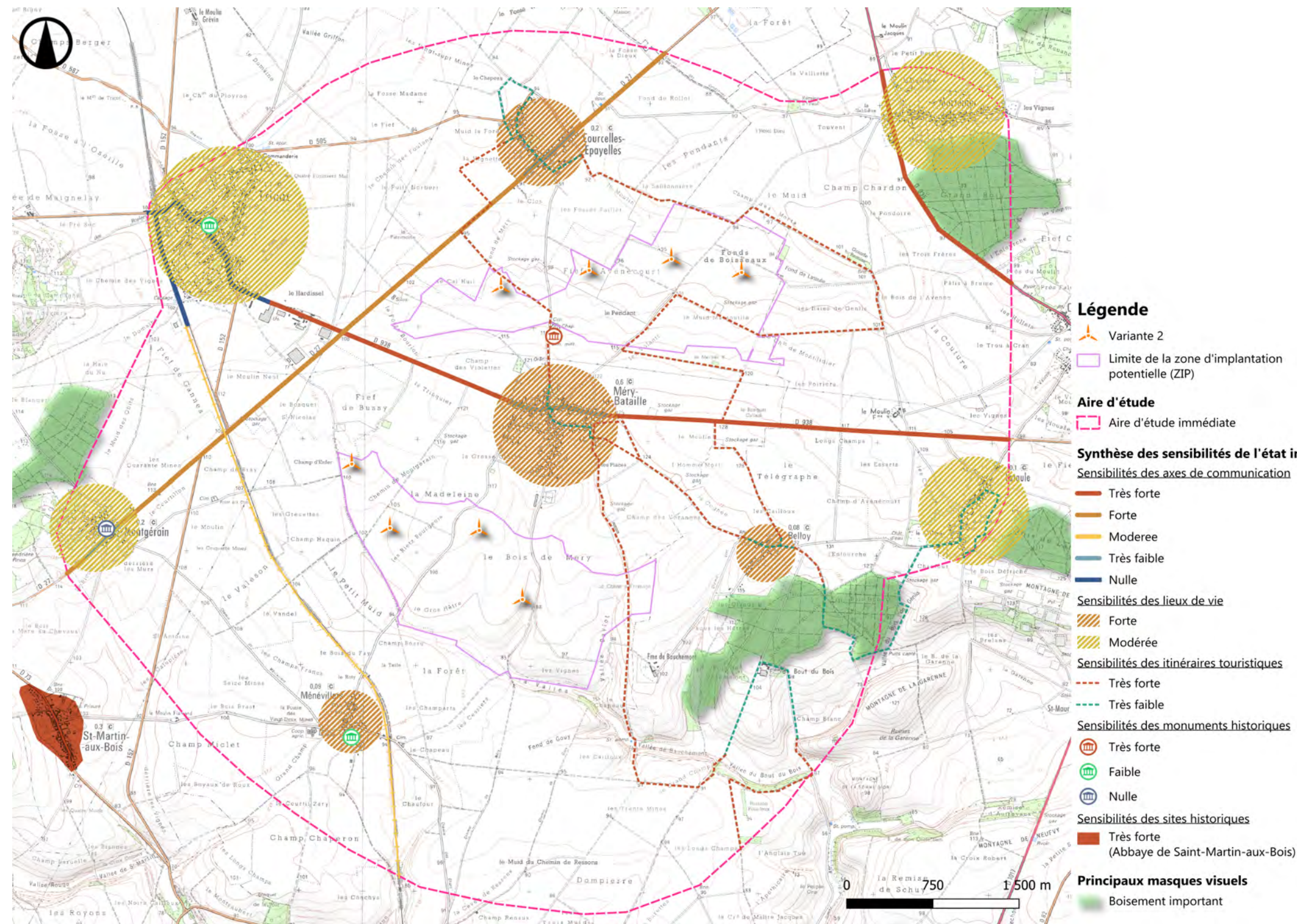


Fig. 141 : Plan d'implantation de la variante 2

La variante 2 possède une implantation à huit éoliennes, très proche de la configuration de la variante 1. Dans cette nouvelle version, deux éoliennes ont été supprimées, l'une au nord-ouest de Méry-la-Bataille et l'autre au sud-est de la commune d'accueil.

Cette implantation sur deux secteurs génère également un effet d'encercllement depuis la commune, toutefois la suppression de deux éoliennes diminue l'angle d'occupation depuis les entrées et sorties de bourgs (Ménévillers, Méry-la-Bataille, Courcelles-Epayelles ou encore depuis la Ferme de Bouchemont). Malgré une orientation suivant le parc éolien construit de Champ Chardon pour les éoliennes de la partie sud et une diminution du nombre d'aérogénérateurs, la variante 2 s'implante sur deux secteurs et sur les parties ouest de la ZIP, générant davantage de sensibilité depuis le l'Abbaye et le SPR de Saint-Martin-aux-Bois et depuis la Nécropole Nationale localisée au nord de Méry-la-Bataille. Cette implantation ne propose pas une réponse optimale d'un point de vue paysager.

1.3. Variante 3

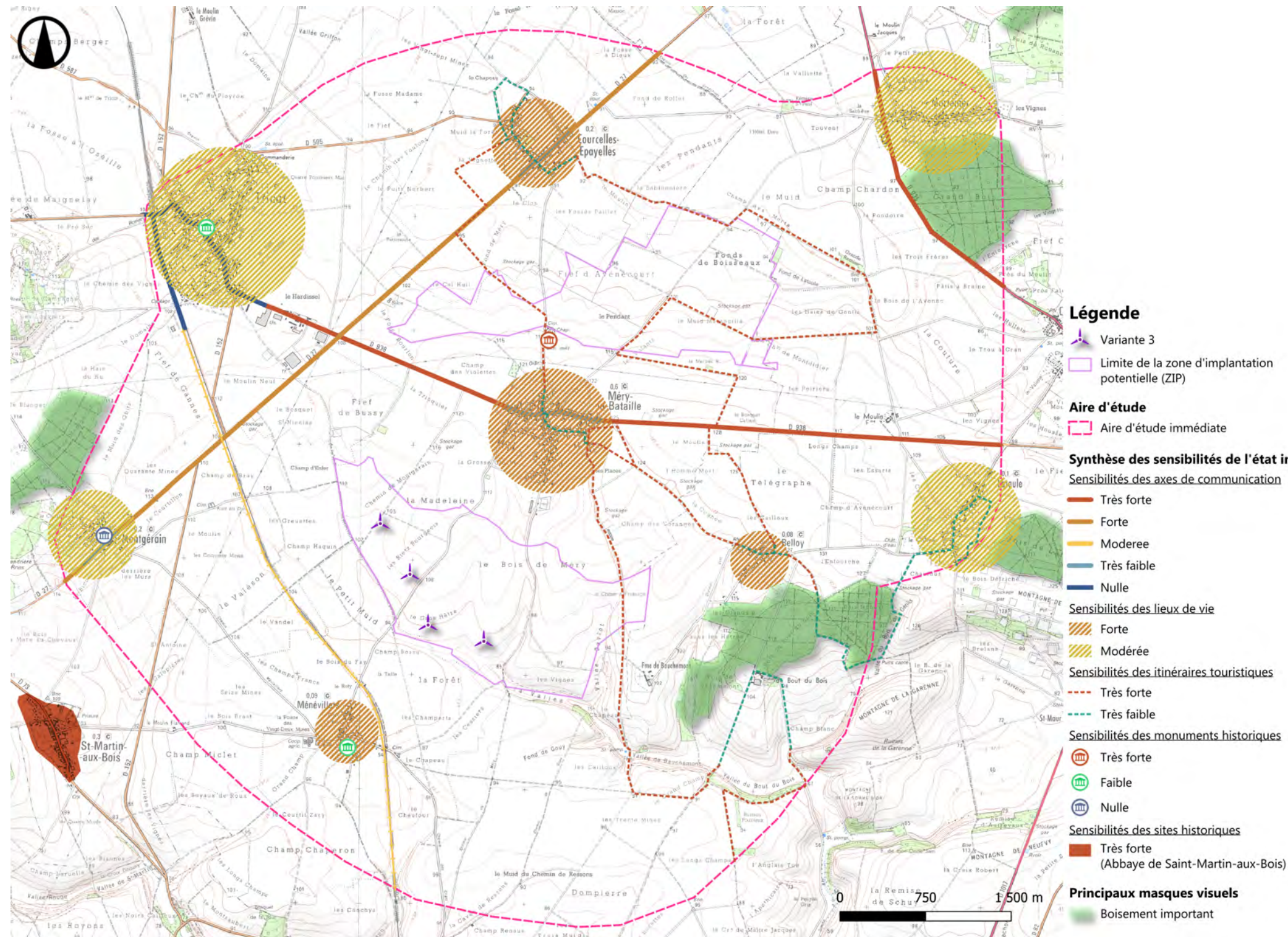


Fig. 142 : Plan d'implantation de la variante 3

La variante 3 propose un nouveau motif qui prend la forme d'une seule ligne courbe au sud de la commune de Méry-la-Bataille, totalisant ainsi quatre éoliennes.

Le motif généré est cohérent et lisible dans le paysage, notamment due à la suppression des quatre éoliennes localisées sur la zone nord. Ce retrait, réduit nettement l'effet d'encercllement depuis Méry-la-Bataille et l'angle d'occupation depuis les bourgs de Tricot, Courcelles-Epayelles ou encore depuis la Ferme le Moulin. Néanmoins, au sud les éoliennes sont légèrement plus proches du bourg de Ménévillers (environ 960 m) et s'implantent de part et d'autre et à proximité du chemin vicinal. Toutefois, un recul de plus de 500 m a été effectué pour l'éolienne la plus à l'ouest et s'éloigne donc à plus de 1,4 km de la D27.

Malgré une implantation qui reste proche des lieux de vie et un positionnement sur la partie ouest de la zone d'implantation potentielle, la variante n°3 s'appuie sur les lignes de force du paysage pour donner un parc lisible et cohérent.

1.4. Synthèse

Critère d'évaluation	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Géométrie			
Géométrie d'ensemble	Géométrie peu lisible	Géométrie peu lisible	Géométrie lisible
Nombre d'éoliennes	10	8	4
Intégration vis-à-vis des lieux de vie			
Distance au au lieu de vie de Méry-la-Bataille	762 m	762 m	1248 m
Distance au au lieu de vie de Courcelles-Epayelles	900 m	900 m	3250 m
Distance au lieu de vie de Montgérain	1941 m	1941 m	2171 m
Distance au lieu de vie de Tricot	752 m	1354 m	1880 m
Distance au lieu de vie de Ménévillers	1505 m	1505 m	962 m
Distance au hameau la ferme de Bauchemont	815 m	1230 m	1416 m
Distance au hameau la ferme Le Moulin	1820 m	1820 m	4025 m
Intégration vis-à-vis des axes de communications			
Distance à la D938	245 m	890 m	1363 m
Distance à la D27	260 m	600 m	1455 m
Distance avec le patrimoine historique			
Distance à l'Abbaye et au SPR de Saint-Martin-aux-Bois	3242 m	3242 m	3253 m
Distance à la Nécropole Nationale de Méry-la-Bataille	590 m	590 m	2232 m

LÉGENDE :

RÉPONSE OPTIMALE

RÉPONSE MOYENNE

RÉPONSE MINIMALE

Fig. 143 : Tableau comparatif des variantes

La première étape d’analyse des variantes consiste à étudier sur cartes la réponse du projet aux différents enjeux et sensibilités identifiés dans l’état initial, afin de déterminer une première hiérarchie entre les variantes. Cet ordre est ensuite soumis à l’appréciation de terrain au moyen d’une analyse de photomontages comparée qui permet d’affirmer ou d’infirmer les conclusions de l’étude cartographique. Pour étudier les variantes du projet des Moulins de Méry, 13 critères ont été retenus et synthétisés dans le tableau ci-dessus. Pour chaque critère, 3 niveaux de réponse sont donnés : minimal (le moins bon), moyen ou optimal (le meilleur).

Parmi les trois variantes proposées pour l’implantation du parc éolien, chacune présente des caractéristiques distinctes en termes de géométrie, d’intégration visuelle par rapport aux lieux de vie et aux axes de communication. Ces éléments sont essentiels pour évaluer leur impact paysager.

La variante 3 est la seule à proposer une implantation à seulement 4 éoliennes, implantées sur un seul secteur. En ce sens, elle offre une réponse optimale du point de vue de l’effet d’encerclement qui existe au niveau des bourgs et lieux de vie inscrits entre les deux secteurs d’implantation qui figurent sur les variantes 1 et 2.

Le nombre d’éoliennes est quant à lui variable. Il évolue de 10 pour la variante 1 à huit pour la variante 2 et enfin à 4 pour la variante 3. Comme énoncé précédemment, la variante à 4 éoliennes regroupées sur un seul secteur s’avère être une réponse optimale vis-à-vis de la saturation visuelle, de l’encerclement et de l’effet de mitage.

La variante 1 est la plus défavorable. En effet, sur l’ensemble des critères analysés, elle n’en comporte que quatre sur treize considérés comme optimal. En effet, le plus grand nombre d’éoliennes, l’étalement sur deux secteurs et la proximité avec les lieux de vie, les axes de circulation et la Nécropole de Méry-la-Bataille contribuent à la rendre peu adaptée.

La variante 2 possède un motif proche et un nombre légèrement moindre d’éoliennes qui est toutefois plus optimal puisqu’il s’organise plus à distance des axes de communication et réduit l’angle d’occupation depuis les lieux de vie du Tricot et la ferme de Bauchemont. Comme l’indique le tableau, cette variante, comme la précédente, ne présente pas une réponse optimale. Pour les mêmes critères que précédemment évoqués à savoir une géométrie peu lisible qui s’implante sur deux secteurs et renforce l’effet d’encerclement, une faible distance avec les lieux de vie de Méry-la-Bataille et Courcelles-Epayelles puis les axes de communication et enfin une proximité avec la Nécropole Nationale.

La variante 3 possède le plus faible nombre d’aérogénérateurs. Ils s’organisent sous la forme d’une ligne courbe de quatre éoliennes implantées sur un seul secteur. Ce regroupement génère une plus grande distance avec les bourgs et annule les effets d’encerclement. Bien que la variante 3 présente une implantation plus proche du lieu de vie de Ménévillers, une distance moyenne de 962 m est maintenue. Au regard de ces critères, la variante 3 est à privilégier.

Suite à l'analyse cartographique, il ressort que la variante 3 présente la meilleure intégration, notamment au regard des lieux de vie et des axes de communication, de la Nécropole Nationale de Méry-la-Bataille et également du point de vue de l'effet d'encerclement présent dans les autres variantes. Elle serait donc le scénario le plus favorable au paysage. Pour retenir l'implantation finale, il sera nécessaire de croiser les informations avec les autres expertises techniques de l'étude d'impact.

Plusieurs modèles sont étudiés par le porteur de projet dans le cadre du projet des Moulins de Méry, toutes d'un gabarit de 200m en hauteur bout de pale, d'une hauteur au moyeu de 118,5 m et 162 à 163 m de diamètre. Le modèle le plus impactant au regard des critères paysagers est la V163, qui sert donc de base à la réalisation des photomontages afin de maximiser l'impact par rapport aux autres modèles qui restent possibles. D'un point de vue paysager, la hauteur totale et la hauteur au moyeu sont les principaux éléments qui ont un impact sur le paysage. En effet, plus ceux-ci sont élevés plus il sera difficile d'avoir des masques occultants en avant-plan. L'étude des photomontages suivants permettra d'évaluer l'insertion paysagère du parc.

2. PHOTOMONTAGES DE VARIANTES

COMPARAISON DE VARIANTES



2.1. Sélection des photomontages de variantes

Si l'analyse cartographique permet d'évaluer les principales caractéristiques du projet, elle n'est pas suffisante pour envisager chaque variante dans leur environnement. Aussi, il est nécessaire de passer par une analyse de photomontages.

Les photomontages de variantes sont sélectionnés suivant plusieurs critères permettant la comparaison la plus précise possible, mais également pour donner une image la plus représentative de la réalité. Ainsi sont pris en compte :

- **La distance**, passée une certaine distance, les géométries deviennent difficiles à lire et sont perçues comme linéaires. Il en va de même pour les différences de hauteurs entre variantes qui deviennent peu perceptibles ;
- **L'orientation**, afin d'illustrer plusieurs angles de vues, emblématiques ou non ;
- **L'ouverture**, qui doit être suffisante pour voir l'intégralité du parc, ou à minima toutes les éoliennes en bonne partie.

En plus de ces critères, l'enjeu peut également être pris en compte le cas échéant, par exemple pour éviter ou réduire l'impact sur un monument ou depuis un point de vue emblématique. Auquel cas, les critères de distance et d'ouverture peuvent être mis de côté au profit d'une vue présentant plus d'enjeux.

Dans le cas du projet de parc éolien des Moulins de Méry, le choix s'est porté sur les points **15, 31 et 33** de la campagne de photomontages.

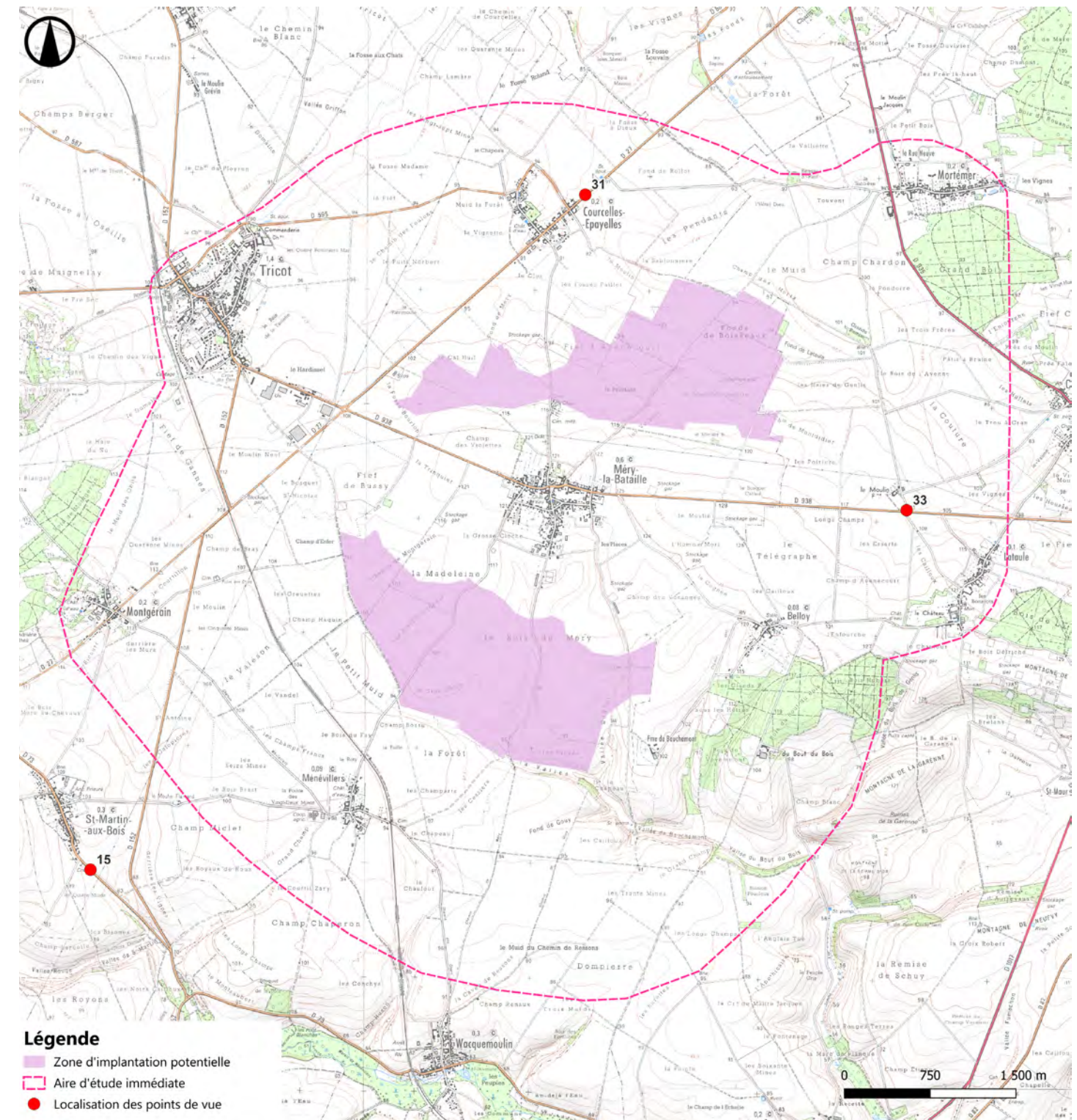
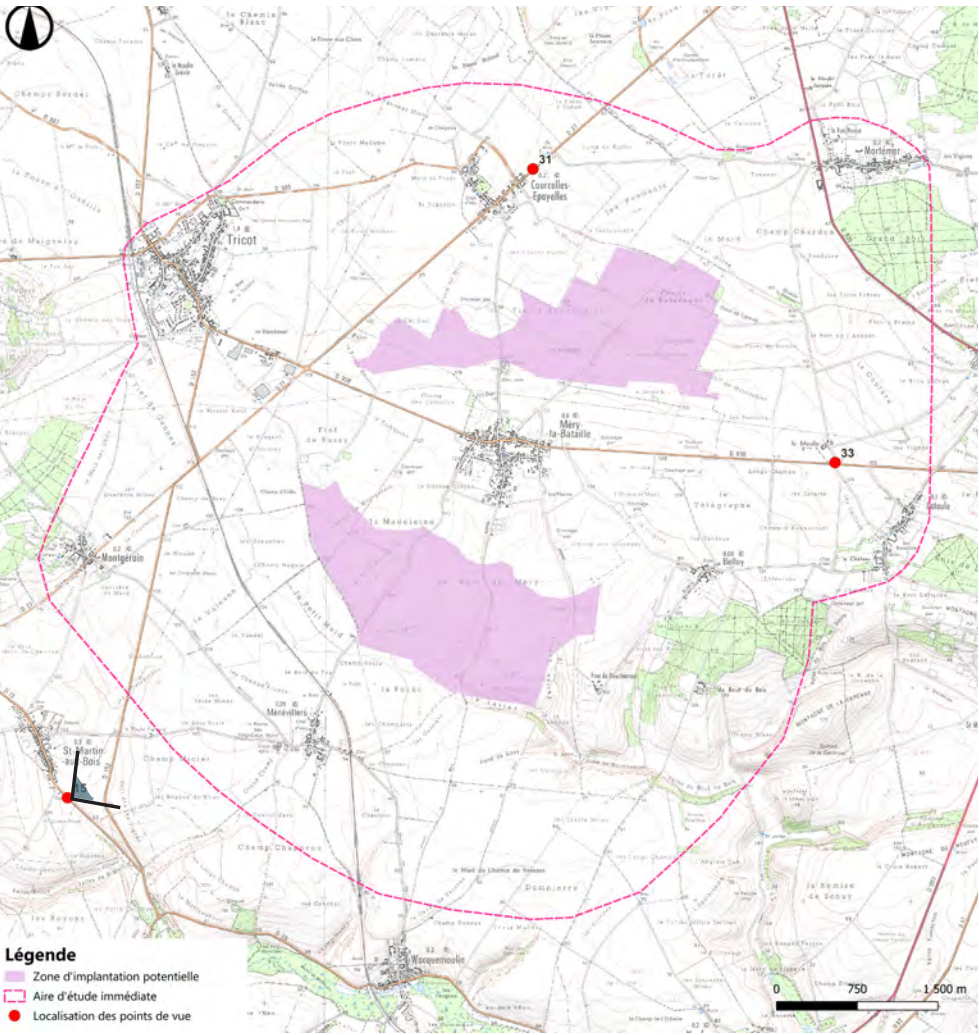


Fig. 144 : Plan de localisation des photomontages des variantes

2.2. Point de vue n°15

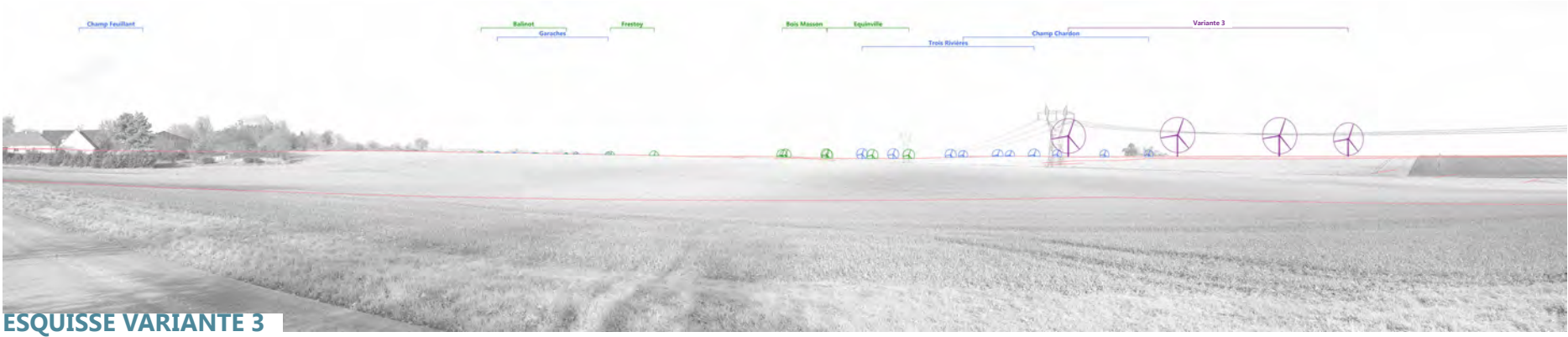
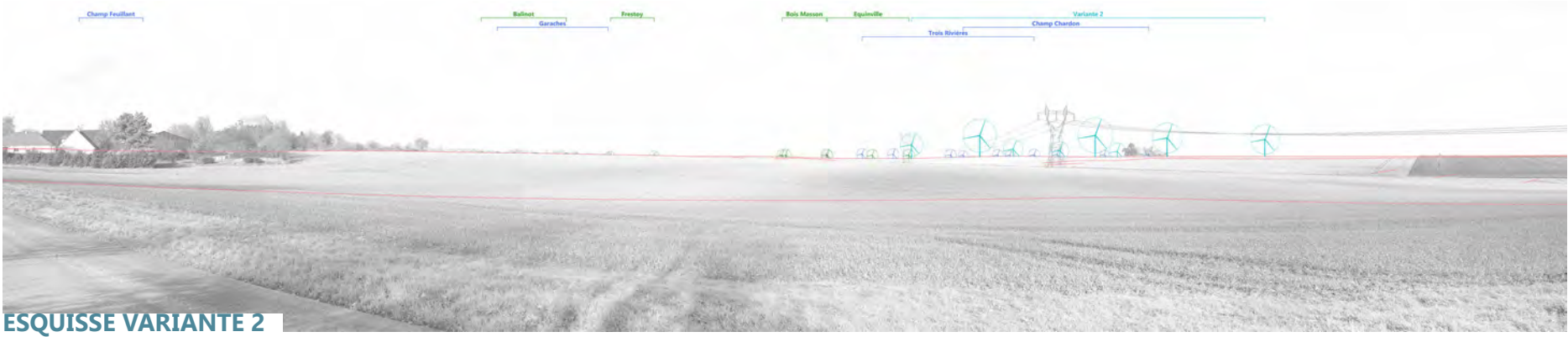
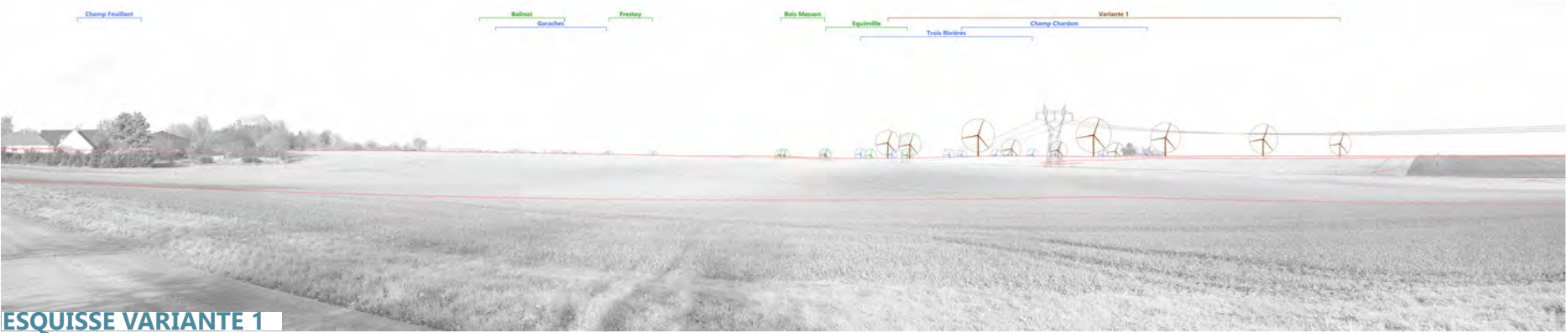
LOCALISATION



COMMENTAIRE

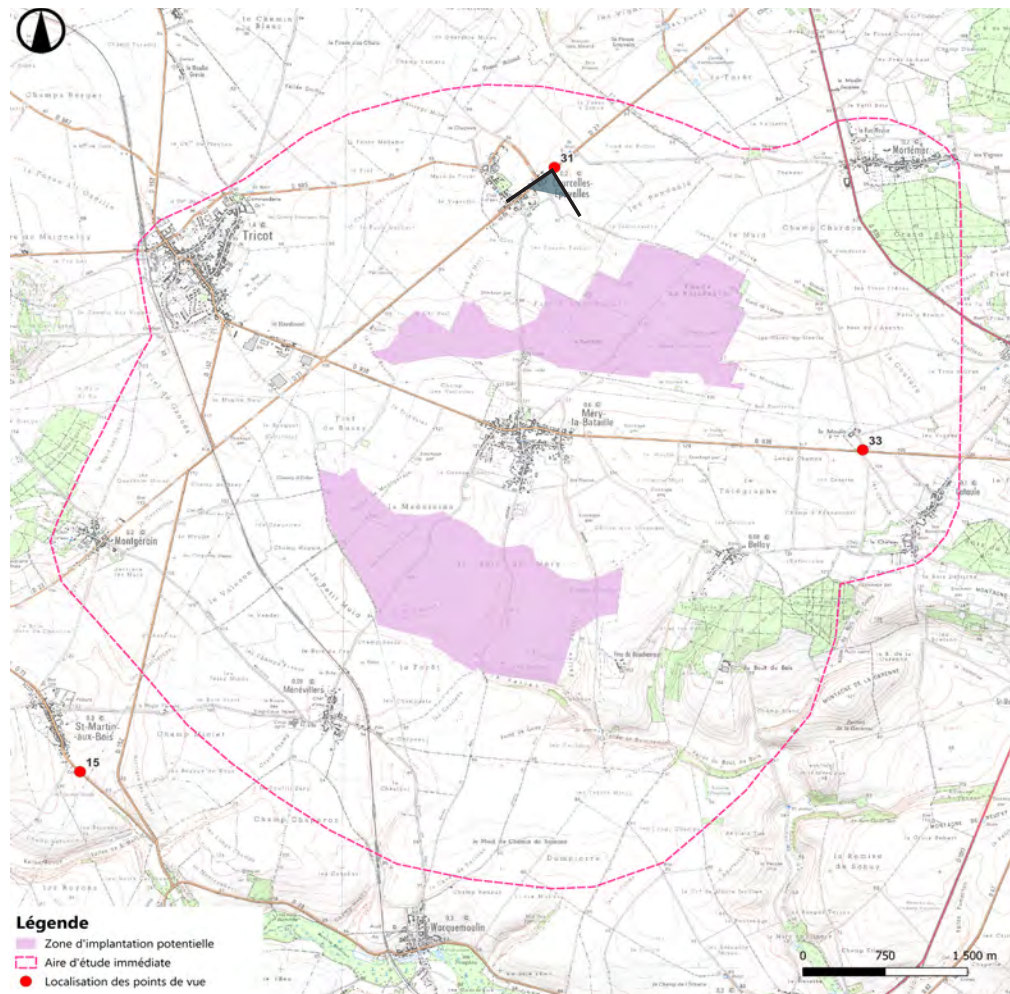
Depuis la départementale allant au village de Saint-Martin-aux-Bois, les trois variantes apparaissent distinctement avec quelques filtres visuels comme le relief et les boisements. Dans cet angle de vue, l'angle occupé sur l'horizon est très variable d'une variante à l'autre. Dans la variante 1, trois éoliennes apparaissent regroupées à l'arrière-plan et sept éoliennes à l'avant-plan semblent plus proches mais apparaissent dans des dimensions différentes. Le motif généré est prégnant vis-à-vis des autres parcs éolien et vient s'insérer à l'avant des parcs de Trois Rivières et Champ Chardon générant un motif éolien difficilement lisible. La variante 2 présente un nombre inférieur d'éoliennes. Celles-ci sont disposées en lignes plus régulières que la variante précédente. Les éoliennes situées aux extrémités ont été supprimées, réduisant légèrement l'angle d'occupation sur l'horizon. La variante 3 présentent seulement quatre éoliennes. Les éoliennes localisées à l'arrière-plan ont été abandonnées allégeant le motif éolien. Ce dernier est harmonieux et équilibré malgré une légère augmentation de l'angle d'occupation sur le lointain.

Depuis ce point de vue, la variante 2 est à privilégier.



2.3. Point de vue n°31

LOCALISATION



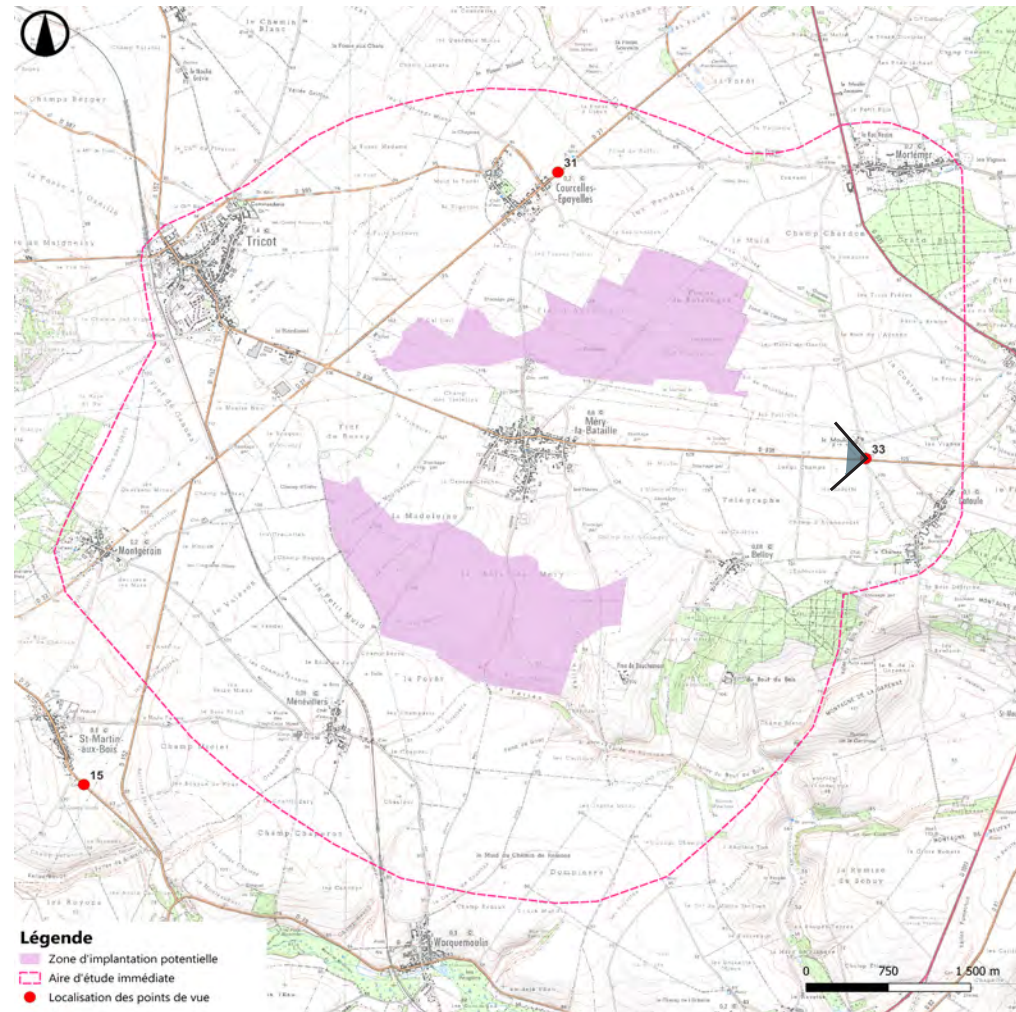
COMMENTAIRE

Depuis l'entrée nord-est de Courcelles-Epayelles, les variantes apparaissent au second et à l'arrière-plan, au sein d'un contexte éolien indiscernable depuis ce point de vue. La variante 1 possède 10 éoliennes, implantées sur la gauche du panorama et de la départementale 27. Le nombre important d'aérogénérateurs et sur deux zones d'implantation, augmente l'effet de superposition, notamment en direction du village rendant difficile la lecture du motif éolien. De plus, l'éloignement entre les groupements d'éoliennes crée un très large angle occupé sur l'horizon. Pour la variante 2, le motif reste quasi similaire malgré la réduction du nombre d'éoliennes et l'angle d'occupation reste inchangé. A l'inverse, la variante 3, et ses 4 éoliennes vient générer un angle d'occupation moindre. En effet, seul le groupe situé à l'arrière-plan a été conservé. Son rapport d'échelle est similaire aux boisements et aux éléments bâtis du village rendant sa prégnance visuelle moindre. De plus le motif généré d'une unique ligne est lisible dans le paysage par rapport aux variantes 1 et 2.

Le scénario le moins impactant correspond à la variante 3 qui présente le motif le plus harmonieux et le plus petit angle occupé sur l'horizon.

2.4. Point de vue n°33 _____

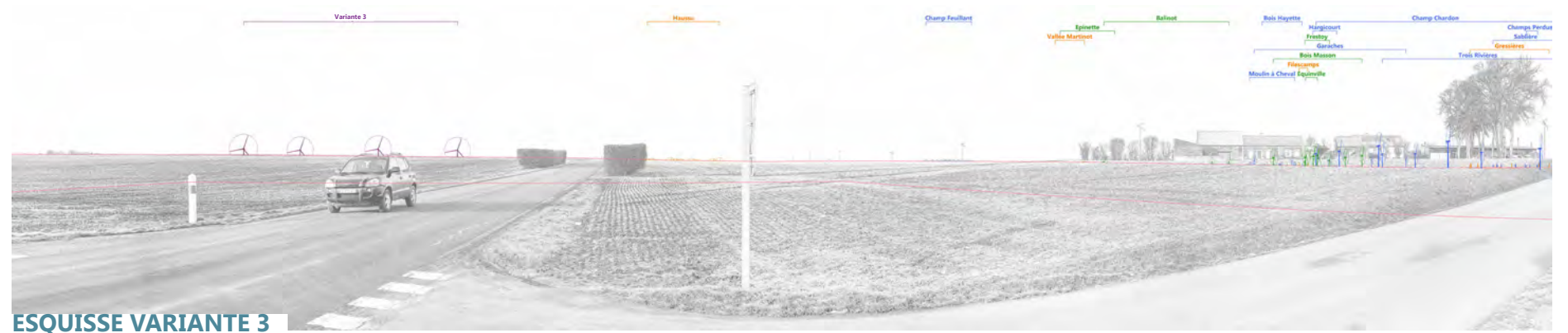
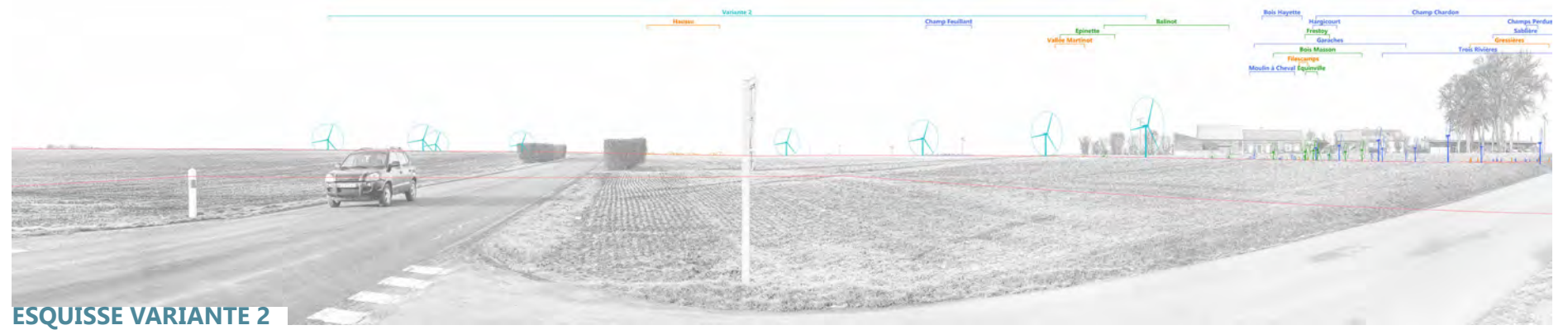
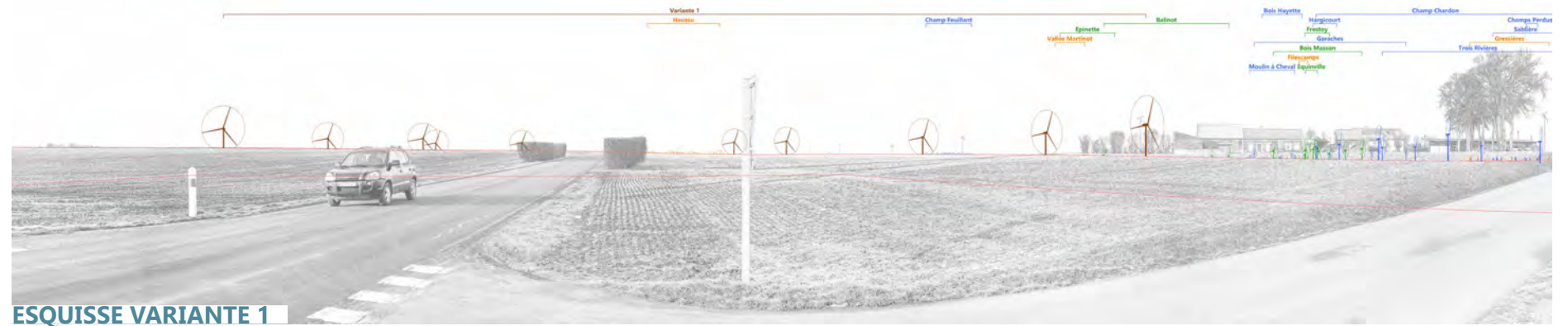
LOCALISATION



COMMENTAIRE

Depuis les abords de la Ferme du Moulin, les trois variantes apparaissent distinctement à l'arrière-plan. Elles sont faiblement masquées par le relief et les masses végétales du lieu de vie. Depuis cet angle, la variante 1 révèle deux groupements, dont cinq éoliennes de part et d'autre de la D938. Le motif généré est prégnant et peu harmonieux, rendant difficile la lecture du parc depuis l'entrée/sortie de la Ferme du Moulin. De surcroît, l'angle occupé sur l'horizon par le projet éolien semble étalé. La variante 2, possède une implantation quasi similaire. Toutefois, seulement huit éoliennes sont relevées, réduisant légèrement l'angle d'occupation sur la gauche du panorama. Enfin, la variante 3 est réduite à 4 éoliennes, ce qui permet une meilleure lisibilité du parc et évite une superposition des pales des éoliennes, comme c'est le cas pour les variantes 1 et 2. Une ligne de quatre éoliennes sur la partie gauche du panorama avec un espacement inter-éoliennes correct génère un motif éolien lisible et harmonieux dans le paysage. De plus, un effet d'encerclement trop important depuis le lieu de vie est alors réduit.

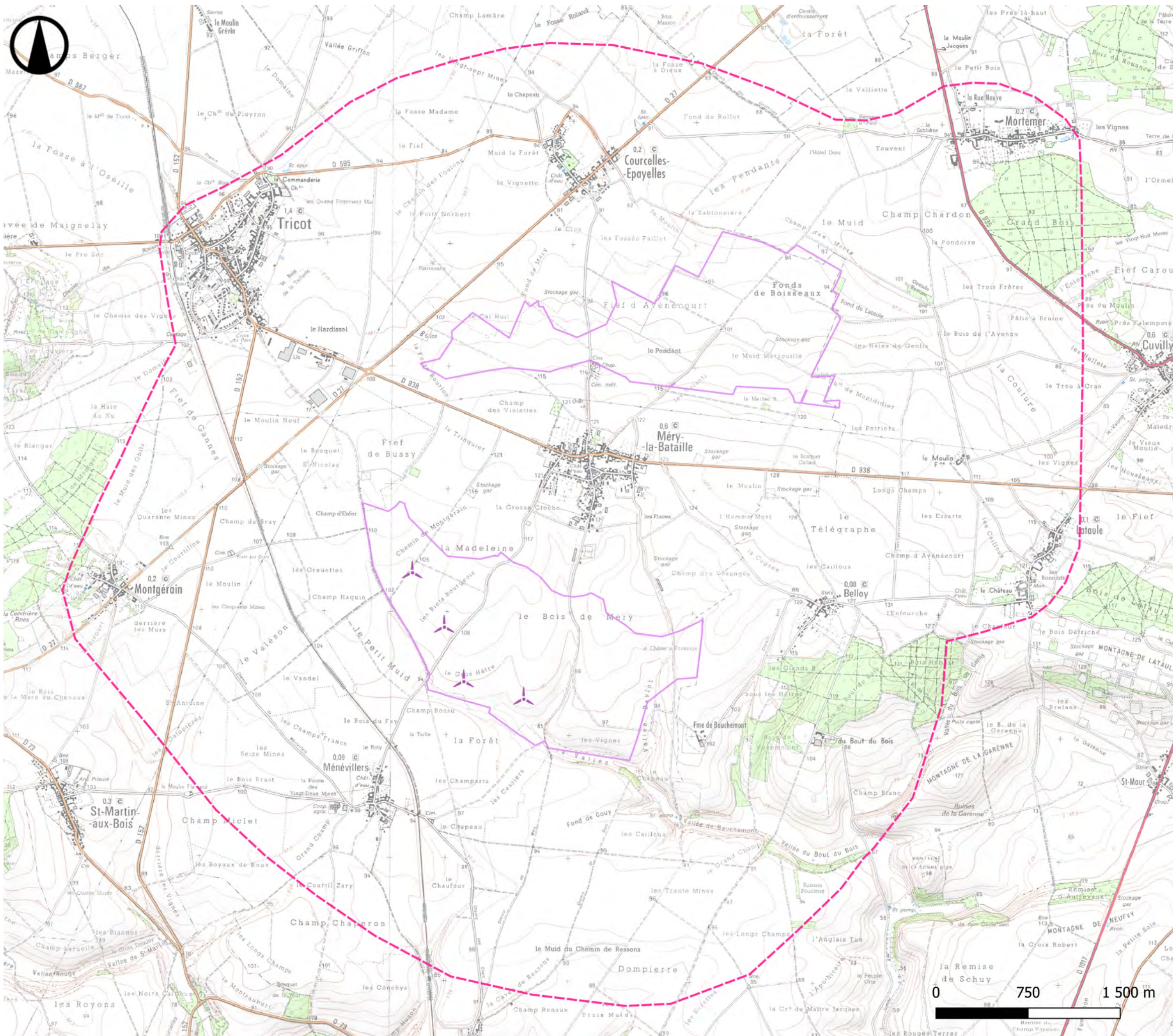
Le scénario le moins impactant est la variante 3.



3. VARIANTE RETENUE

COMPARAISON DE VARIANTES





Variante retenue



Novembre 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

Légende

-  Projet Les Moulins de Méry
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude**
-  Aire d'étude immédiate

Au terme de la réflexion et des échanges entre les différents bureaux d'études sur les variantes possibles, celle privilégiée est l'implantation n°3. En effet, elle représente le meilleur compromis parmi les trois propositions entre les enjeux paysagers, écologiques, acoustiques également grâce à la distance aux habitations, ceux du territoire (délibération du Conseil Municipal pour la zone Sud à plus de 800m des habitations mérysiennes à l'exclusion de toute autre) et ceux du porteur de projet. Le gabarit éolien maximum retenu présente un diamètre rotor de 163 m pour une hauteur totale de 200 m. Le gabarit des éoliennes depuis l'aire d'étude immédiate notamment sera évalué dans l'analyse des photomontages.



IMPACTS SUR LE PAYSAGE

1. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

IMPACTS SUR LE PAYSAGE



1.1. Méthode

1.1 Méthodologie

CARTOGRAPHIE D'INFLUENCE VISUELLE :

Les cartes de zone d'influence visuelle permettent de mettre en évidence les zones d'un territoire depuis lesquelles une ou plusieurs éoliennes d'un projet seront potentiellement visibles en prenant en compte ou non les obstacles bâtis et végétaux.

De manière générale, pour chaque point du territoire étudié, un calcul de visibilité est effectué pour chacune des éoliennes ciblées.

Celui-ci peut être effectué pour différentes hauteurs cibles (par exemple hauteurs nacelles, ou hauteur totale en bout de pale). Les résultats sont ensuite importés dans un système de traitement cartographique et représentés sous la forme de pixels colorés en fonction de valeurs binaires (0 ou 1 pour invisible/visible) ou décimales (résultats en fractions de hauteurs totales visibles), pour être mis en page et légendés.

PROJET ÉOLIEN DES MOULINS DE MÉRY :

Il a été choisi de présenter les impacts du projet sur le paysage en pourcentages de fractions visibles. Ceci présente le rapport de la somme des hauteurs effectivement visibles - en fonction de la topographie numérique - sur la somme des hauteurs totales cumulées du projet (4x200m), rapporté en pourcentages de visibilité.

Pour une représentation plus fine des résultats et pour comparaison aux résultats topographie «nue», des obstacles visuels issus des couches de l'inventaire biophysique de l'occupation des sols (Corine Land Cover) ont ensuite été ajoutés et pris en compte dans les calculs.

Les classes numérotées 311, 312, 313 (Forêts) et 324 (Forêt et végétation arbustive en mutation) de sa nomenclature ont été fixées à 15m de hauteur, les zones urbanisées fixées à 5m et représentées par les classes 111 et 112 et 121.

BASES DE CALCUL :

Résolution : pas de calcul de 25m sur BDALTI 75 v2

Hauteur de l'observateur : 1.7m

Rayon d'étude : Aire de 70 km² (rayon de 35km) centrée sur le projet

Implantation : Implantation finale de 4 éoliennes de 200 m de hauteur mesurée en bout de pale.

Coordonnées des éoliennes du projet :

N°	Est L93	Nord L93	Diamètre	Hauteur en bout de pale
E1	671681	6937752	163	200
E2	671941	6937309	163	200
E3	672100	6936865	163	200
E4	672588	6936722	163	200

RÉSULTATS :

Maximalistes pour les calculs effectués topographie nue, ceux-ci doivent être tempérés par l'absence d'utilisation d'obstacles visuels. Ces derniers présentent des valeurs moyennes et leur qualité en termes de précision, d'étendue et de hauteur doit être considérée comme telle.

Malgré cela, la prise en compte des obstacles visuels dans les calculs de visibilité et la comparaison permettent de mettre en évidence certaines zones de visibilité.

Il faut noter toutefois que ces résultats ne tiennent pas compte des distances aux éoliennes :

En effet, l'emprise verticale d'une éolienne décroît considérablement avec la distance. Ainsi un résultat de 100% du parc visible à 20km n'a pas le même impact que 100% du parc visible à 3 km puisque les emprises verticales perçues sont très différentes.

De ce fait il est conseillé de considérer les résultats au-delà de l'aire d'étude éloignée comme mineurs compte tenu du faible impact apporté.

FACTEURS DE VARIABILITÉ DES RÉSULTATS :

Les différents facteurs de variabilité des résultats sont :

Précision en altitude, dépendant de la résolution de la topographie numérique utilisée.

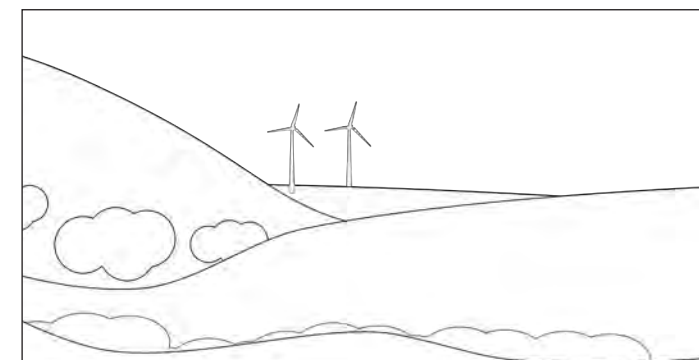
Hauteur de l'observateur.

Utilisation ou non d'obstacles visuels.

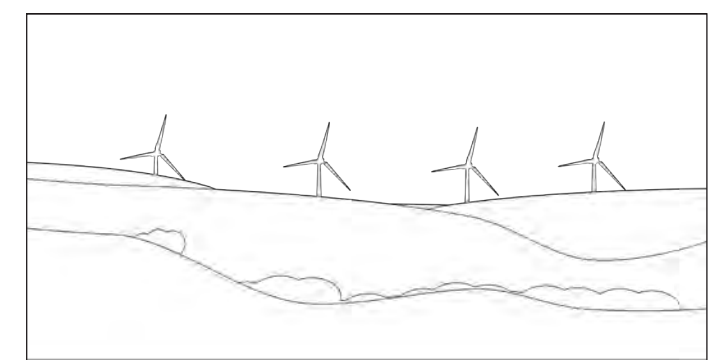
Implantation et envergures des modèles d'éoliennes étudiés.

Précision pour la lecture des résultats en pourcentages de parc visible :

Pour chaque pixel est affectée une valeur en pourcentage de fraction visible du parc, le résultat pouvant être identique dans ces 2 cas (cf. croquis 1 et 2 ci-contre) offrant une valeur d'environ 50% de visibilité à partir du point étudié pour un ensemble de 4 éoliennes :



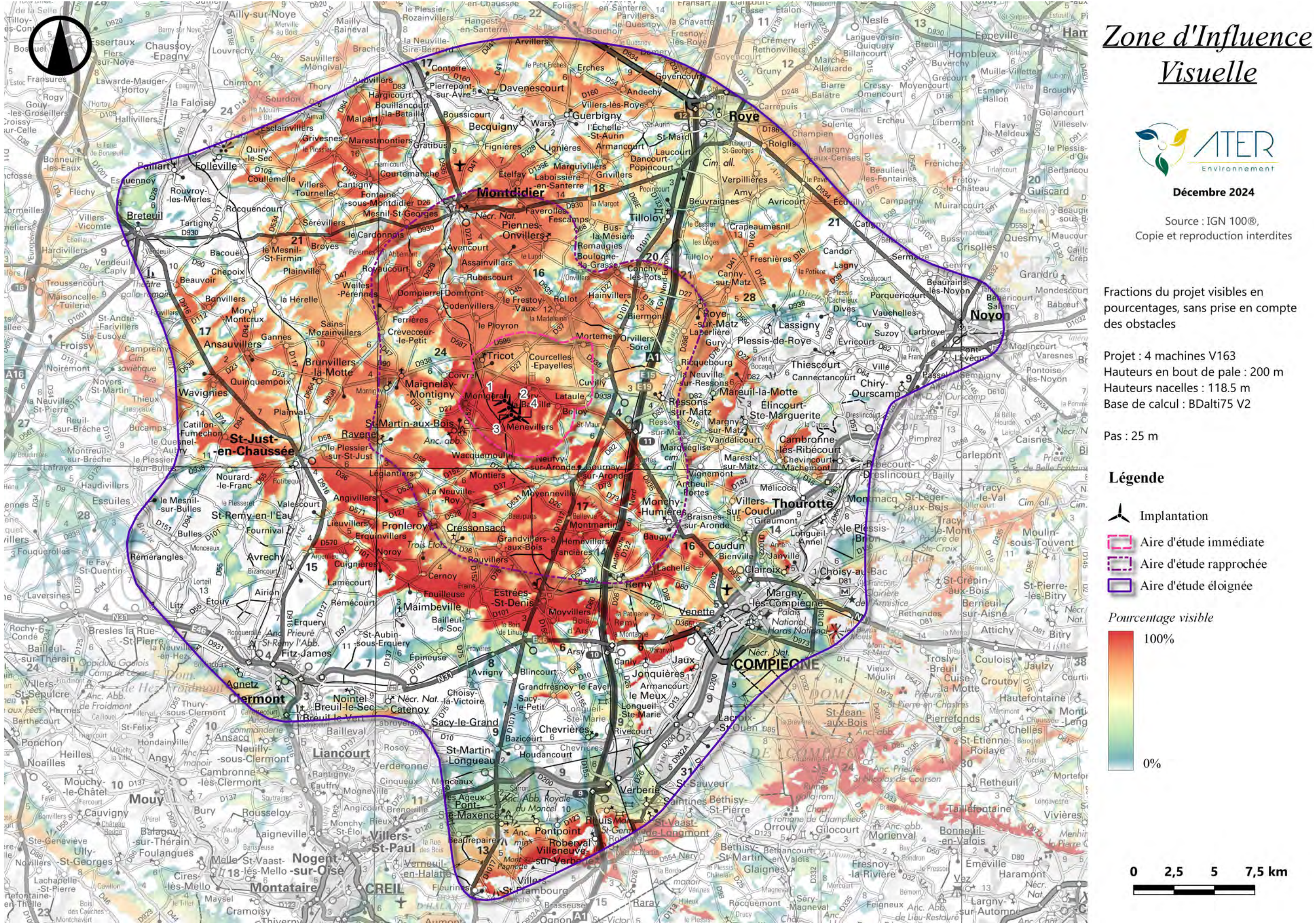
Croquis 1



Croquis 2

Dans le premier cas deux éoliennes sur quatre sont visibles en totalité, alors que dans la figure suivante les quatre sont visibles partiellement à hauteur de 50%.

1.2. Visibilité brute du projet (sans CLC)



A l'image de ce qui avait été pressenti dans l'état initial, les cartes des zones d'influence visuelle du projet des Moulins de Méry mettent en évidence l'importance des structures topographiques et végétales dans la perception du futur parc. La prise en compte du relief pour seul obstacle permet de mettre en évidence une visibilité régulière mais fractionnée du projet.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, si le léger vallonnement du Plateau Picard permet des zones de visibilité depuis les crêtes, les vallons sont quant à eux préservés des vues. Au nord et à l'ouest, les plaines picardes permettent la visibilité des éoliennes du projet sur de larges zones compte tenu de la planéité du relief. Toutefois, il ne sera que partiellement visible (entre 50 % et 80 %) selon les résultats affichés. Dans cette aire d'étude le moindre relief, aussi faiblement marqué soit-il suffit à masquer les éoliennes.

En revanche, depuis Saint-Just-en-Chaussée et la crête délimitant les rebords est de la vallée de l'Arré et les buttes de la Plaine Picarde à l'arrière de Montdidier, autoriseront une visibilité presque entière du projet.

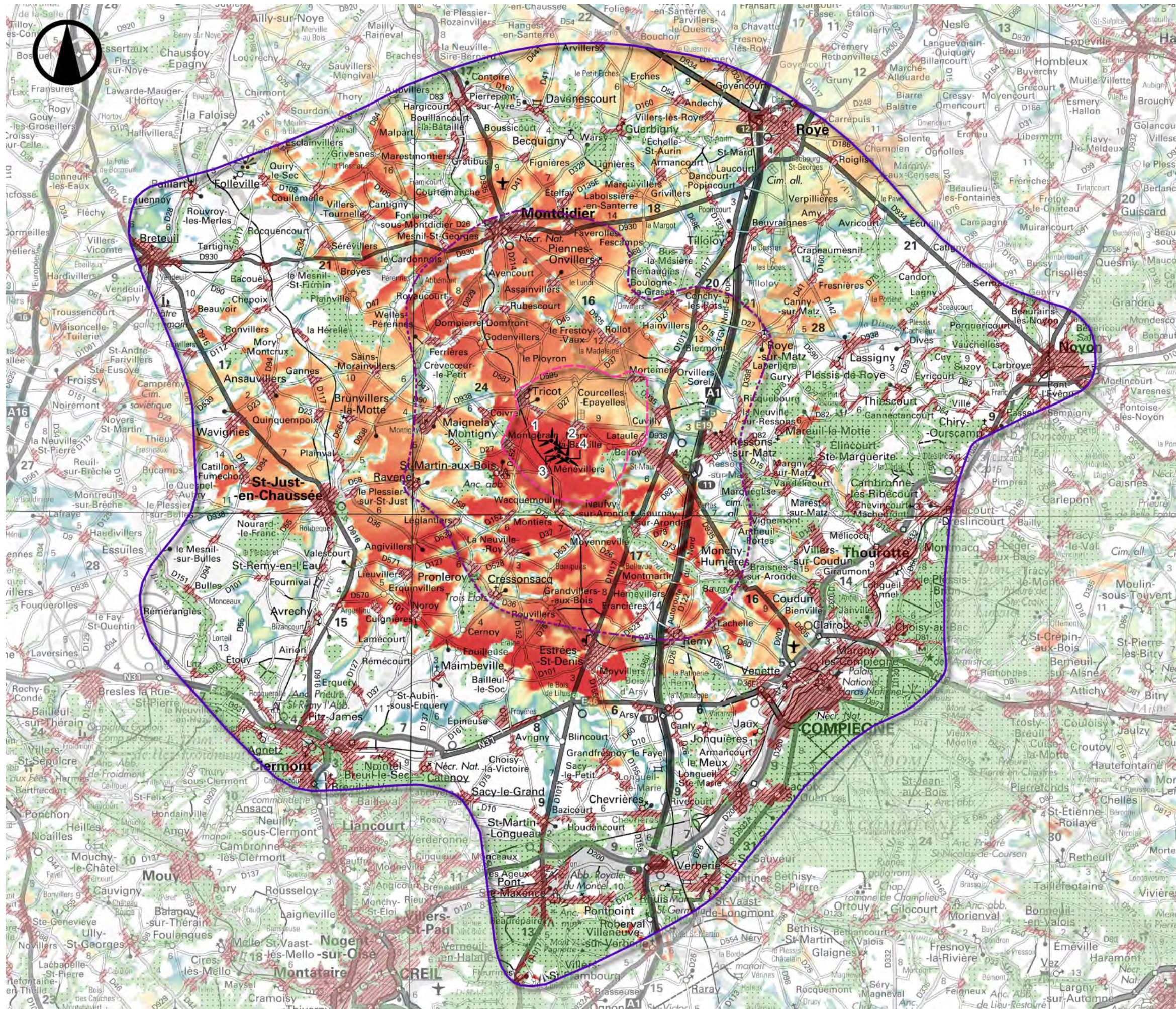
Les nombreuses vallées, qu'elles soient principales ou secondaires, sont principalement protégées de toute visibilité sur le projet des Moulins de Méry. Il s'agit notamment des vallées de l'Oise, la Brèche, de l'Arronde, de la Noye ou encore des Trois Doms.

L'aire d'étude immédiate et le nord, le sud et l'ouest de l'aire d'étude rapprochée correspondent aux secteurs où les éoliennes sont théoriquement les plus visibles. Ces secteurs concernent principalement les étendues agricoles du plateau Picard en rebords de la vallée de l'Arré et au sud de l'Arronde.

Malgré une distance réduite, l'est de l'aire d'étude rapprochée n'est que peu impacté par le projet de Méry la Bataille.

La prise en compte des masques bâtis et végétaux va avoir un effet différent en fonction des aires d'étude et des unités paysagères.

1.3. Visibilité brute du projet (avec CLC)



Zone d'Influence Visuelle



Décembre 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

Fractions du projet visibles en
pourcentages, avec prise en compte
des obstacles boisés et bâtis

Projet : 4 machines V163
Hauteurs en bout de pale : 200 m
Hauteurs nacelles : 118.5 m
Base de calcul : BDalti75 V2

Pas : 25 m

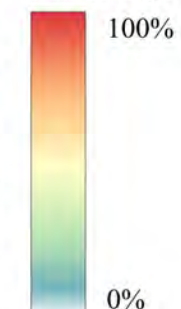
Légende

- Implantation
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Obstacles

- Bâtis : 5m
- Boisements : 15m

Pourcentage visible



0 2,5 5 7,5 km

Cette cartographie prend en compte les principaux obstacles que sont le bâti et la végétation. L'ajout de ces éléments en complément du relief permet d'affiner et de nuancer les résultats obtenus précédemment et ainsi d'offrir une vision plus proche de la réalité de terrain. Ces résultats mettent notamment en exergue le caractère végétalisé de cette portion du territoire. En effet, dans l'aire d'étude éloignée, les secteurs impactés à l'ouest et au nord dans la cartographie précédente sont en réalité recouverts de boisements qui masquent de manière plus conséquente la visibilité. Sa présence a une incidence forte sur les pourcentages visibles des éléments situés à l'arrière.

D'une manière générale, la prise en compte de ces masques réduit considérablement les secteurs impactés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée pour ne laisser que quelques zones de visibilité éparses et ponctuelles sur le plateau Picard.

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les ripisylves des vallées et les quelques boisements permettent également de réduire les zones impactées, tant en surface qu'en pourcentage du projet visible. Aux abords de Ravenel par exemple, le pourcentage visible du projet de Valescourt passe de 90 % à 70 % avec la prise en compte des masques boisés et bâtis.

De la même manière, si les zones impactées par la visibilité du projet restent globalement les mêmes au sud et au nord de l'aire d'étude rapprochée, les zones où le projet est 100% visible sont plus restreintes. Toutefois, à l'échelle de l'aire d'étude immédiate les sensibilités restent sensiblement les mêmes. Seuls, les boisements de grande envergure sont pris en considération à l'inverse des masses végétales éparses pouvant être d'efficaces masques visuels.

2. SATURATION VISUELLE

IMPACTS SUR LE PAYSAGE



2.1. Principe et méthode

2.1.a. Principe de Saturation

La saturation visuelle est définie comme étant le seuil à partir duquel la présence de l'éolien devient difficilement supportable pour la population. Ce seuil est très variable d'un individu à l'autre : il dépend du ressenti personnel et n'est donc pas quantifiable. Toutefois, il est possible d'évaluer un risque de saturation, à travers une étude cartographique et des seuils définis. La méthode utilisée pour cette analyse est issue de la Direction Régionale de l'Environnement de la région Centre et reprise dans le Guide Relatif à l'Élaboration des Études d'Impacts des Projets Éoliens Terrestres.

Le calcul de saturation a pour objectif de déterminer de manière mathématique la présence de l'éolien dans le grand paysage. Les objectifs sont multiples :

- Évaluer la place de l'éolien dans le territoire (effet de saturation à proprement parler) ;
Est-il un motif incontournable, auquel l'utilisateur est systématiquement soumis, ou existe-t-il des espaces de respiration qui atténuent cette présence ?
- Comprendre les dynamiques du motif éolien global ;
Est-il dispersé ou condensé ? Dense ou aéré ?
- Analyser l'apport du futur parc dans ce motif ;
Est-il cohérent avec les pôles de densité ? Renforce-t-il une formation existante ? Contribue-t-il au mitage des parcs ?

On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Autrement dit, l'ensemble des parcs dans un rayon donné sera pris en compte, que le parc soit réellement visible ou non. Cette hypothèse simplificatrice ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, sans minimiser les impacts.

2.1.b. Indices d'évaluation

INDICE D'OCCUPATION

L'angle intercepté ne correspond pas à l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien sur l'horizon, mesurée sur une carte.

L'indice d'occupation correspond à l'ensemble des angles occupés par l'éolien sur l'horizon. On sépare en deux classes les angles de visibilité des éoliennes : celles distantes de moins de 5 km (éoliennes prégnantes dans le paysage) et celles distantes de 5 à 10 km (éoliennes nettement présentes par temps « clair »). La somme des angles des éoliennes à moins de 5 km est notée A, celle des angles situés entre 5 et 10 km est notée A'.

Il faut noter que vue depuis un village, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit être pris en compte dans l'élaboration des projets.

Conformément aux recommandations de la DREAL Hauts-de-France, l'Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH) est calculé de la manière suivante : $A + 0,5xA'$. On considère que l'horizon est occupé lorsque ce seuil atteint 120°.

L'amplification de l'indice d'occupation correspond à la différence entre l'indice d'occupation avec le projet et l'indice d'occupation sans le projet. Comme la formule pondère les parcs situés entre 5 et 10 km, et ne tient pas compte des éventuelles superpositions entre les parcs dans le rayon 5 km et ceux dans le rayon de 10 km, cette amplification ne correspond pas toujours strictement à l'angle occupé par le projet.

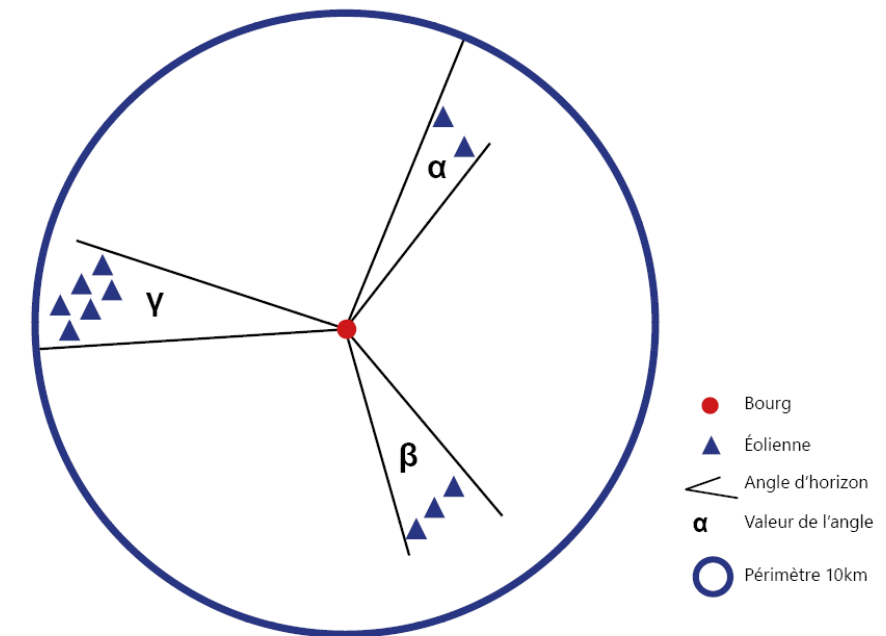


Fig. 145 : Schéma du calcul de l'indice d'occupation

INDICE DE DENSITÉ

La comparaison de cas montre que pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. C'est pourquoi le premier indice (étendue occupée sur l'horizon) doit être complété par un indice de densité sur les horizons occupés. D'après les conclusions des études de cas, on peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

Conformément aux recommandations de la DREAL Hauts-de-France, l'indice de densité (ID1) est calculé en faisant le rapport du nombre d'éoliennes à moins de 5 km par la somme totale des angles occupés, soit : $ID1 = N/(A+A')$

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas problématique, si cette densité exprime le regroupement des éoliennes sur un faible secteur d'angle d'horizon.

INDICE DE RESPIRATION

Il paraît important que chaque lieu dispose « d'espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration est représenté par le plus grand angle continu sans éolienne, indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. Le champ de vision humain correspond à un angle de 50 à 60°. Toutefois, il va de soi que cet angle est insuffisant compte tenu de la mobilité du regard. **Suivant les recommandations des DREAL Hauts-de-France, un espace de respiration est considéré comme suffisant s'il dépasse les 160°.** Cette valeur est ainsi prise en compte dans la suite du dossier concernant l'étude de la saturation visuelle.

2.1.c. Communes étudiées

Les bourgs choisis pour cette étude ont été sélectionnés pour leur représentativité, de façon à couvrir le maximum de situations locales selon les critères suivants :

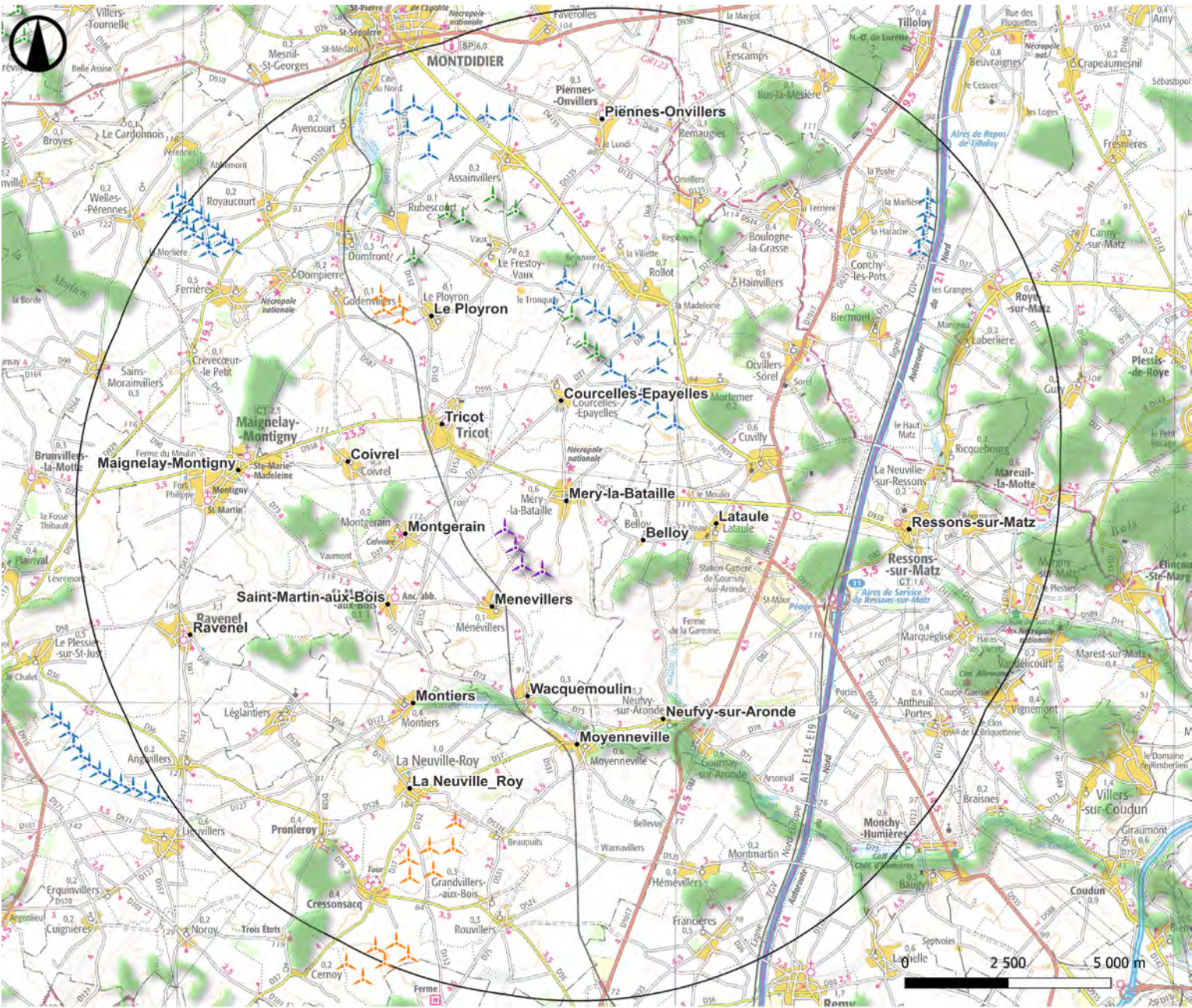
- Les zones d’influence visuelle ;
- Le relief ;
- L’angle de vue ;
- Le contexte éolien global.

À noter que les bourgs très proches, représentant des situations similaires, ne sont pas tous traités.

La saturation visuelle des horizons s’évalue nécessairement depuis un point localisé. Le centre d’un village, choisi pour rechercher la situation la plus pénalisante, sera retenu comme point de référence. Au besoin, l’analyse sera reproduite depuis d’autres points également repérés comme des situations critiques.

Dix-neuf bourgs situés dans un rayon d’environ 10 km autour de la zone d’implantation potentielle ont été étudiés lors de l’analyse de la respiration visuelle de l’état initial. Il s’agit de :

- Tricot,
- Méry-la-Bataille,
- Saint-Martin-aux-Bois,
- Ménévillers,
- Maignelay-Montigny,
- Ressons-sur-Matz,
- Ravenel,
- Courcelles-Epayelles,
- Piennes-Onvillers,
- La Neuville-Roy,
- Belloy,
- Lataule,
- Wacquemoulin,
- Neufvy-sur-Aronde,
- Moyenneville,
- Montiers,
- Montgérain,
- Coivrel,
- Le Ployron.



Communes étudiées



Source : IGN 100®, DREAL Haut de France
Copie et reproduction interdites

Légende

Projet éolien des Moulins de Méry

Analyse de la saturation

Tampon 10 KM

Communes étudiées

Contexte éolien

En fonctionnement

Autorisé

En instruction

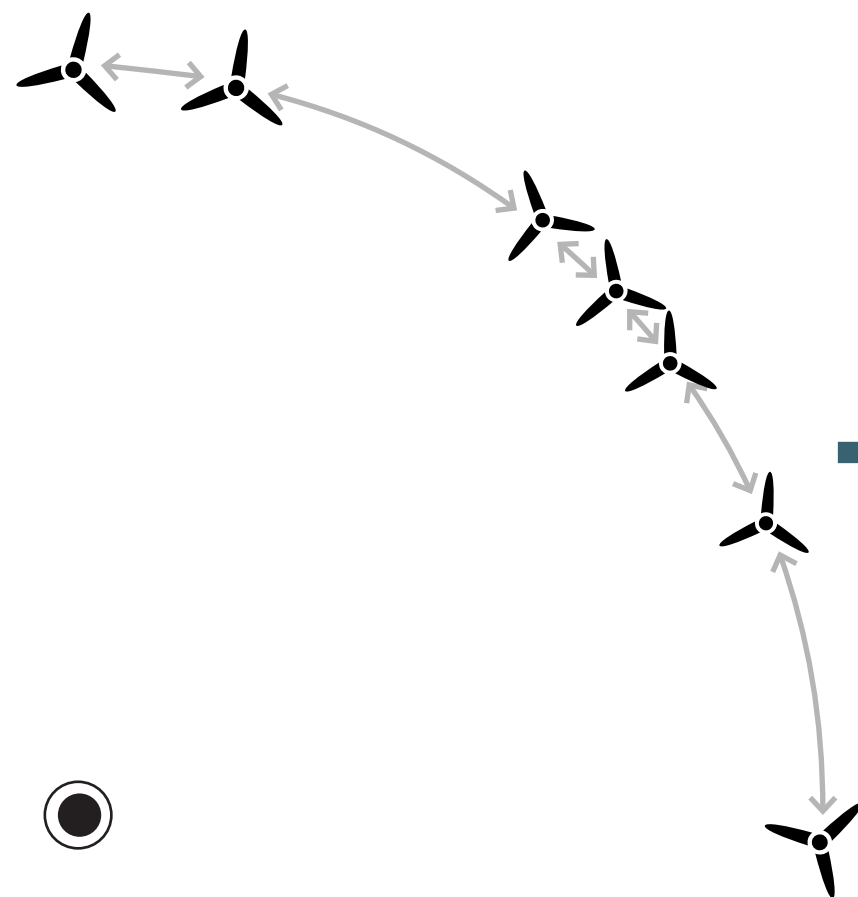
2.1.d. Méthode de calcul des angles occupés par l'éolien

Le calcul des angles de saturation se fait en plusieurs étapes. La première d'entre elles consiste à définir des ensembles éoliens, c'est-à-dire des groupes d'éoliennes assez proches sur l'horizon pour former un ensemble cohérent. Chaque ensemble éolien va occuper un certain angle sur l'horizon, et c'est cet angle qui est représenté et mesuré pour les saturations.

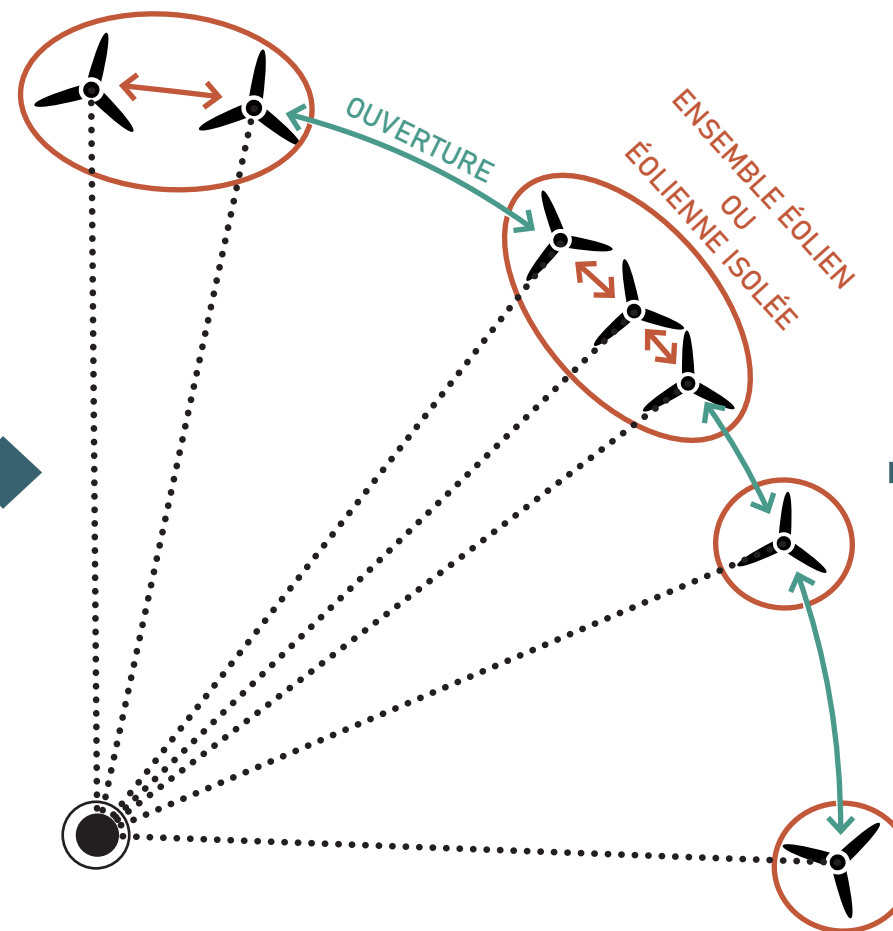
Pour définir ces ensembles éoliens, on mesure l'écart entre chaque éolienne. Si cet écart est inférieur à 12° dans le rayon de 5 km ou à 6° dans le rayon de 5 à 10 km, on considérera que les éoliennes font partie du même ensemble éolien. À l'inverse, si cet écart est plus important, on considérera que les éoliennes sont suffisamment éloignées sur l'horizon pour être distinctes. Ces valeurs de 6° et 12° ont été choisies pour proposer le meilleur équilibre entre perception réelle des groupes d'éoliennes et représentation graphique. Elles représentent respectivement 10% et 20% de la vision humaine de référence (60°).

Une fois les ensembles définis, les angles sont simplement mesurés à l'aide des azimuts des éoliennes. L'azimut étant mesuré au pied de l'éolienne, au centre du mat. Une correction de 2° (1° de chaque côté de l'ensemble) est appliquée pour prendre en compte l'encombrement des pâles. Cette correction permet également de représenter les éoliennes isolées, dont l'angle hors correction est nul.

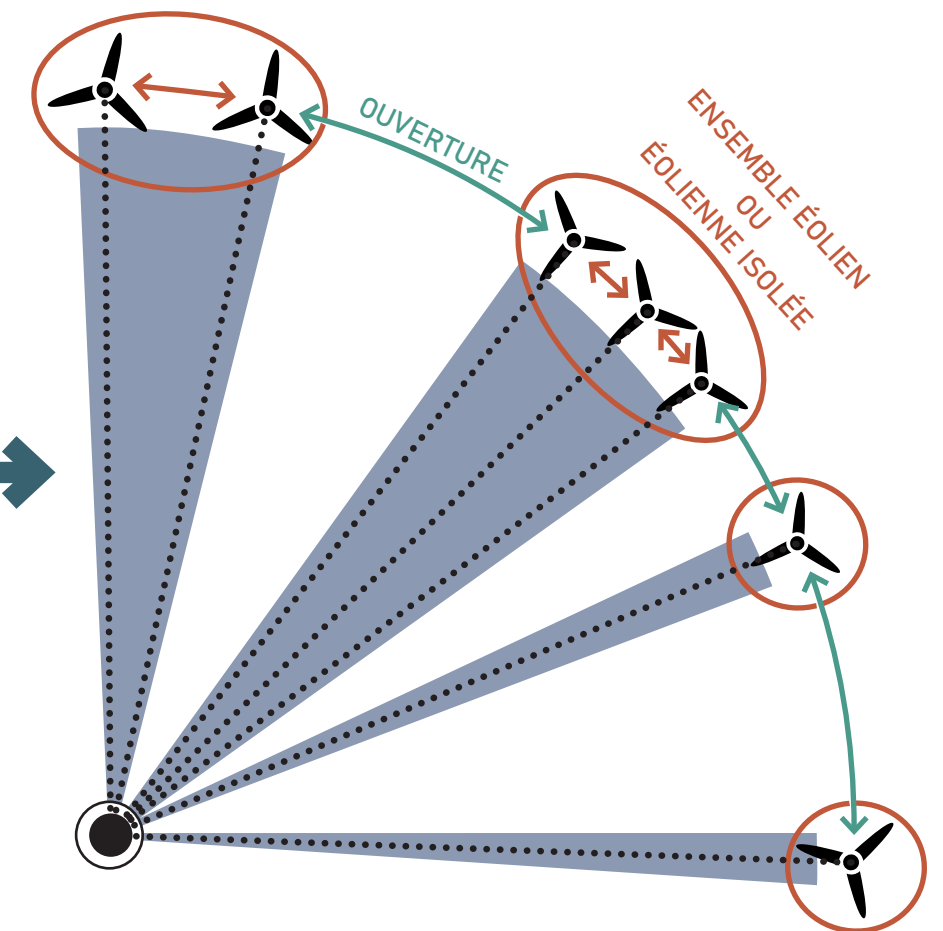
MESURE DE L'ÉCART ENTRE LES ÉOLIENNES



DÉFINITION DES ENSEMBLES ÉOLIENS, MESURE DES AZIMUTHS



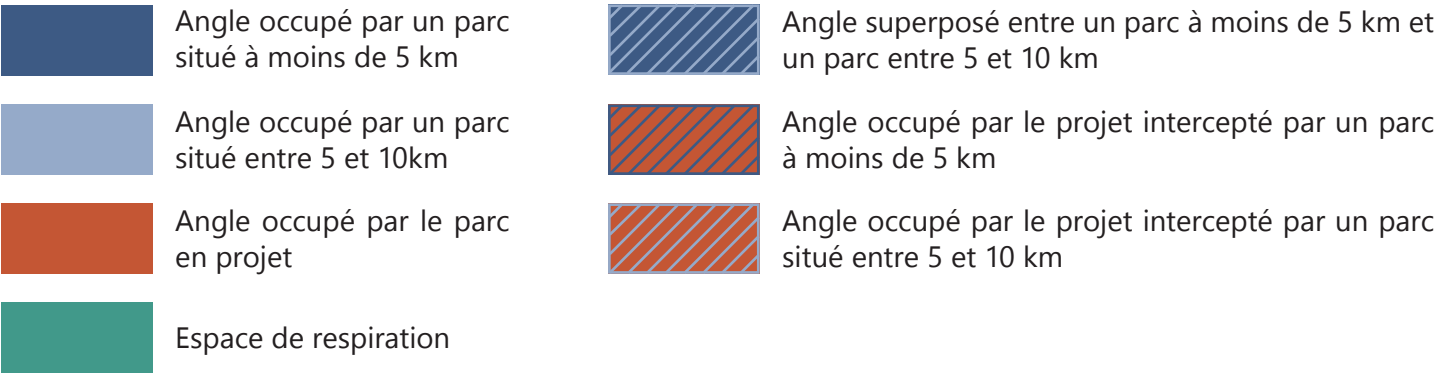
CALCUL ET TRACÉ DES ANGLES D'OCCUPATION



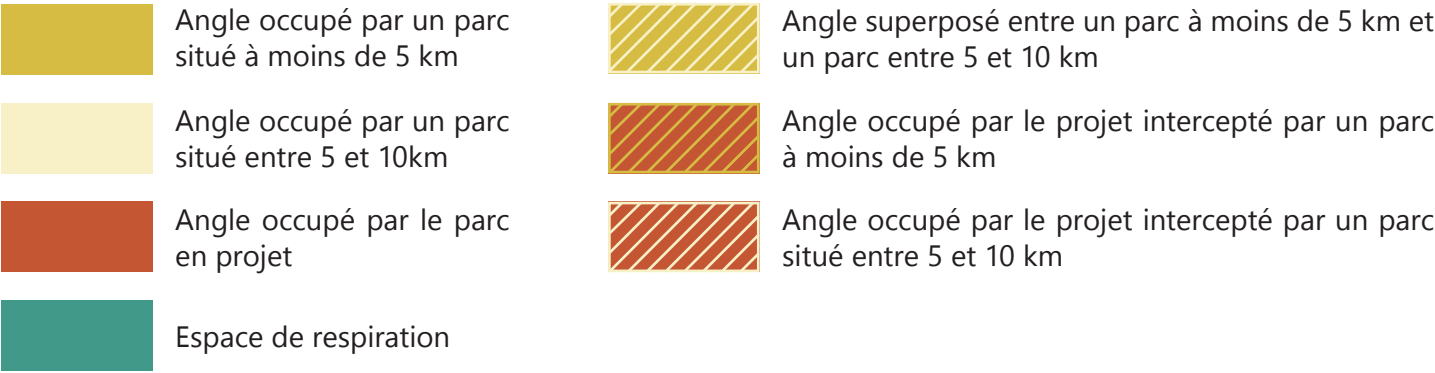
2.1.f. Présentation des résultats

Les résultats des études de saturation de chaque commune sont présentés sous deux formes : les données numériques brutes, qui permettent de calculer les indices, et une étude cartographique, qui permet de visualiser l'organisation du motif éolien. Conformément aux recommandations de la DREAL Hauts-de-France, 4 cartes sont présentées pour chaque bourgs : 2 cartes présentent la saturation avant et après l'implantation du projet sans prendre en compte les parcs éoliens en instruction, et les 2 autres cartes présentent la saturation avant et après l'implantation du projet mais cette fois en tenant compte des parcs éoliens en instruction.

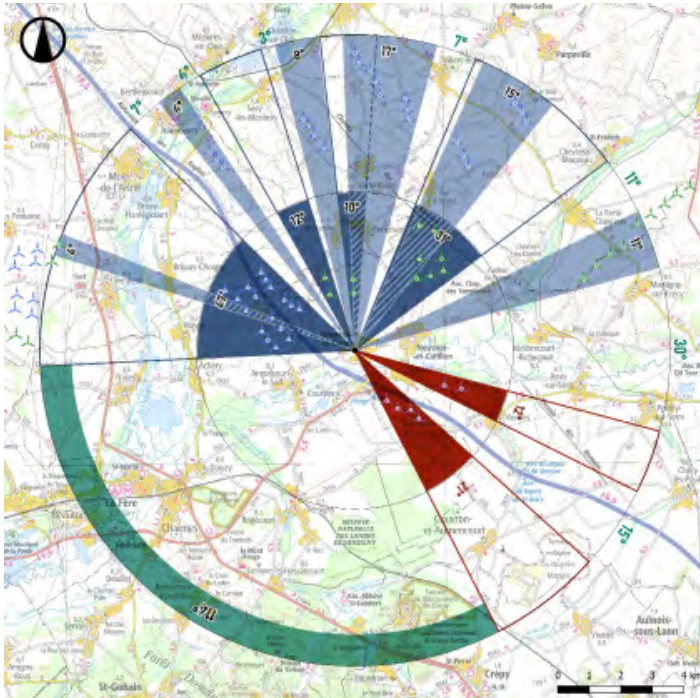
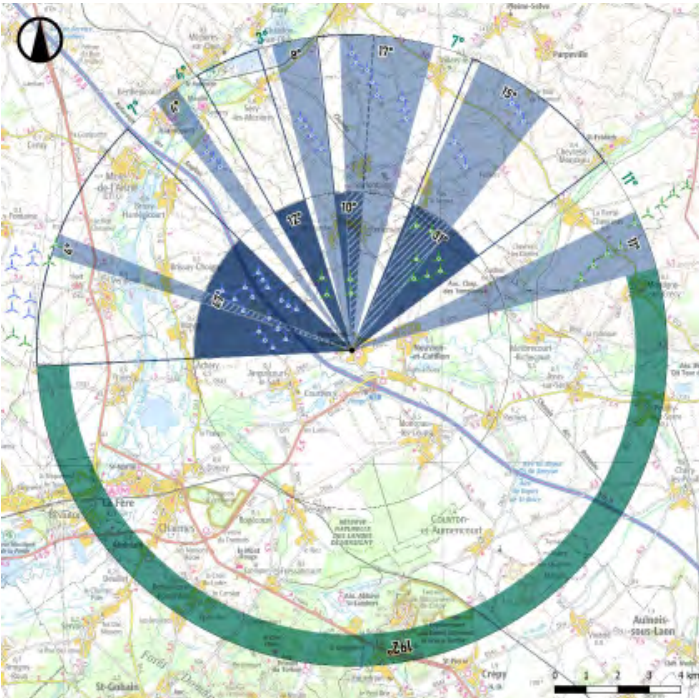
LÉGENDE DES CARTES SANS LES PARCS EN INSTRUCTION



LÉGENDE DES CARTES AVEC LES PARCS EN INSTRUCTION



CARTES SANS LES PARCS EN INSTRUCTION



2.1.g. Évaluation

L'évaluation des risques de saturation se fait au regard des trois critères. On considère qu'il y a un risque à partir du moment où deux critères ne sont pas satisfaisants. Toutefois, le résultat est à nuancer en fonction des situations. Par exemple, un indice de densité fort peut témoigner d'une densification du motif éolien et peut permettre d'éviter la réduction d'un espace de respiration.

De plus, il est important de noter que la méthode cartographique n'évalue qu'un risque de saturation, et non une saturation en tant que telle. Elle doit être complétée par les autres outils (zone d'influence visuelle, photosimulation, etc.)

Indice	Valeur seuil	évaluation si < à la valeur seuil	évaluation si > à la valeur seuil
Occupation	120 °	Horizon peu occupé	Horizon fortement occupé
Densité	0.10	Densité faible (< à 1 éolienne pour 10°)	Densité modérée à forte (> à 1 éolienne pour 10°)
Respiration	160 °	Respiration visuelle faible	Bonne respiration visuelle

Fig. 146 : Tableau de synthèse des indices d'évaluation de l'étude de saturation

2.1.e. Limite de la méthode

Les hypothèses de calcul de l'étude de saturation sont des hypothèses majorantes. Elles permettent de maximiser les impacts pour une meilleure prise en compte du phénomène dans l'évaluation. Elles sont donc nécessaires et pertinentes au regard de l'analyse des impacts paysagers et dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. Elles permettent l'utilisation d'un outil mathématique, permettant de quantifier en partie des impacts et ainsi compléter l'analyse visuelle (basée sur la composition des lignes, les rapports d'échelle et l'organisation des motifs dans l'espace), et la notion de ressenti, inhérente au paysage. Toutefois, ces hypothèses majorantes, souvent simplificatrices, éloignent également le modèle du réel. C'est pourquoi, à juste titre, la méthode parle de « risque de saturation », même quand les seuils sont dépassés : le fait que les seuils soient atteints pour un bourg implique une vigilance accrue lors de l'évaluation sans pour autant en conclure que le bourg sera saturé. Il est donc important de mettre cette analyse purement cartographique en perspective d'une perception et d'un ressenti réel sur le terrain et de confronter cette étude à des outils plus ancrés sur le terrain, comme l'analyse des photomontages.

CARTES AVEC LES PARCS EN INSTRUCTION

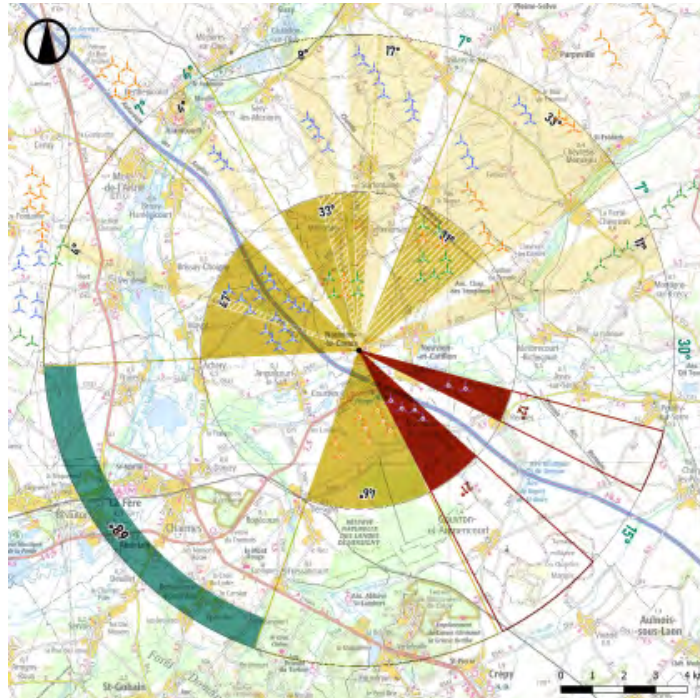
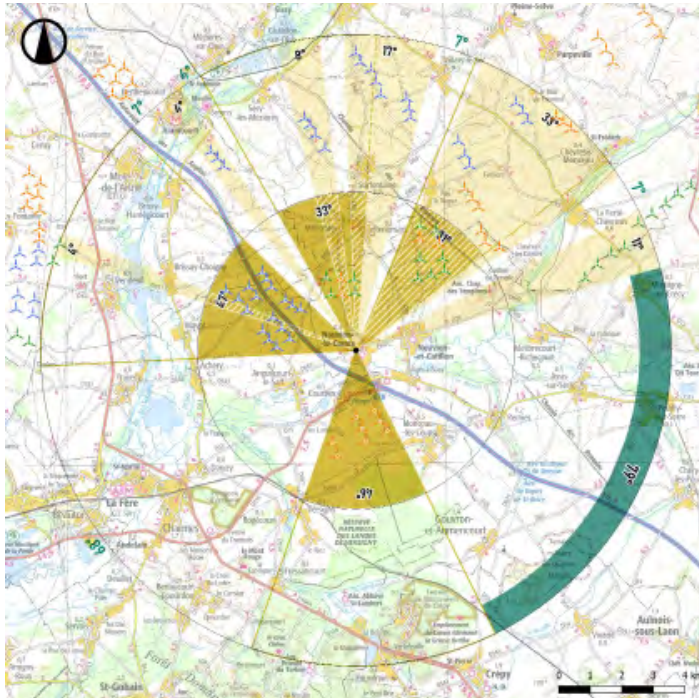
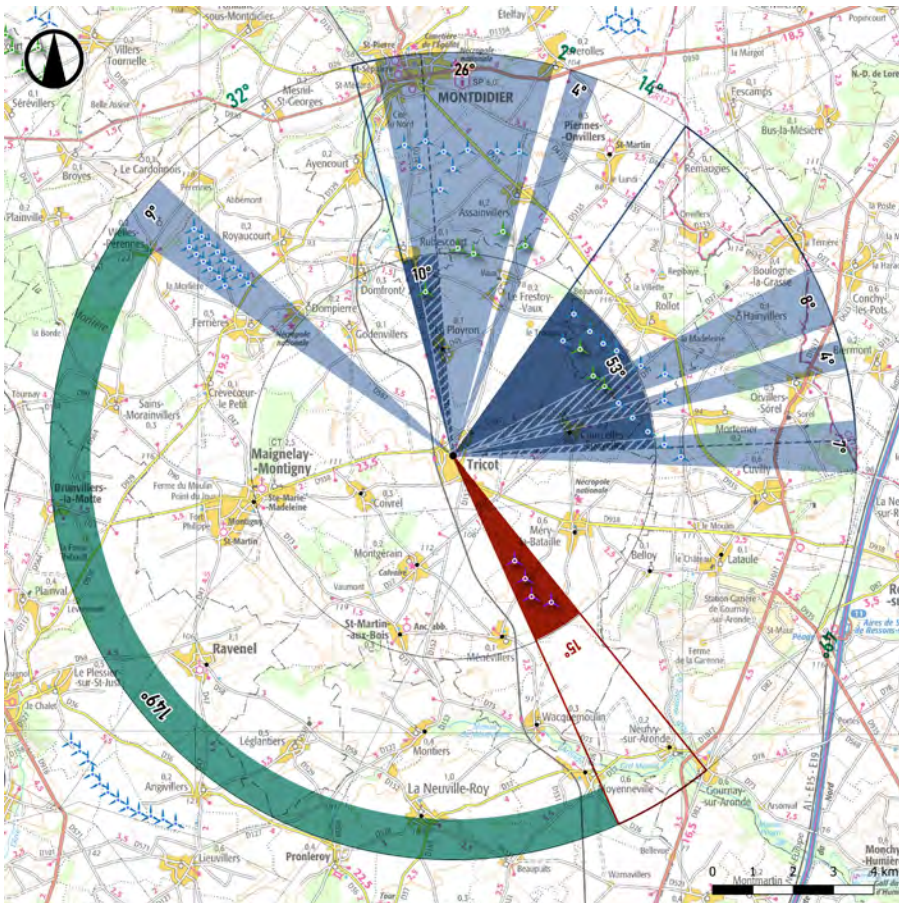
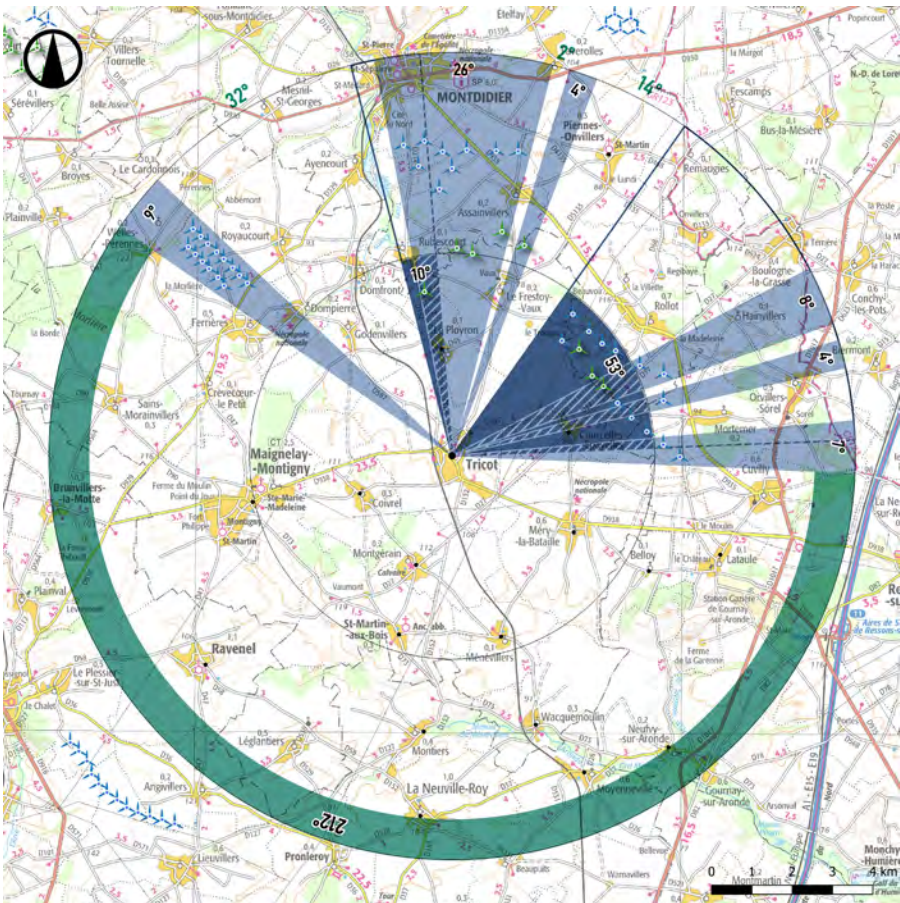


Fig. 147 : Présentation des cartes de saturation

2.2. Analyse de la saturation théorique

2.2.a. Tricot



Tricot se situe à 3 km au Nord-Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 15°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 126° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.**

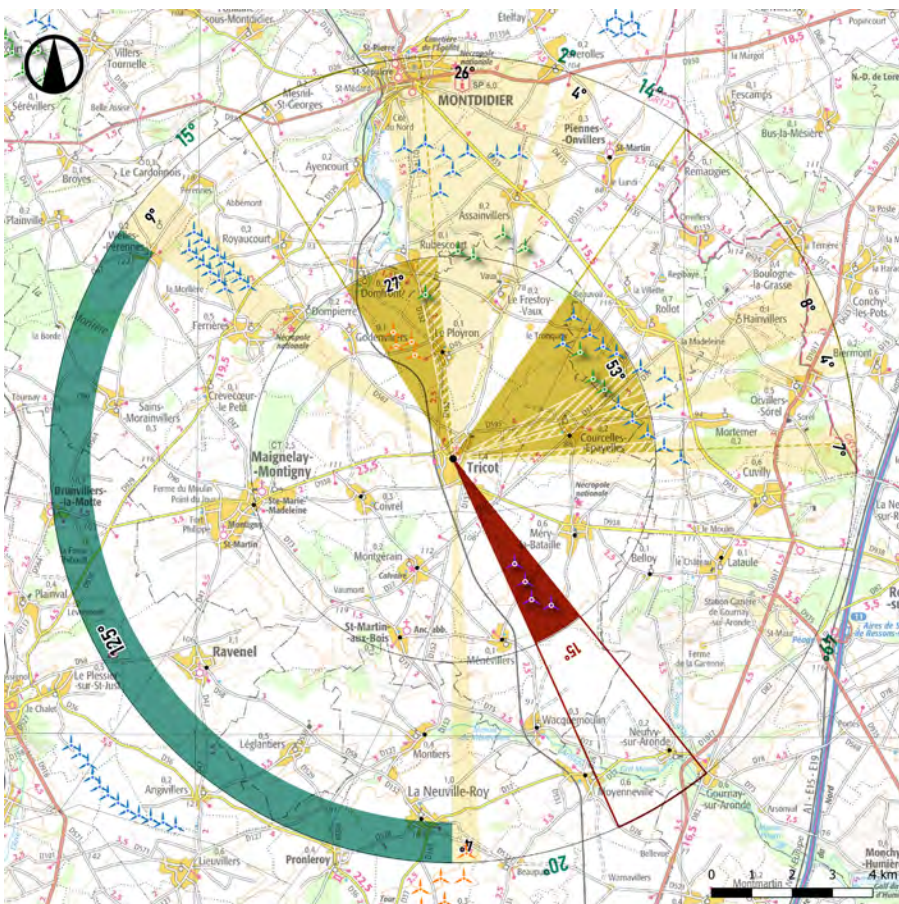
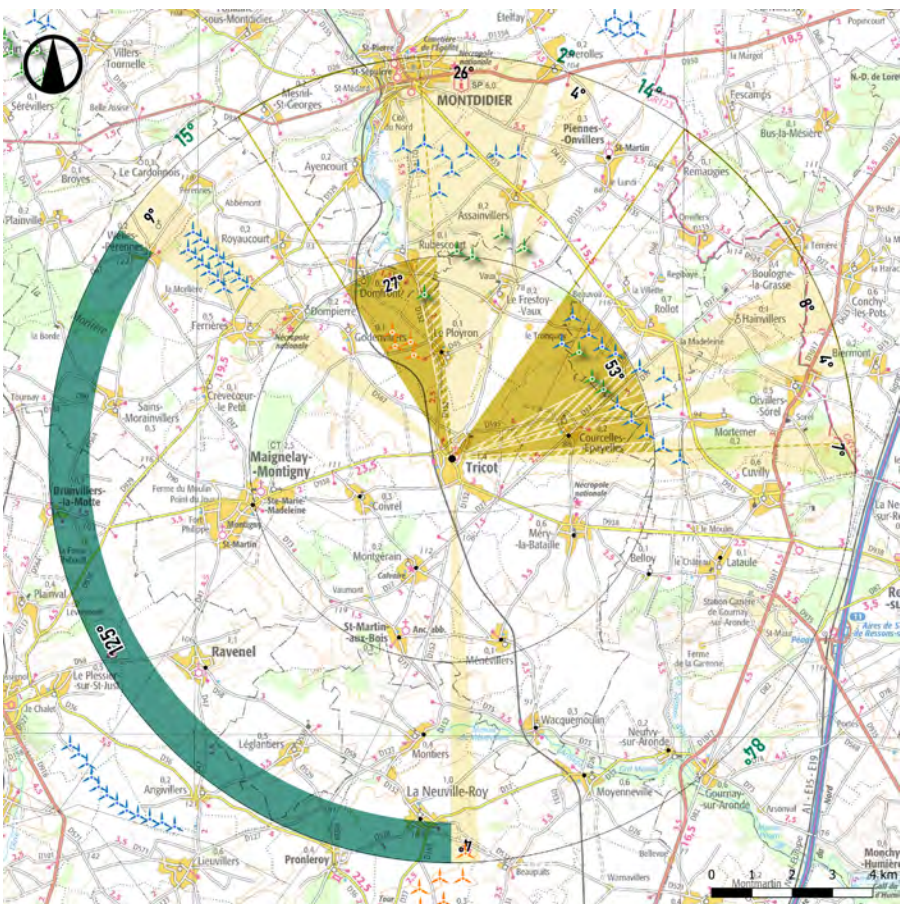
Avec 20 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,13, soit supérieur à 0,10.

> **L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 125° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Ouest.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants.



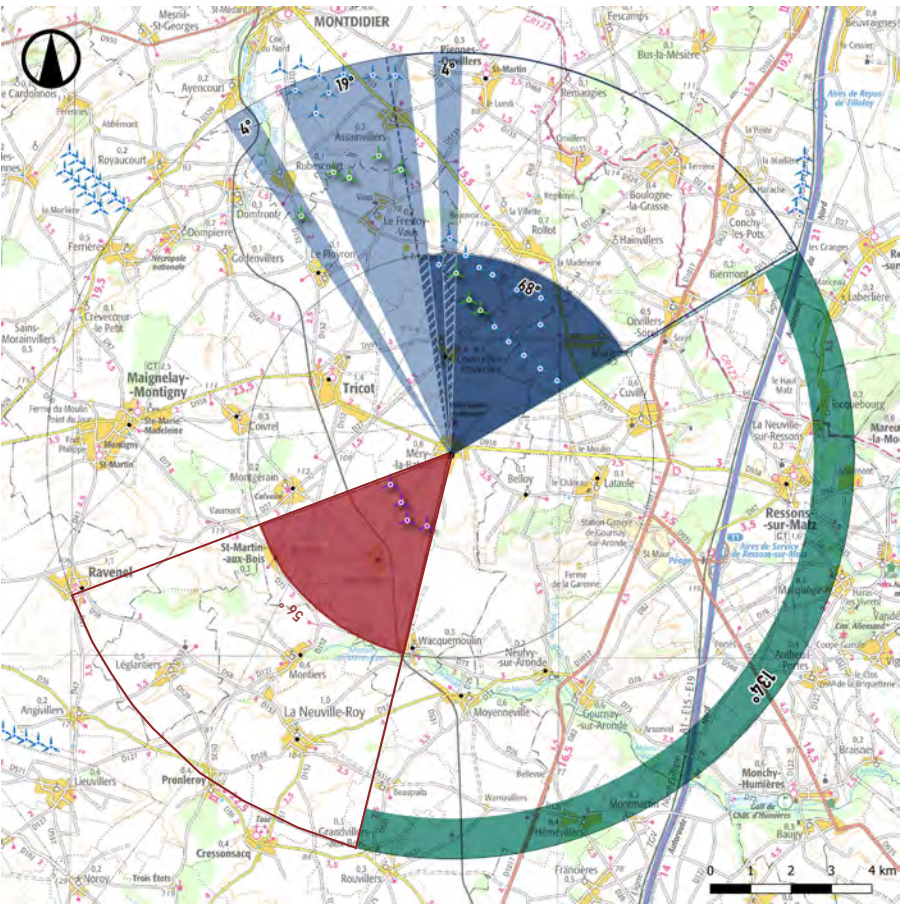
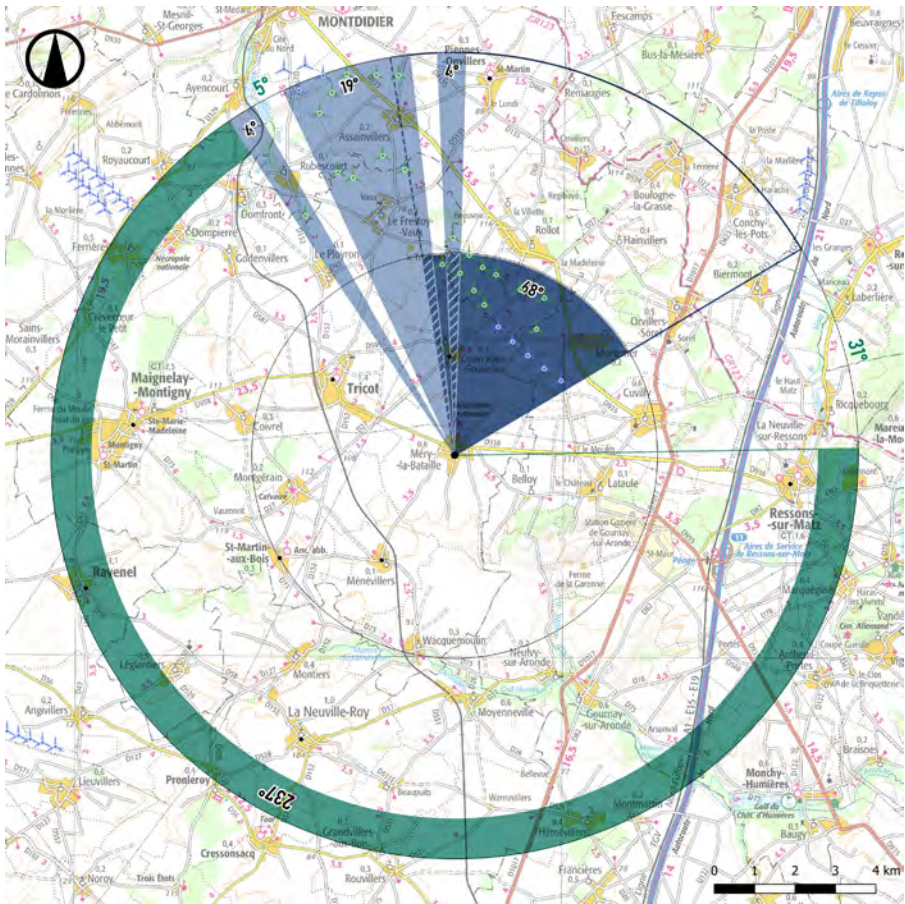
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	63°	78°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	58°	58°
Indice d'occupation (<120°)	92°	107°
Nombre d'éolienne à 5 km	12	16
Indice de densité (<0,1)	0,1	0,12
Indice de Respiration (>160°)	212°	149°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	80°	95°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	62°	62°
Indice d'occupation (<120°)	111°	126°
Nombre d'éolienne à 5 km	16	20
Indice de densité (<0,1)	0,11	0,13
Indice de Respiration (>160°)	125°	125°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.2.b. Méry-la-Bataille



Méry-la-Bataille se situe à 1,7 km au Nord-Est du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 56°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 146° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.**

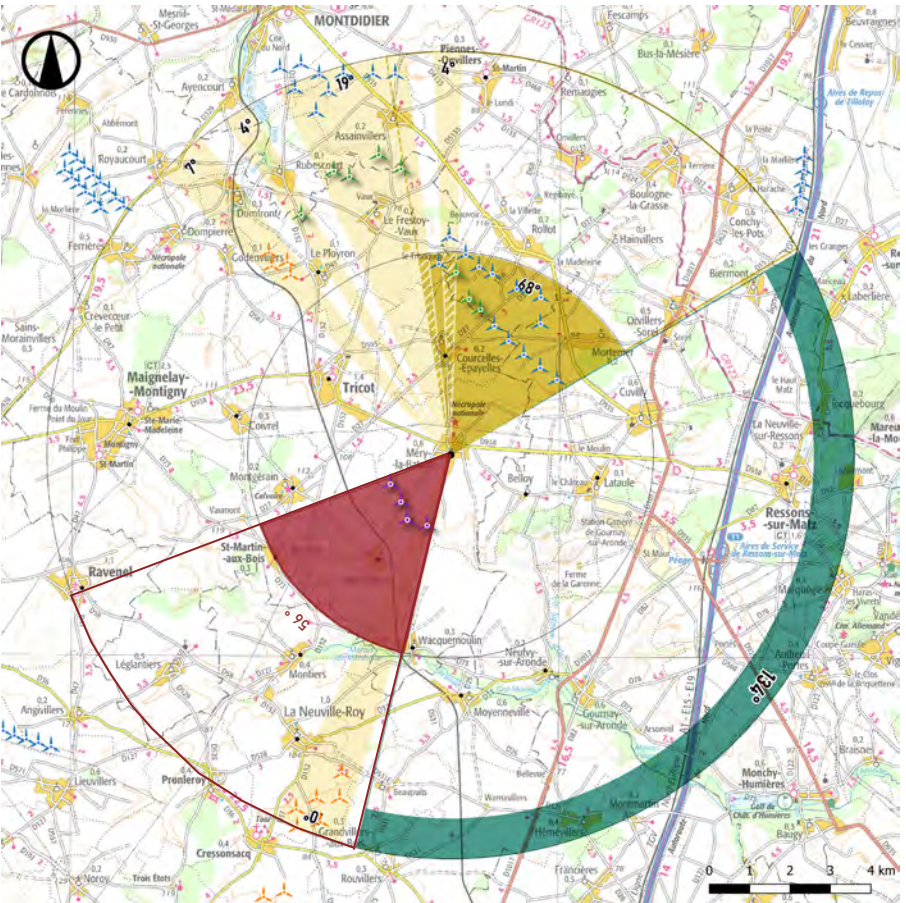
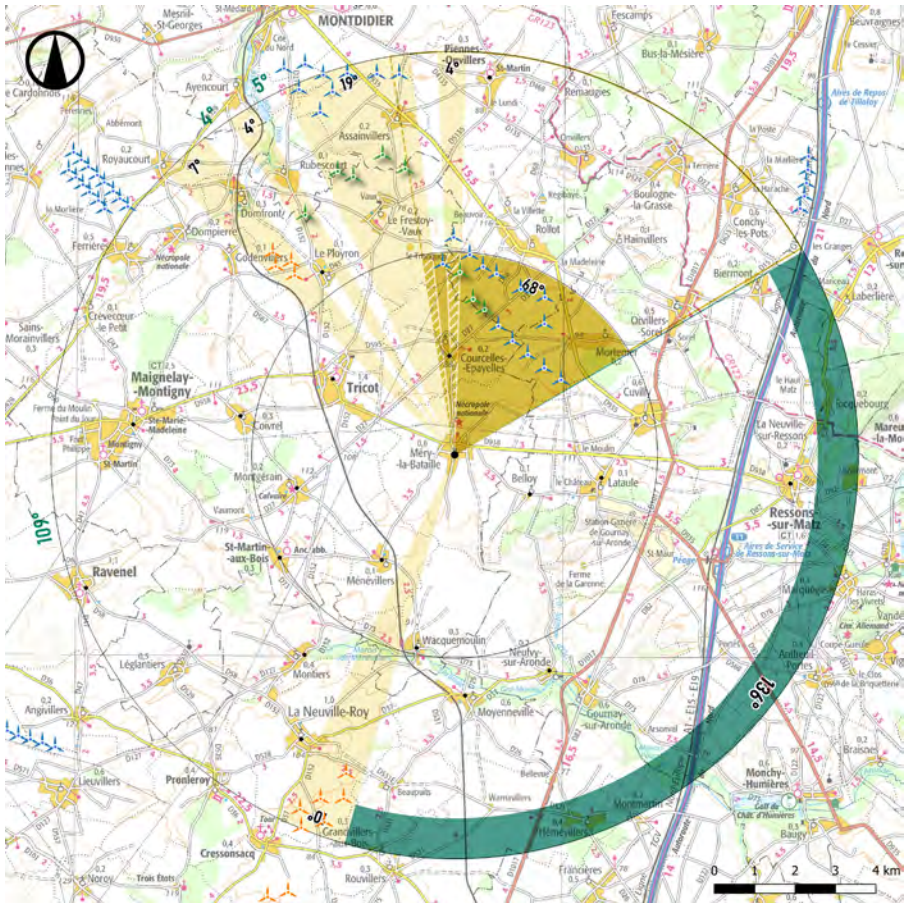
Avec 19 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,11, soit supérieur à 0,10.

> **L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 134° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation, car au moins deux critères ne sont pas satisfaits. Toutefois, ce risque existe déjà sans le projet des Moulins de Méry (avec les éoliennes en instruction).



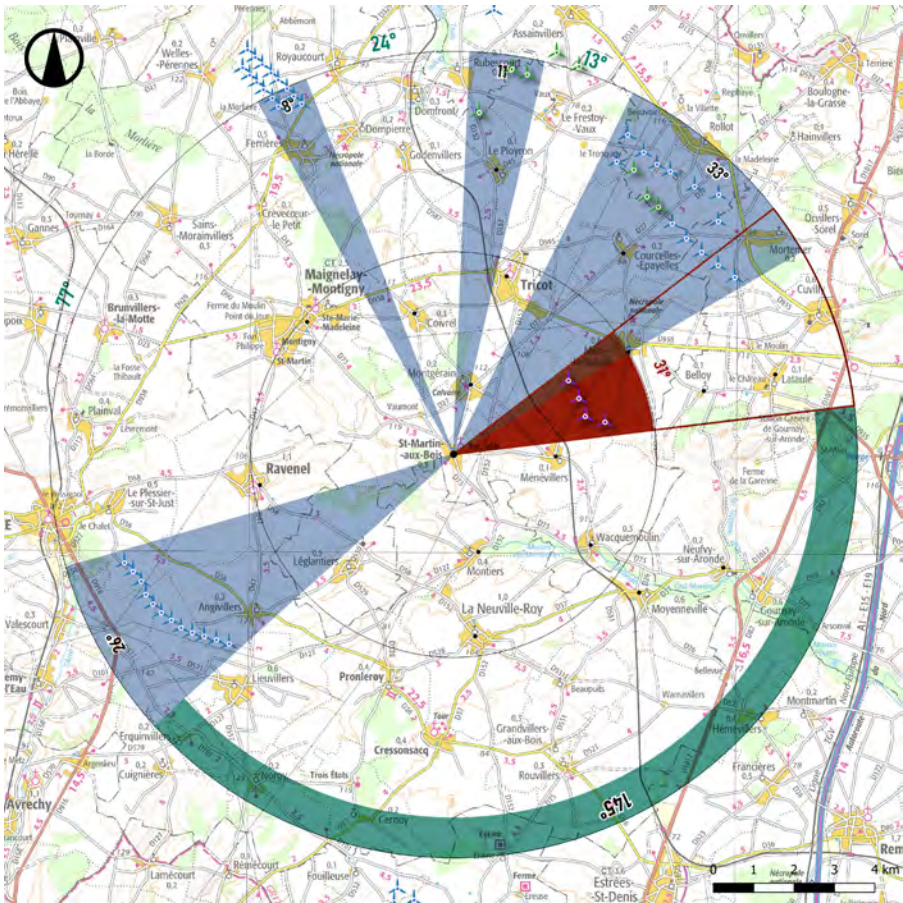
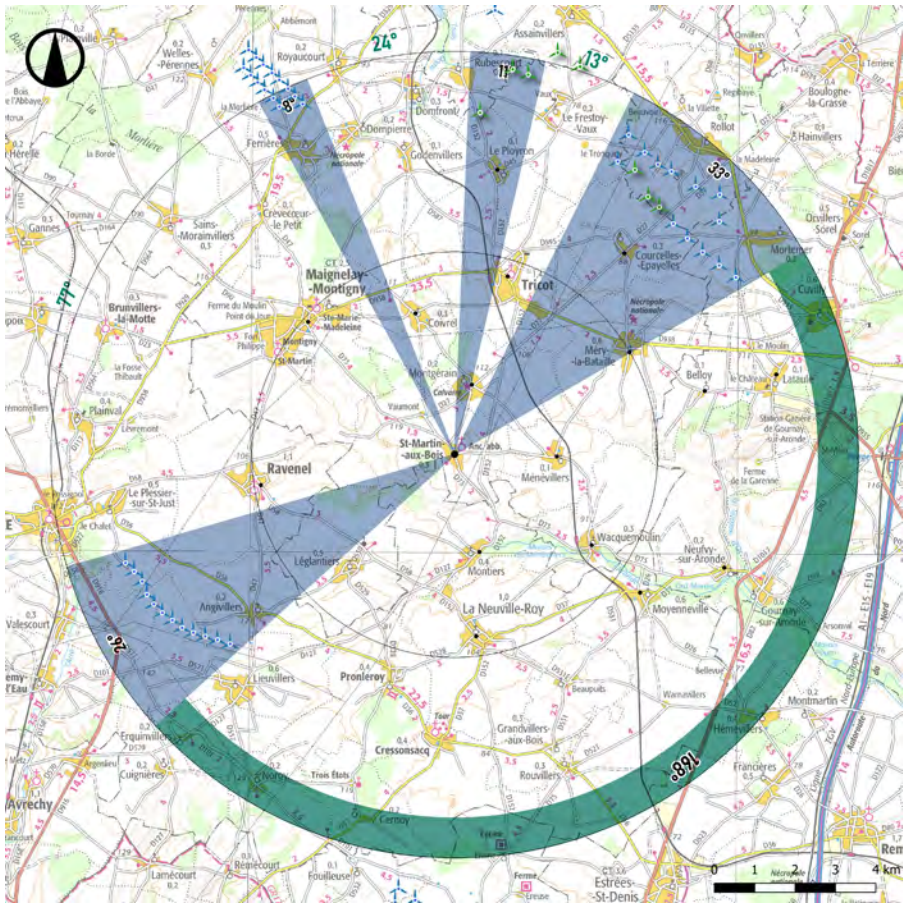
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	68°	124°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	27°	27°
Indice d'occupation (<120°)	81,5°	137,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	15	19
Indice de densité (<0,1)	0,16	0,13
Indice de Respiration (>160°)	266°	134°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	68°	124°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	44°	44°
Indice d'occupation (<120°)	90°	146°
Nombre d'éolienne à 5 km	15	19
Indice de densité (<0,1)	0,13	0,11
Indice de Respiration (>160°)	136°	134°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.2.c. Saint-Martin-aux-Bois



Saint-Martin-aux-Bois se situe à 3,4 km à l'Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 31°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 86,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

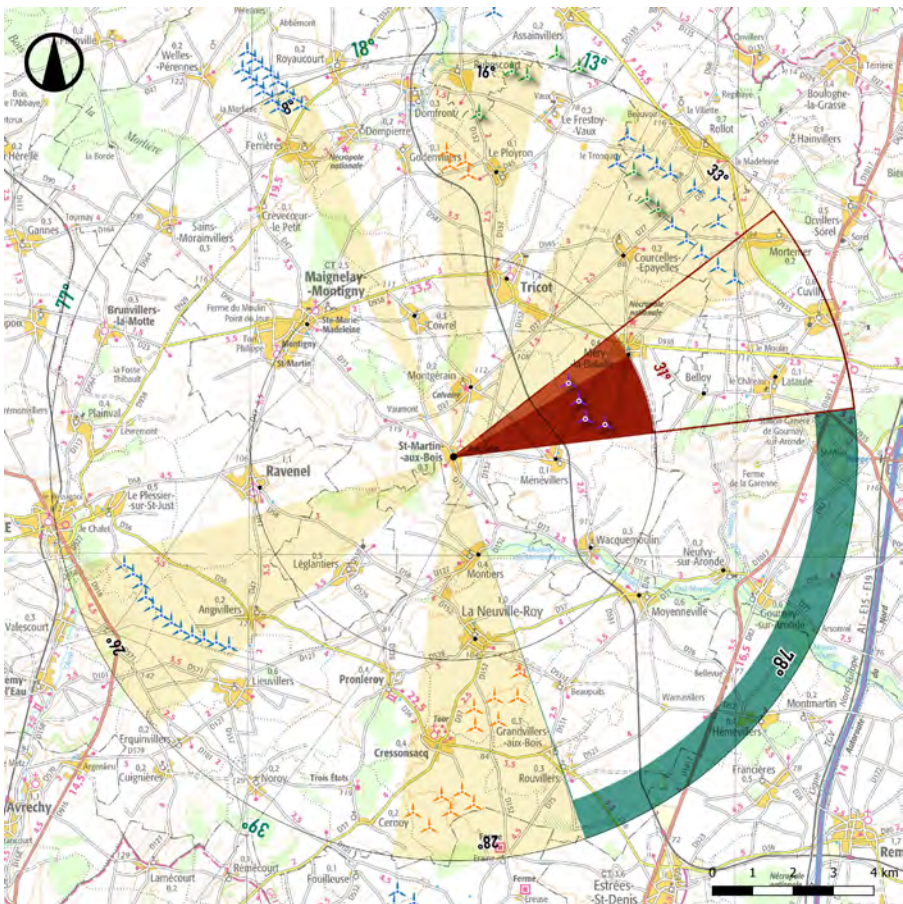
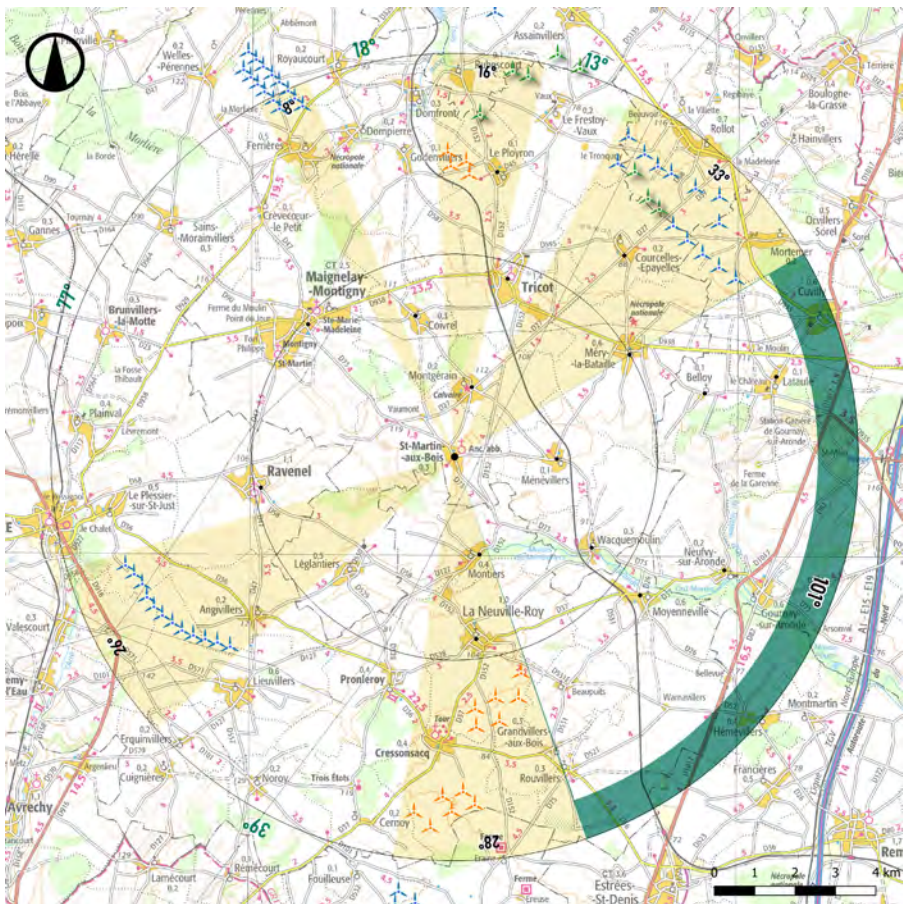
Avec 4 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,03, soit inférieur à 0,10.

> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 78° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



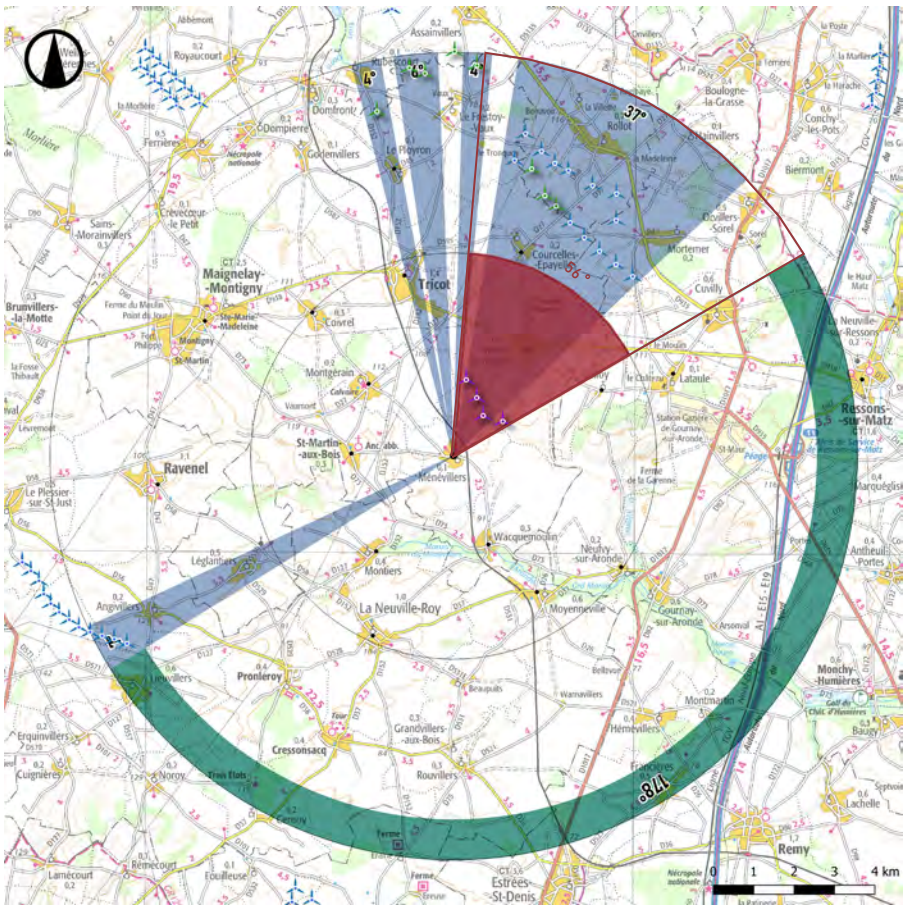
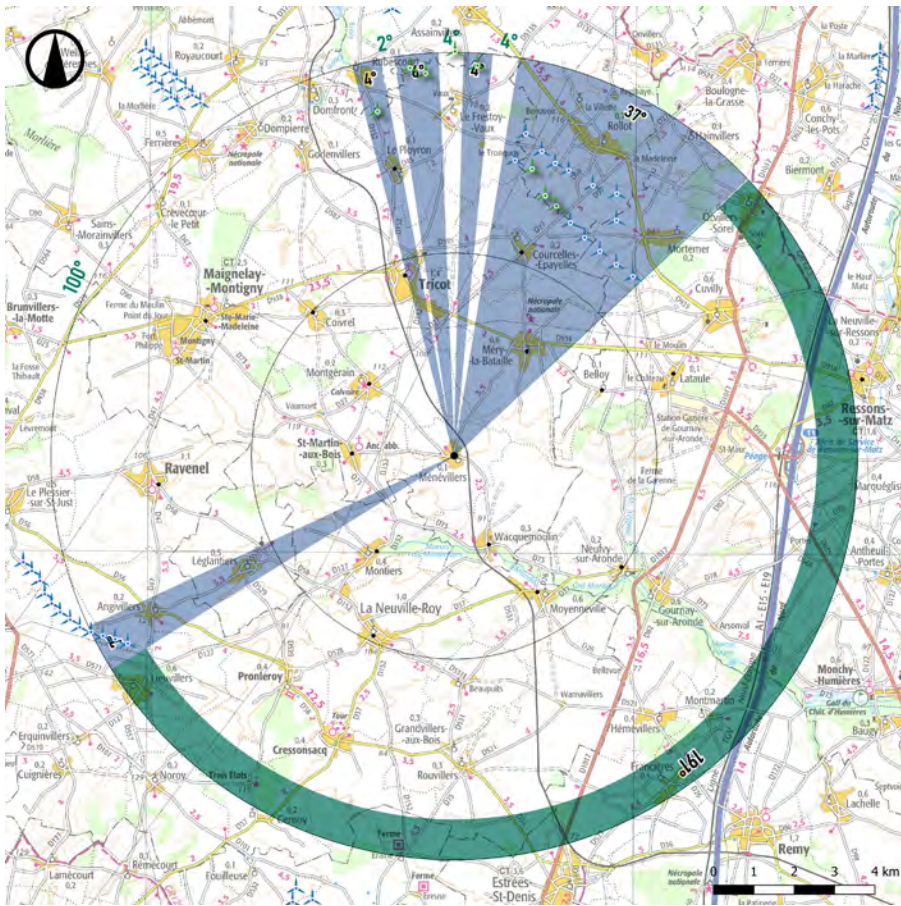
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	31°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	78°	78°
Indice d'occupation (<120°)	39°	70°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,04
Indice de Respiration (>160°)	168°	145°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	31°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	111°	111°
Indice d'occupation (<120°)	55,5°	86,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,03
Indice de Respiration (>160°)	101°	78°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.d. Ménévillers



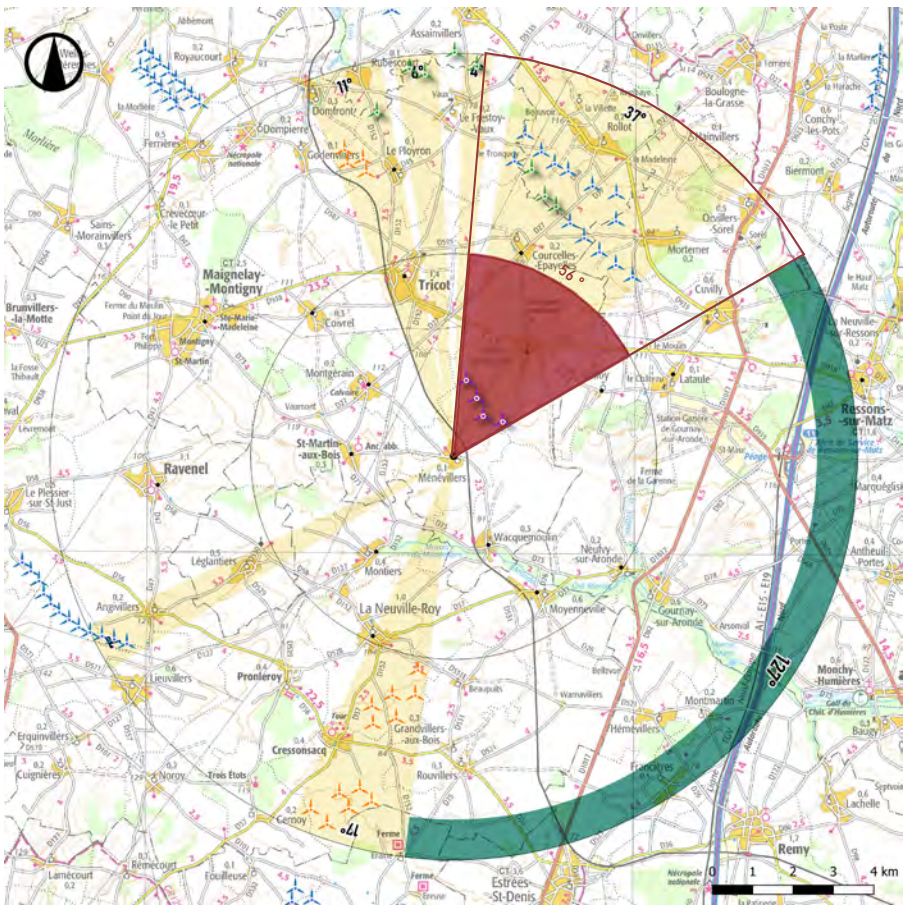
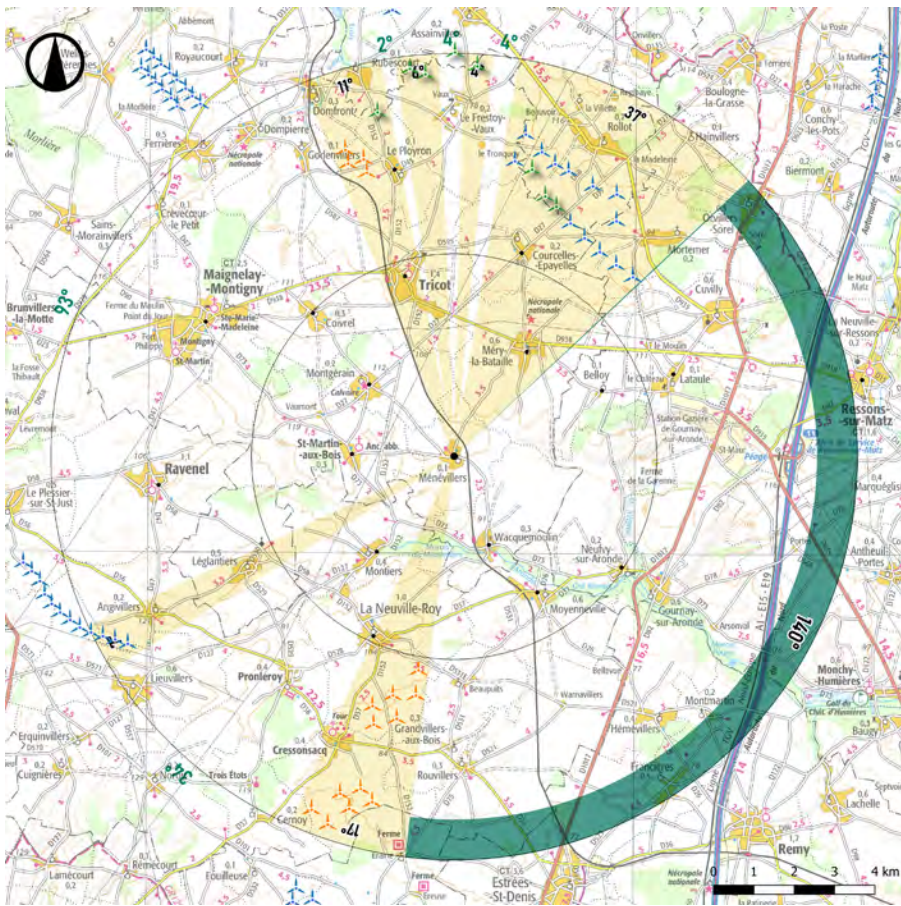
Ménévillers se situe à 1,2 km au Sud-Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 56°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 97° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.
> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

Avec 4 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,03, soit inférieur à 0,10.
> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 127° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.
> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



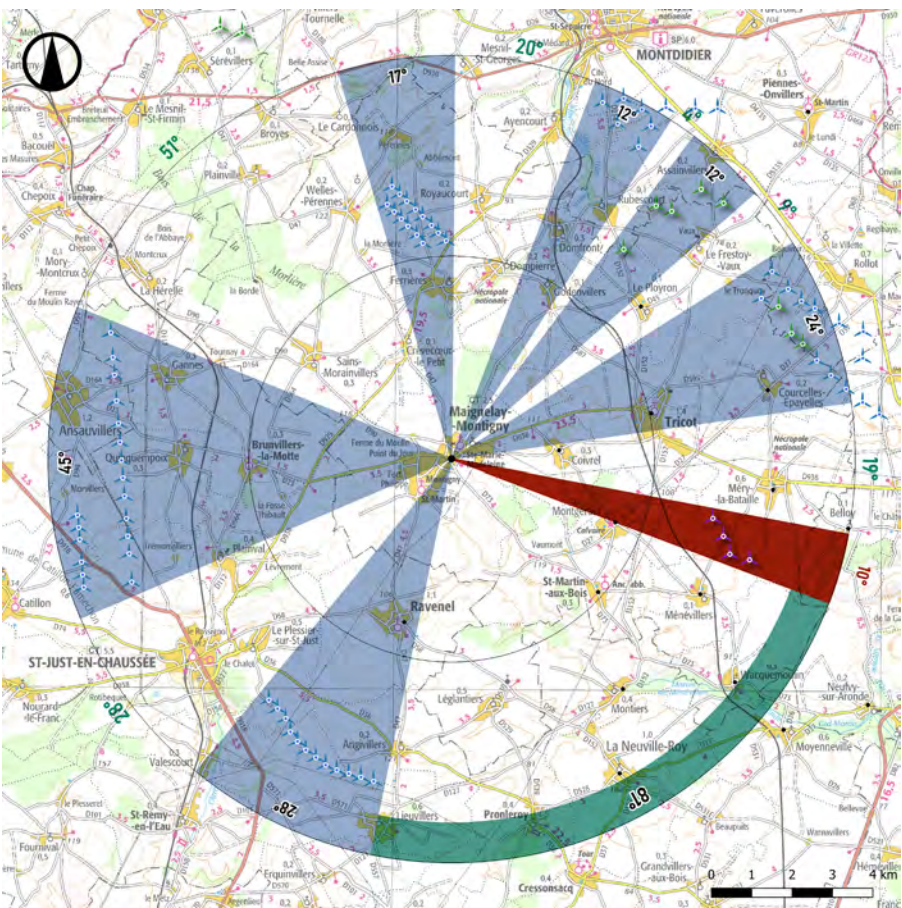
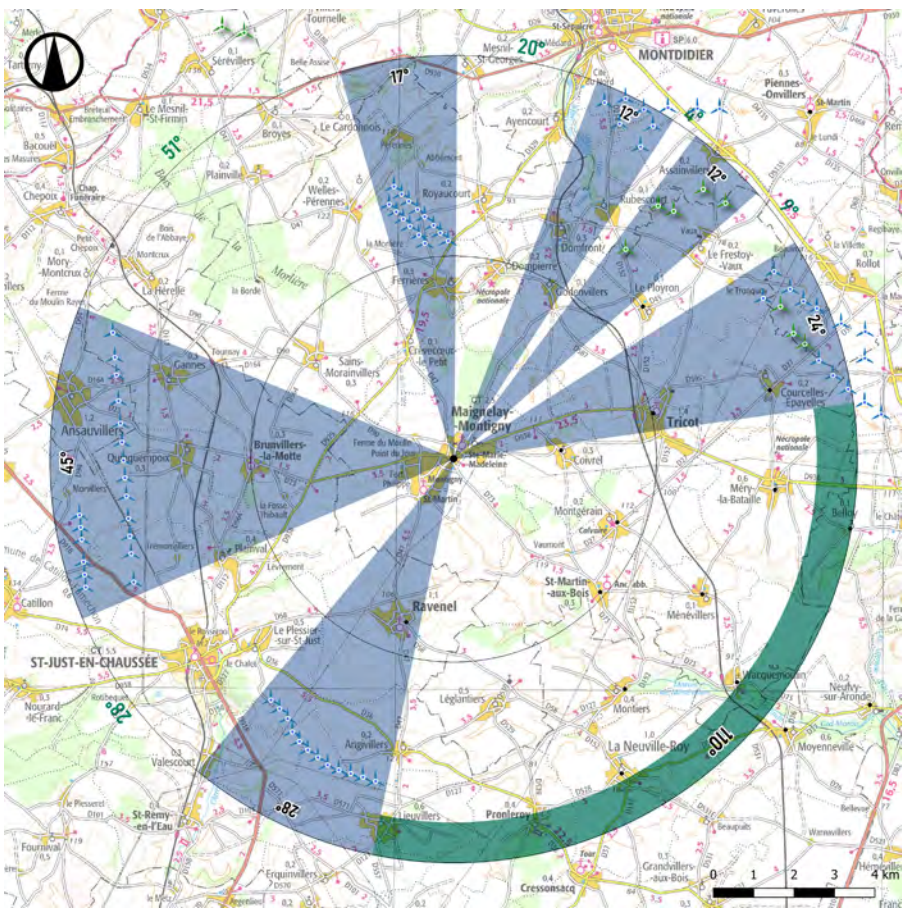
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	56°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	58°	58°
Indice d'occupation (<120°)	29°	85°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,04
Indice de Respiration (>160°)	191°	178°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	56°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	82°	82°
Indice d'occupation (<120°)	41°	97°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,03
Indice de Respiration (>160°)	140°	127°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.e. Maignelay-Montigny



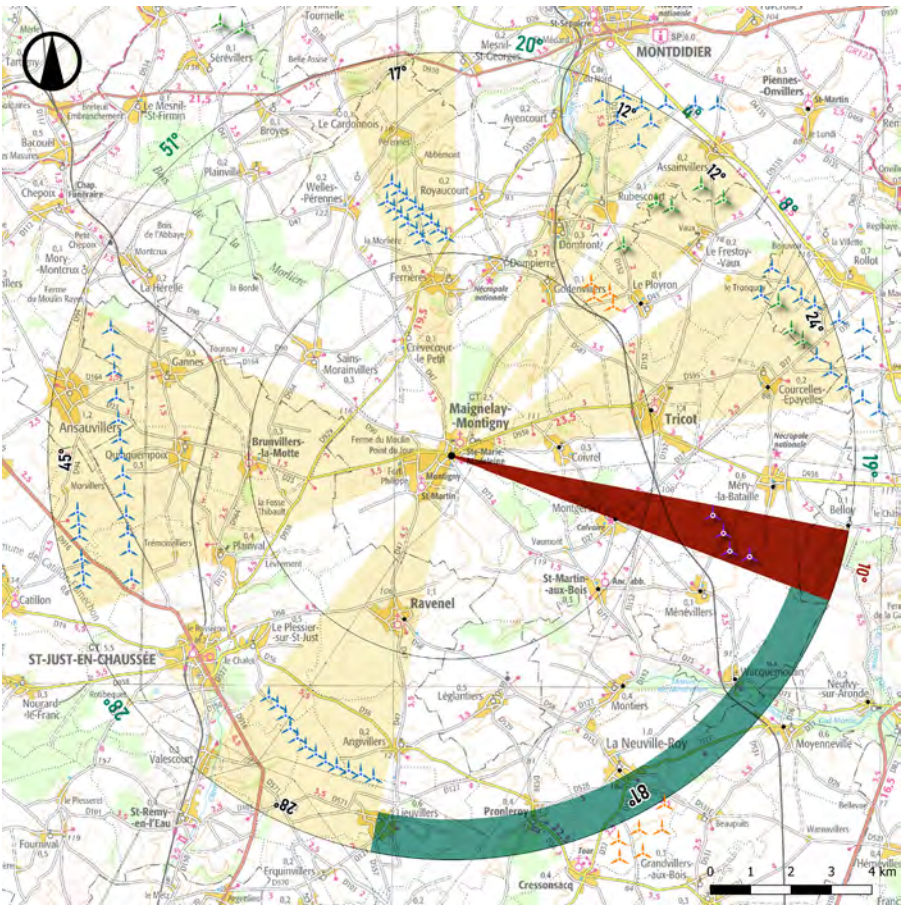
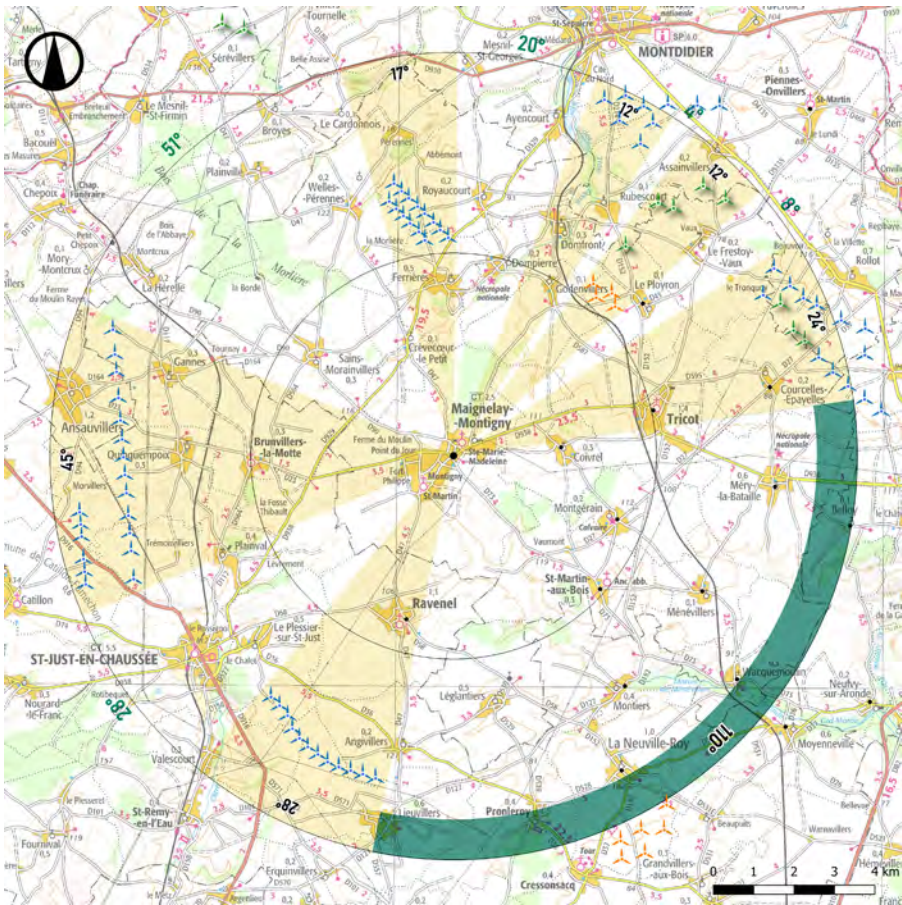
Maignelay-Montigny se situe à 6,7 km à l'Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 5°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 74° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.
> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

Avec 0 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0, soit inférieur à 0,10.
> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 81° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.
> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



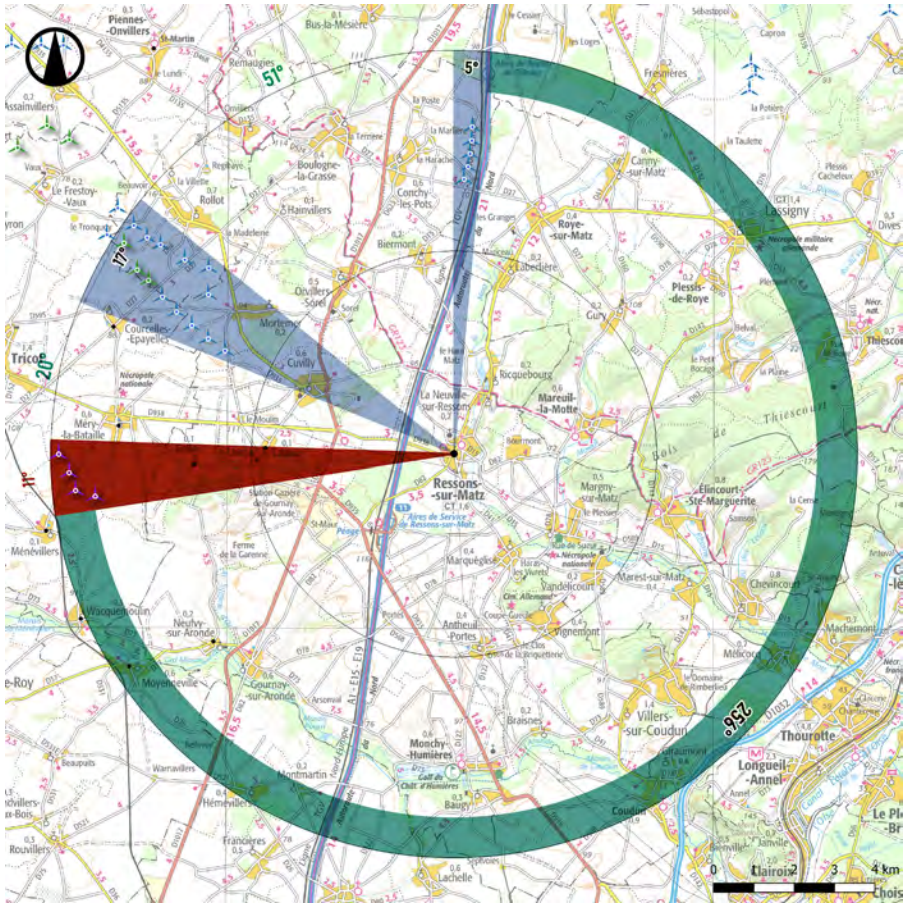
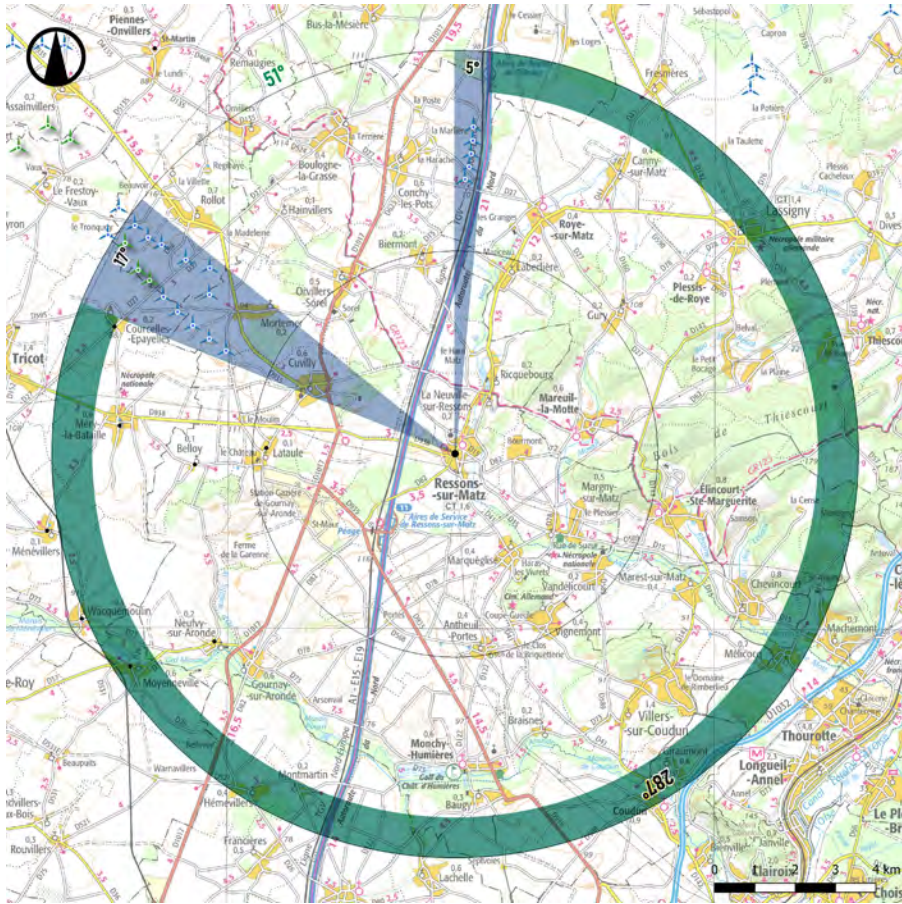
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	0°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	138°	148°
Indice d'occupation (<120°)	69°	74°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	0
Indice de densité (<0,1)	0	0
Indice de Respiration (>160°)	110°	81°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	0°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	138°	148°
Indice d'occupation (<120°)	69°	74°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	0
Indice de densité (<0,1)	0	0
Indice de Respiration (>160°)	110°	81°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.f. Ressons-sur-Matz



Ressons-sur-Matz se situe à 9 km à l’Est du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l’Indice d’Occupation de l’Horizon de 5,5°.

L’angle d’occupation de l’horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 16,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.

> **L’indice d’occupation est inférieur au seuil d’alerte.**

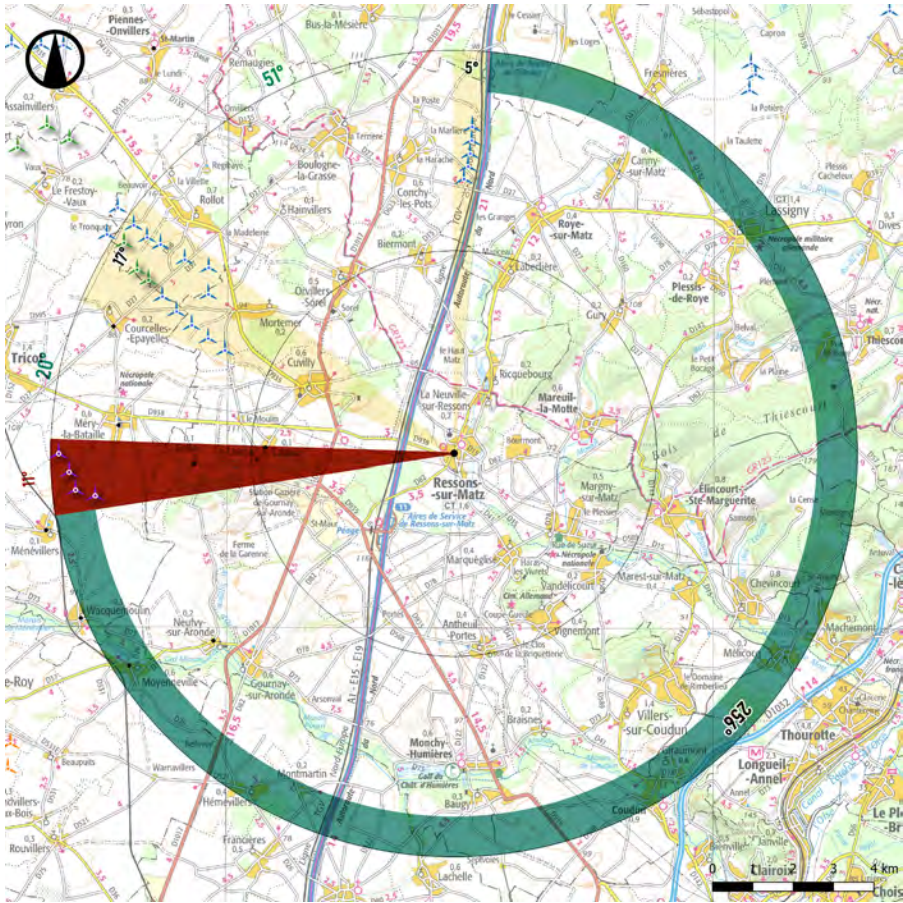
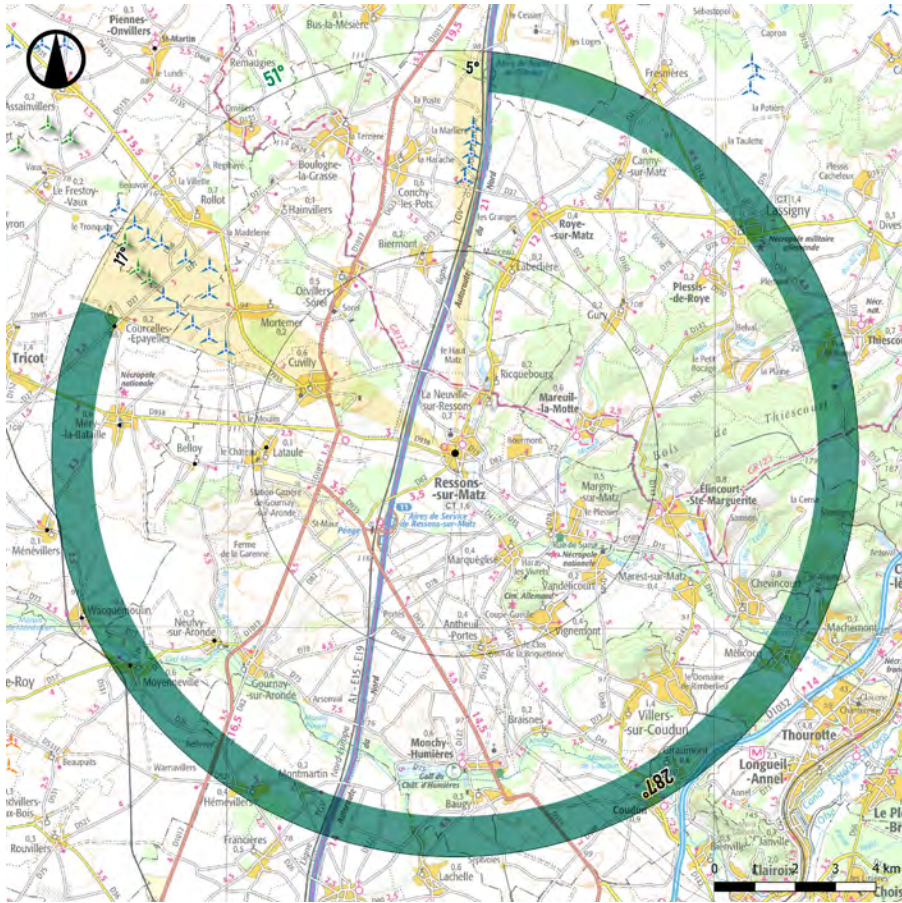
Avec 0 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l’indice de densité sur les horizons s’élève à 0, soit inférieur à 0,10.

> **L’indice de densité est inférieur au seuil d’alerte.**

L’espace de respiration, c’est à dire le plus grand angle sans éolienne, s’élève à 256° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud.

> **L’espace de respiration est donc suffisant.**

Il n’y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



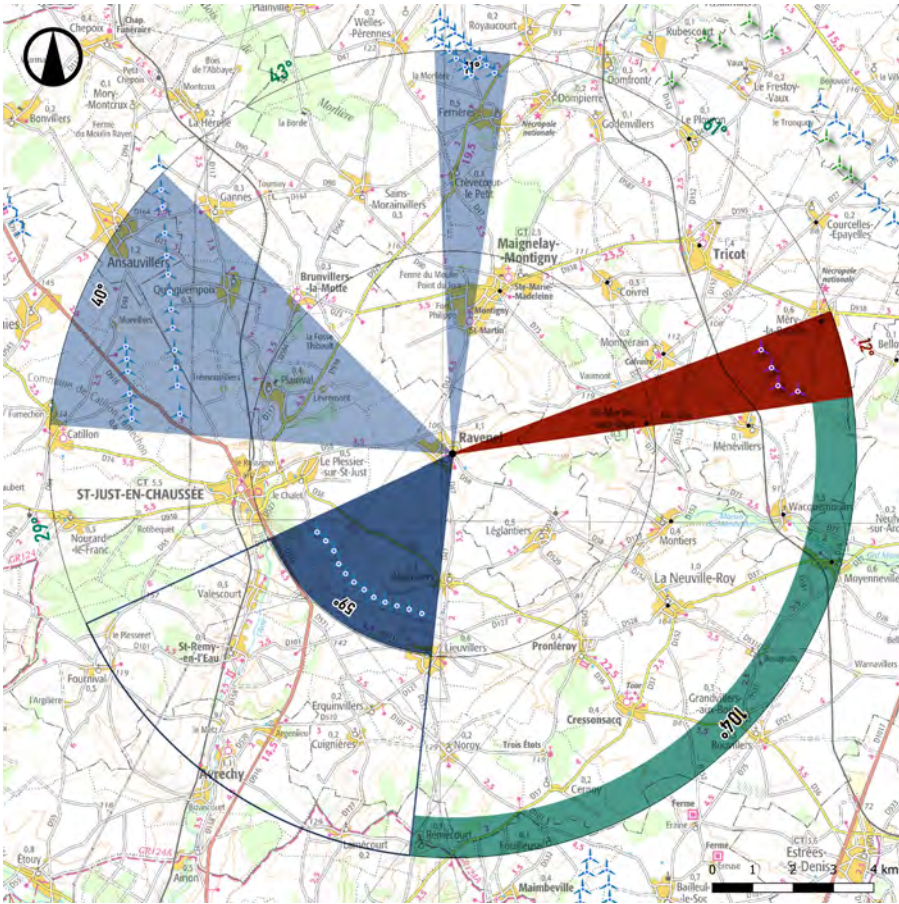
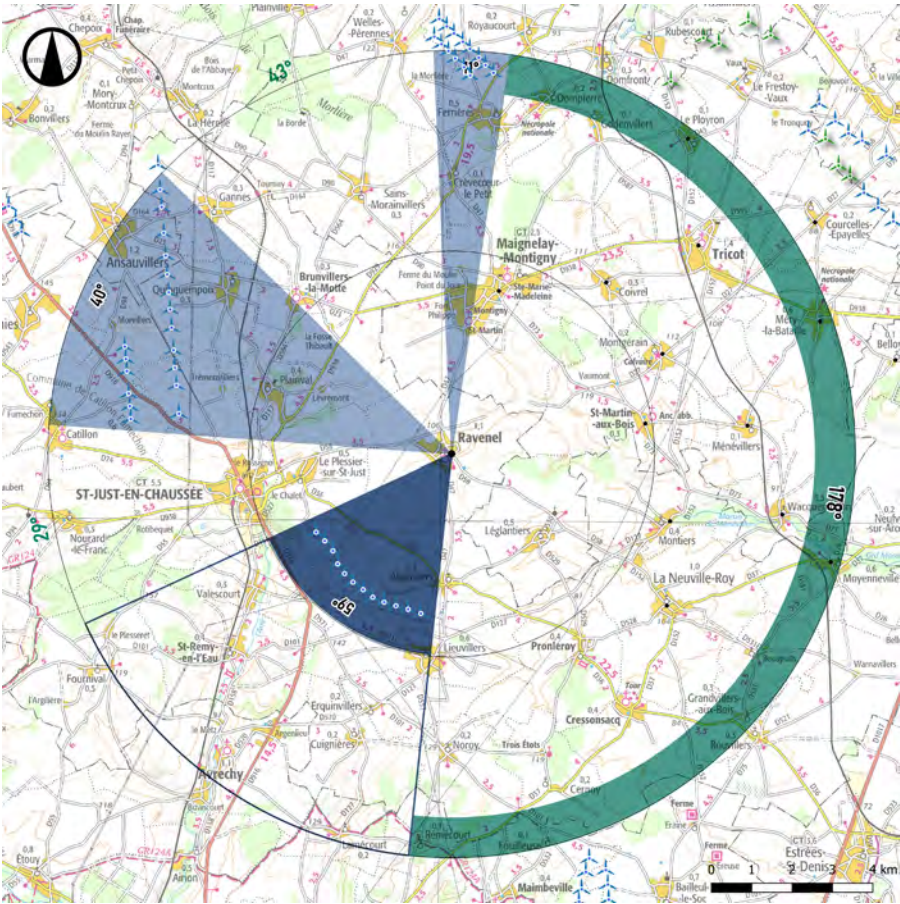
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d’évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	0°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	22°	33°
Indice d’occupation (<120°)	11°	16,5°
Nombre d’éolienne à 5 km	0	0
Indice de densité (<0,1)	0	0
Indice de Respiration (>160°)	287°	256°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d’évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	0°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	22°	33°
Indice d’occupation (<120°)	11°	16,5°
Nombre d’éolienne à 5 km	0	0
Indice de densité (<0,1)	0	0
Indice de Respiration (>160°)	287°	256°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.g. Ravenel



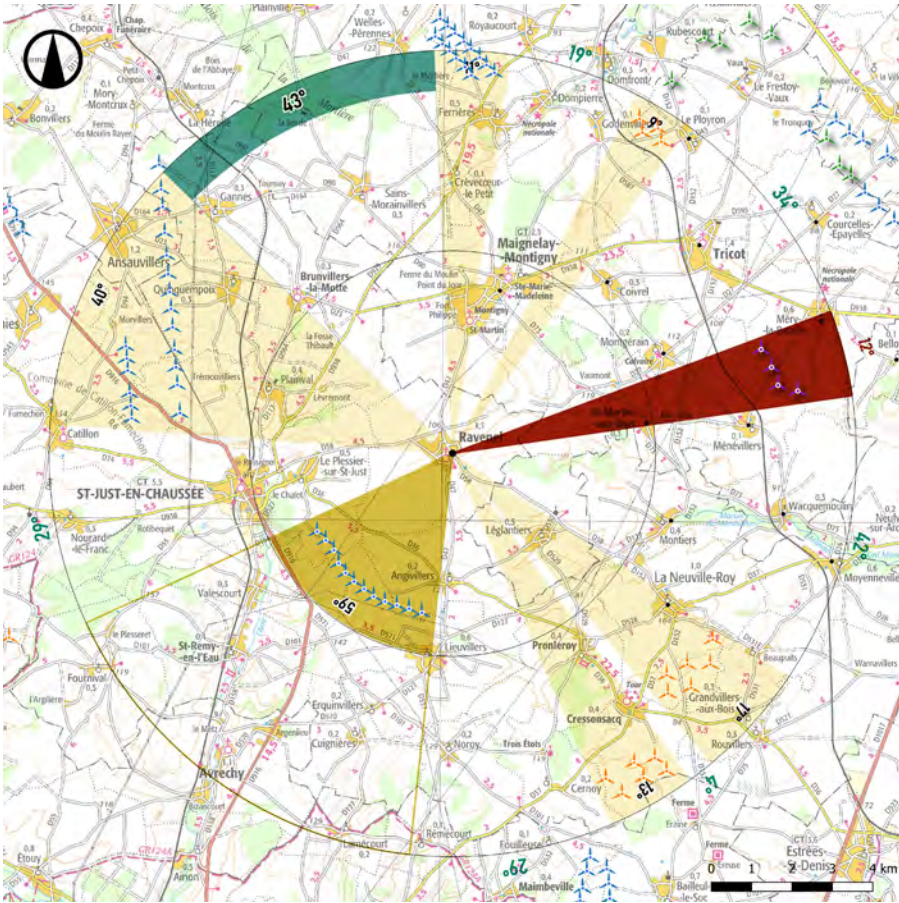
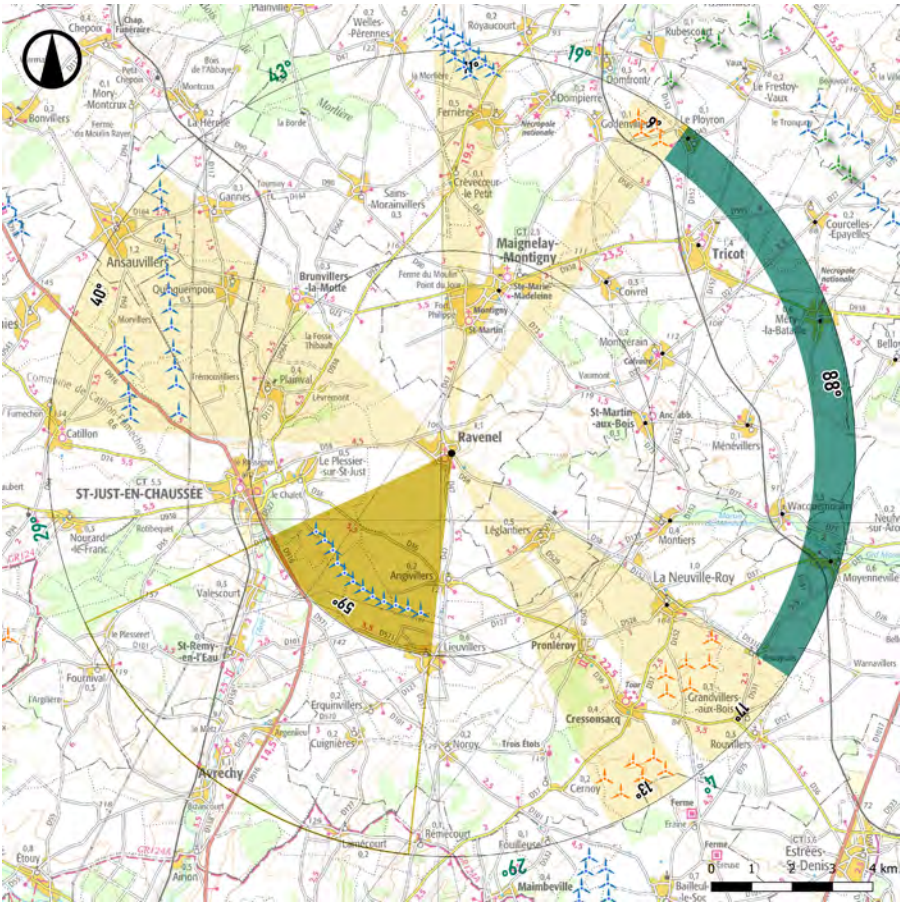
Ravenel se situe à 8,2 km au Sud-Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 6°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 110° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.
> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

Avec 12 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,07, soit inférieur à 0,10.
> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 43° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Nord-Est.
> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



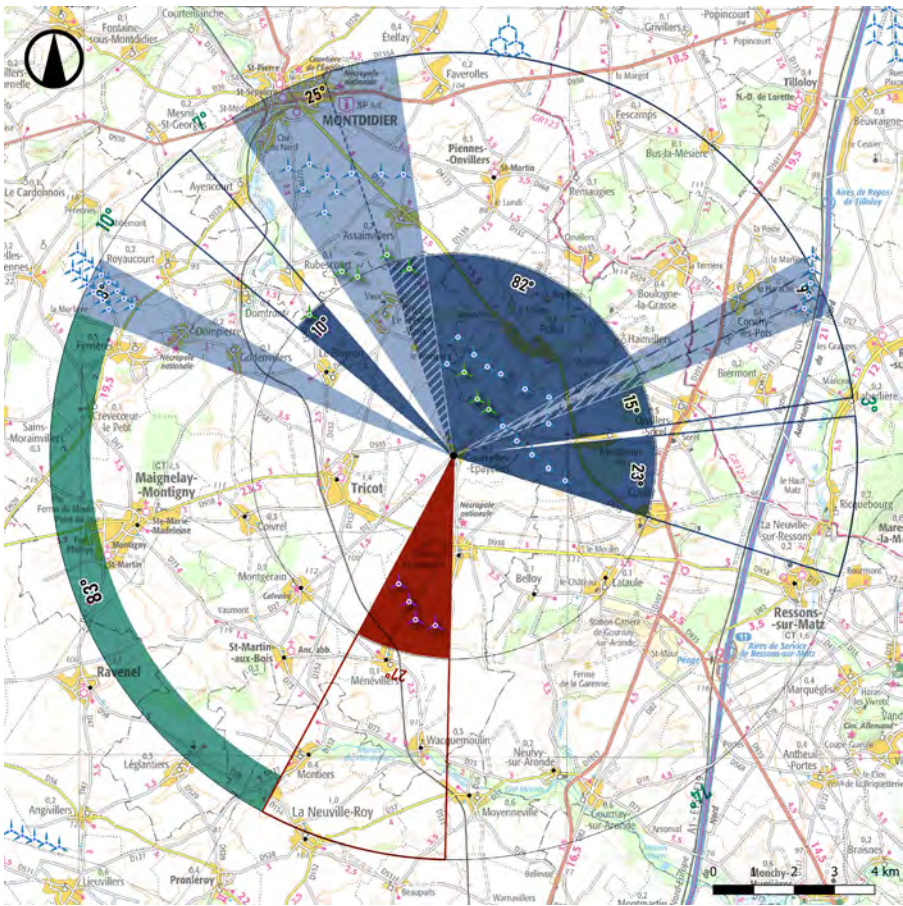
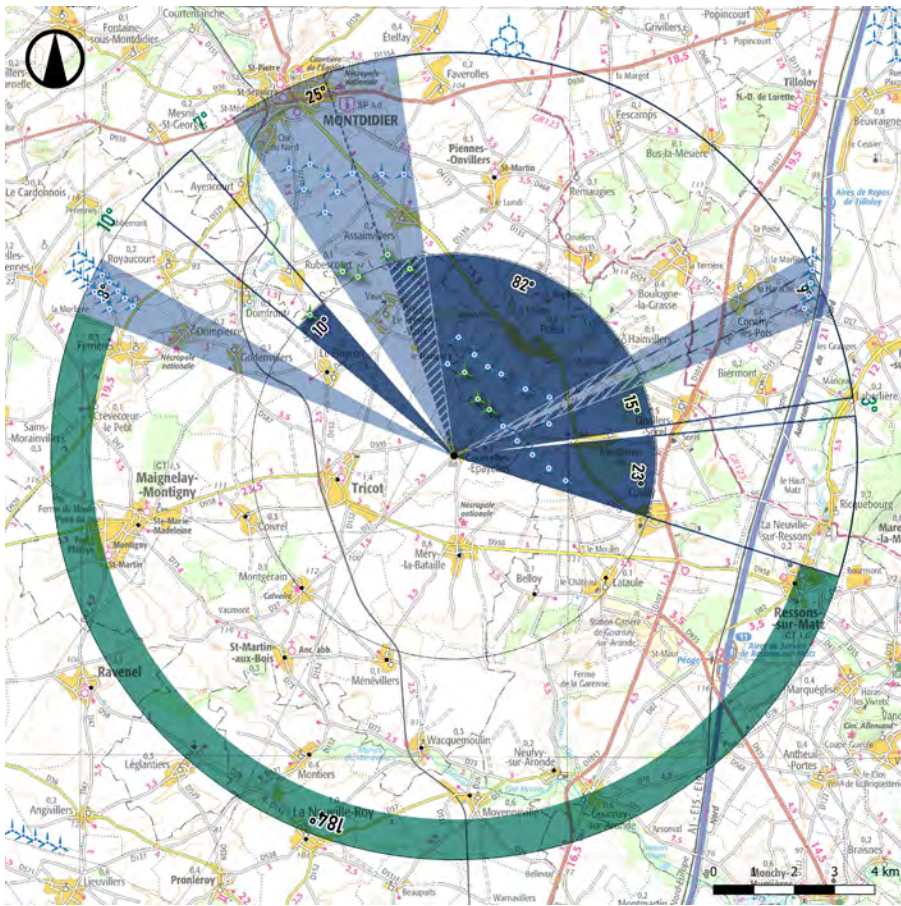
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	59°	59°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	51°	63°
Indice d'occupation (<120°)	84,5°	90,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	12	12
Indice de densité (<0,1)	0,11	0,1
Indice de Respiration (>160°)	178°	104°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	59°	59°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	90°	102°
Indice d'occupation (<120°)	104°	110°
Nombre d'éolienne à 5 km	12	12
Indice de densité (<0,1)	0,08	0,07
Indice de Respiration (>160°)	88°	43°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.h. Courcelles-Epayelles



Courcelles-Epayelles se situe à 3,5 km au Nord-Est du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 27°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 192,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.**

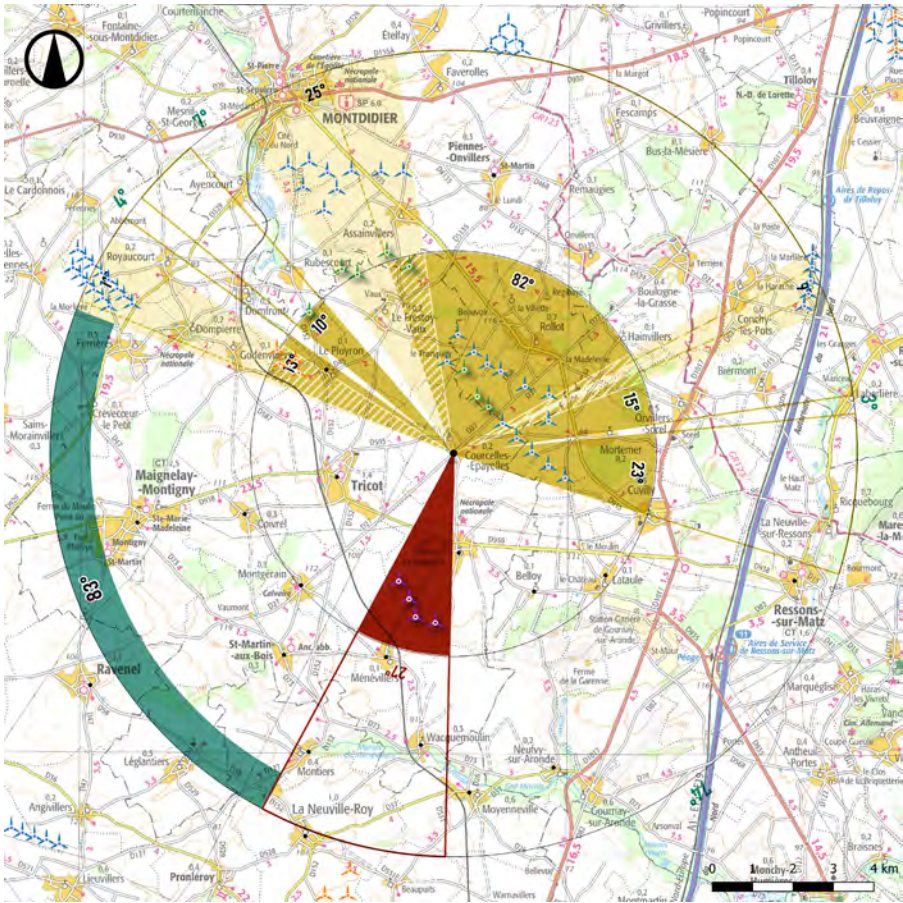
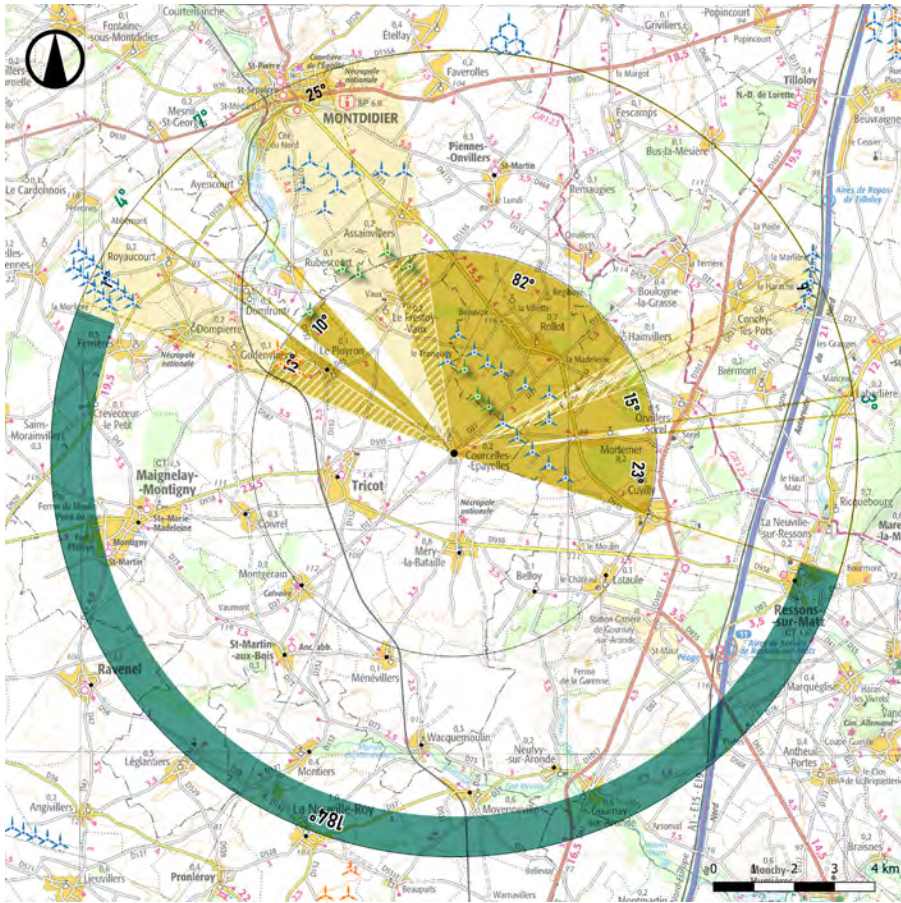
Avec 26 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,12, soit supérieur à 0,10.

> **L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 83° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants, mais déjà existant sans le projet des Moulins de Méry.



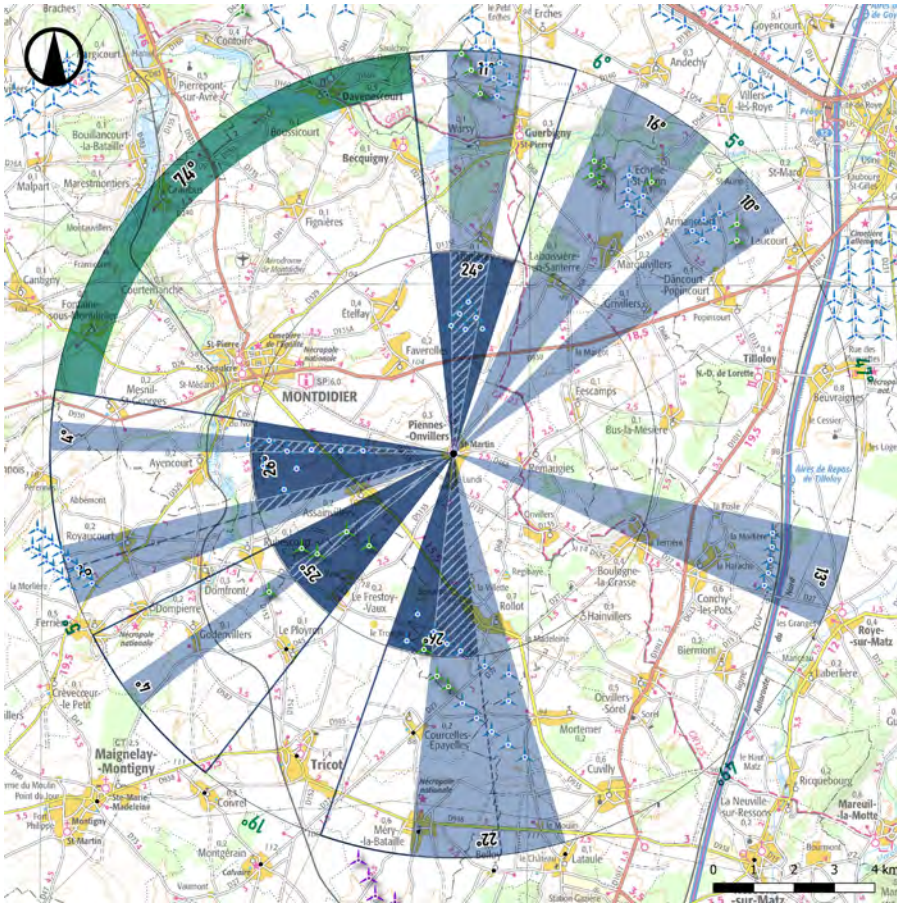
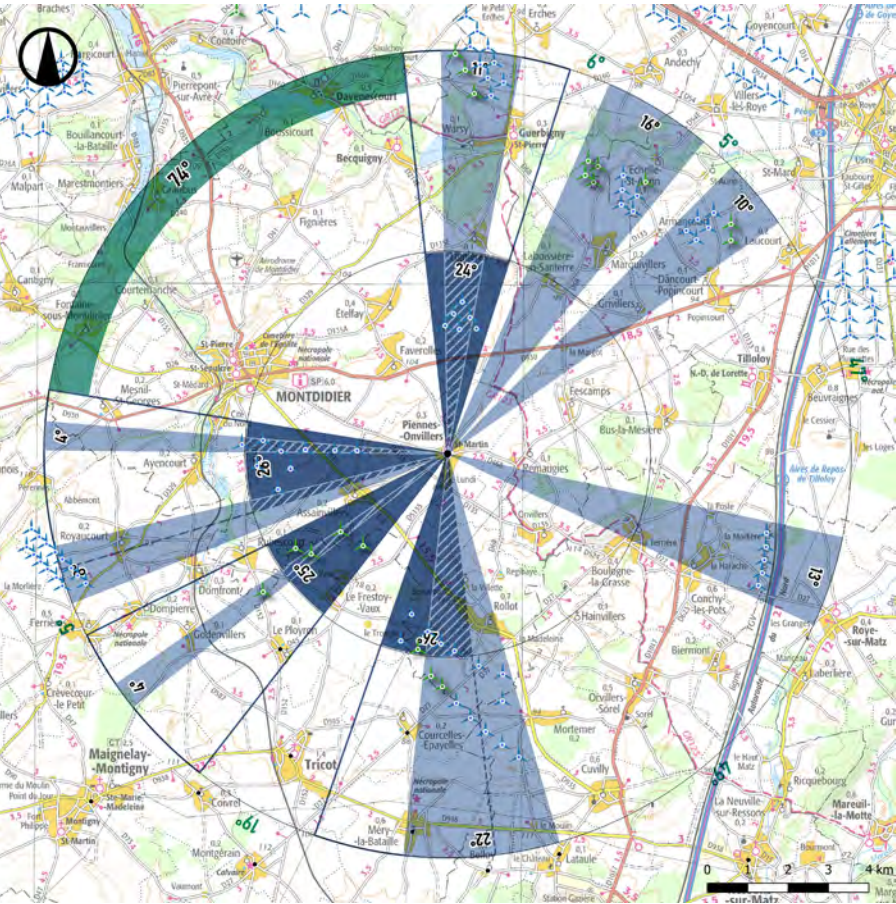
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	130°	157°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	42°	42°
Indice d'occupation (<120°)	151°	178°
Nombre d'éolienne à 5 km	18	22
Indice de densité (<0,1)	0,11	0,11
Indice de Respiration (>160°)	184°	83°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	143°	170°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	45°	45°
Indice d'occupation (<120°)	165,5°	192,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	22	26
Indice de densité (<0,1)	0,12	0,12
Indice de Respiration (>160°)	184°	83°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.2.i. Piennes-Onvillers



Piennes-Onvillers se situe à 10,3 km au Nord du futur parc des Moulins de Méry. Le projet n’amplifie pas l’Indice d’Occupation de l’Horizon.

L’angle d’occupation de l’horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 147° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> **L’indice d’occupation est supérieur au seuil d’alerte.**

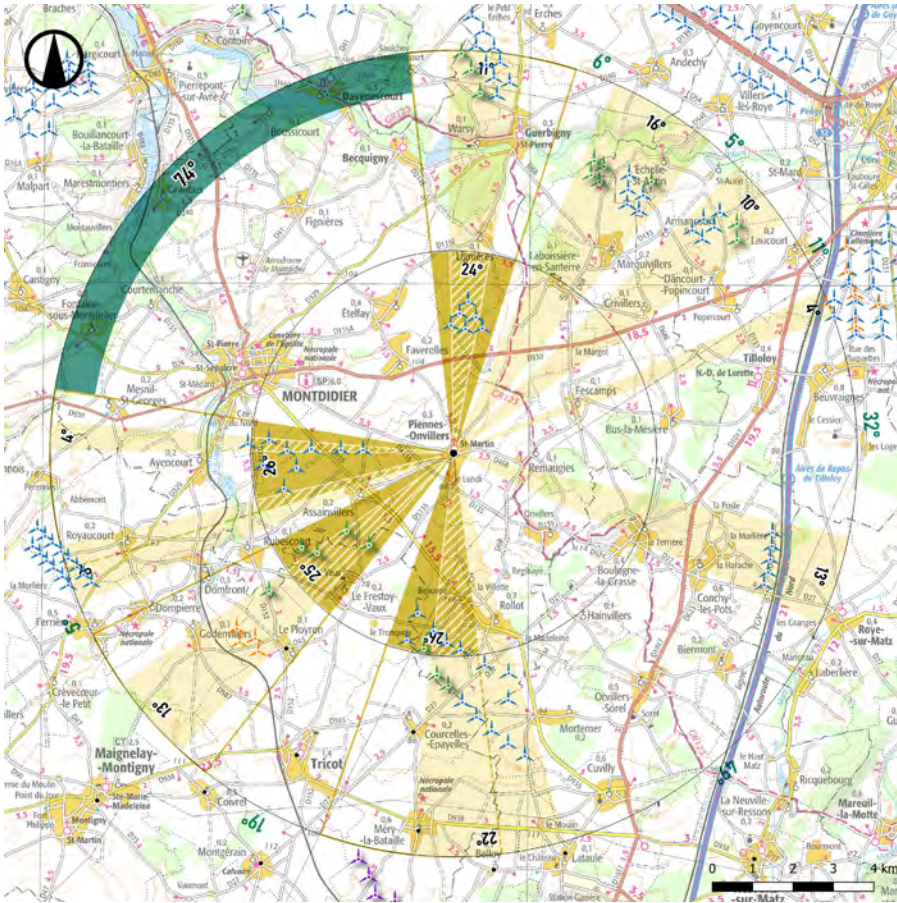
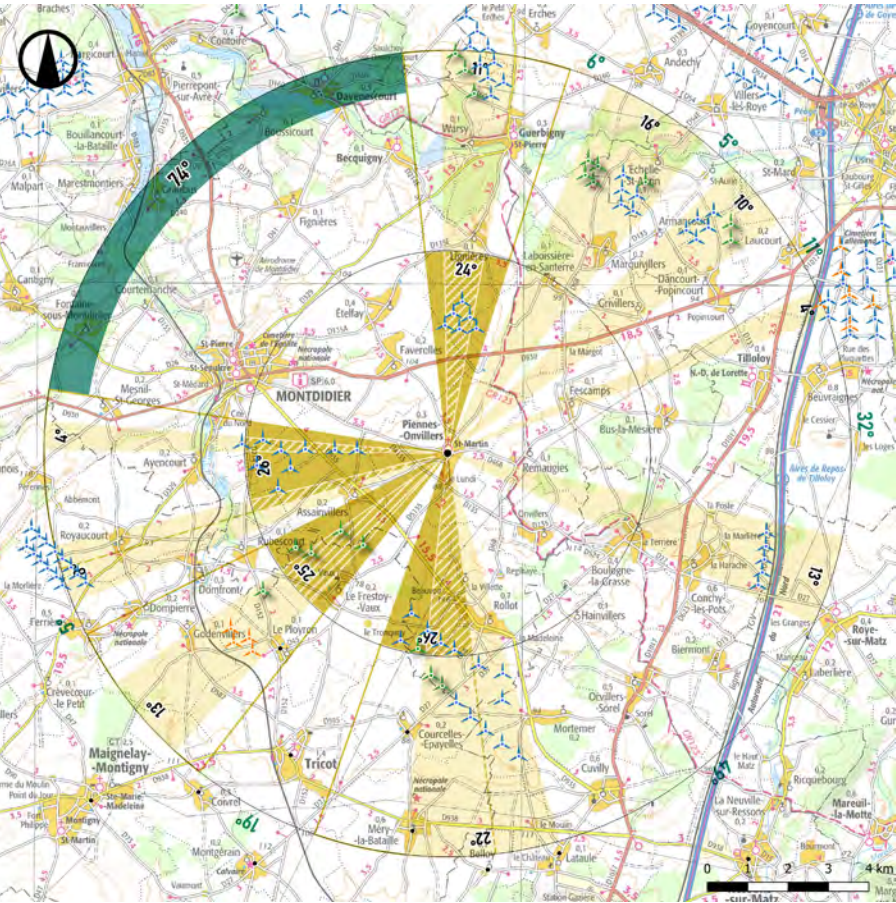
Avec 25 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l’indice de densité sur les horizons s’élève à 0,13, soit supérieur à 0,10.

> **L’indice de densité est supérieur au seuil d’alerte.**

L’espace de respiration, c’est à dire le plus grand angle sans éolienne, s’élève à 74° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Nord-Ouest.

> **L’espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants. Toutefois, le projet n’a pas d’incidence sur la saturation visuelle de cette commune puisqu’il s’implante à plus de 10 km de celle-ci. De plus, si le périmètre d’analyse est étendue le projet s’implante dans un angle déjà pourvu d’éoliennes et ne réduit donc pas l’angle de respiration.



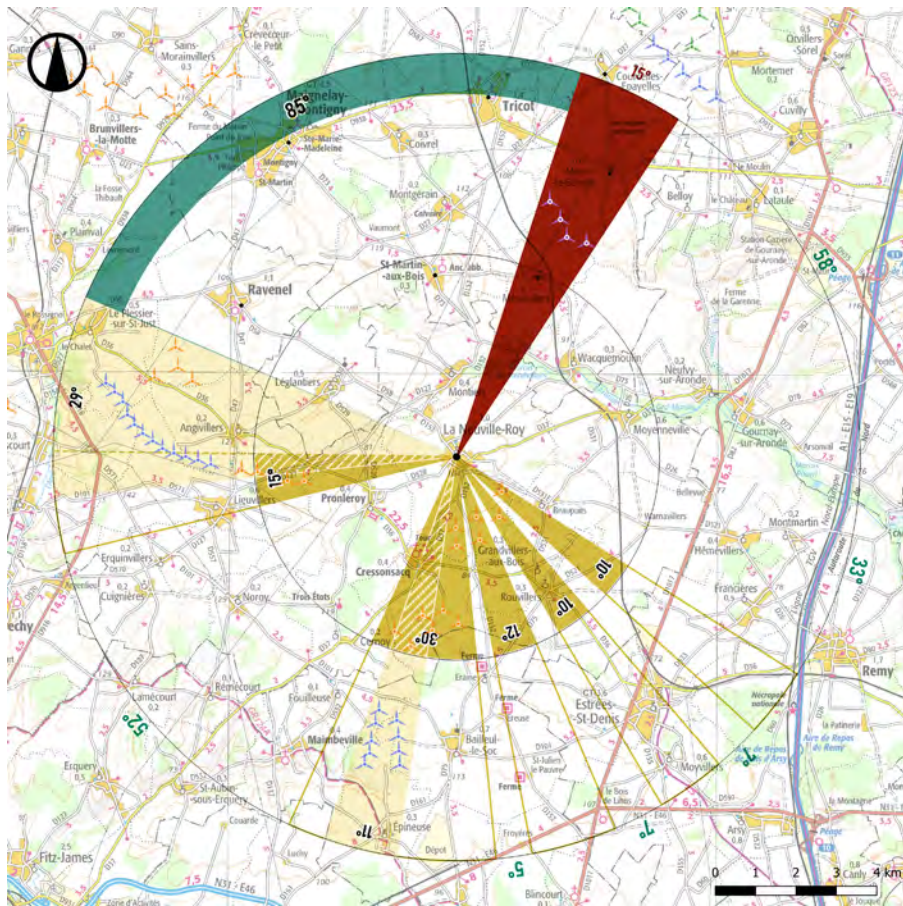
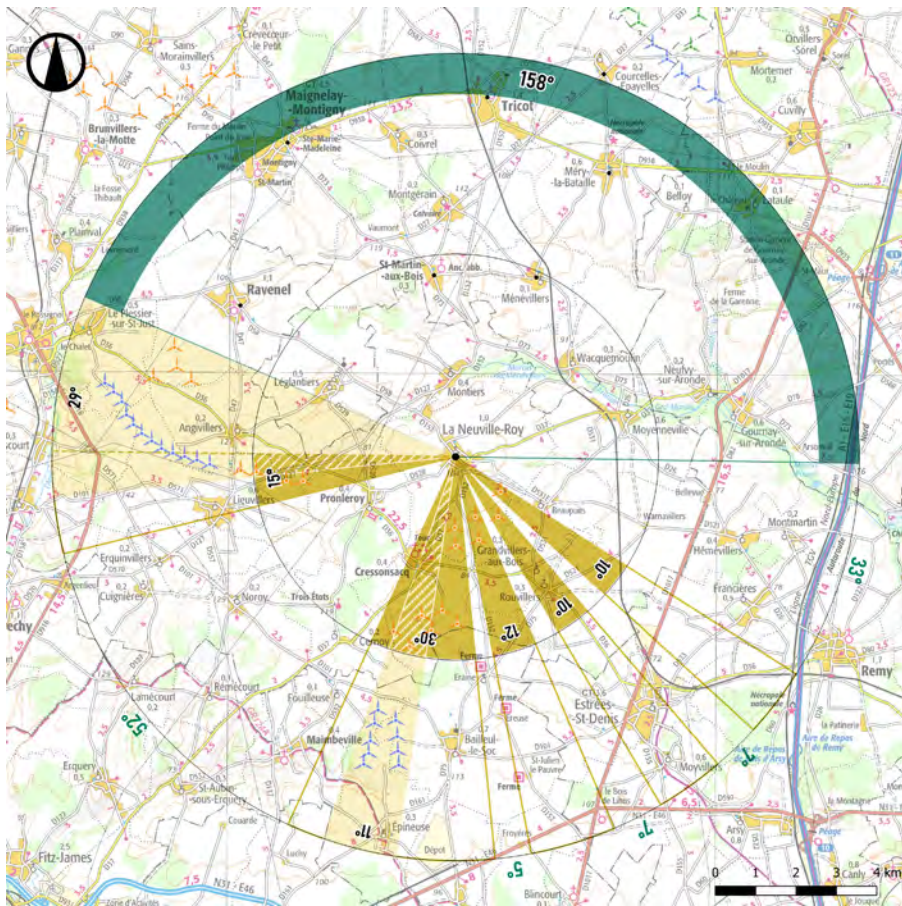
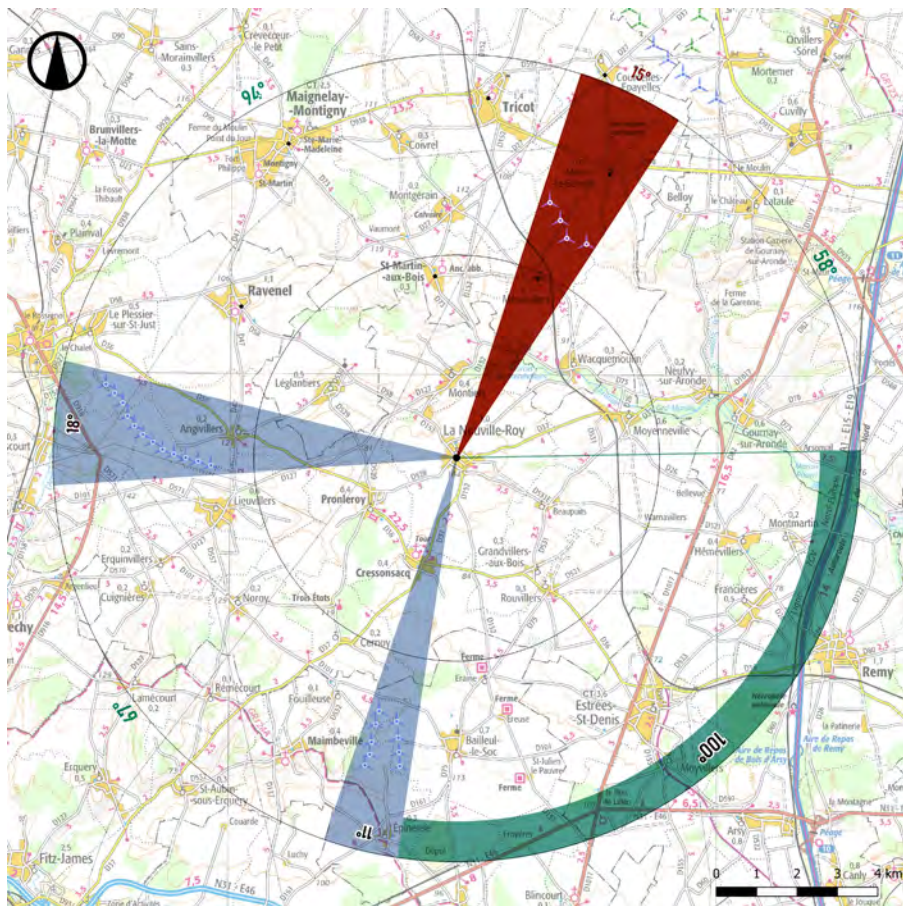
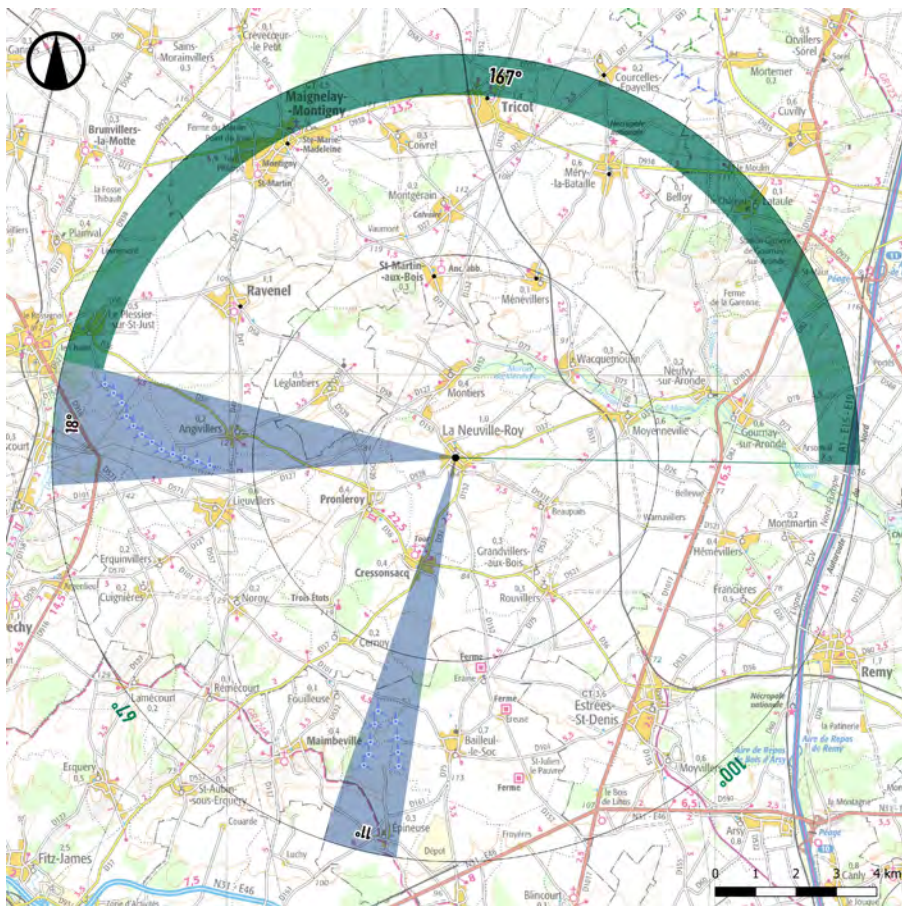
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	101°	101°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	88°	88°
Indice d'occupation (<120°)	145°	145°
Nombre d'éolienne à 5 km	25	25
Indice de densité (<0,1)	0,13	0,13
Indice de Respiration (>160°)	74°	74°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	101°	101°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	92°	92°
Indice d'occupation (<120°)	147°	147°
Nombre d'éolienne à 5 km	25	25
Indice de densité (<0,1)	0,13	0,13
Indice de Respiration (>160°)	74°	74°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.2.j. La Neuville-Roy



La Neuville-Roy se situe à 6,1 km au Sud-Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 8°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc Nom du projet (avec de/du/des) est de 84° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.**

Avec 12 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,11, soit supérieur à 0,10.

> **L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 94° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Nord-Ouest.

> **L'espace de respiration est donc suffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants.

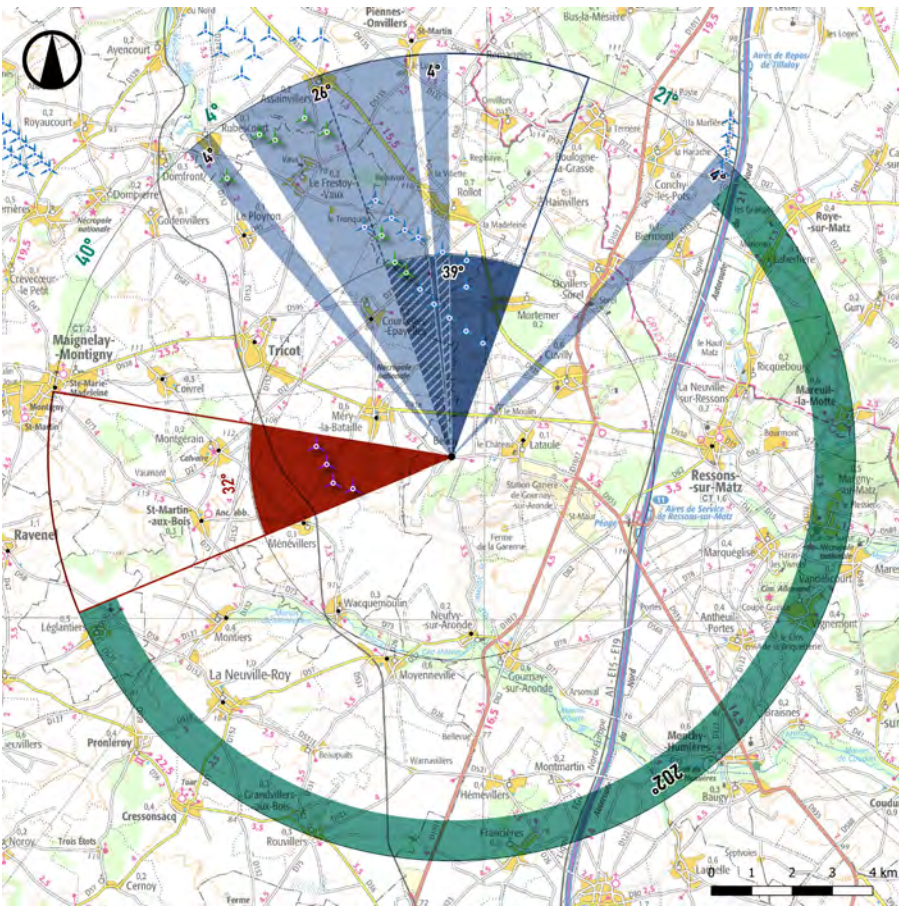
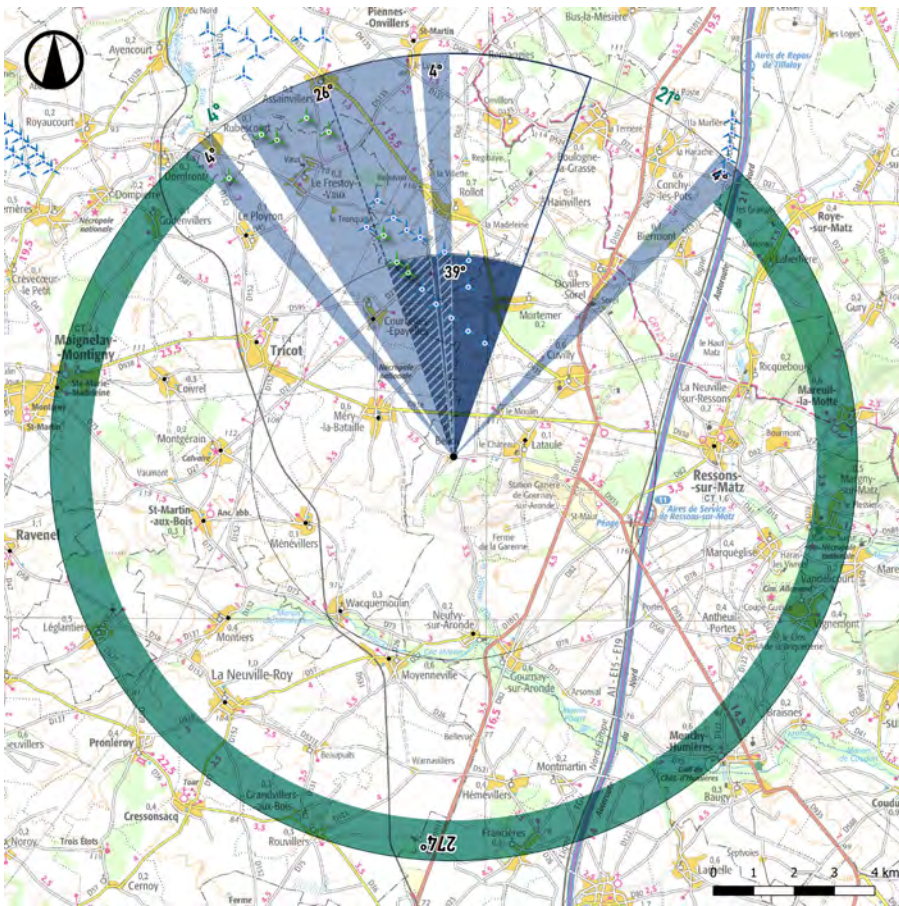
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	0°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	29°	44°
Indice d'occupation (<120°)	15°	22°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	0
Indice de densité (<0,1)	0	0
Indice de Respiration (>160°)	264°	155°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	62°	62°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	29°	44°
Indice d'occupation (<120°)	77°	84°
Nombre d'éolienne à 5 km	12	12
Indice de densité (<0,1)	0,13	0,11
Indice de Respiration (>160°)	198°	94°
Risque de saturation	Pas de risque de Saturation	Risque de Saturation

2.2.k. Belloy



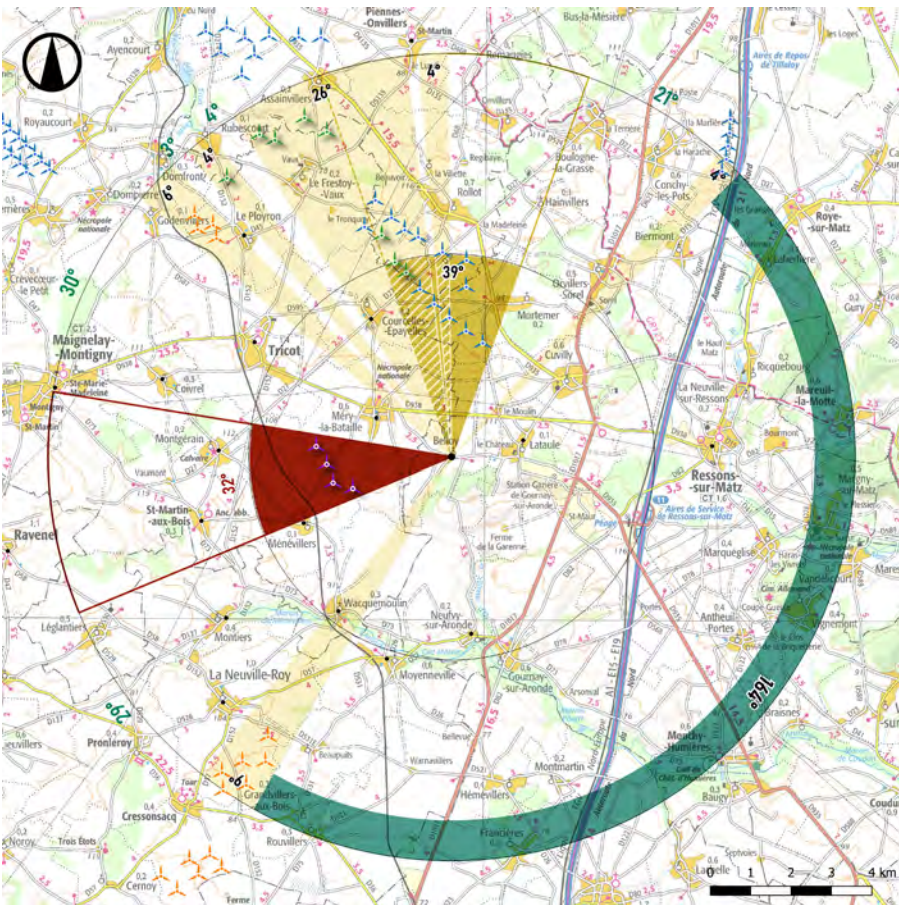
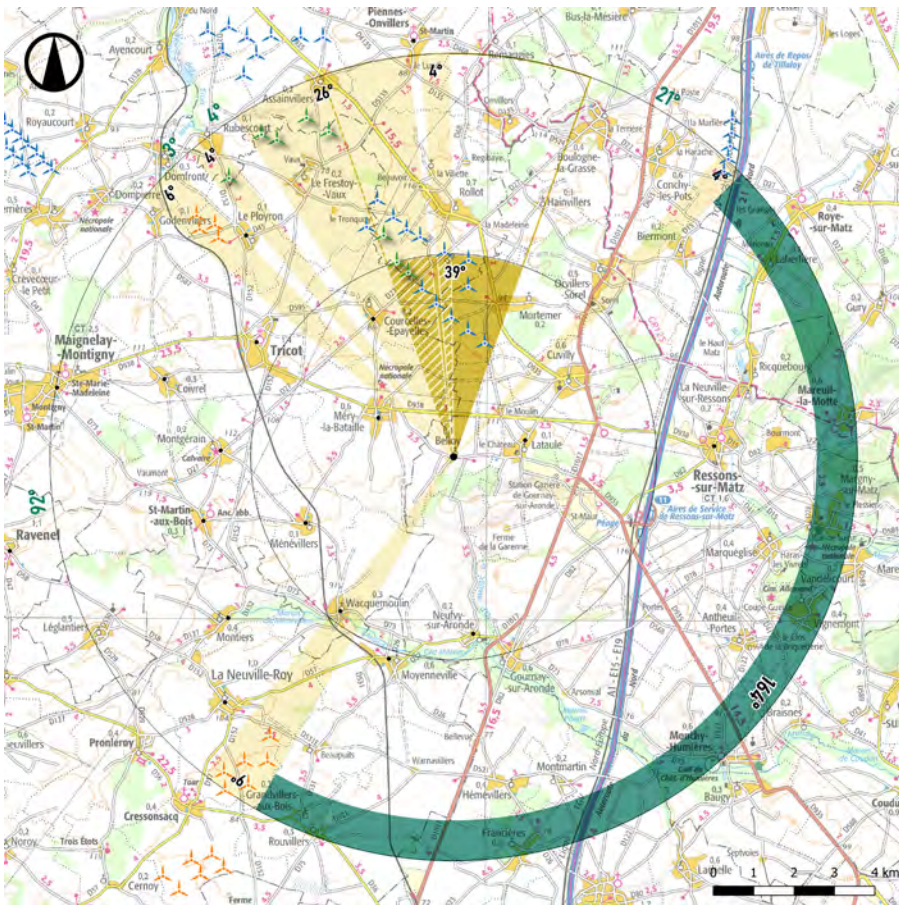
Belloy se situe à 2,6 km à l’Est du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l’Indice d’Occupation de l’Horizon de 32°.

L’angle d’occupation de l’horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 97,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.
➤ **L’indice d’occupation est inférieur au seuil d’alerte.**

Avec 13 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l’indice de densité sur les horizons s’élève à 0,1, soit supérieur à 0,10.
➤ **L’indice de densité est supérieur au seuil d’alerte.**

L’espace de respiration, c’est à dire le plus grand angle sans éolienne, s’élève à 164° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.
➤ **L’espace de respiration est donc suffisant.**

Il n’y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



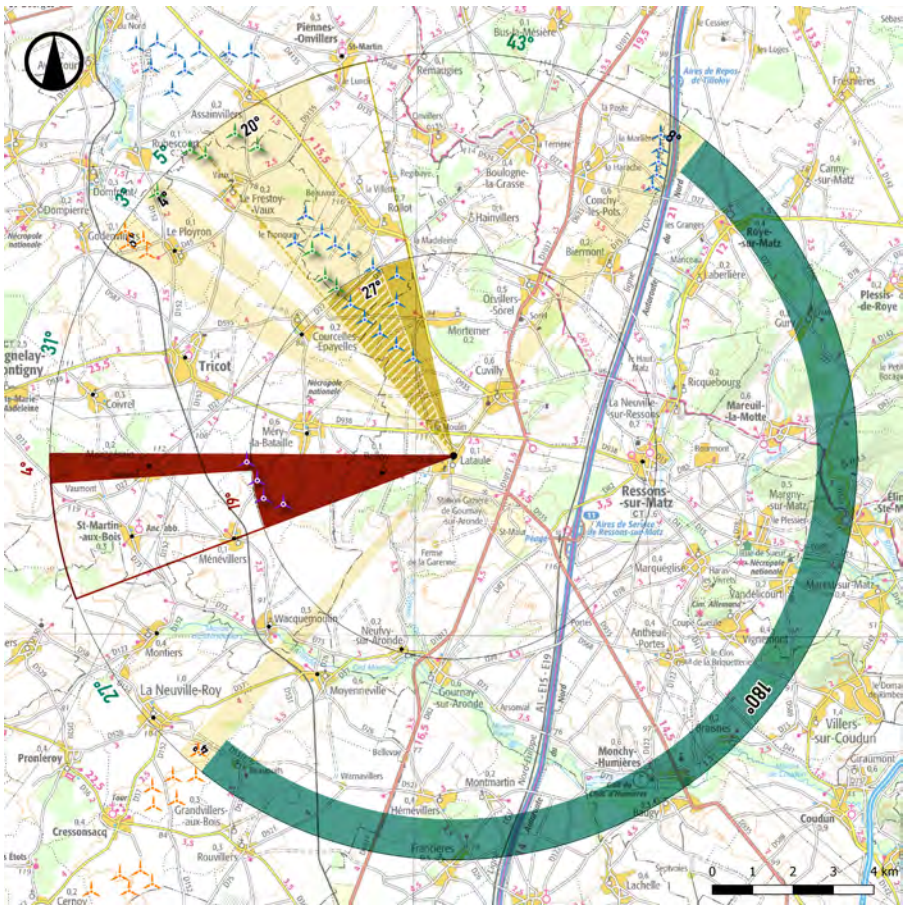
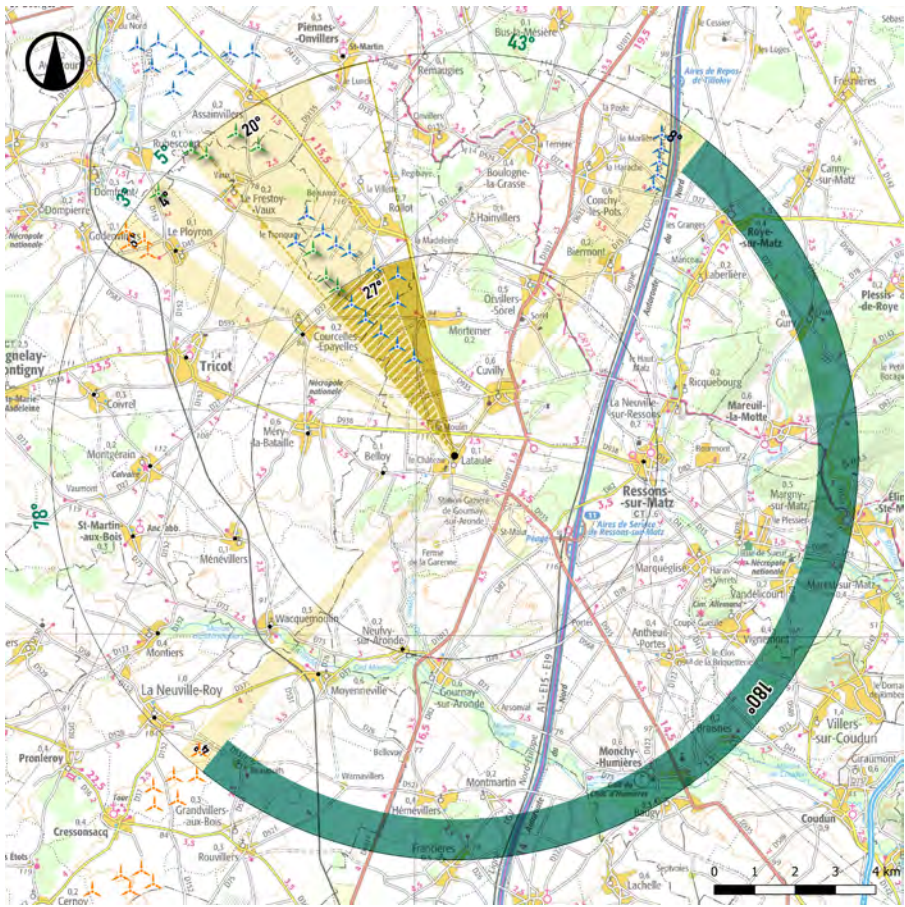
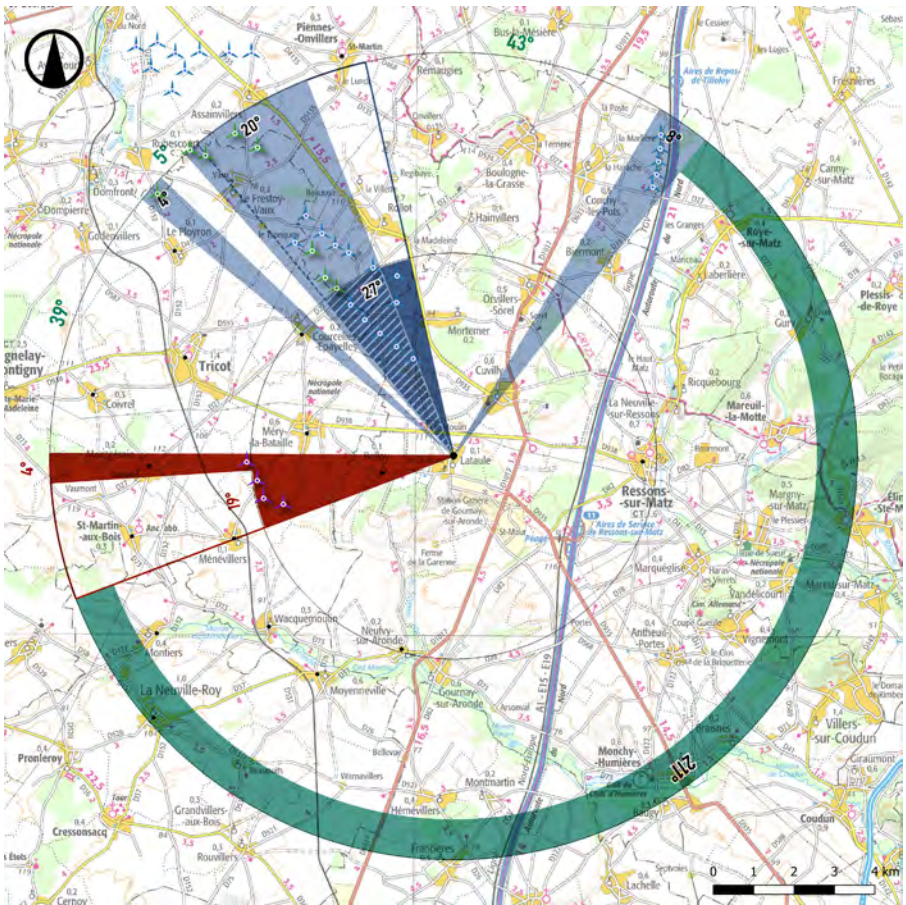
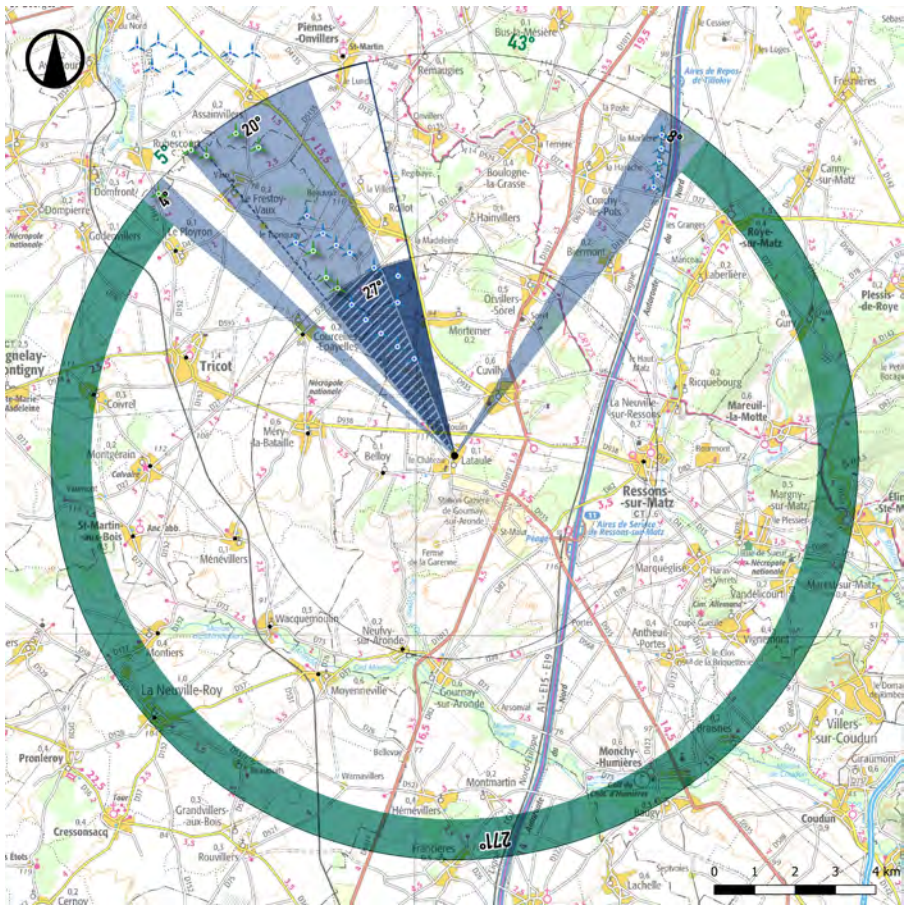
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	39°	71°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	38°	38°
Indice d'occupation (<120°)	58°	90°
Nombre d'éolienne à 5 km	9	13
Indice de densité (<0,1)	0,12	0,12
Indice de Respiration (>160°)	274°	202°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	39°	71°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	53°	53°
Indice d'occupation (<120°)	65,5°	97,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	9	13
Indice de densité (<0,1)	0,1	0,1
Indice de Respiration (>160°)	164°	164°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.1. Lataule



Lataule se situe à 4,4 km à l’Est du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l’Indice d’Occupation de l’Horizon de 21°.

L’angle d’occupation de l’horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 69° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.
➤ **L’indice d’occupation est inférieur au seuil d’alerte.**

Avec 10 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l’indice de densité sur les horizons s’élève à 0,11, soit supérieur à 0,10.
➤ **L’indice de densité est supérieur au seuil d’alerte.**

L’espace de respiration, c’est à dire le plus grand angle sans éolienne, s’élève à 180° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.
➤ **L’espace de respiration est donc suffisant.**

Il n’y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.

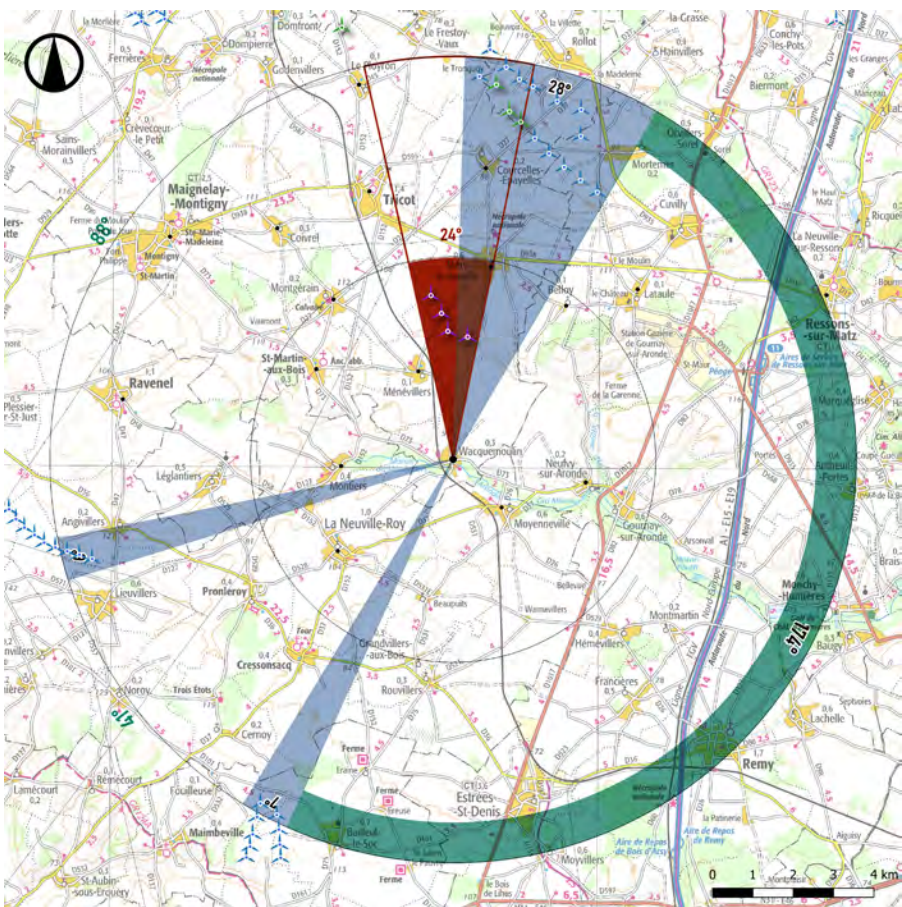
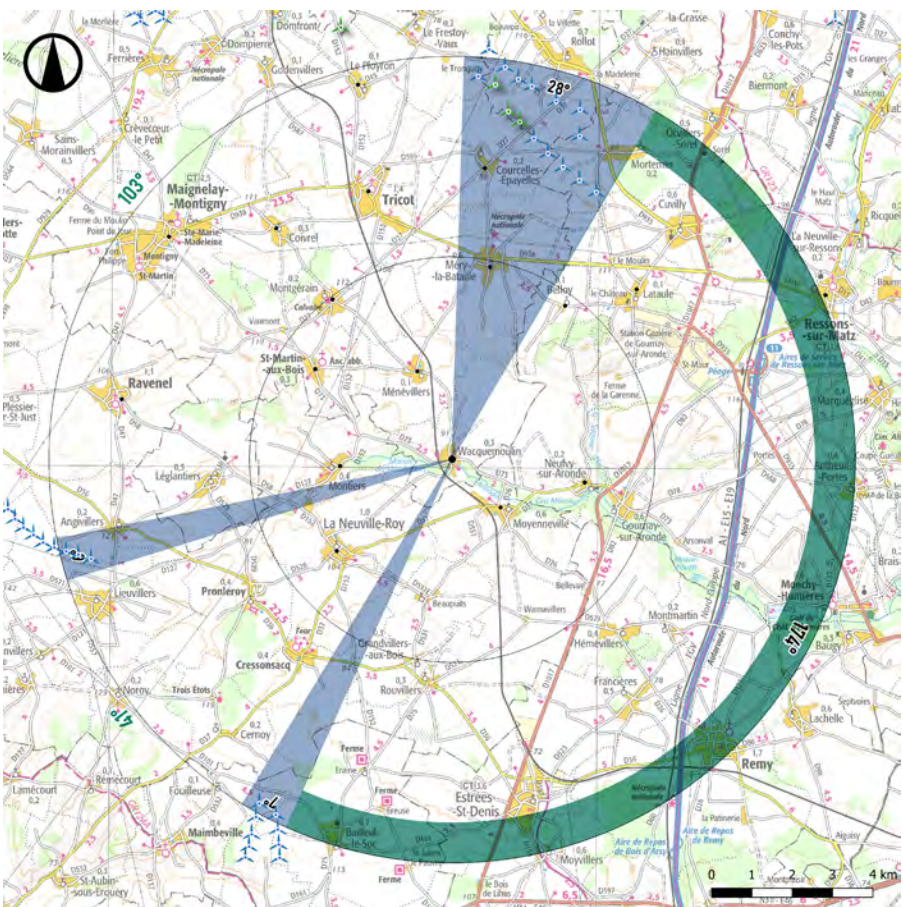
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d’évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	27°	46°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	32°	36°
Indice d’occupation (<120°)	43°	64°
Nombre d’éolienne à 5 km	7	10
Indice de densité (<0,1)	0,12	0,12
Indice de Respiration (>160°)	271°	211°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d’évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	27°	46°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	42°	46°
Indice d’occupation (<120°)	48°	69°
Nombre d’éolienne à 5 km	7	10
Indice de densité (<0,1)	0,1	0,11
Indice de Respiration (>160°)	180°	180°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.m. Wacquemoulin



Wacquemoulin se situe à 3,1 km au Sud du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 24°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 69,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

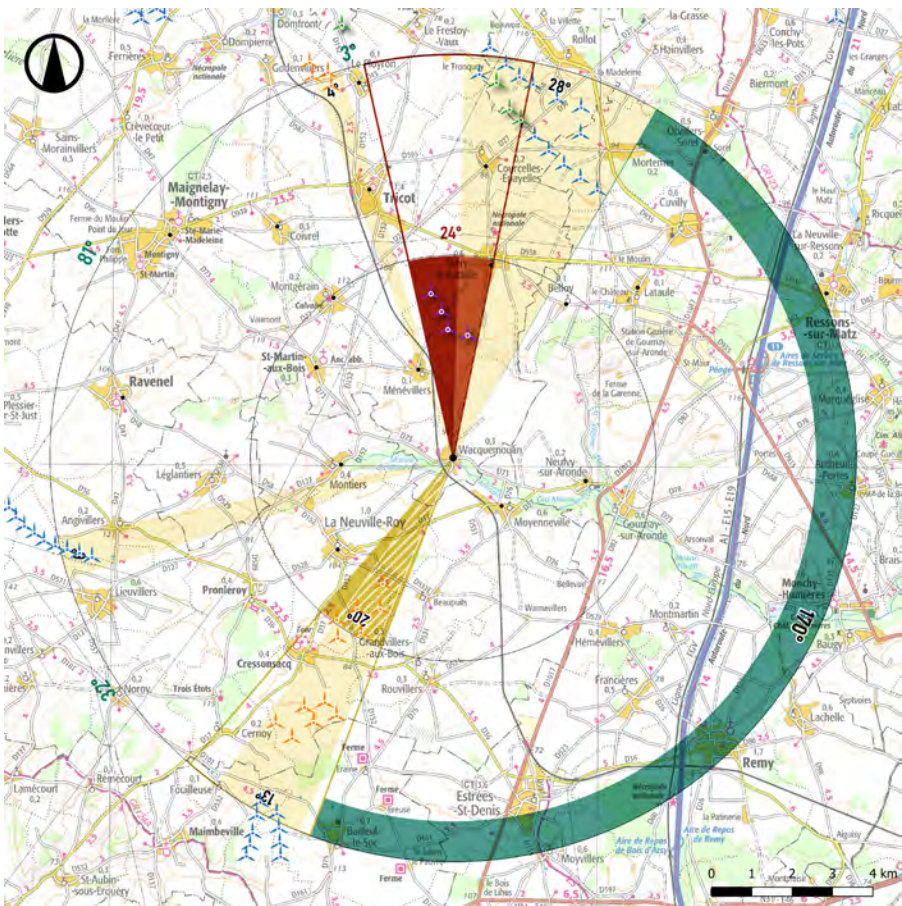
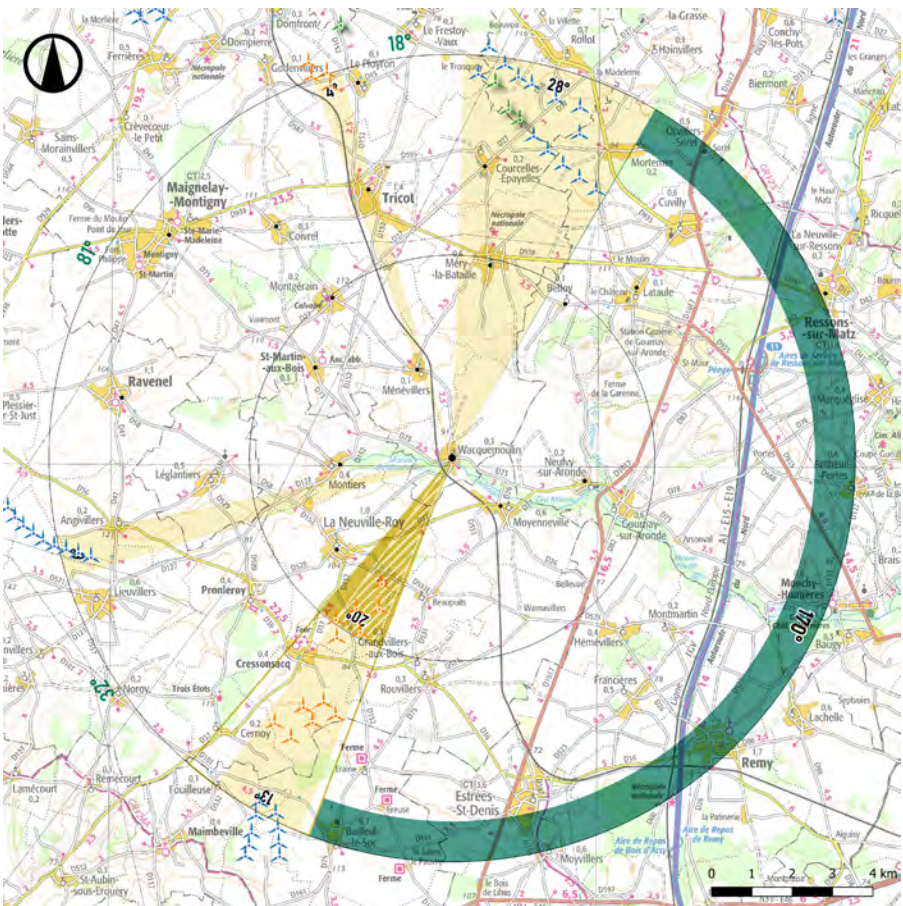
Avec 9 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,09, soit inférieur à 0,10.

> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 170° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.

> **L'espace de respiration est donc suffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



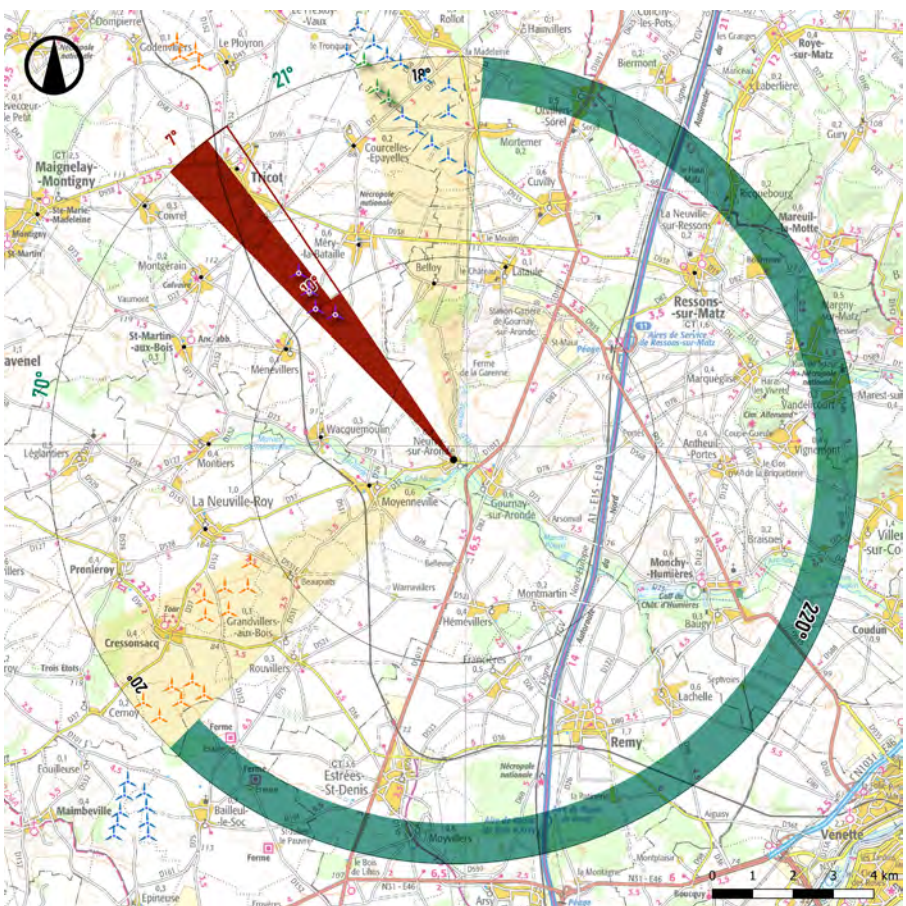
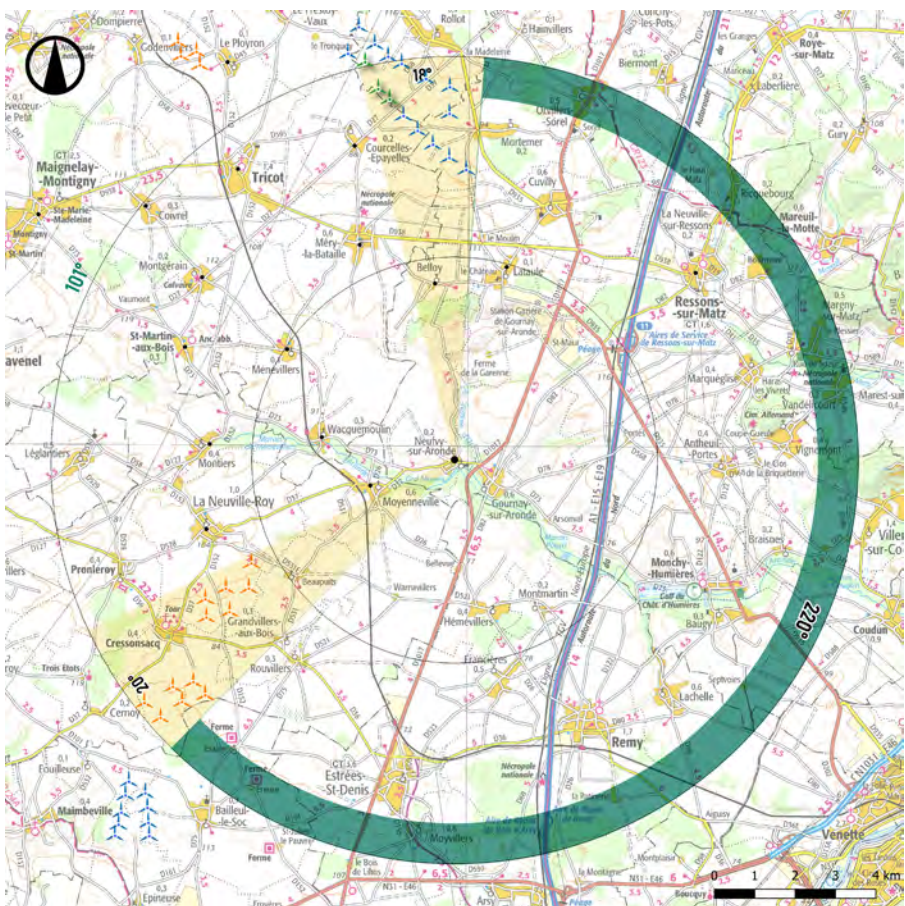
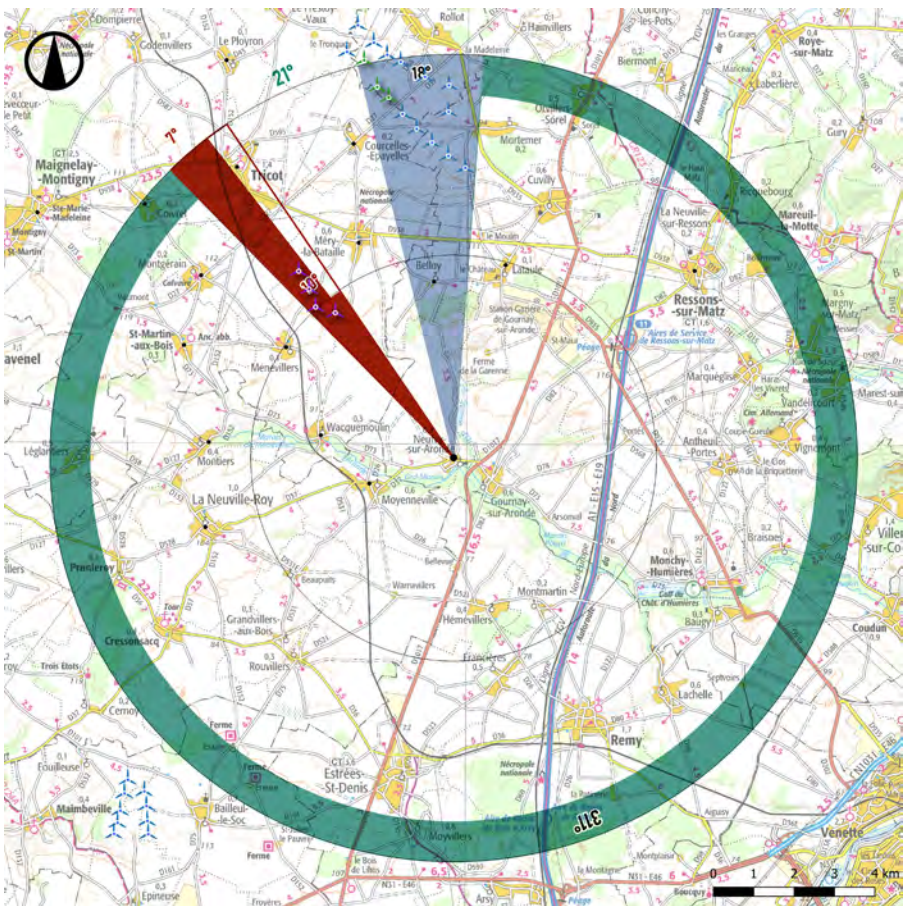
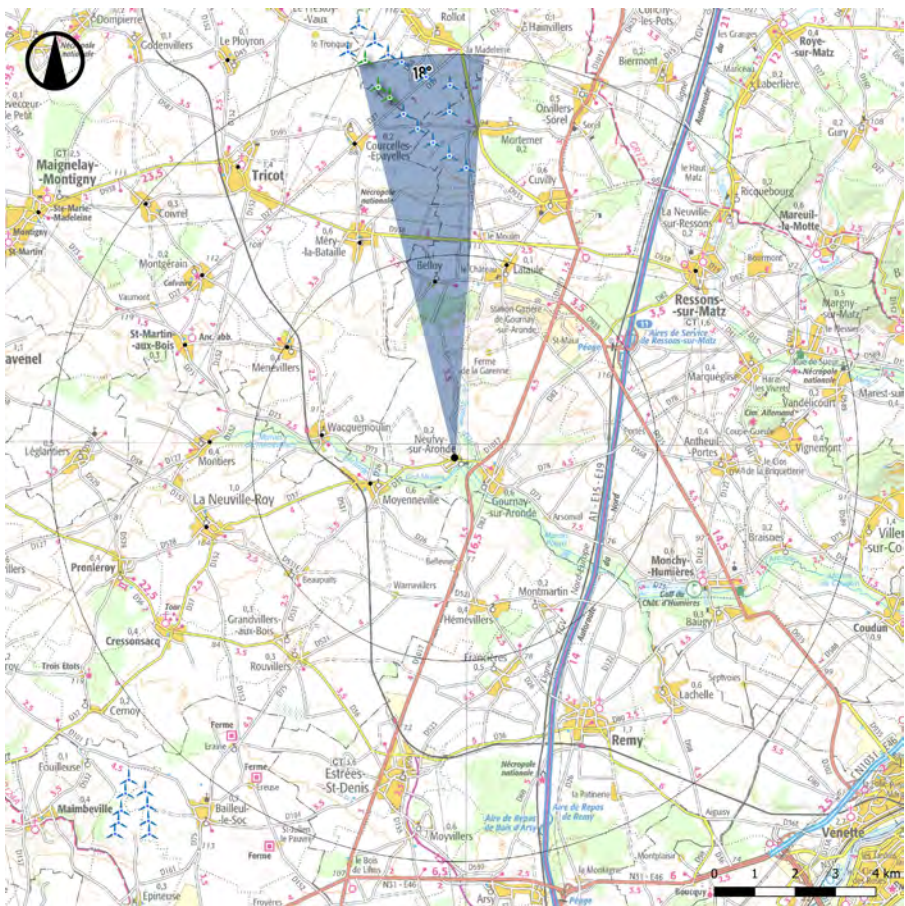
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	24°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	41°	41°
Indice d'occupation (<120°)	20,5°	44,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,06
Indice de Respiration (>160°)	174°	174°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	20°	44°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	51°	51°
Indice d'occupation (<120°)	45,5°	69,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	5	9
Indice de densité (<0,1)	0,07	0,09
Indice de Respiration (>160°)	170°	170°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.n. Neufvy-sur-Aronde



Neufvy-sur-Aronde se situe à 4,6 km au Sud-Est du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 13,5°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 32,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.
> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

Avec 1 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,02, soit inférieur à 0,10.
> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 220° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Est.
> **L'espace de respiration est donc suffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.

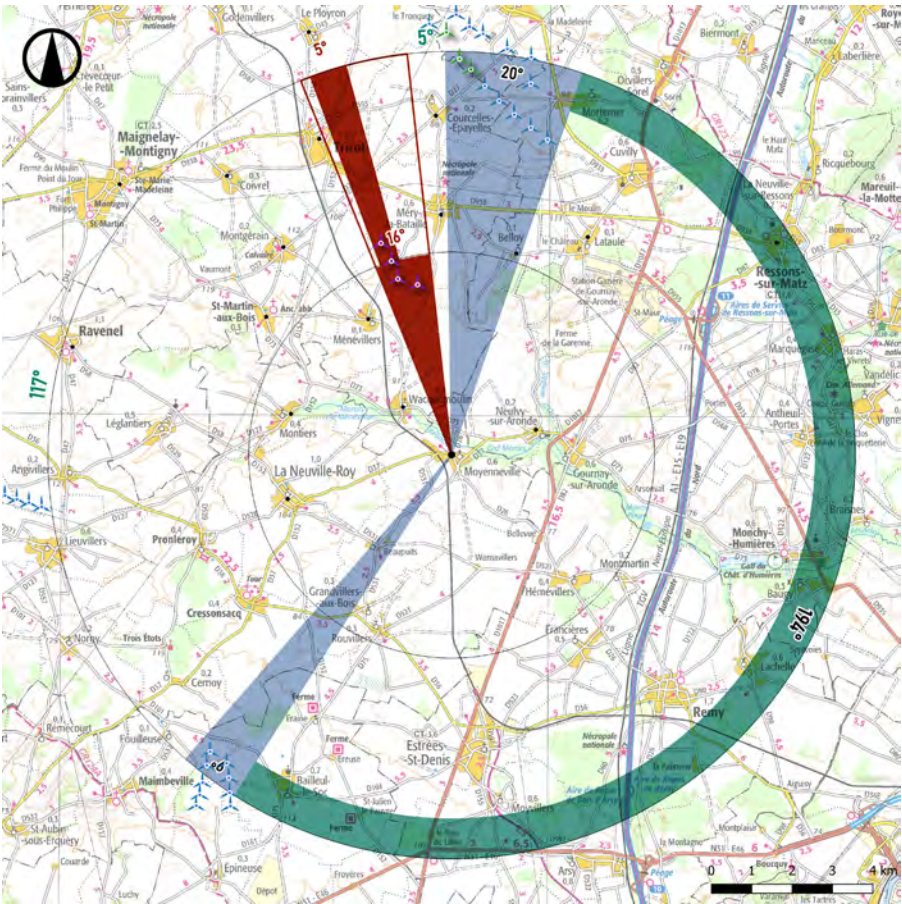
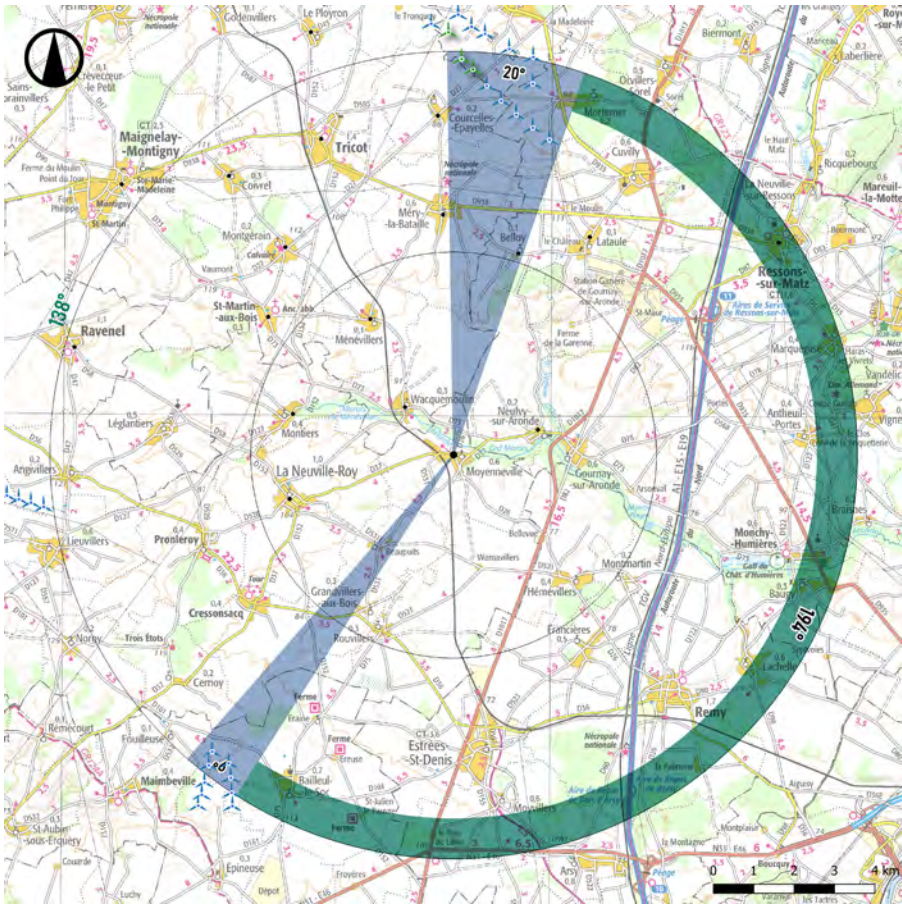
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	10°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	18°	25°
Indice d'occupation (<120°)	9°	22,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	1
Indice de densité (<0,1)	0	0,03
Indice de Respiration (>160°)	342°	311°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	10°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	38°	45°
Indice d'occupation (<120°)	19°	32,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	1
Indice de densité (<0,1)	0	0,02
Indice de Respiration (>160°)	220°	220°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.o. Moyenneville



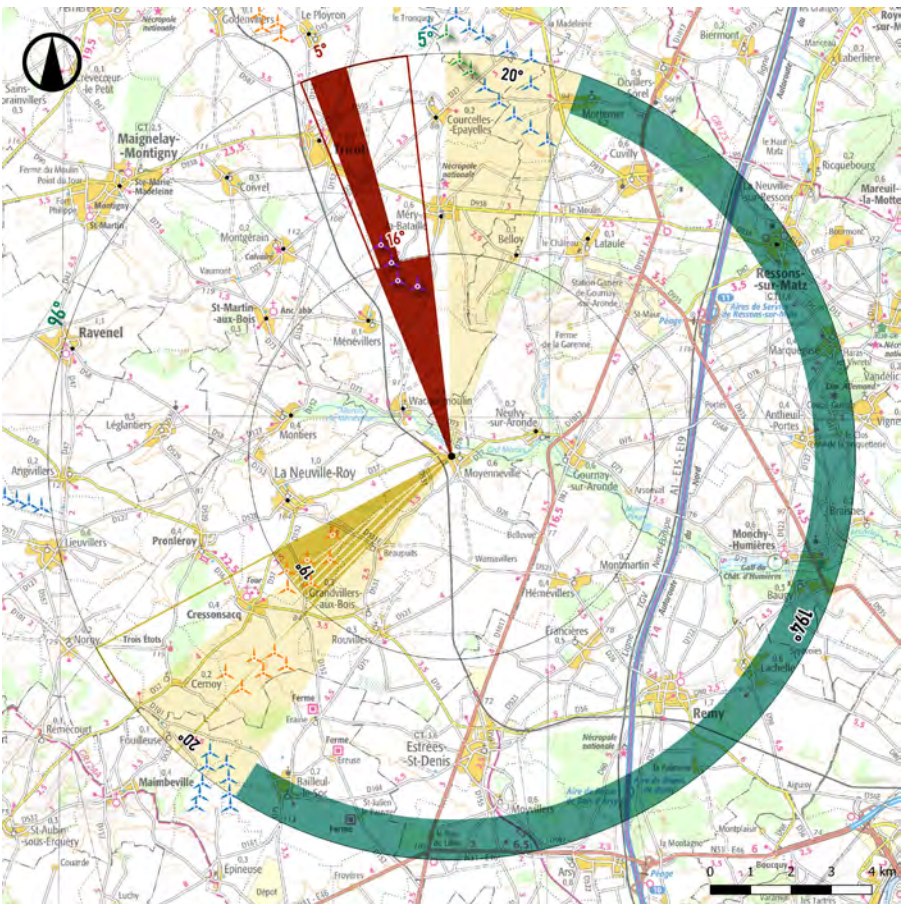
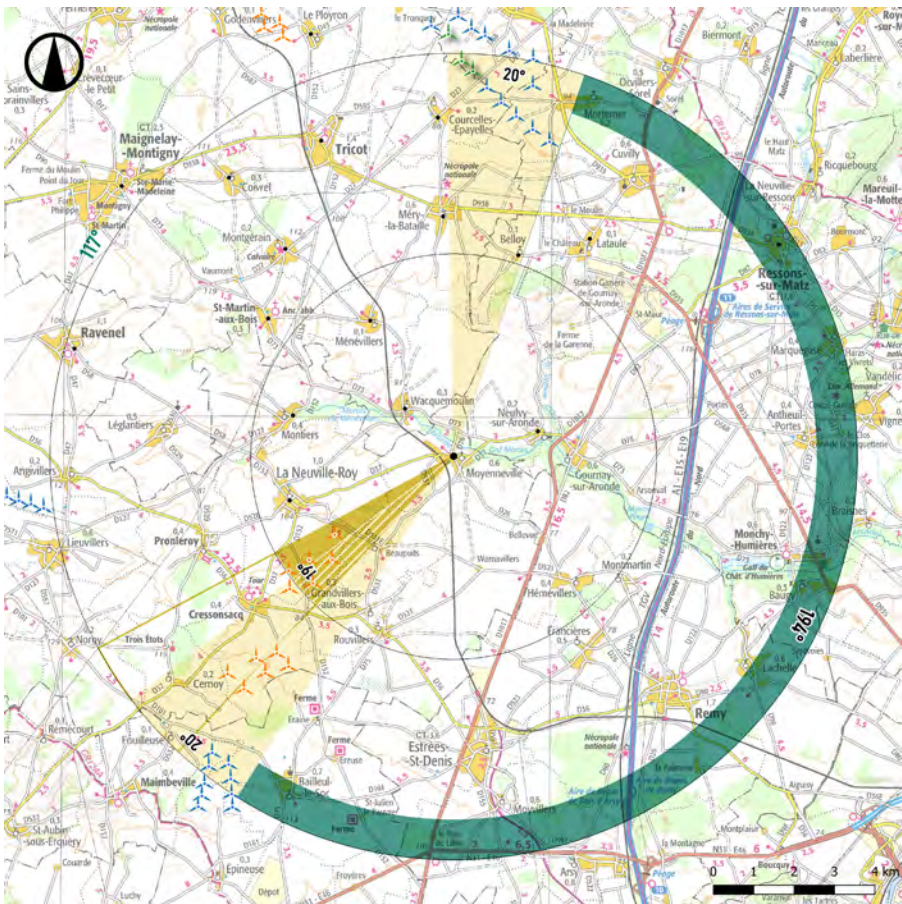
Moyenneville se situe à 4,3 km au Sud-Est du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 18,5°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 57,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.
> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

Avec 7 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,09, soit inférieur à 0,10.
> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 194° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers l'Est.
> **L'espace de respiration est donc suffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



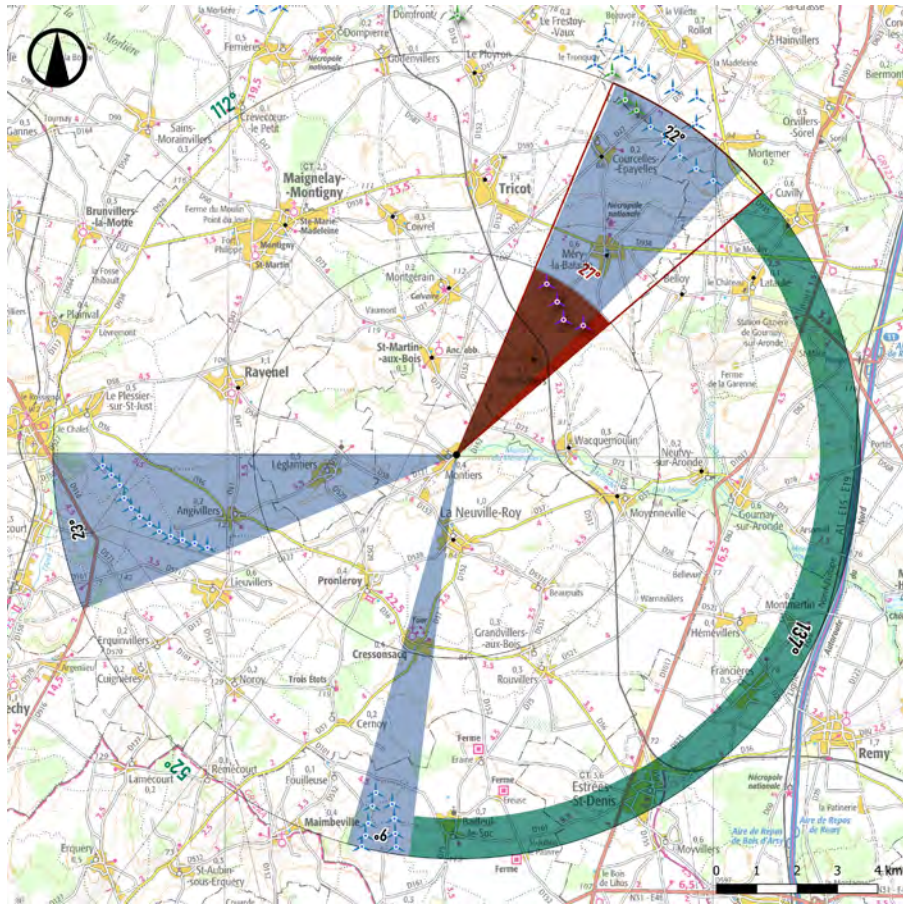
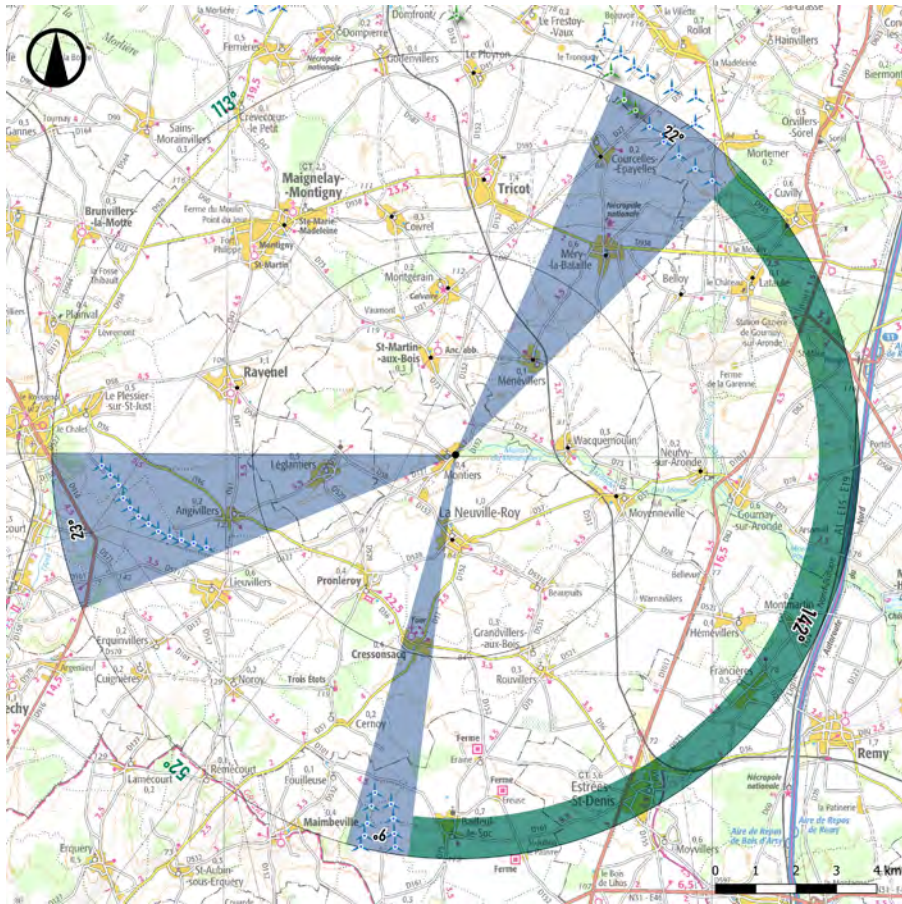
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	16°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	29°	34°
Indice d'occupation (<120°)	14,5°	33°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	2
Indice de densité (<0,1)	0	0,04
Indice de Respiration (>160°)	194°	194°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	19°	35°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	40°	45°
Indice d'occupation (<120°)	39°	57,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	5	7
Indice de densité (<0,1)	0,08	0,09
Indice de Respiration (>160°)	194°	194°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.p. Montiers



Montiers se situe à 4,3 km au Sud-Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 27°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 92,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.

> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

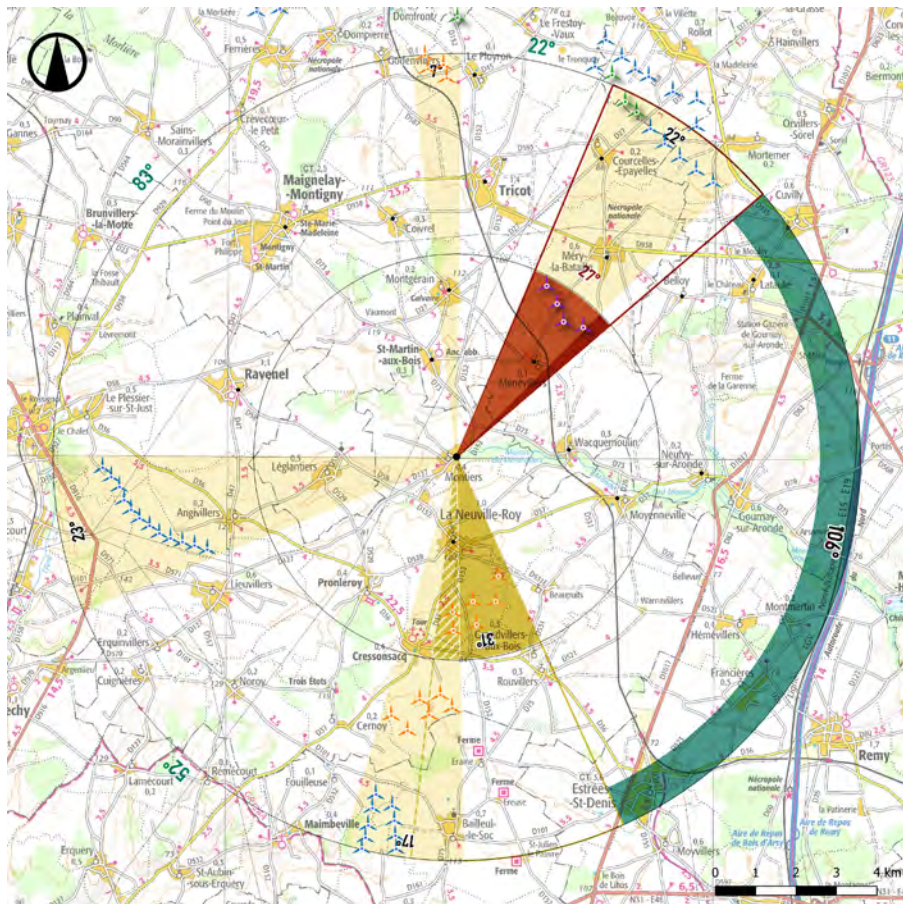
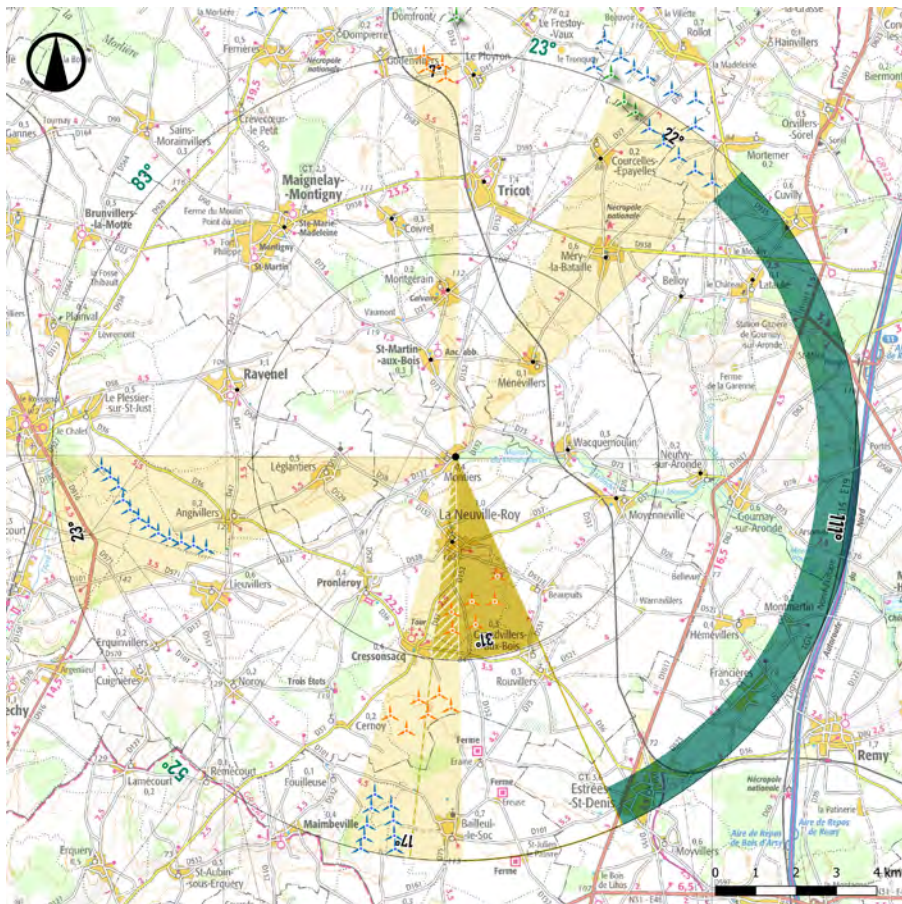
Avec 10 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,08, soit inférieur à 0,10.

> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 106° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers l'Est.

> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



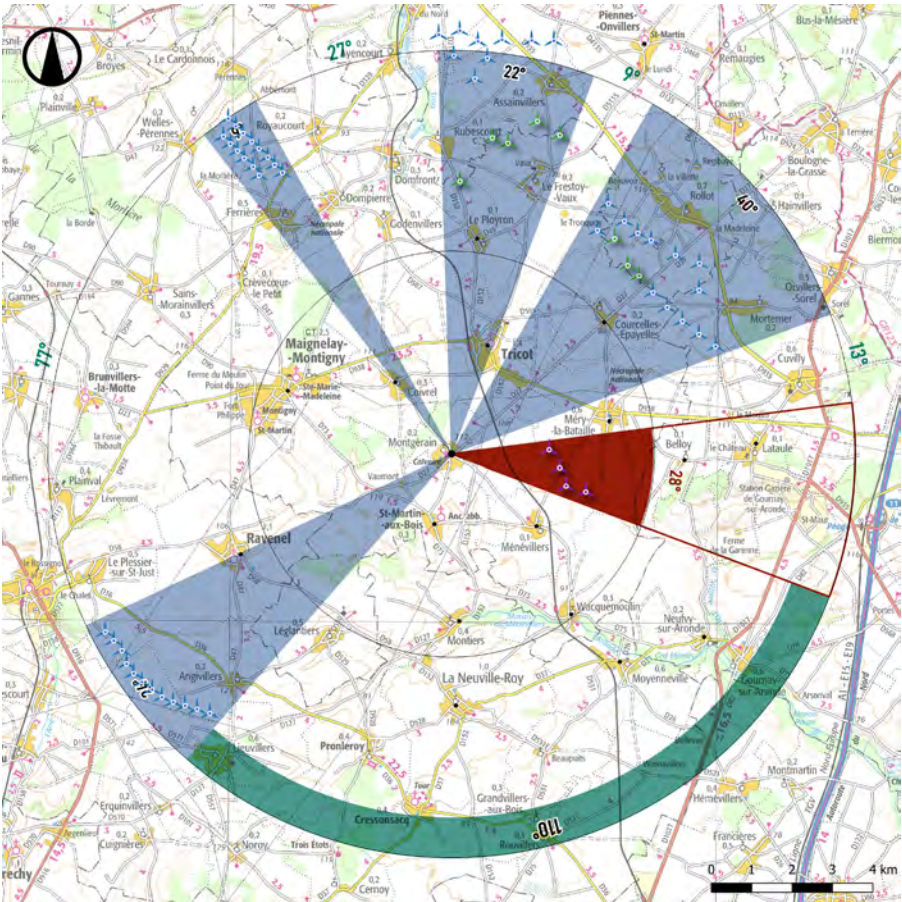
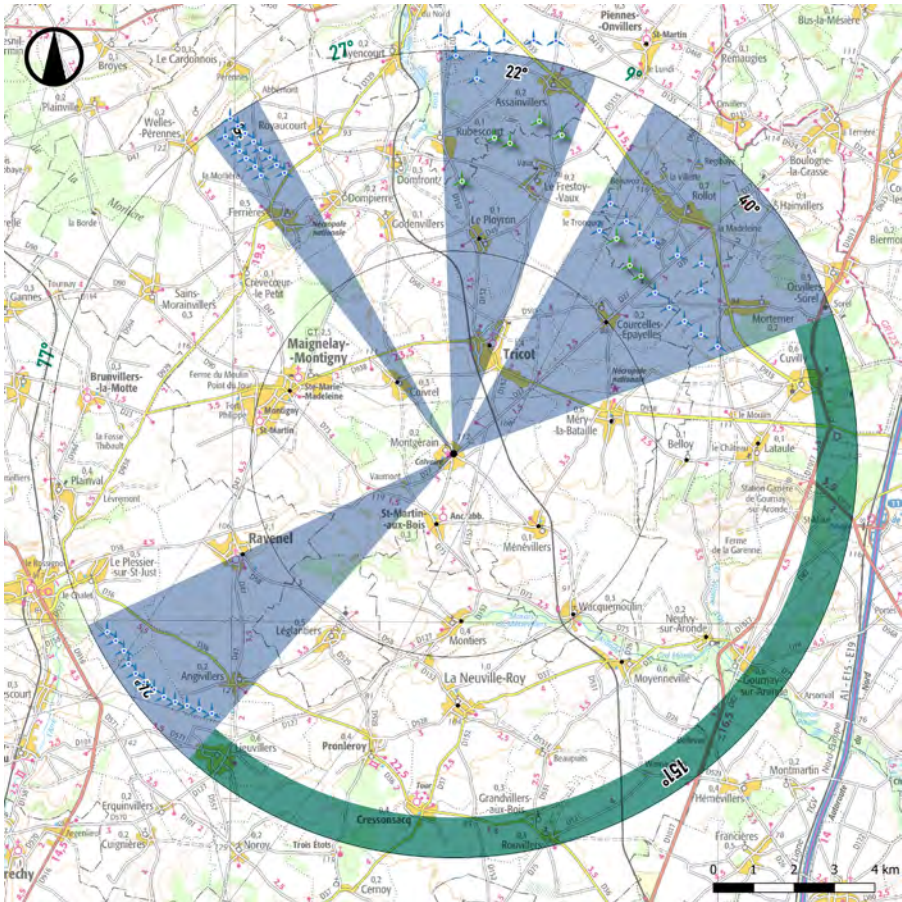
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	27°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	54°	54°
Indice d'occupation (<120°)	27°	54°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,05
Indice de Respiration (>160°)	142°	137°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	31°	58°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	69°	69°
Indice d'occupation (<120°)	65,5°	92,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	6	10
Indice de densité (<0,1)	0,06	0,08
Indice de Respiration (>160°)	111°	106°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.q. Montgérain



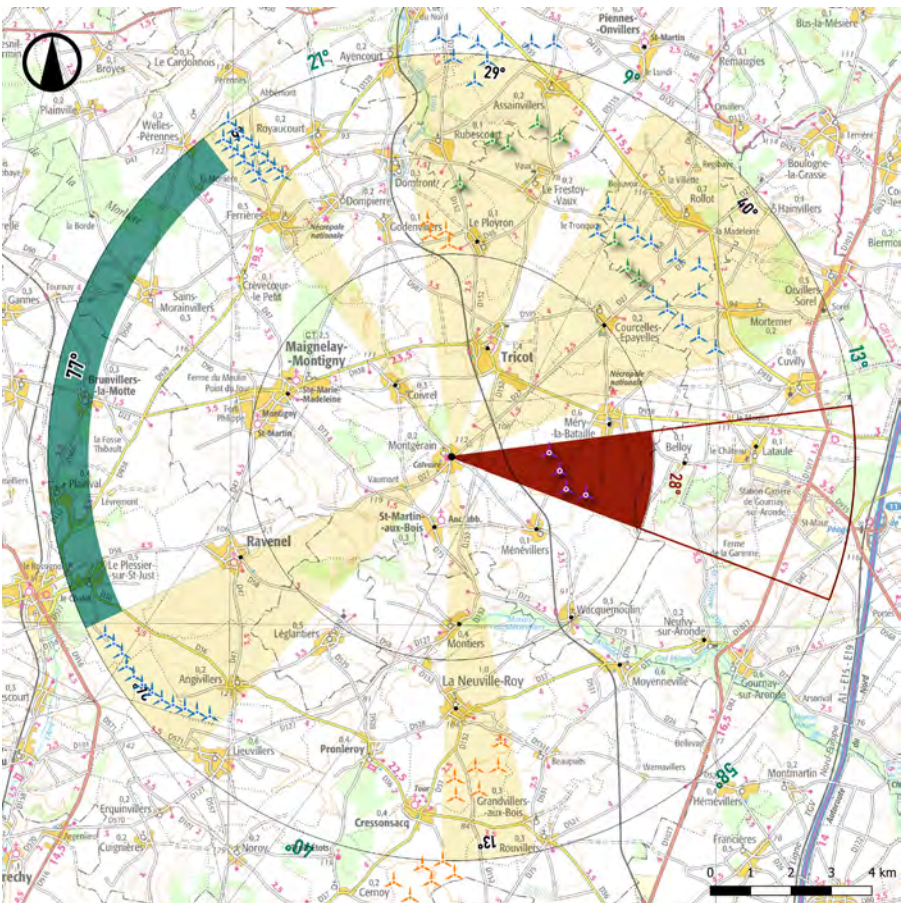
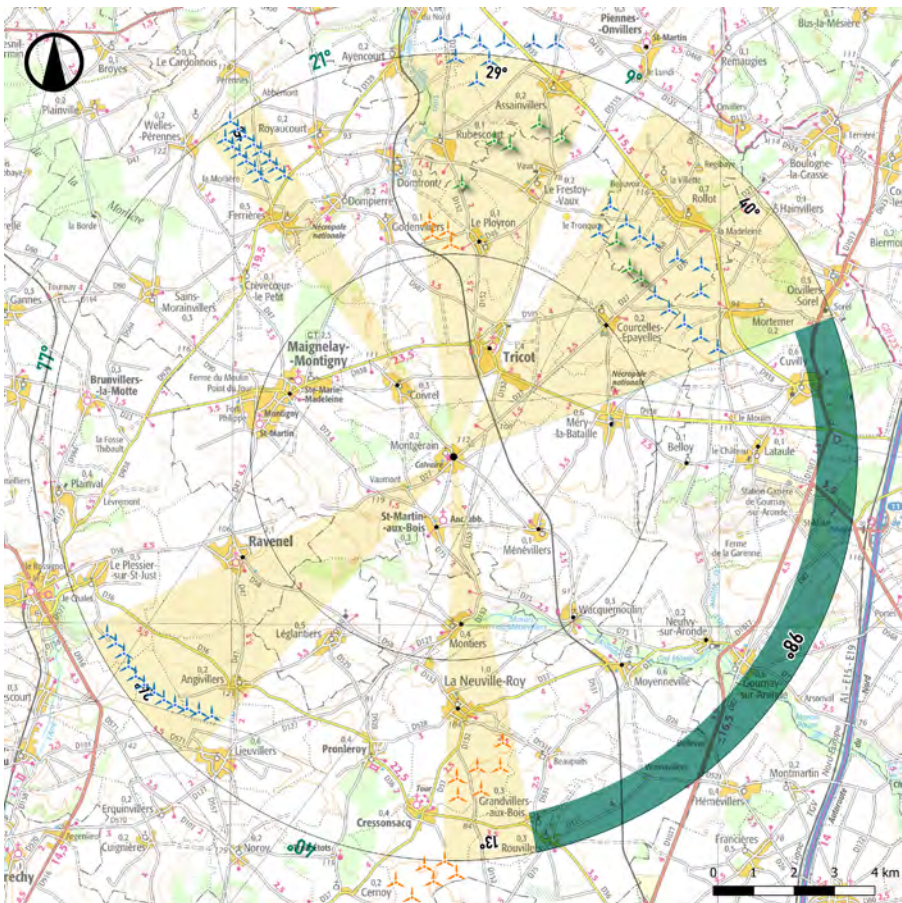
Montgérain se situe à 2,5 km à l'Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 28°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 85,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.
> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

Avec 4 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,03, soit inférieur à 0,10.
> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 77° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers l'Ouest.
> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



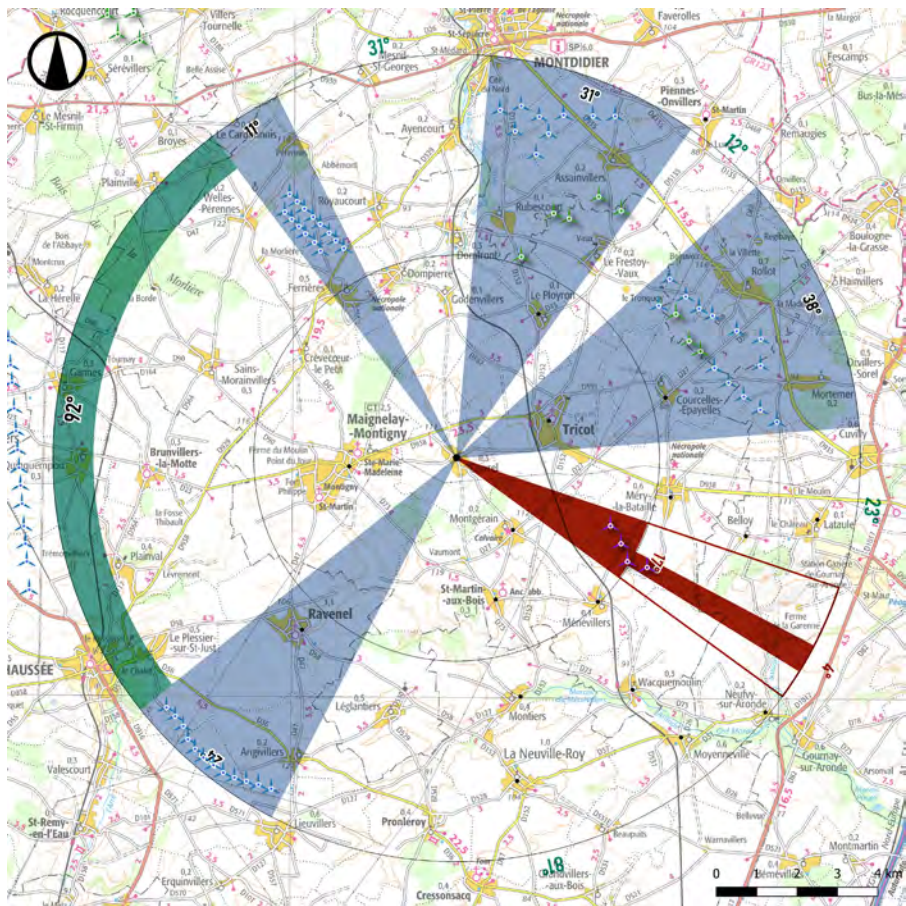
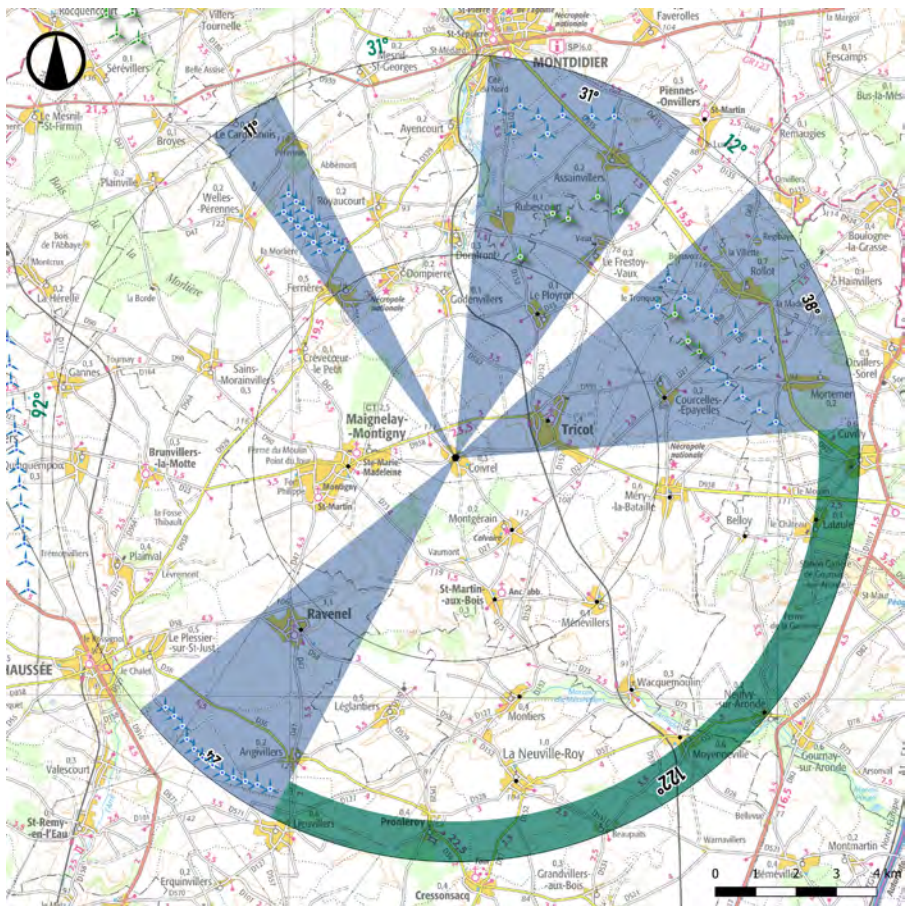
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	28°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	95°	95°
Indice d'occupation (<120°)	47,5°	75,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,03
Indice de Respiration (>160°)	151°	110°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	28°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	115°	115°
Indice d'occupation (<120°)	57,5°	85,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	4
Indice de densité (<0,1)	0	0,03
Indice de Respiration (>160°)	98°	77°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.r. Coivrel



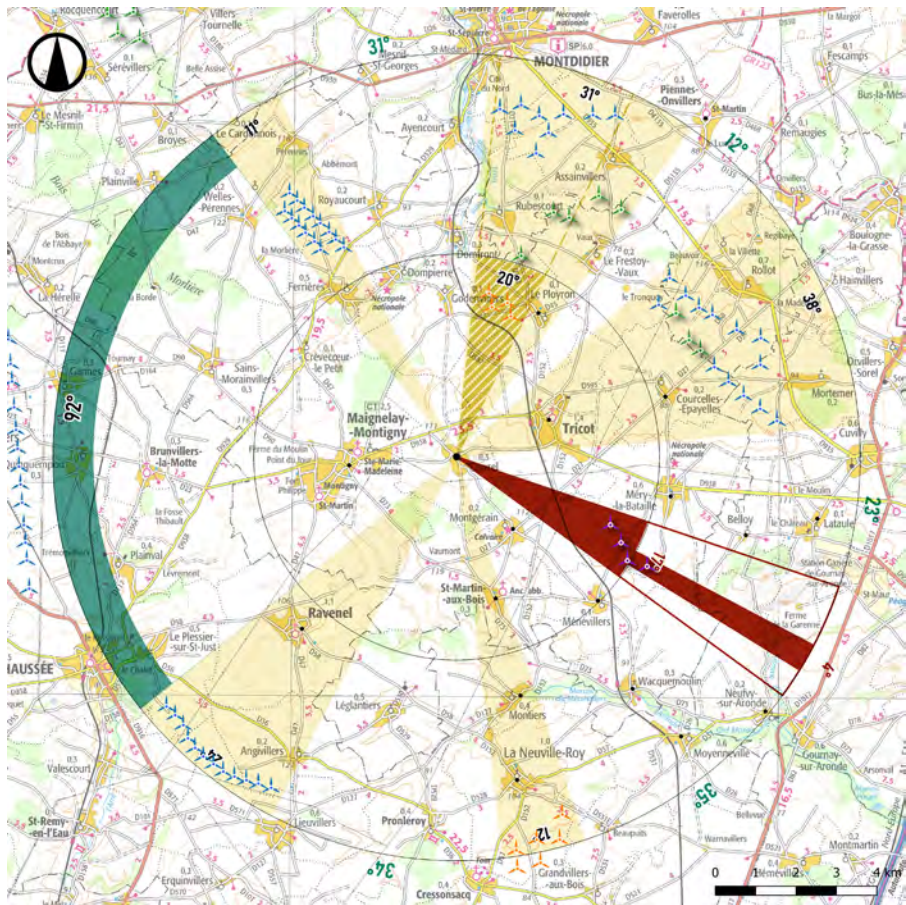
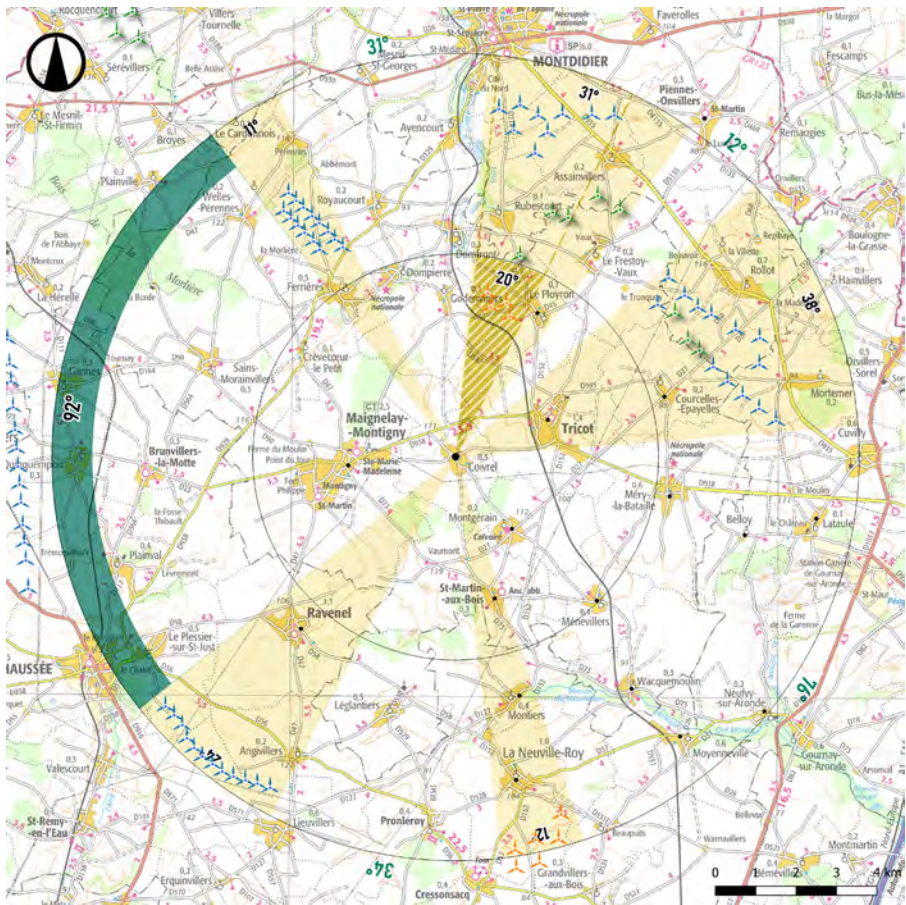
Coivrel se situe à 4,2 km au Nord-Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 19°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 97° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à 120°.
> **L'indice d'occupation est inférieur au seuil d'alerte.**

Avec 7 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,04, soit inférieur à 0,10.
> **L'indice de densité est inférieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 92° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers l'Ouest.
> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il n'y a donc pas de risque de saturation car au moins 2 critères sont satisfaisants.



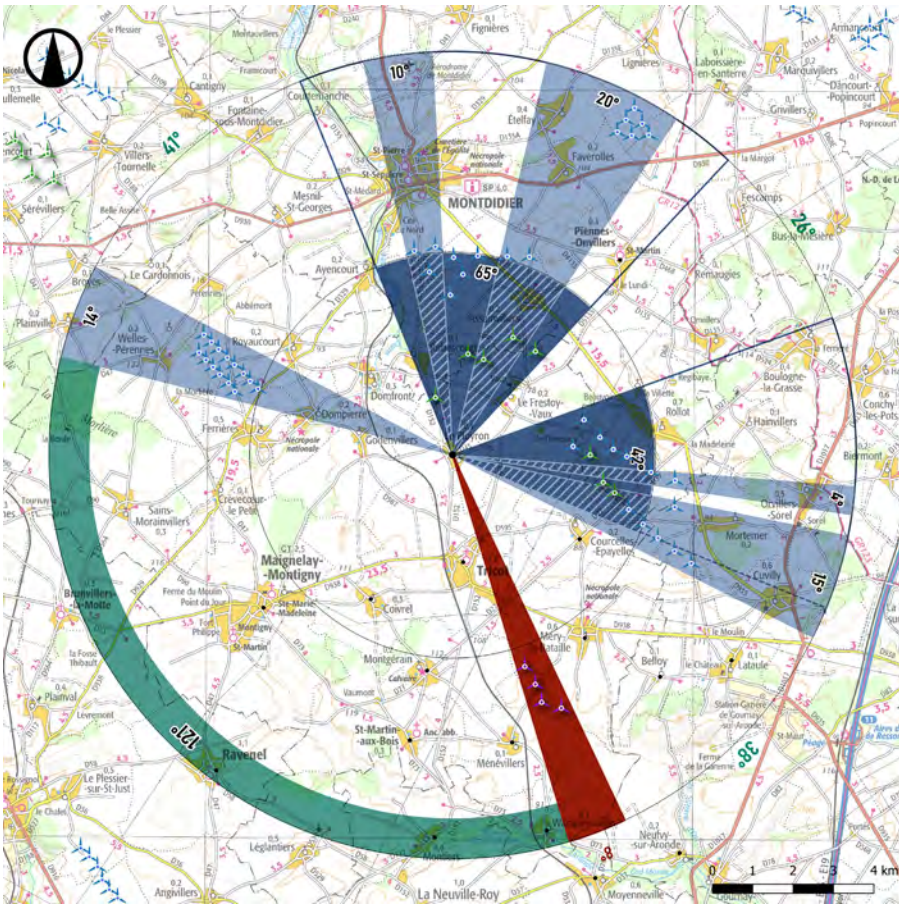
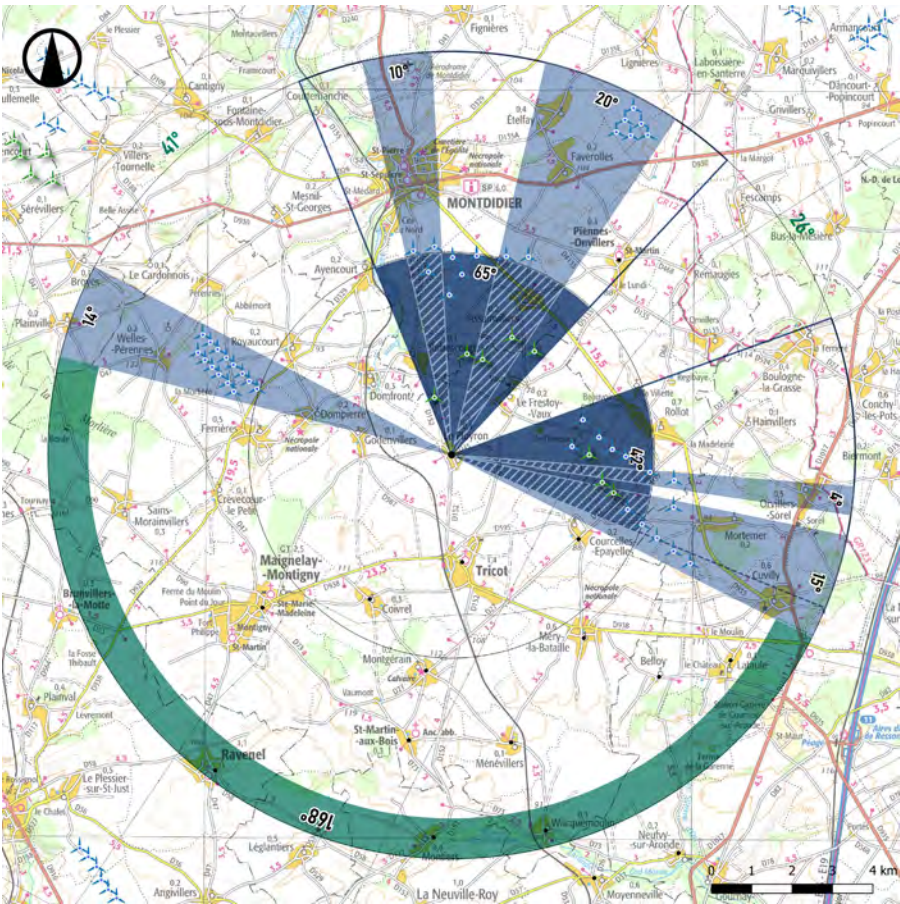
SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	0°	17°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	104°	108°
Indice d'occupation (<120°)	52°	71°
Nombre d'éolienne à 5 km	0	3
Indice de densité (<0,1)	0	0,02
Indice de Respiration (>160°)	122°	92°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	20°	37°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	116°	120°
Indice d'occupation (<120°)	78°	97°
Nombre d'éolienne à 5 km	4	7
Indice de densité (<0,1)	0,03	0,04
Indice de Respiration (>160°)	92°	92°
Risque de saturation	Pas de risque de saturation	Pas de risque de saturation

2.2.s. Le Ployron



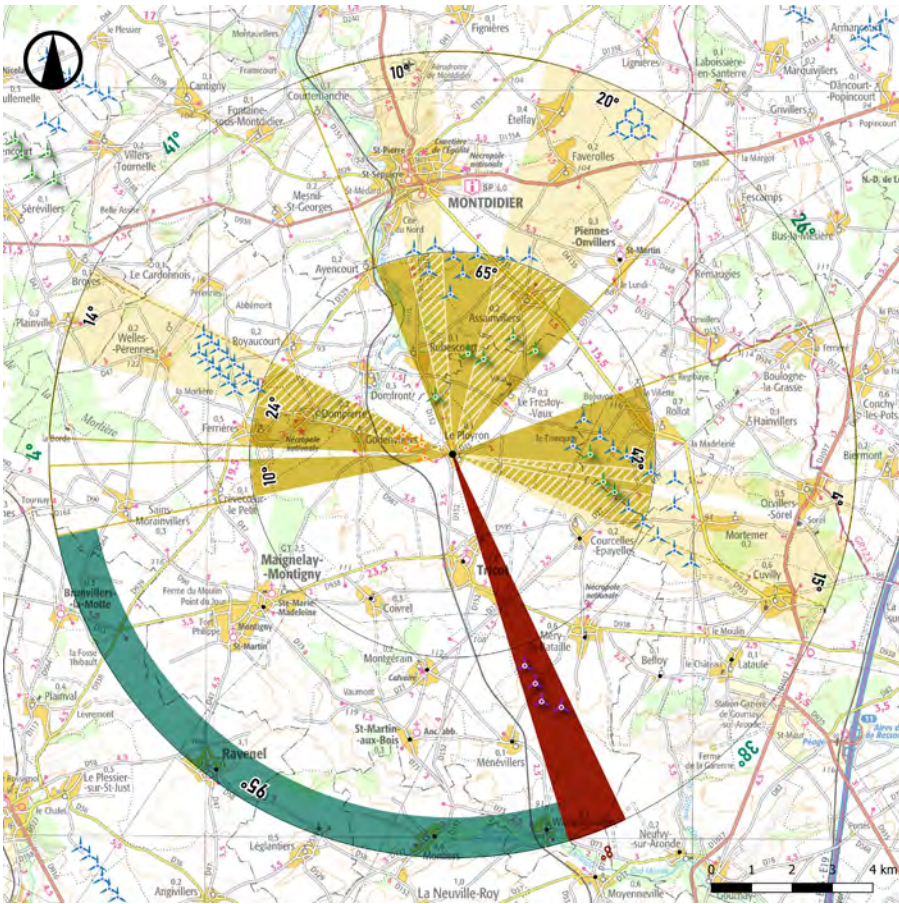
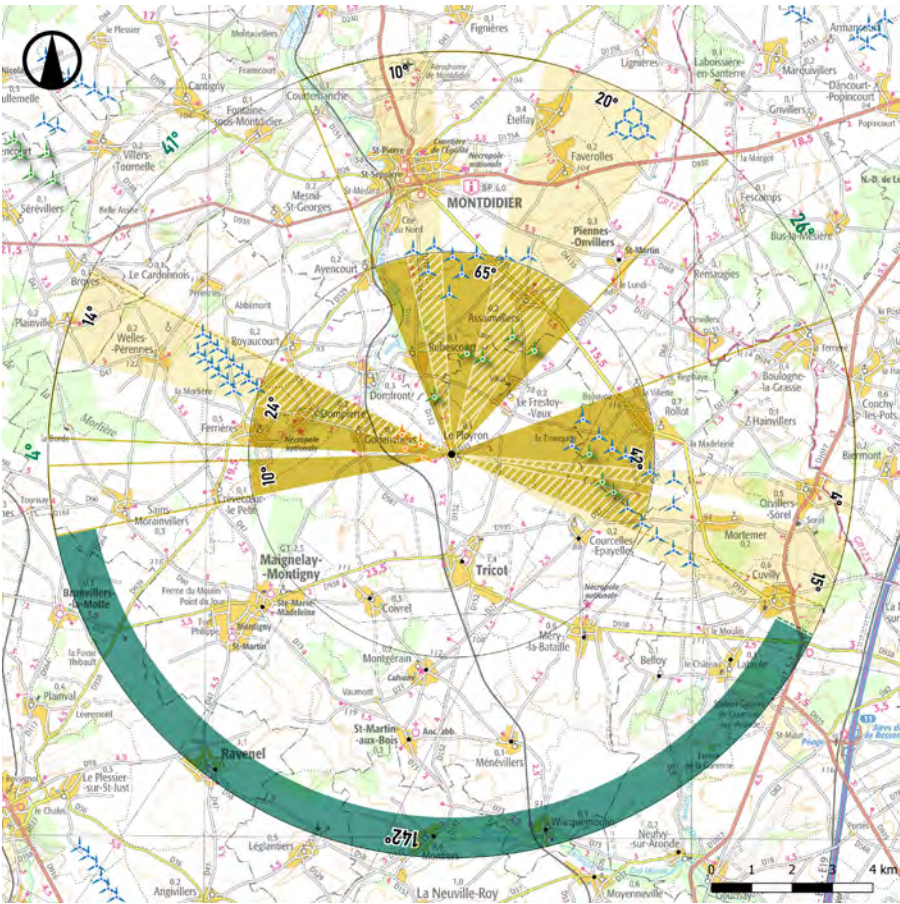
Le Ployron se situe à 5,5 km au Nord-Ouest du futur parc des Moulins de Méry. Le projet amplifie l'Indice d'Occupation de l'Horizon de 4°.

L'angle d'occupation de l'horizon, avec le parc des Moulins de Méry est de 176,5° en tenant compte des parcs en instruction, soit supérieur à 120°.
> **L'indice d'occupation est supérieur au seuil d'alerte.**

Avec 25 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon de 5 km, l'indice de densité sur les horizons s'élève à 0,12, soit supérieur à 0,10.
> **L'indice de densité est supérieur au seuil d'alerte.**

L'espace de respiration, c'est à dire le plus grand angle sans éolienne, s'élève à 95° en tenant compte des parcs en instruction, soit inférieur à la valeur seuil de 160°. Cette respiration est essentiellement tournée vers le Sud-Ouest.
> **L'espace de respiration est donc insuffisant.**

Il existe donc un risque de saturation car au moins 2 critères ne sont pas satisfaisants, mais déjà existant sans le projet éolien des Moulins de Méry.



SATURATION SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

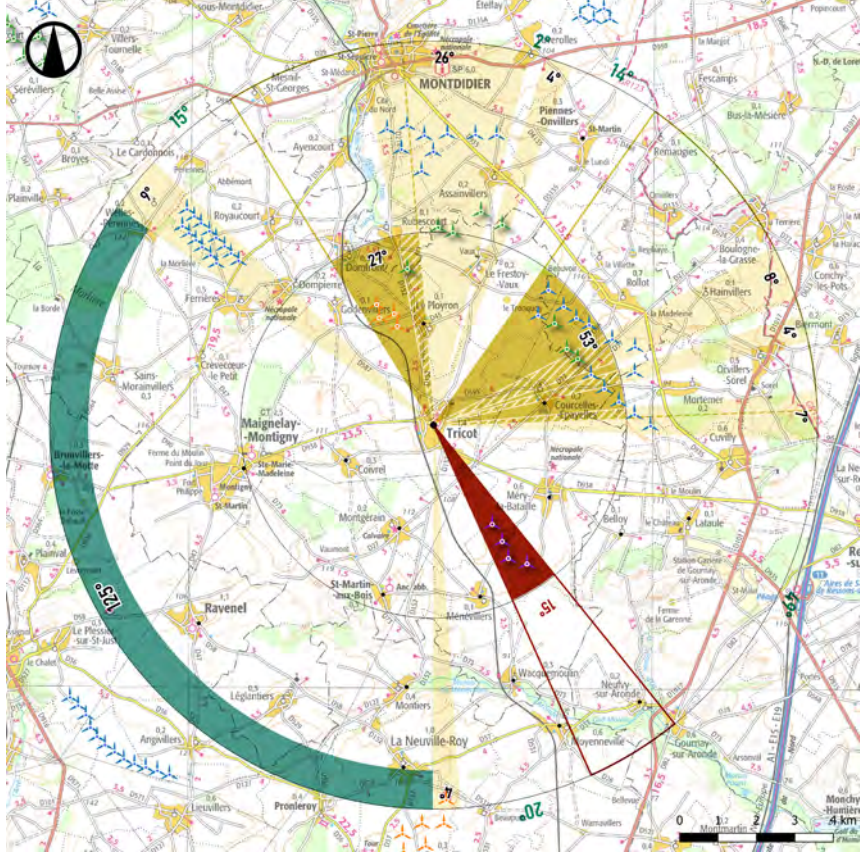
Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	107°	107°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	63°	71°
Indice d'occupation (<120°)	138,5°	142,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	21	21
Indice de densité (<0,1)	0,12	0,12
Indice de Respiration (>160°)	168°	121°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

SATURATION AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION

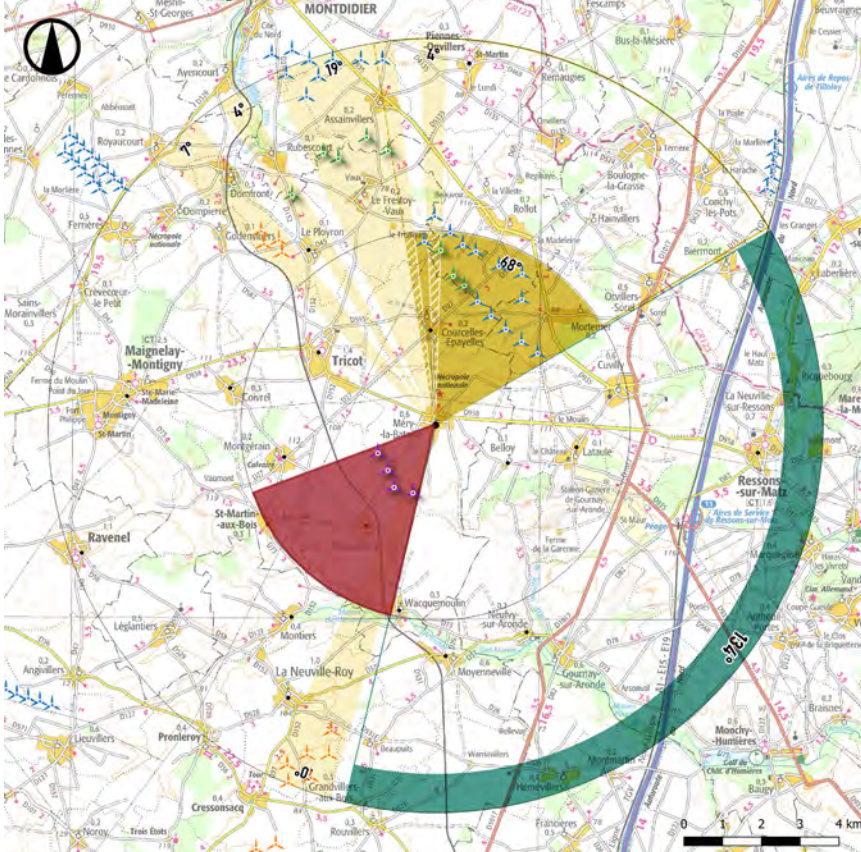
Critères d'évaluation	sans le projet	avec le projet
Sommes des Angles entre 0 et 5 km	141°	141°
Sommes des Angles entre 5 et 10 km	63°	71°
Indice d'occupation (<120°)	172,5°	176,5°
Nombre d'éolienne à 5 km	25	25
Indice de densité (<0,1)	0,12	0,12
Indice de Respiration (>160°)	142°	95°
Risque de saturation	Risque de Saturation	Risque de Saturation

2.3. Conclusion

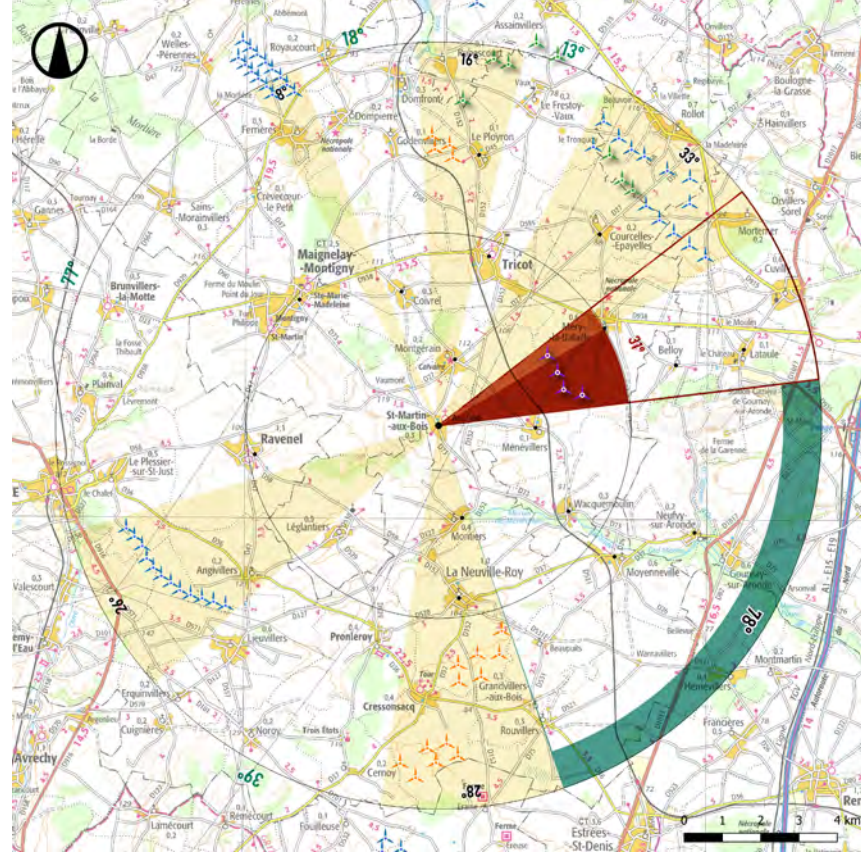
2.3.a. Tricot



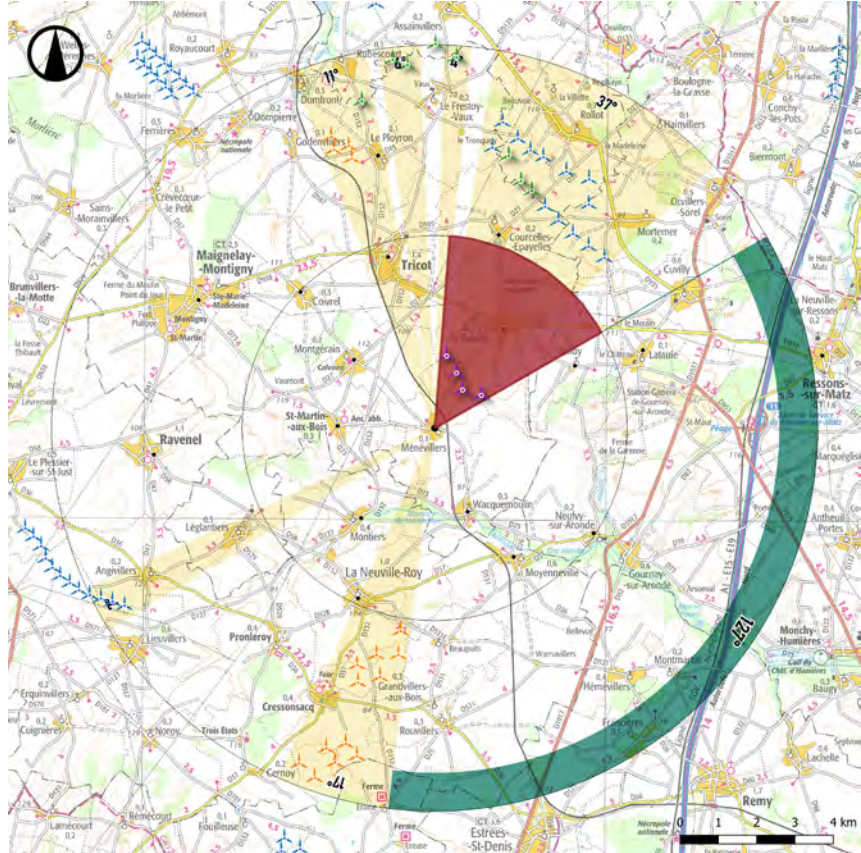
2.3.b. Méry-la-Bataille



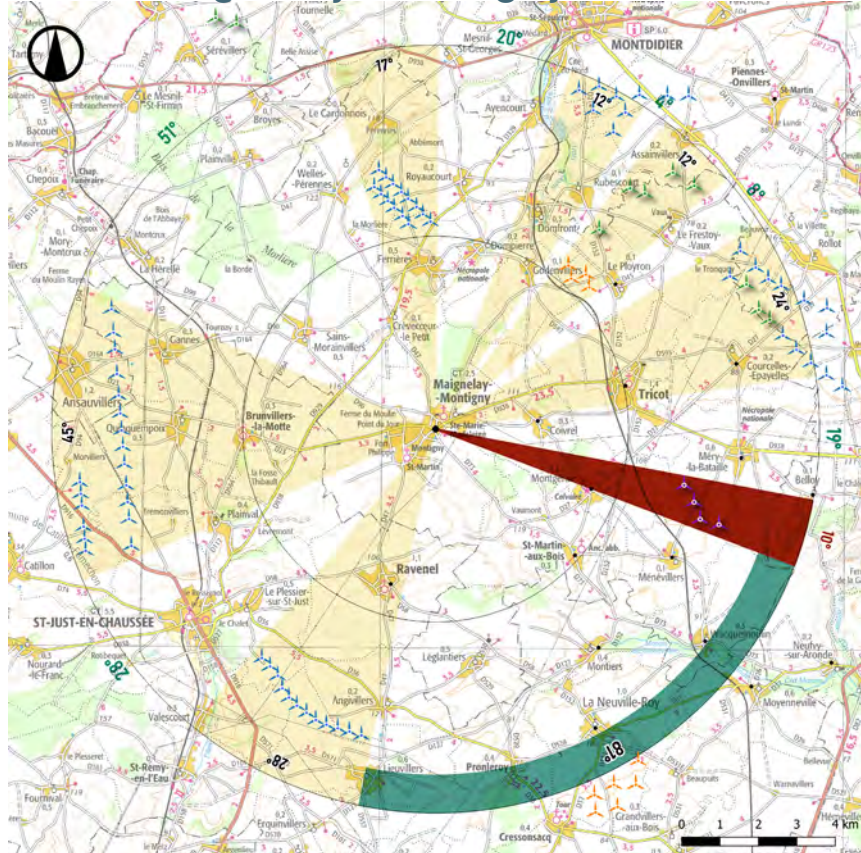
2.3.c. St-Martin-aux-Bois



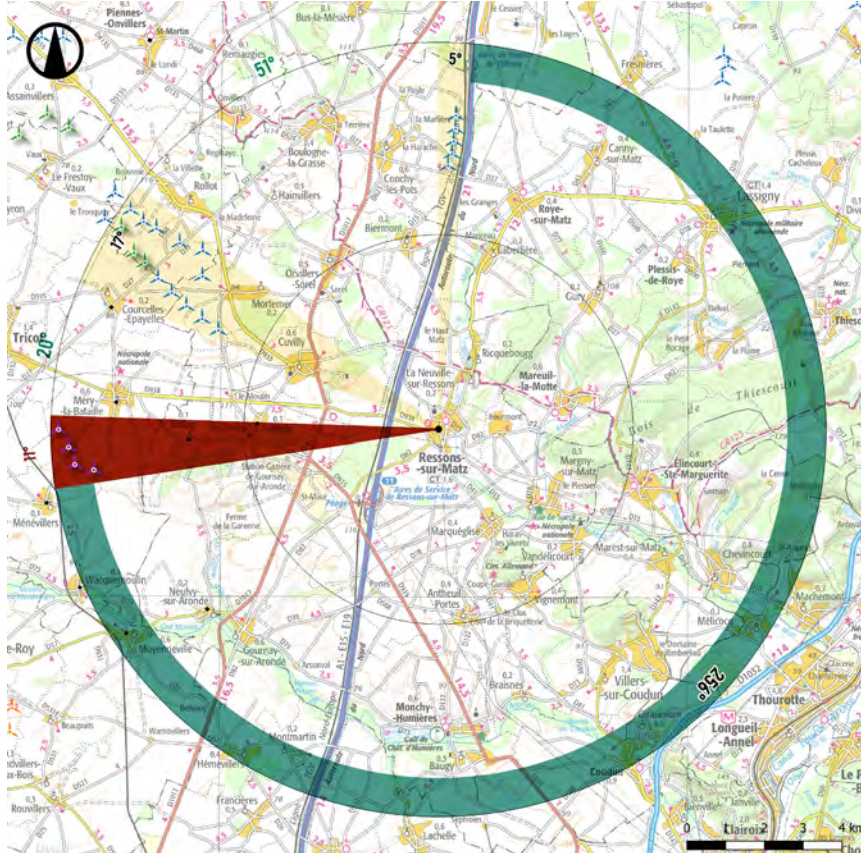
2.3.d. Ménévillers



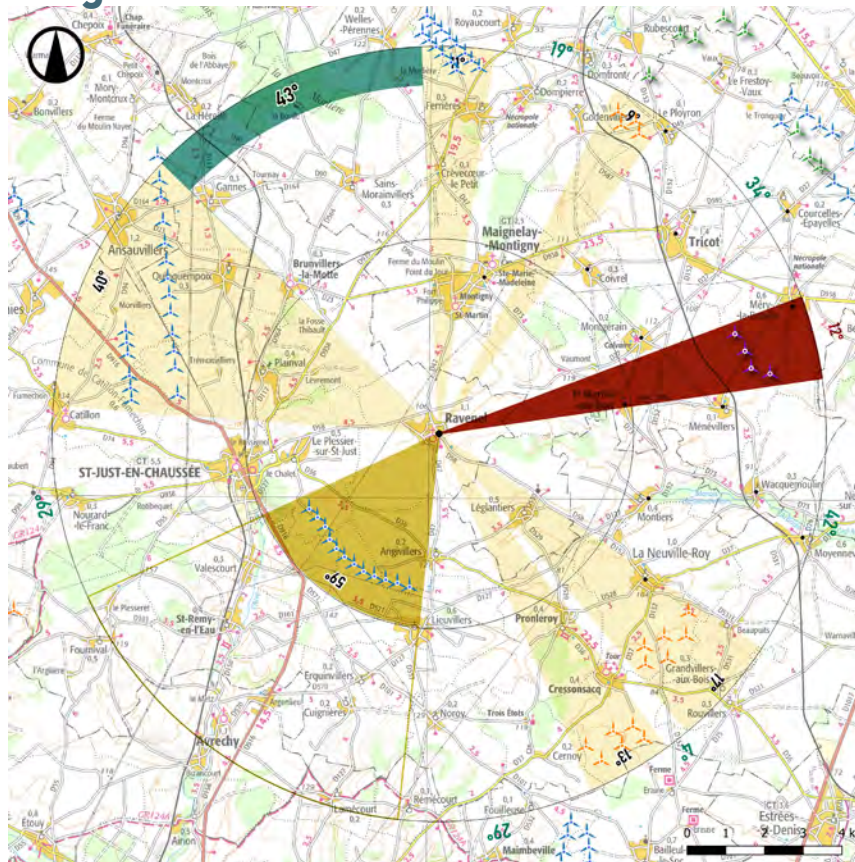
2.3.e. Maignelay-Montigny



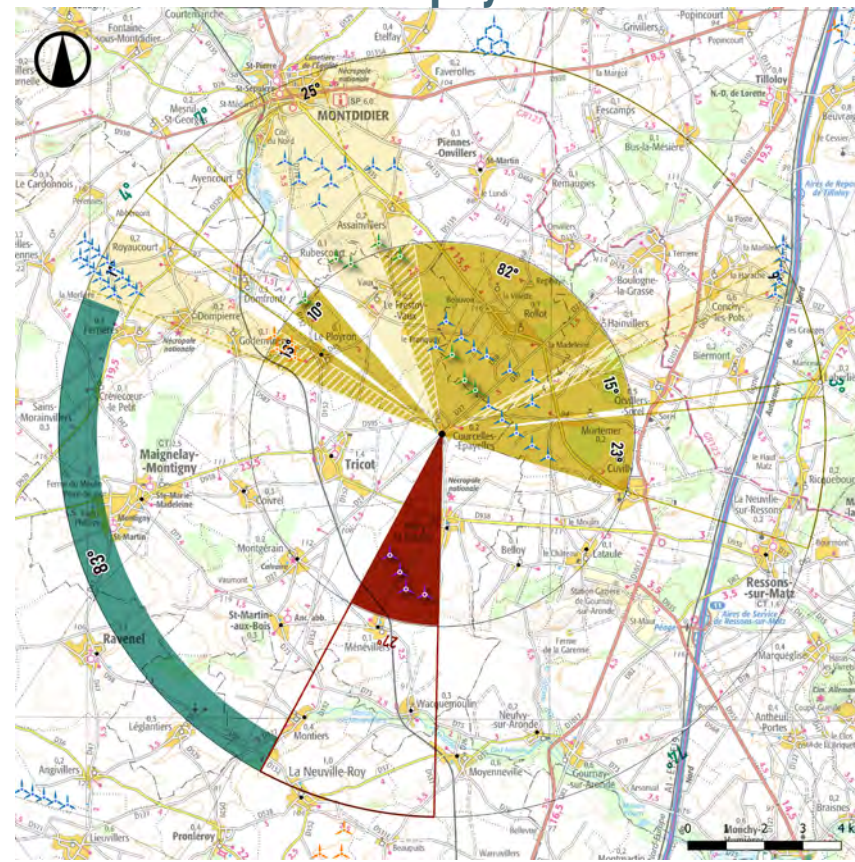
2.3.f. Ressons-sur-Matz



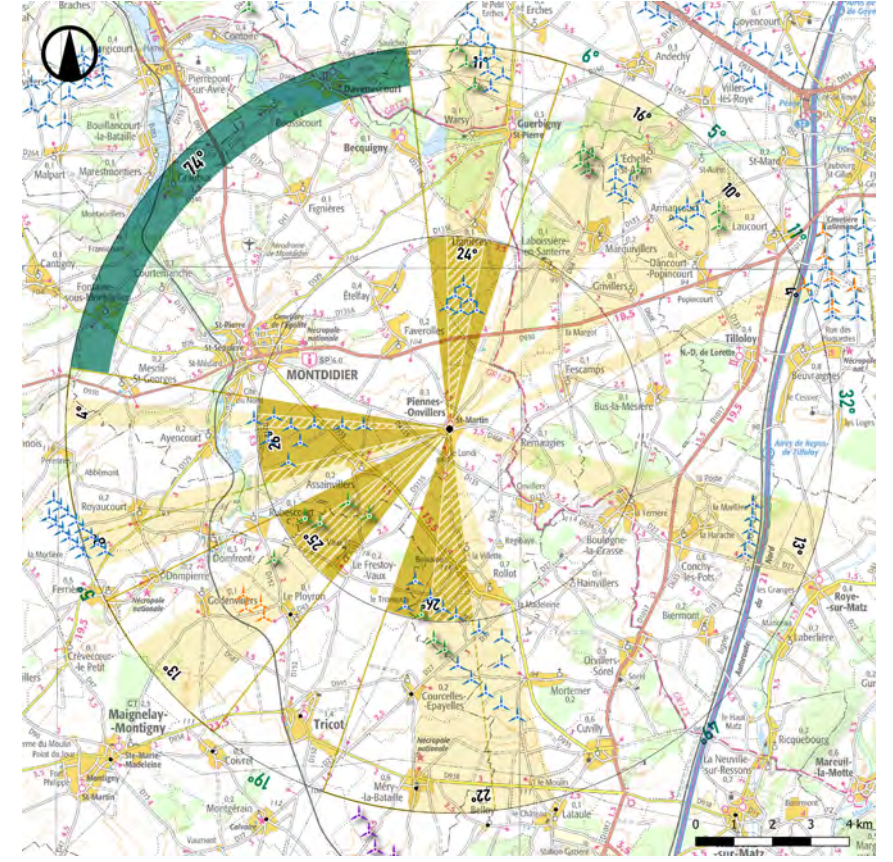
2.3.g. Ravenel



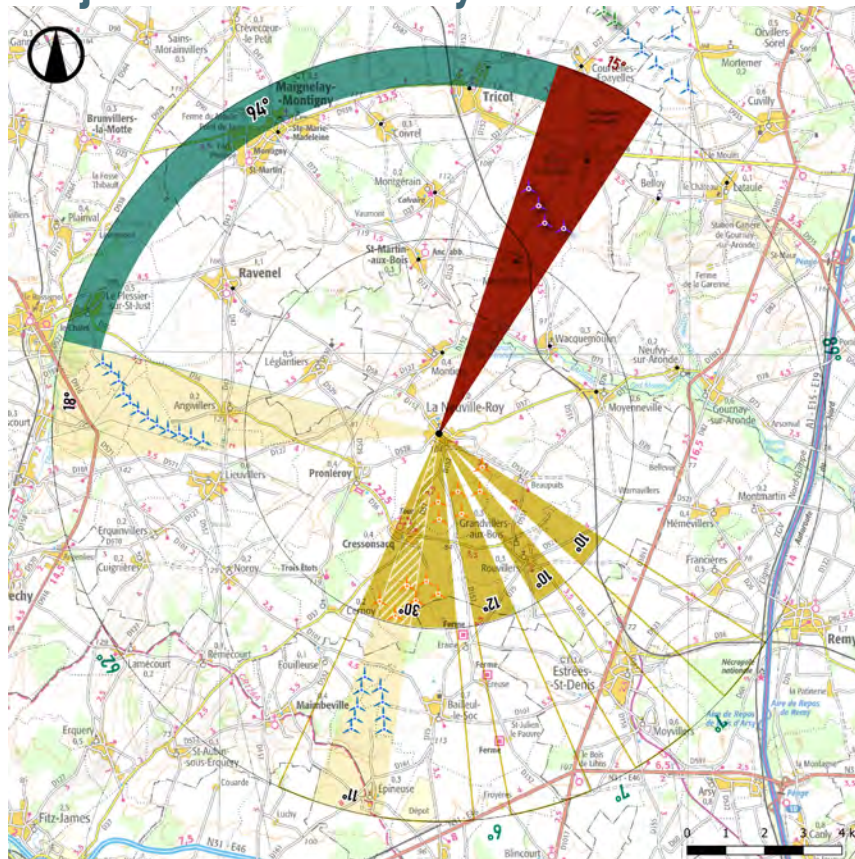
2.3.h. Courcelles-Epayelles



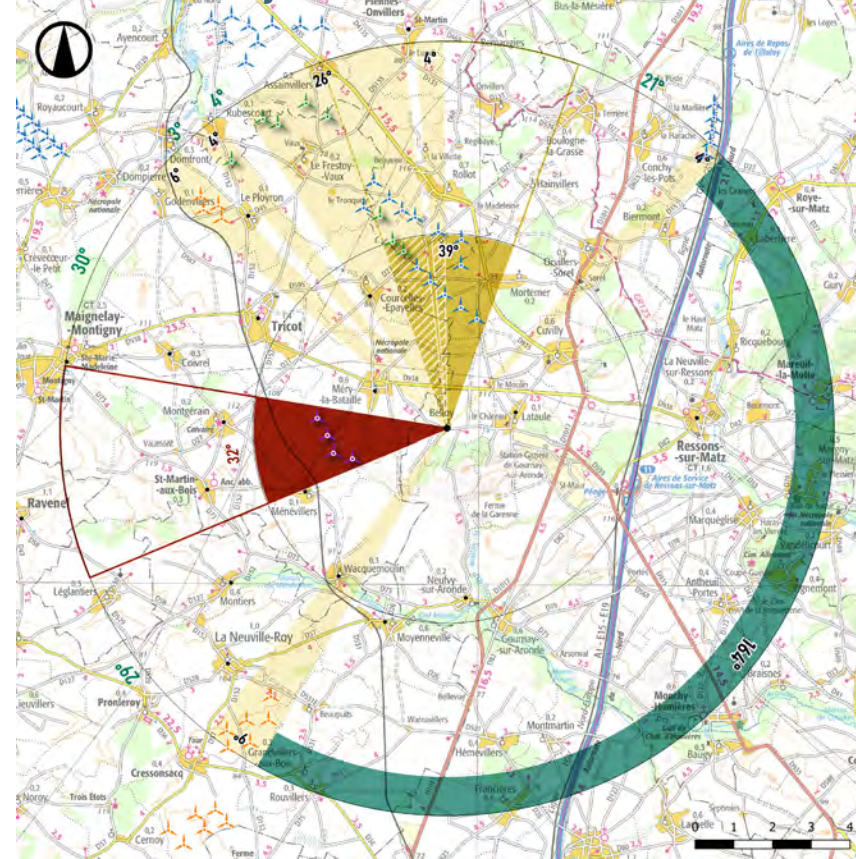
2.3.i. Piennes-Onvillers



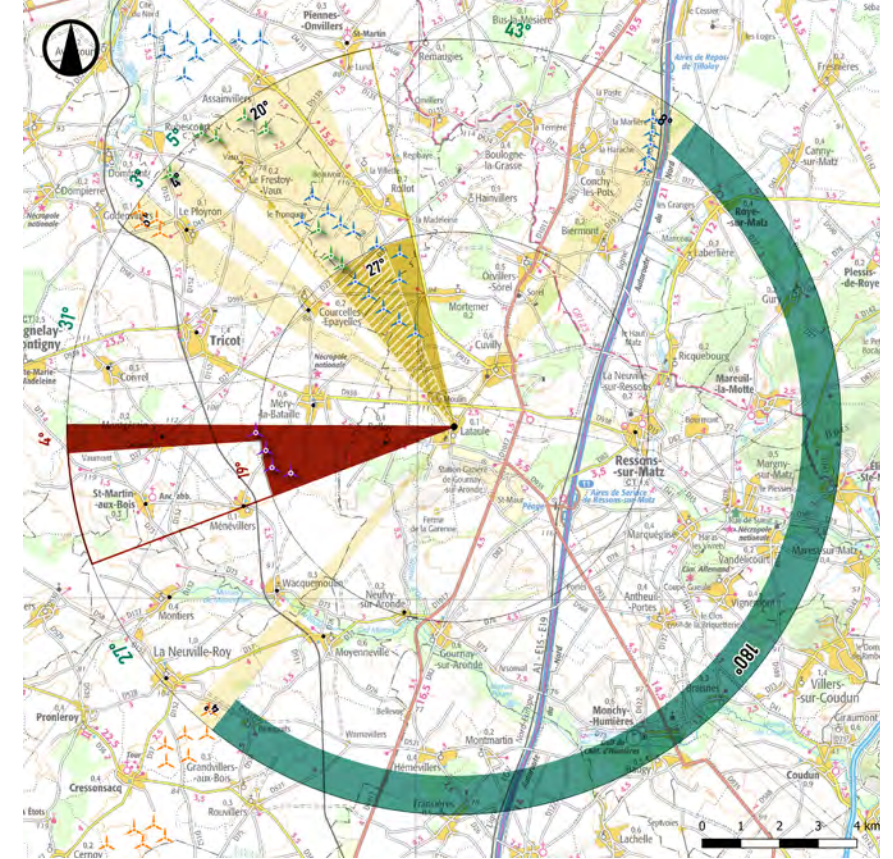
2.3.j. La Neuville-Roy



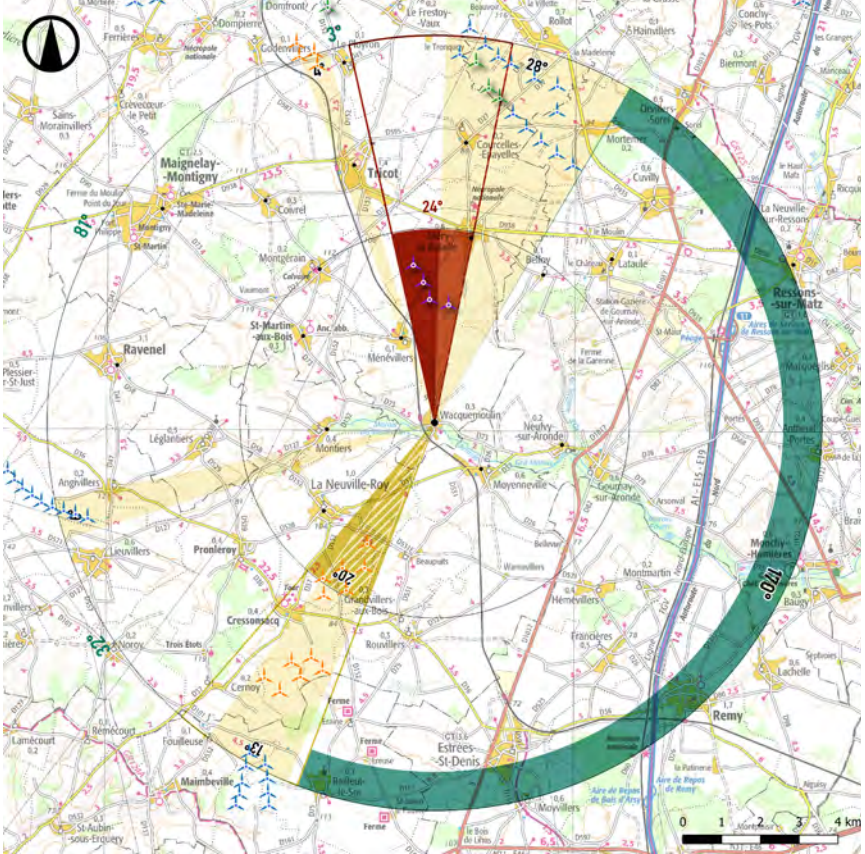
2.3.k. Belloy



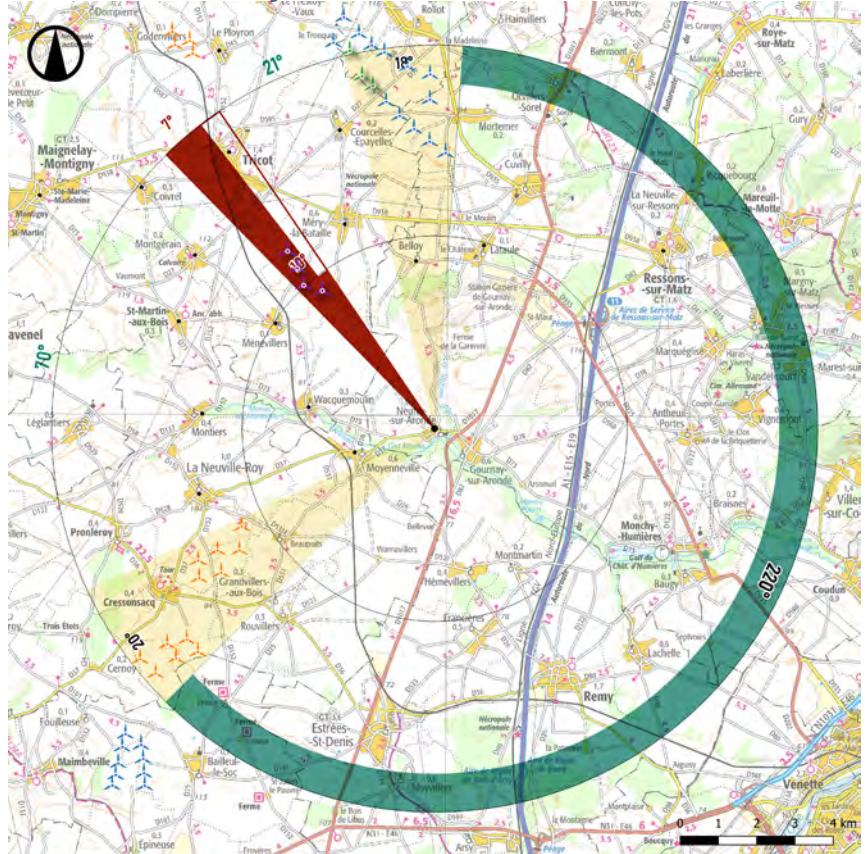
2.3.l. Lataule



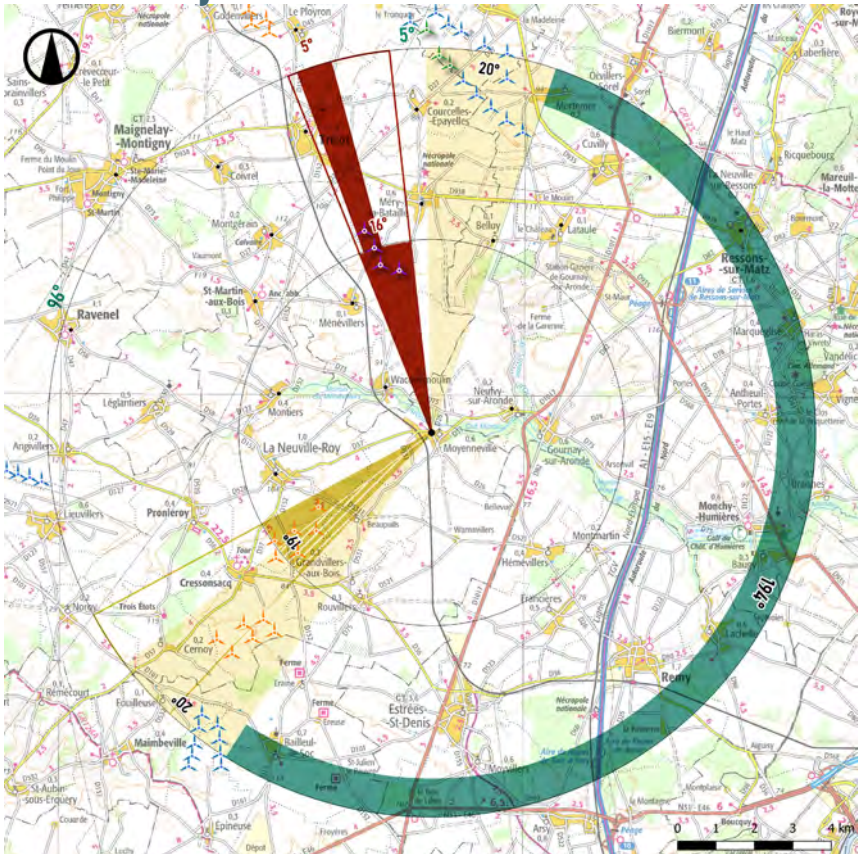
2.3.m. Wacquemoulin



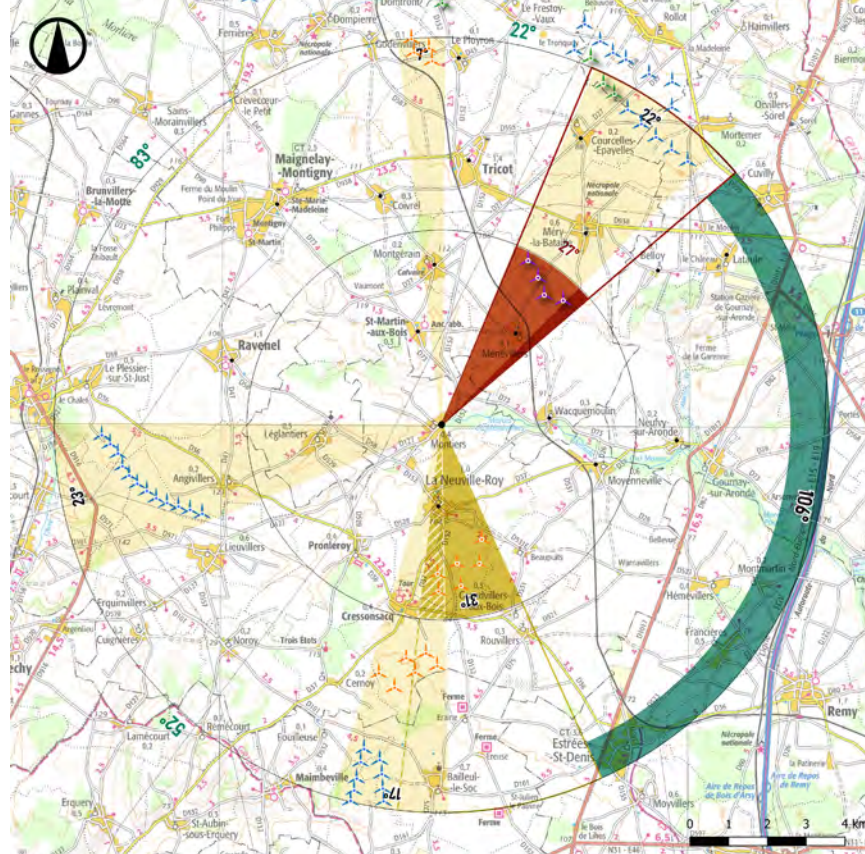
2.3.n. Neufvy-sur-Aronde



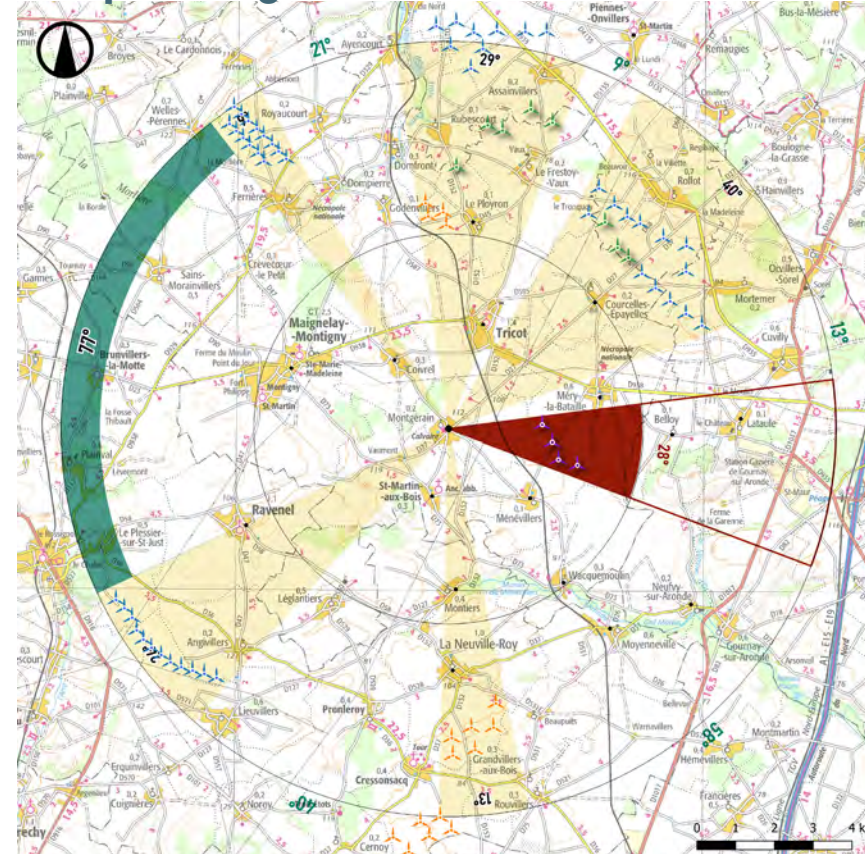
2.3.o. Moyenneville



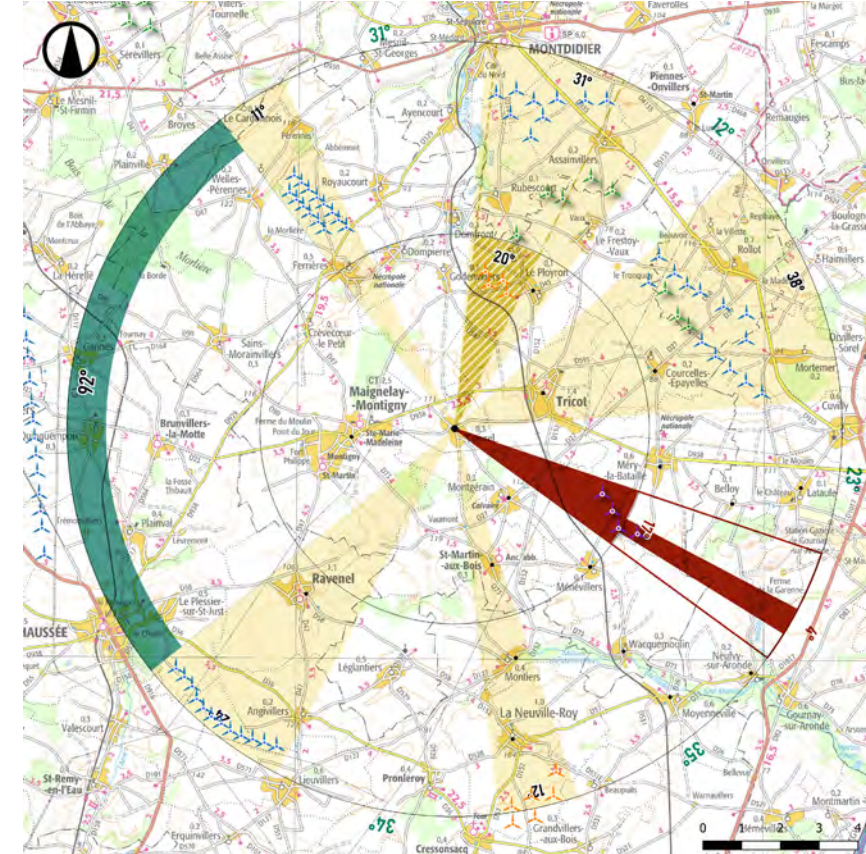
2.3.p. Montiers



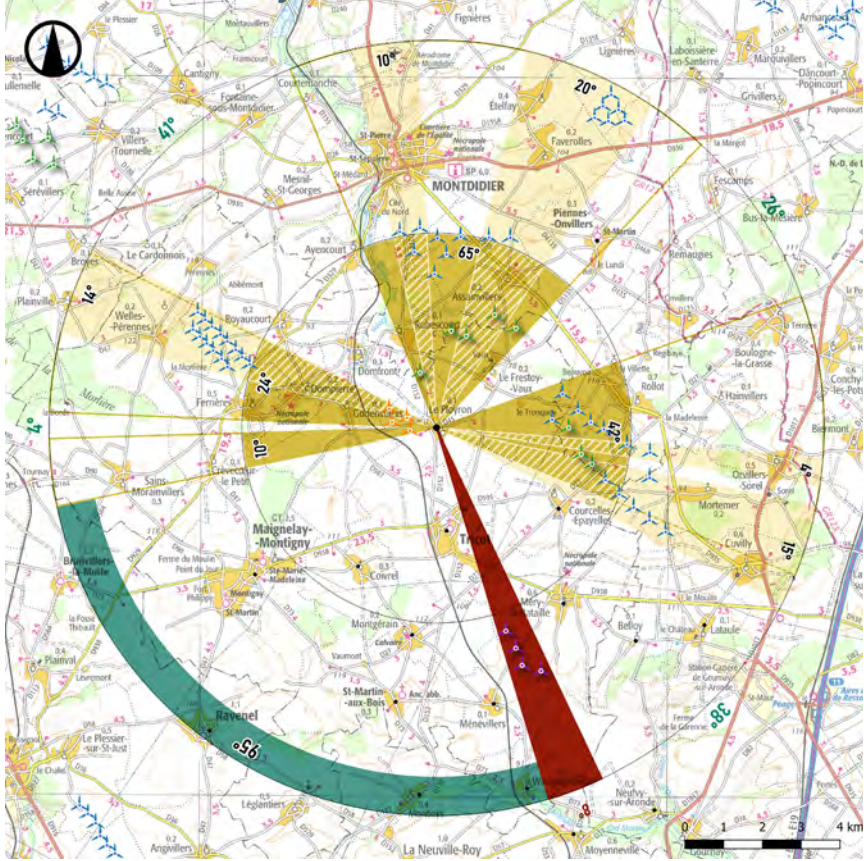
2.3.q. Montgérain



2.3.r. Coivrel



2.3.s. Le Ployron



Commune	Amplification de l'indice d'occupation due au projet (sans parcs en instruction)	Amplification de l'indice d'occupation due au projet (avec parcs en instruction)	Incidence sur l'indice de densité due au projet (sans parcs en instruction)	Incidence sur l'indice de densité due au projet (avec parcs en instruction)	Diminution de l'espace de respiration due au projet (sans parcs en instruction)	Diminution de l'espace de respiration due au projet (avec parcs en instruction)	Risque de saturation avant le projet (sans parcs en instruction)	Risque de saturation après le projet (sans parcs en instruction)	Risque de saturation avant le projet (avec parcs en instruction)	Risque de saturation après le projet (avec parcs en instruction)
a - Tricot	+15°	+15°	+0,02	+0,02	-63°	0°	NON	OUI	OUI	OUI
b - Méry-la-Bataille	+56°	+56°	-0,03	-0,02	-132°	-2°	NON	OUI	OUI	OUI
c - Saint-Martin-aux-Bois	+31°	+31°	+0,04	+0,03	-23°	-23°	NON	NON	NON	NON
d - Ménévillers	+56°	+56°	+0,04	+0,03	-13°	-13°	NON	NON	NON	NON
e - Maignelay-Montigny	+5°	+5°	0	0	-29°	-29°	NON	NON	NON	NON
f - Ressons-sur-Matz	+6°	+6°	0	0	-31°	-31°	NON	NON	NON	NON
g - Ravenel	+6°	+6°	-0,01	-0,01	-74°	-45°	NON	NON	NON	NON
h - Courcelles-Epayelles	+27°	+27°	0	0	-101°	-101°	OUI	OUI	OUI	OUI
i - Piennes-Onvillers	0°	0°	0	0	0°	0°	OUI	OUI	OUI	OUI
j - La Neuville-Roy	+7°	+8°	0	-0,02	-109°	-104°	NON	NON	NON	NON
a - Belloy	+32°	+32°	0	+0,01	-72°	0°	NON	NON	NON	NON
b - Lataule	+21°	+21°	0	+0,01	-60°	0°	NON	NON	NON	NON
c - Wacquemoulin	+24°	+24°	+0,06	+0,02	0	0°	NON	NON	NON	NON
d - Neufvy-sur-Aronde	+14°	+14°	+0,03	+0,02	-31°	0°	NON	NON	NON	NON
e - Moyenneville	+19°	+19°	+0,04	0	0	0°	NON	NON	NON	NON
f - Montiers	+27°	+27°	+0,05	+0,02	-5°	-5°	NON	NON	NON	NON
g - Montgérain	+28°	+28°	+0,03	+0,03	-41°	-21°	NON	NON	NON	NON
h - Coivrel	+19°	+19°	+0,02	+0,02	-30°	0°	NON	NON	NON	NON
i - Le Ployron	+4°	+4°	0	0	-47°	-47°	OUI	OUI	OUI	OUI

Fig. 148 : Tableau de synthèse de l'étude de saturation

Le projet éolien des Moulins de Méry s'inscrit dans un contexte éolien déjà particulièrement dense à l'échelle du territoire étudié. Dix-neuf communes ont été analysées. Parmi elles, cinq communes présentent déjà un risque de saturation visuelle avant la prise en compte du projet, aussi bien sans qu'avec les parcs en instruction : Courcelles-Epayelles, Piennes-Onvillers et Le Ployron. Avec l'intégration du projet des Moulins de Méry, trois sans prise en compte des parcs en instruction : Courcelles-Epayelles, Piennes-Onvillers et Le Ployron et deux communes avec la prise en compte des parcs en instruction : Tricot et Méry-la-Bataille. L'intégration du projet entraîne donc un état de saturation théorique uniquement pour Tricot et Méry-la-Bataille.

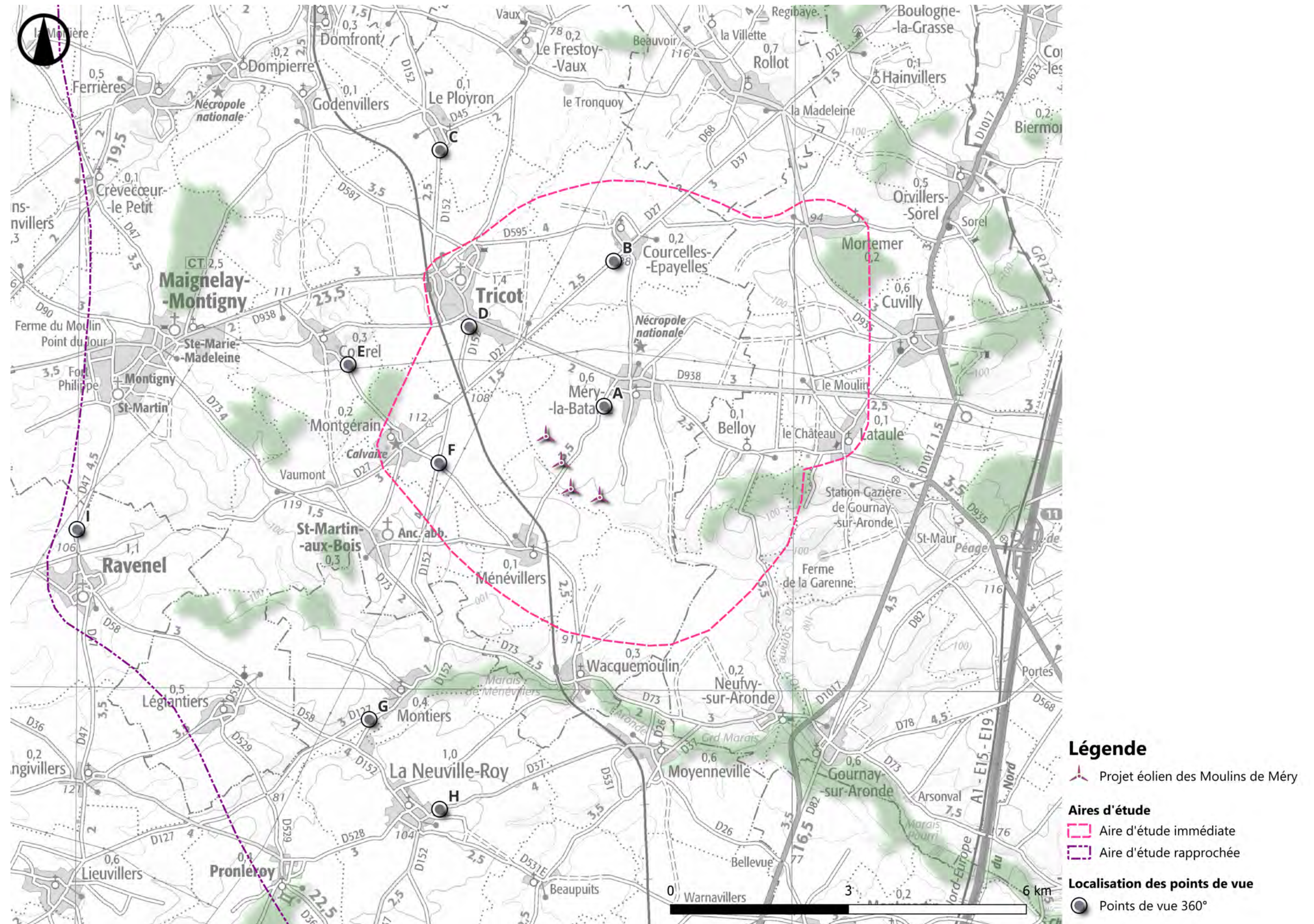
Le projet génère une amplification de l'occupation de l'horizon pour la majorité des communes étudiées, avec des augmentations comprises entre +4° (Le Ployron) et +56° (Méry-la-Bataille et Ménévillers). Plusieurs communes présentent une augmentation notable de l'angle d'occupation, notamment Belloy (+32°), Saint-Martin-aux-Bois (+31°), Montgérain (+28°), Courcelles-Epayelles et Montiers (+27°). À l'inverse, Piennes-Onvillers ne connaît aucune amplification de l'occupation de l'horizon, le projet se situant légèrement au-delà du périmètre principal de perception et dans la continuité d'angles déjà occupés par l'éolien.

Le projet entraîne également, dans la plupart des cas, une réduction du plus grand espace de respiration paysager. Cette diminution varie fortement selon les communes, atteignant notamment -132° à Méry-la-Bataille, -109° à La Neuville-Roy, -101° à Courcelles-Epayelles ou encore -74° à Ravenel. Certaines communes connaissent toutefois un impact plus limité, voire nul, comme Belloy, Lataule, Wacquemoulin, Moyenneville, Neufvy-sur-Aronde ou Coivrel, pour lesquelles les espaces de respiration restent globalement stables avec la prise en compte des parcs en instruction.

Une attention particulière doit ainsi être portée aux communes de Tricot, Méry-la-Bataille, Courcelles-Epayelles, Piennes-Onvillers et le Ployron qui présentent, après prise en compte du projet et des parcs en instruction, un risque de saturation visuelle théorique marqué. Malgré une amplification régulière de l'indice d'occupation et une diminution fréquente des espaces de respiration, l'indice de densité éolienne demeure globalement peu modifié à l'échelle du territoire. Pour de nombreuses communes, les variations observées restent faibles, généralement comprises entre 0 et +0,04.

Plusieurs communes demeurent exemptes de risque de saturation visuelle après réalisation du projet, notamment Saint-Martin-aux-Bois, Ménévillers, Maignelay-Montigny, Ressons-sur-Matz, Ravenel, Belloy, Lataule, Wacquemoulin, Neufvy-sur-Aronde, Moyenneville, Montiers, Montgérain et Coivrel. Enfin, pour Courcelles-Epayelles, Piennes-Onvillers et Le Ployron, le risque de saturation visuelle était déjà présent avant l'intégration du projet et demeure inchangé après sa prise en compte.

2.4. Localisation et analyse des photomontages à 360°



Choix des différents points de vue pour les photomontages 360°

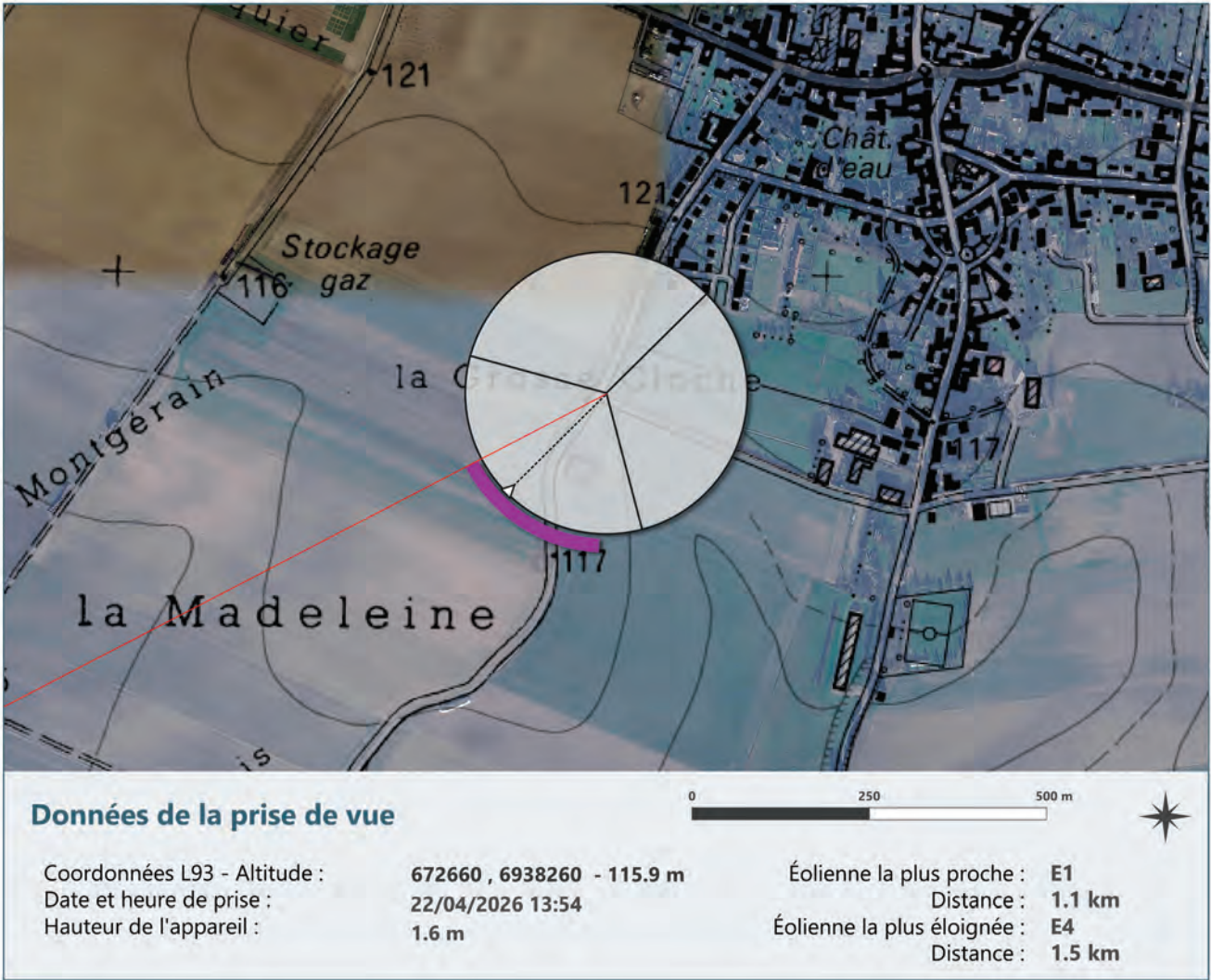
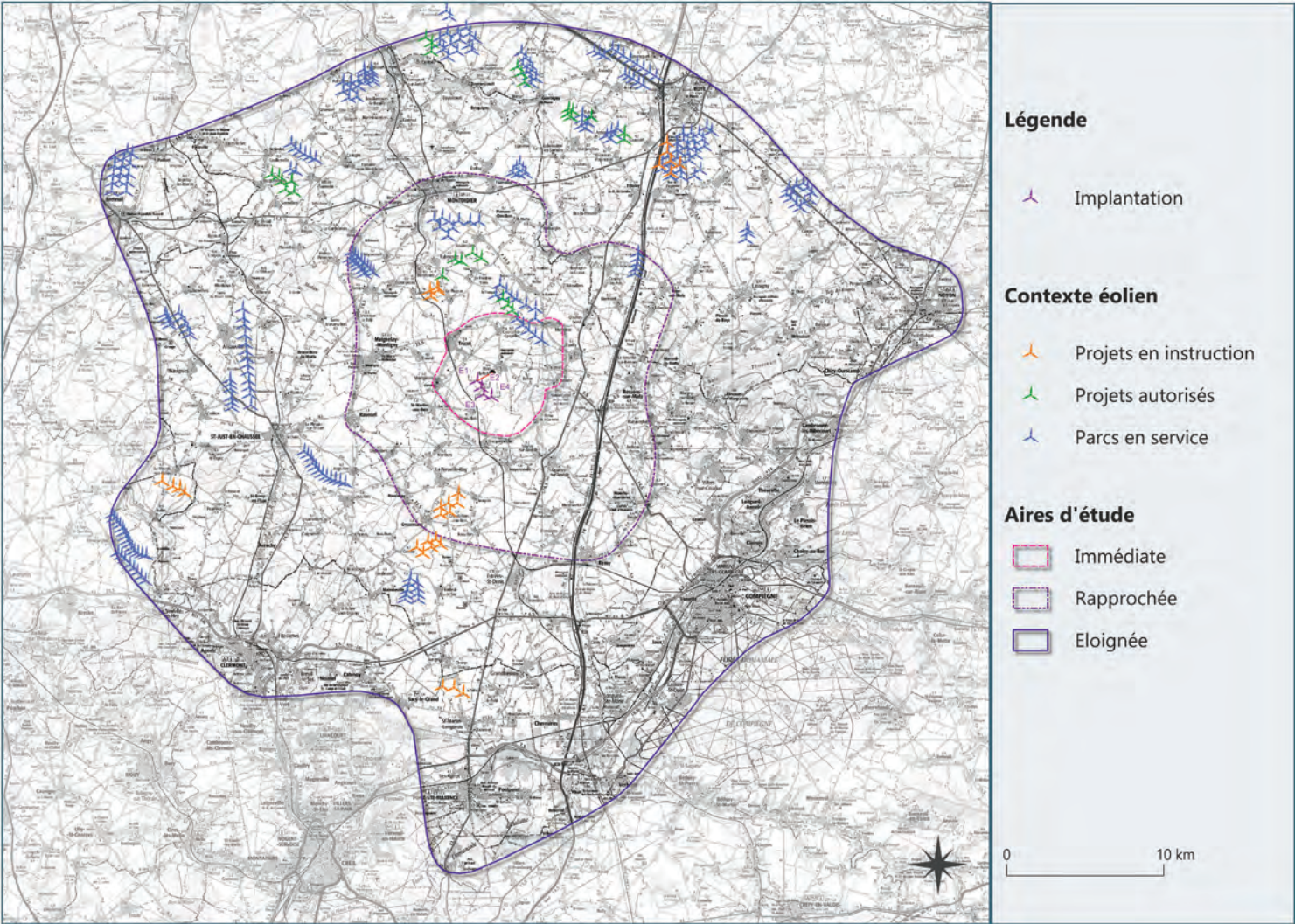
Neuf points de vue ont été sélectionnés pour l'analyse de la saturation visuelle réelle. Ces derniers illustrent essentiellement les entrées et les sorties des villages situés à proximité du projet et/ou pour lesquels un risque de saturation et/ou une diminution notable de l'angle de respiration a été identifié. Il s'agit des points de vue suivants :

- **Vue A** : depuis la sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille ;
- **Vue B** : depuis la sortie sud-ouest de Courcelles-Epayelles ;
- **Vue C** : depuis la sortie sud de Le Ployron ;
- **Vue D** : depuis la sortie sud de Tricot ;
- **Vue E** : depuis la sortie sud-est de Coivrel ;
- **Vue F** : depuis la sortie sud-est de Montgérain ;
- **Vue G** : depuis l'entrée sud-ouest de Montiers ;
- **Vue H** : depuis la sortie est de la Neuville-Roy ;
- **Vue I** : depuis l'entrée nord de Ravenel.

En prenant en compte la réalité topographique, la végétation et le tissu urbain, ces photomontages permettront de modérer ou de confirmer les résultats obtenus ci-avant, lors de l'analyse théorique des lieux de vie.

Vue n°A - Méry-la-Bataille

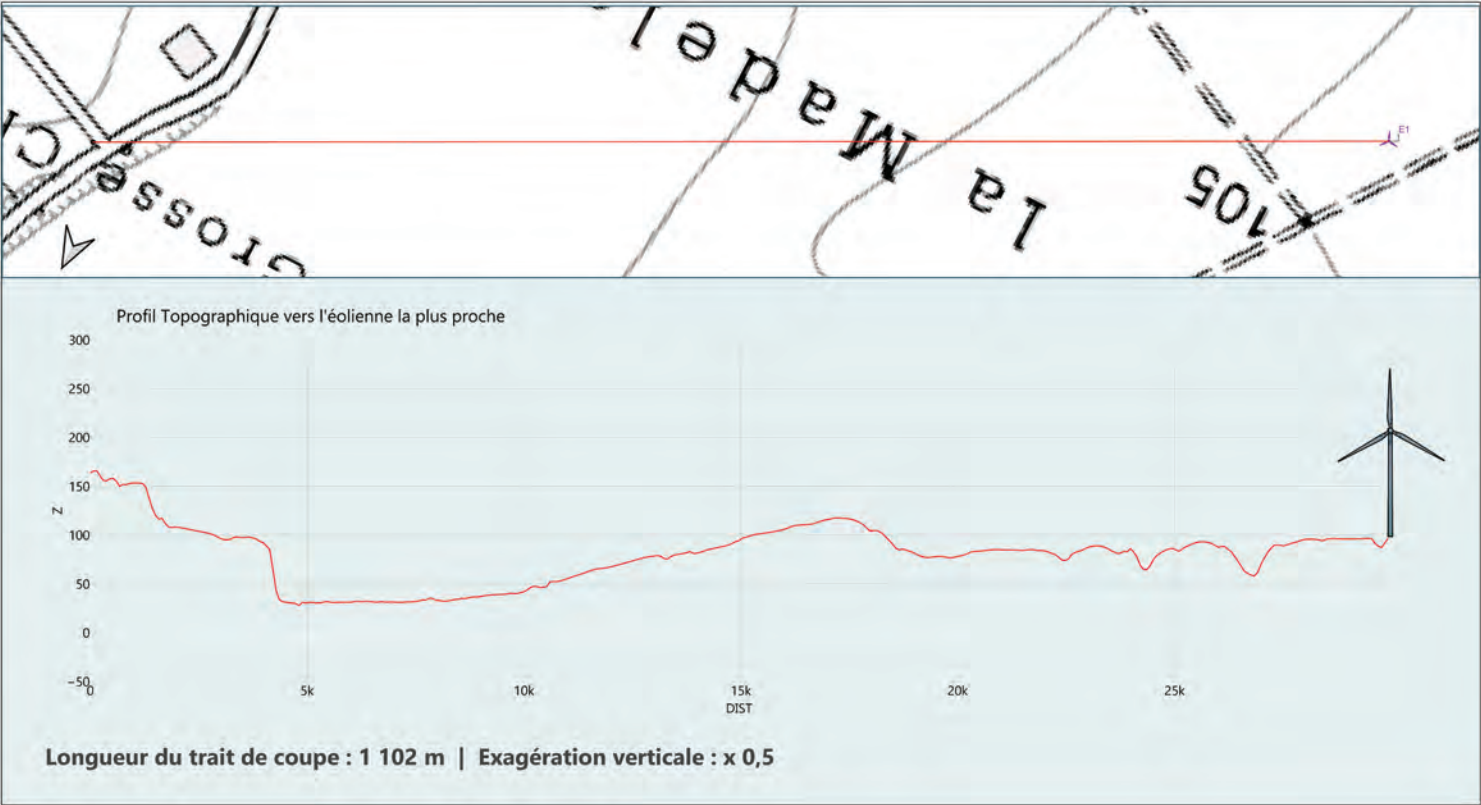
202



Commentaire paysager

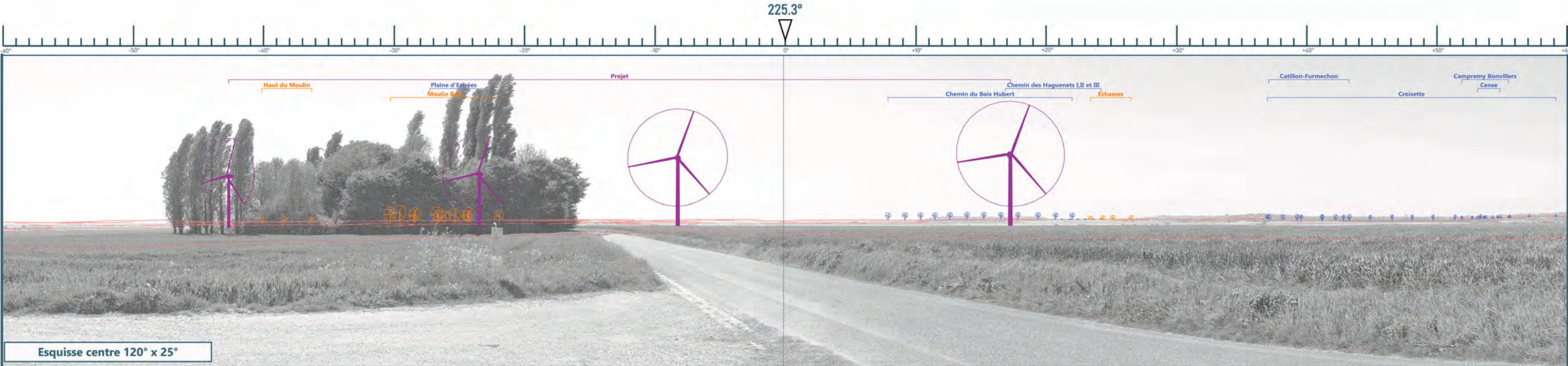
Le point de vue se situe à la sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille, au contact immédiat des espaces agricoles ouverts qui entourent le bourg. Depuis cette position, le paysage se caractérise par une vaste plaine cultivée faiblement ondulée, ponctuée de quelques masses arborées qui structurent l'horizon sans toutefois constituer un écran continu. Cette configuration offre des perspectives relativement dégagées sur de larges portions du territoire. Sur la première section du panorama, le regard s'ouvre principalement vers les franges bâties de Méry-la-Bataille et les espaces agricoles qui s'étendent en direction de l'est. Les éléments végétaux présents à l'horizon et les motifs bâtis du bourg limitent localement les perceptions lointaines. Aucun motif éolien prégnant n'apparaît dans cette séquence, les éventuelles perceptions étant largement atténuées par la distance, le relief et les écrans végétaux et bâtis. La deuxième section du panorama correspond au secteur le plus ouvert. Les éoliennes du projet des Moulins de Méry s'y révèlent de manière nette et distincte. Les deux éoliennes visibles s'inscrivent dans l'axe des perspectives agricoles. Leur implantation dans un contexte peu boisé leur confère une visibilité importante ; elles constituent ainsi l'un des principaux points d'appel du paysage dans cette direction. Néanmoins, leur nombre limité et leur regroupement au sein d'un même ensemble assurent une lecture cohérente du motif éolien, sans dispersion excessive dans le champ visuel. Les autres parcs identifiés à l'horizon apparaissent, lorsqu'ils sont perceptibles, sous la forme de silhouettes lointaines ou de parties sommitales seulement, réduisant leur influence visuelle. Sur la troisième section du panorama, le linéaire de haies et les arbres isolés associées au tissu bâti de Méry-la-Bataille reprennent une place plus importante dans la composition paysagère. Ces éléments filtrent partiellement les vues lointaines et limitent les covisibilités avec les parcs éoliens environnants. Les perceptions éoliennes sont alors discrètes et fragmentées, reléguées au second plan derrière les structures végétales et le bâti.

Ainsi, l'analyse du panorama à 360° ne met pas en évidence une situation de saturation visuelle significative. Celle-ci est globalement modérée depuis la sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille. Malgré l'ouverture marquée du paysage agricole, les perceptions éoliennes demeurent concentrées sur un secteur relativement restreint de l'horizon. Le projet des Moulins de Méry constitue le principal motif éolien visible depuis ce point de vue, tandis que les autres parcs apparaissent de façon ponctuelle, lointaine ou partiellement masquée par la végétation, le bâti et les légères variations topographiques. Cette organisation limite les effets de cumul visuel et maintient une lecture claire des différents ensembles éoliens présents dans le paysage.





Vue n°A - Méry-la-Bataille - Esquisse

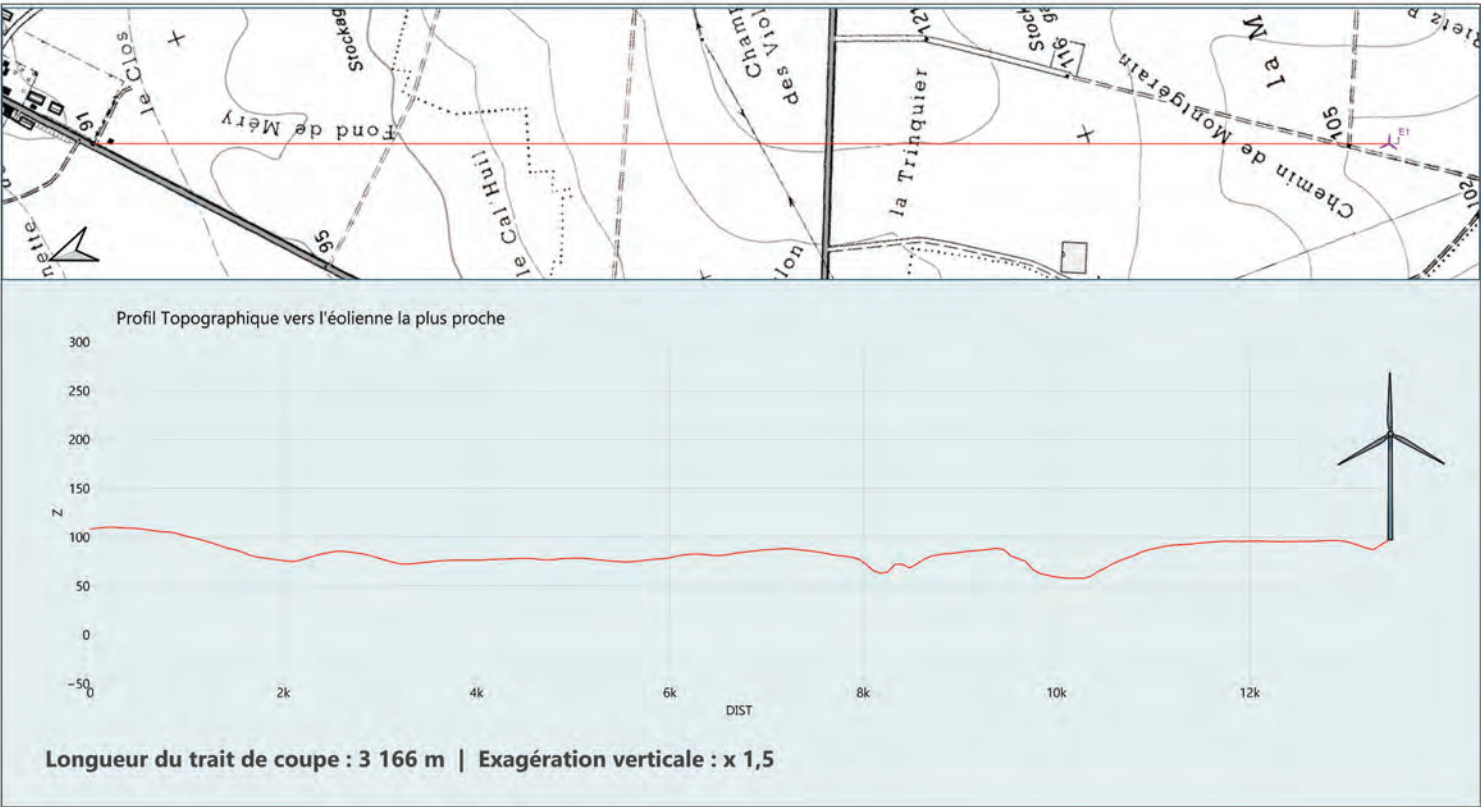
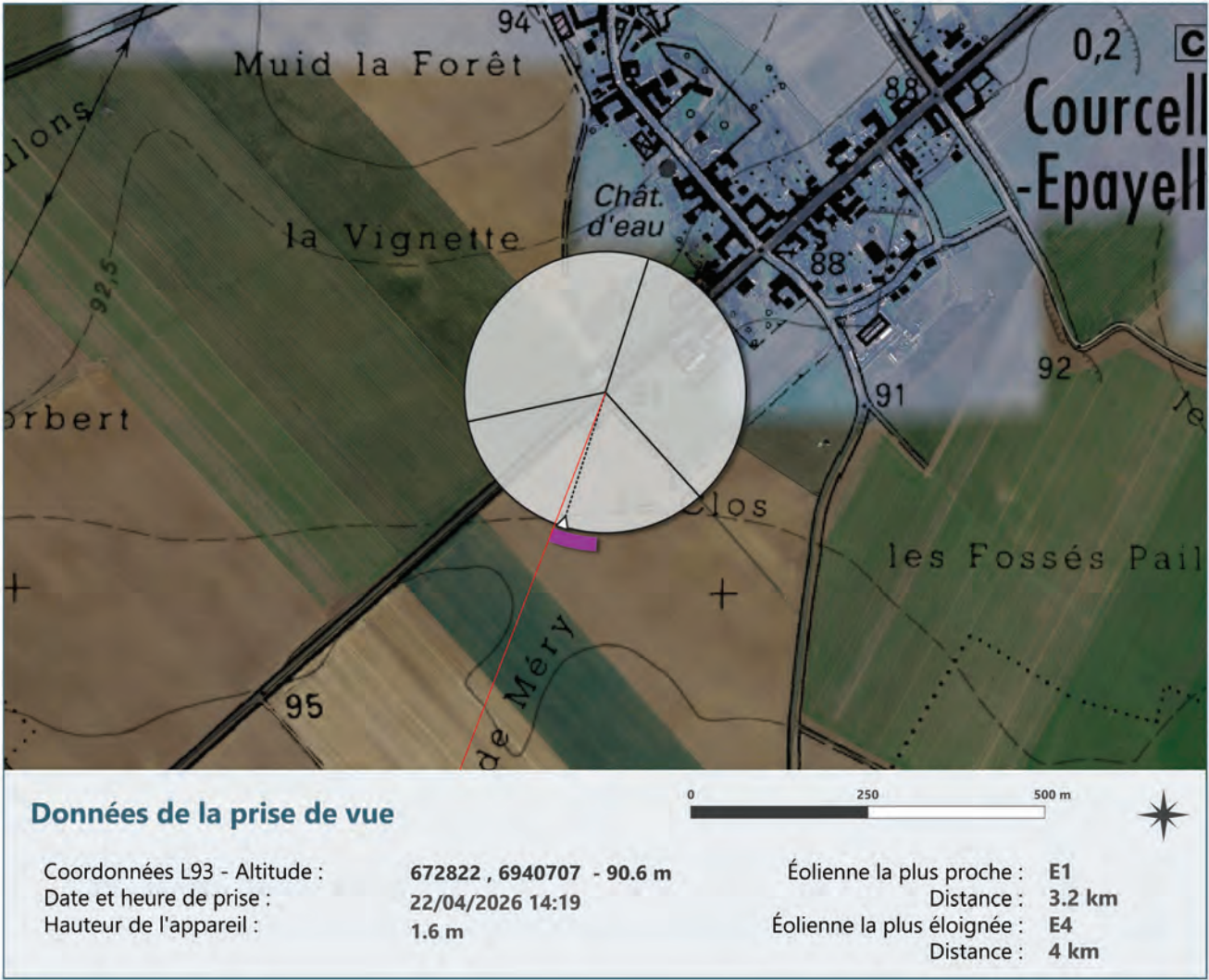
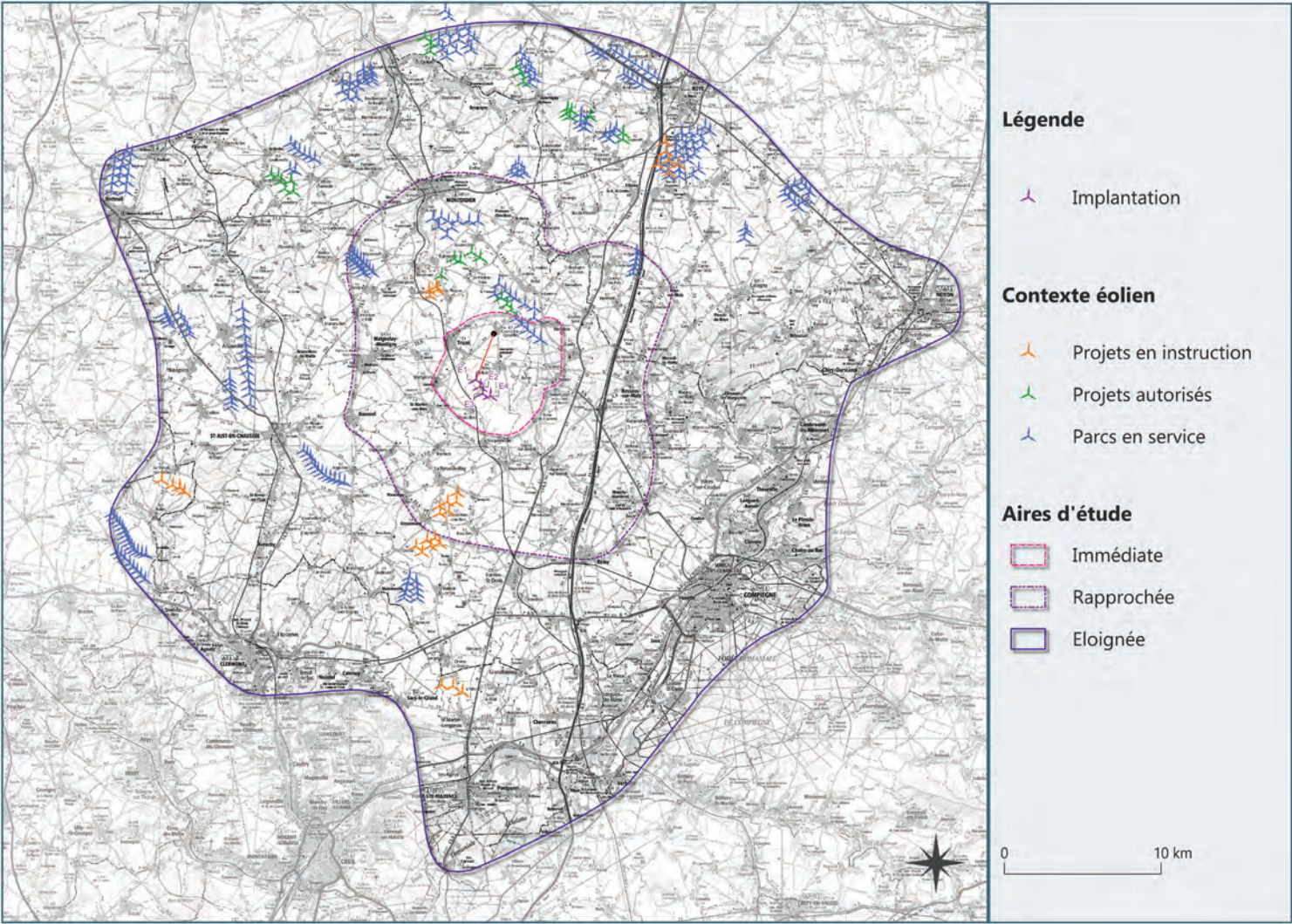


Méry-la-Bataille - Vue n°A - Photomontage



Vue n°B - Courcelles-Epayelles

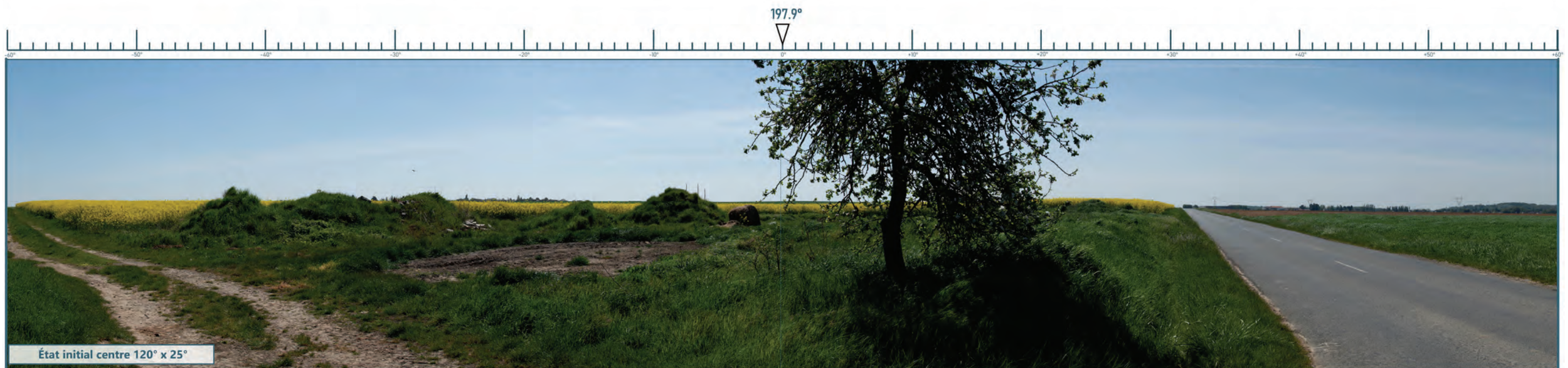
206



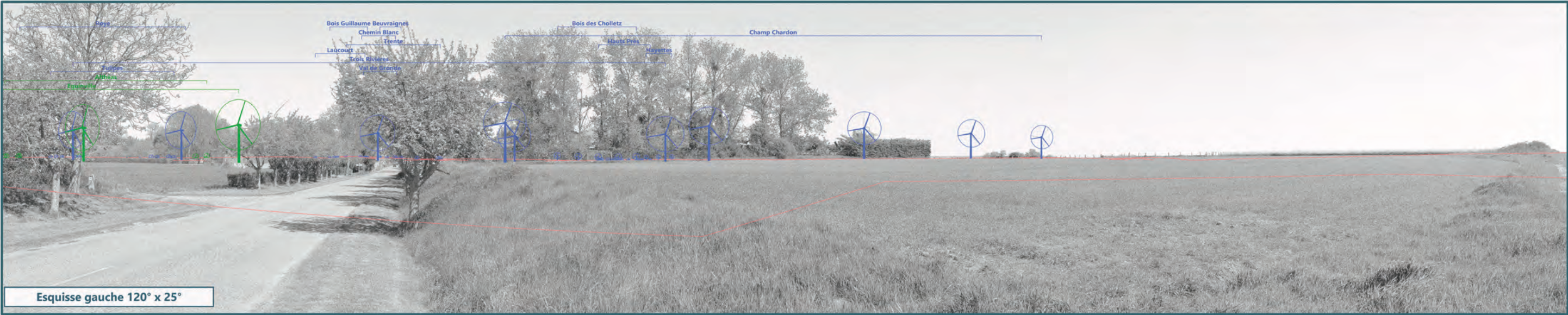
Commentaire paysager

Le point de vue se situe à la sortie sud-ouest de Courcelles-Epayelles, en bordure des espaces agricoles. Depuis cette position, le paysage présente une ouverture importante sur les plaines cultivées environnantes, tandis que plusieurs bosquets et alignements arborés ponctuent les abords du lieu de vue et contribuent à fragmenter localement les perceptions lointaines. La topographie, légèrement ondulée, génère également des effets de masques qui limitent ponctuellement la visibilité des éoliennes. Sur la première section du panorama, les alignements arborés associés aux abords de Courcelles-Epayelles et les boisements de l'horizon filtrent une partie des vues lointaines. Les parcs éoliens construits de Champ Chardon et des Trois Rivières restent néanmoins partiellement visibles, leurs machines émergeant ponctuellement entre les masses boisées. Ces perceptions demeurent fragmentées et largement atténuées par les écrans végétaux qui structurent ce secteur du panorama. La deuxième section du panorama correspond au secteur où le projet des Moulins de Méry est le plus perceptible. Les éoliennes projetées émergent au-dessus de la ligne de crête qui ferme l'horizon et apparaissent de manière relativement nette malgré les légers masques liés au relief. Leur implantation forme un ensemble cohérent et identifiable dans le paysage. La présence d'un arbre isolé au premier plan participe toutefois à la fragmentation des perceptions et limite la visibilité simultanée de l'ensemble des éoliennes. Les autres parcs éoliens ne sont pas visibles dans cette direction. Sur la troisième section du panorama, la ligne de vue est contrainte par un talus qui vient border l'axe routier. De nombreuses éoliennes appartenant aux parcs existants, autorisés ou en projet sont perceptibles au-delà du talus et à l'état de motifs lointains. La plupart sont largement occultés par le relief ou la végétation.

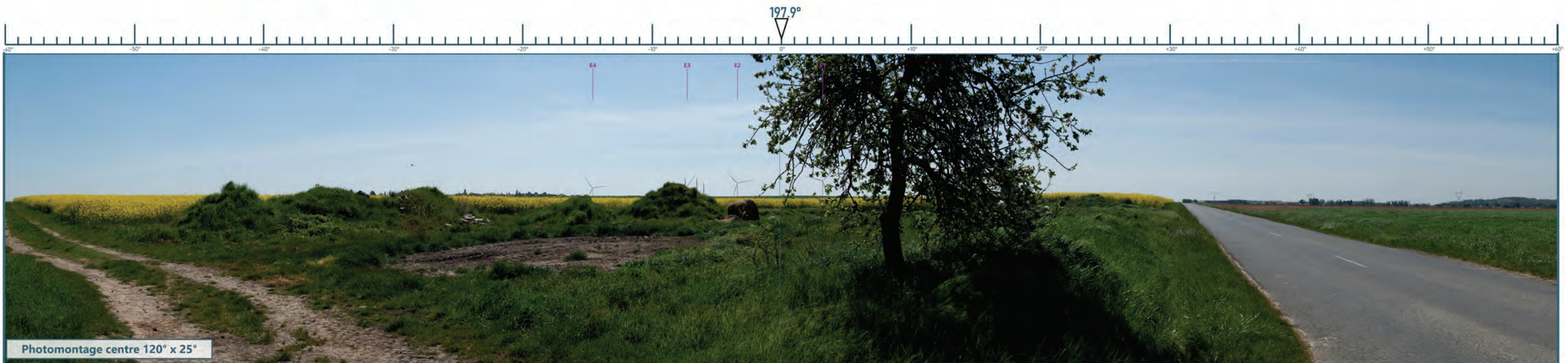
Ainsi, l'analyse du panorama à 360° ne met pas en évidence une saturation visuelle significative. Le territoire présente de nombreux parcs éoliens environnants au village, mais ceux-ci sont fortement atténués par les effets conjoints de la topographie et de la trame végétale. Le projet des Moulins de Méry s'inscrit principalement dans la séquence centrale du panorama, où il constitue le motif éolien le plus lisible. Néanmoins, sa perception reste en partie filtrée par le relief et les éléments arborés, ce qui limite les phénomènes d'accumulation visuelle directe. L'horizon conserve ainsi une lecture relativement hiérarchisée, dans laquelle les différents ensembles éoliens demeurent globalement dissociés malgré leur nombre important.



Vue n°B - Courcelles-Epayelles - Esquisse

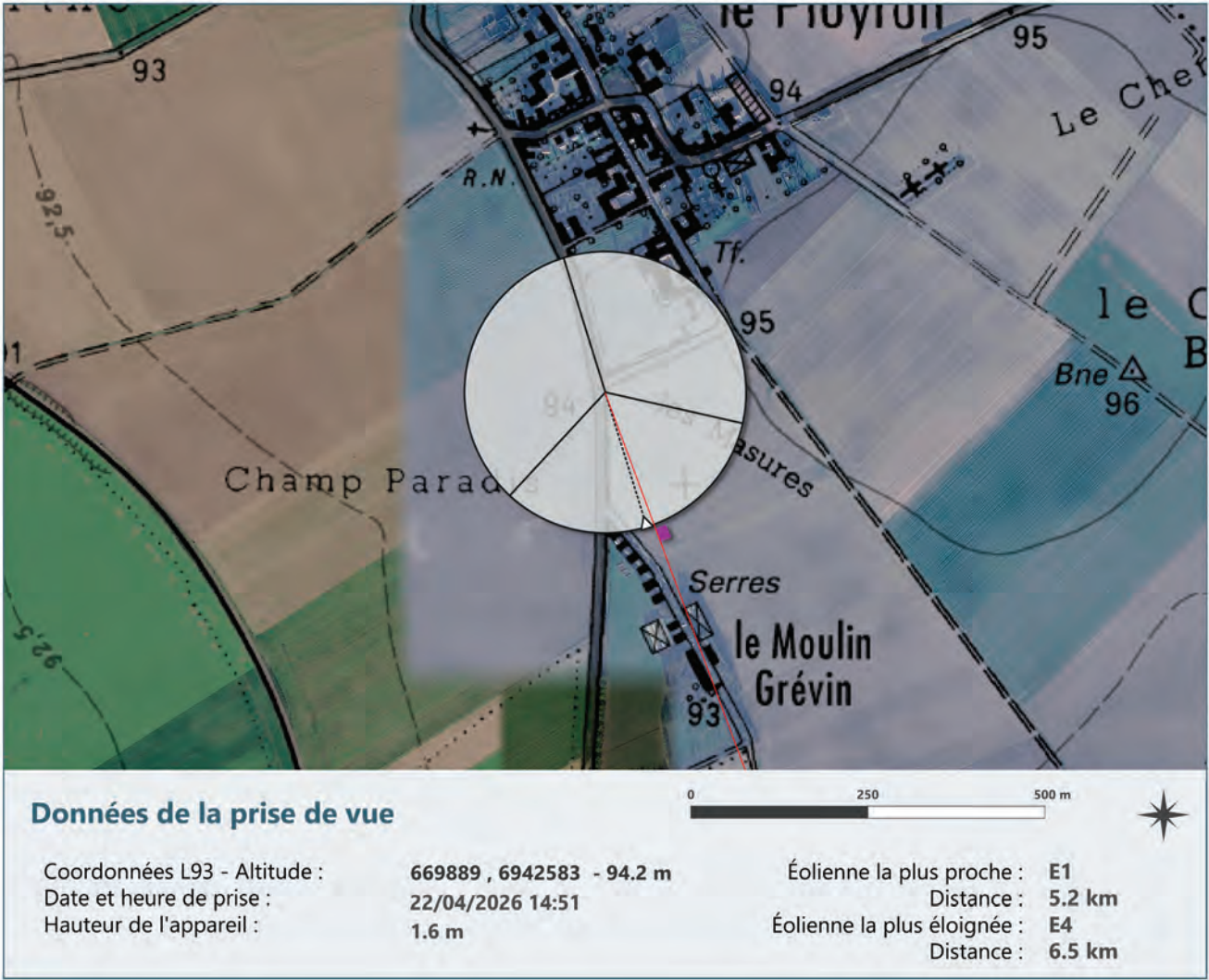
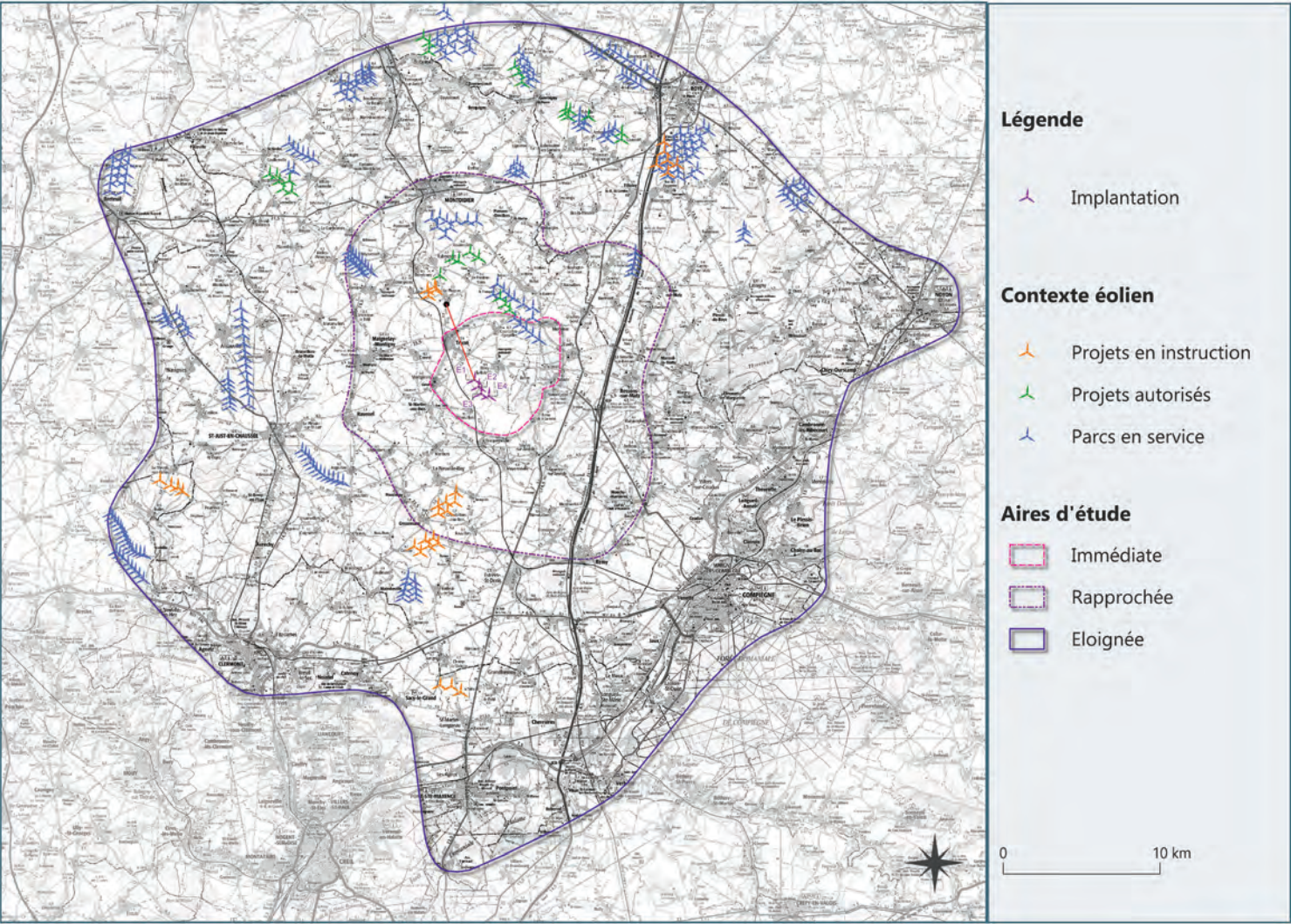


Courcelles-Epayelles - Vue n°B - Photomontage



Vue n°C - Le Ployron

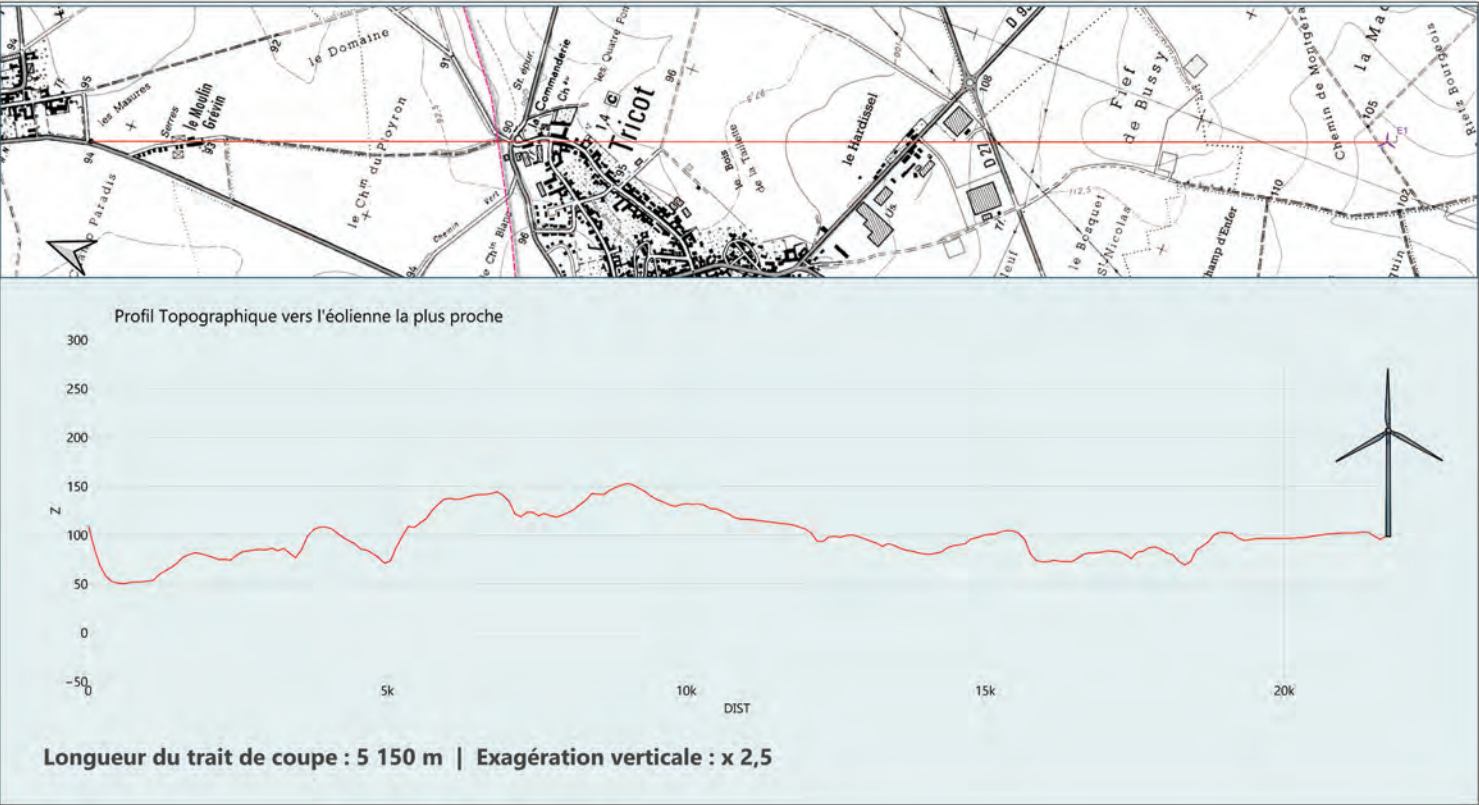
210

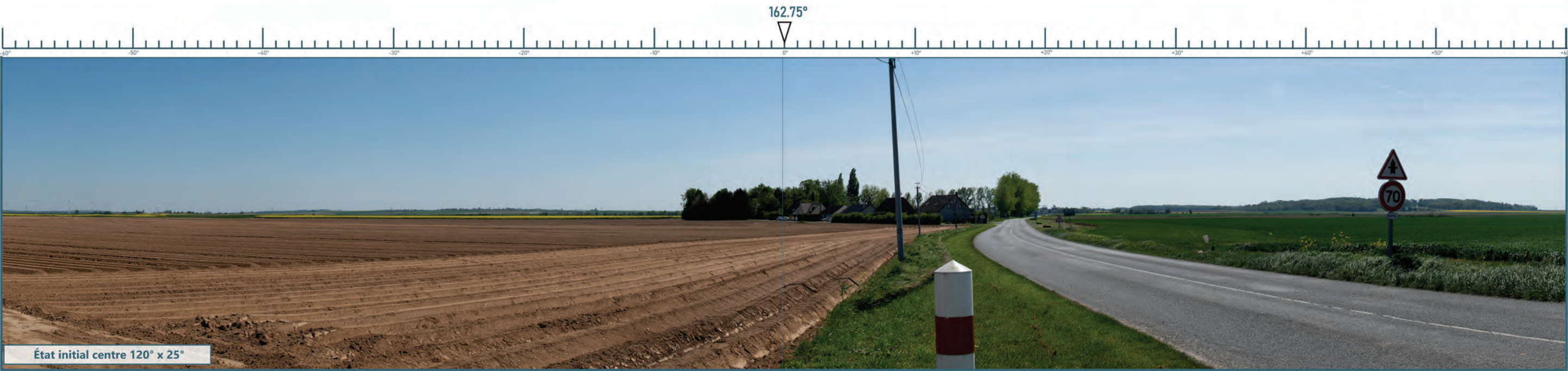


Commentaire paysager

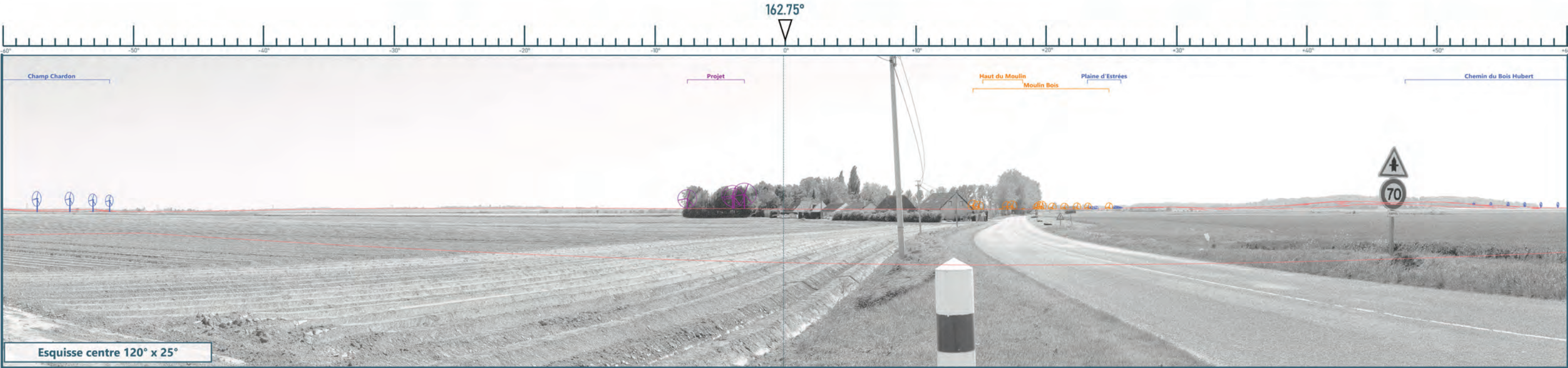
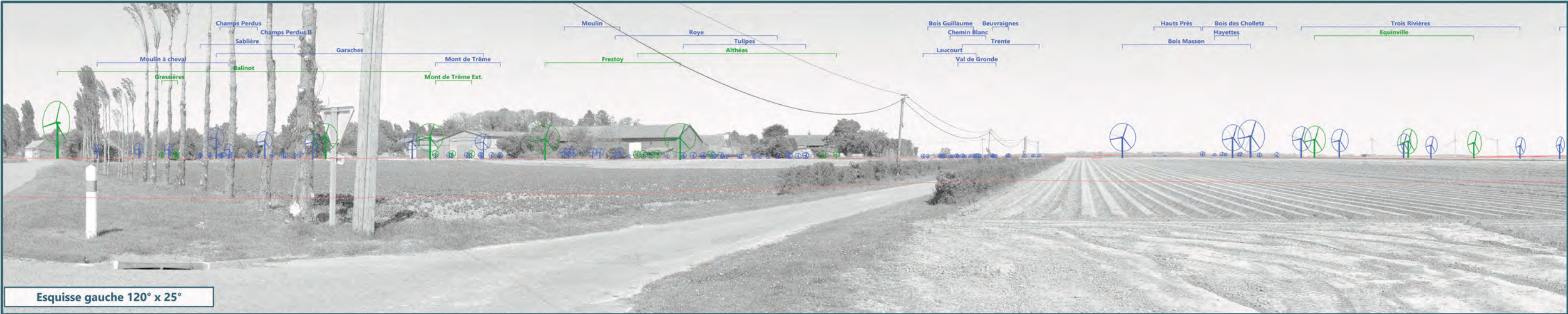
Le point de vue se situe à la sortie sud du Ployron, au sein d'un paysage de grande culture particulièrement ouvert. Les horizons sont largement dégagés et offrent de vastes perspectives sur les plateaux agricoles environnants. Quelques masses boisées et exploitations agricoles ponctuent le paysage et constituent localement des écrans visuels susceptibles de masquer partiellement certaines éoliennes. Sur la première section du panorama, le regard porte tout d'abord sur les franges bâties du Ployron, visibles à gauche de la composition. Celles-ci s'inscrivent au contact d'un vaste ensemble boisé qui occupe une place importante dans le champ visuel et constitue un écran paysager marqué. Ce massif végétal masque largement les vues lointaines dans ce secteur et limite fortement les covisibilités avec les parcs éoliens situés en arrière-plan. En revanche, à mesure que le regard se porte vers la droite du panorama, le paysage s'ouvre progressivement sur les grandes cultures. Plusieurs éoliennes appartenant aux parcs environnants deviennent alors visibles sur l'horizon, formant un ensemble éolien relativement étendu mais demeurant éloigné du point de vue. La deuxième section du panorama correspond à l'axe visuel dirigé vers le projet des Moulins de Méry. Toutefois, les éoliennes projetées sont largement masquées par les boisements et les éléments bâtis associés à la ferme du Moulin Grévin. Seules quelques parties supérieures des éoliennes peuvent ponctuellement émerger au-dessus de la végétation selon les secteurs observés, mais le projet ne se révèle pas comme un motif éolien clairement identifiable. La masse arborée constitue ici un écran paysager efficace qui limite fortement les perceptions directes sur le projet. Sur la troisième section du panorama, les vues retrouvent un caractère très ouvert. Plusieurs parcs éoliens existants ou en instruction sont visibles à différentes distances et composent un horizon fortement marqué par la présence de motifs éoliens. Certains ensembles apparaissent de manière prégnante en raison de leur proximité relative et de l'absence d'écrans végétaux significatifs.

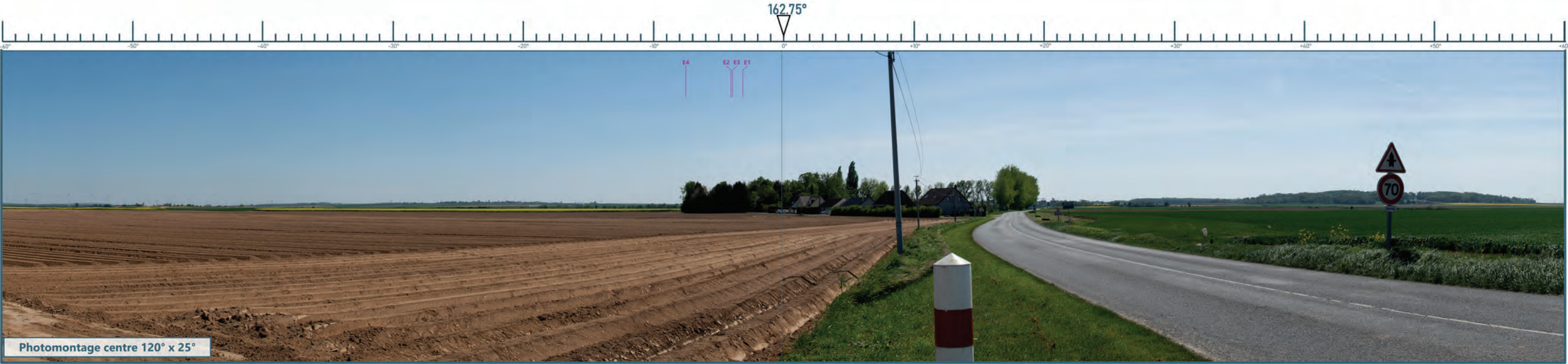
Ainsi, l'analyse du panorama à 360° met en évidence un contexte de covisibilités éoliennes relativement important depuis la sortie sud du Ployron. De nombreux parcs sont perceptibles sur l'horizon et contribuent à une présence éolienne marquée dans le paysage. Néanmoins, le projet des Moulins de Méry demeure peu visible depuis ce point de vue. Les boisements et les bâtiments de la ferme du Moulin Grévin constituent un masque visuel déterminant qui occulte l'essentiel des éoliennes projetées et ne contribuent pas à la saturation visuelle.

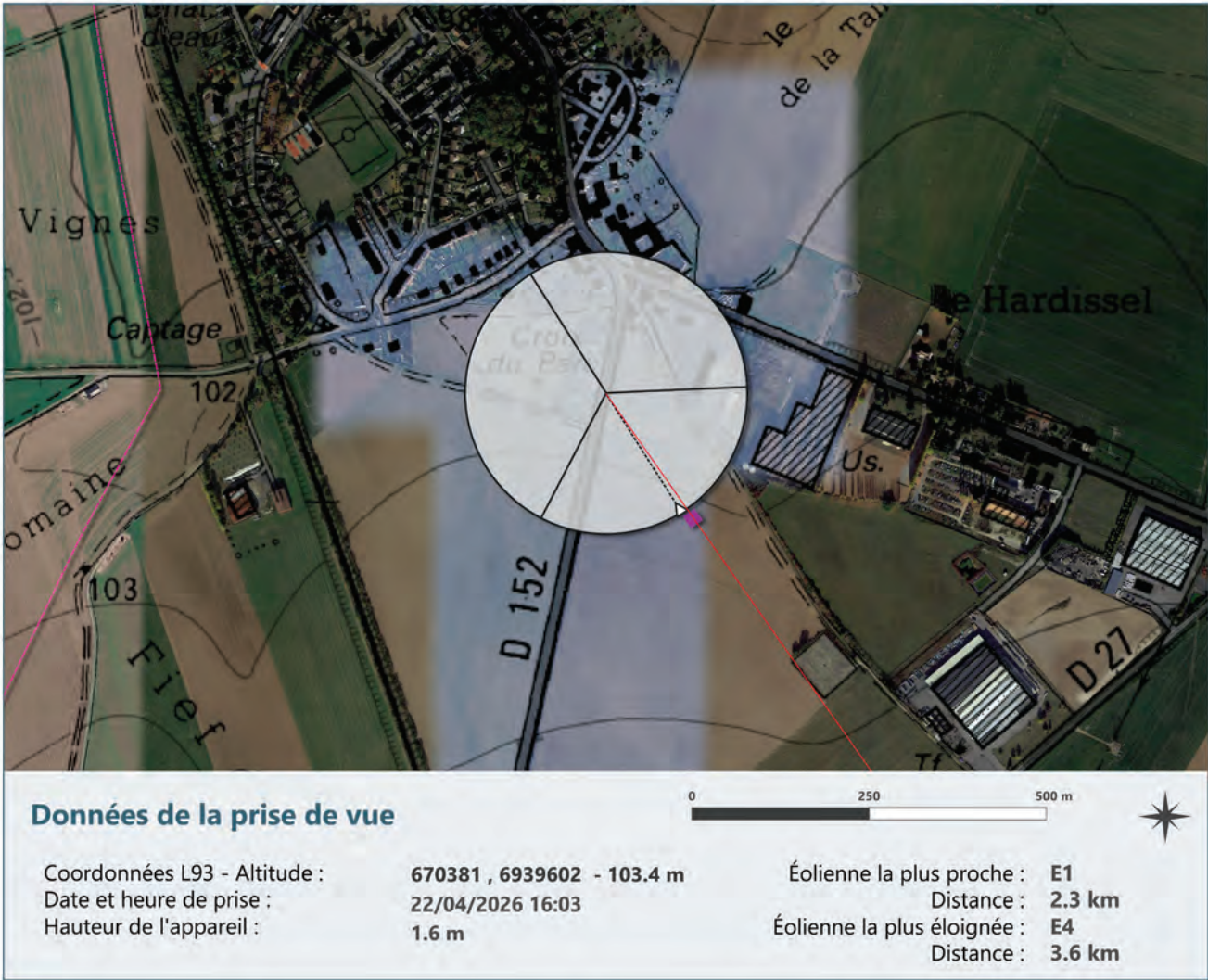
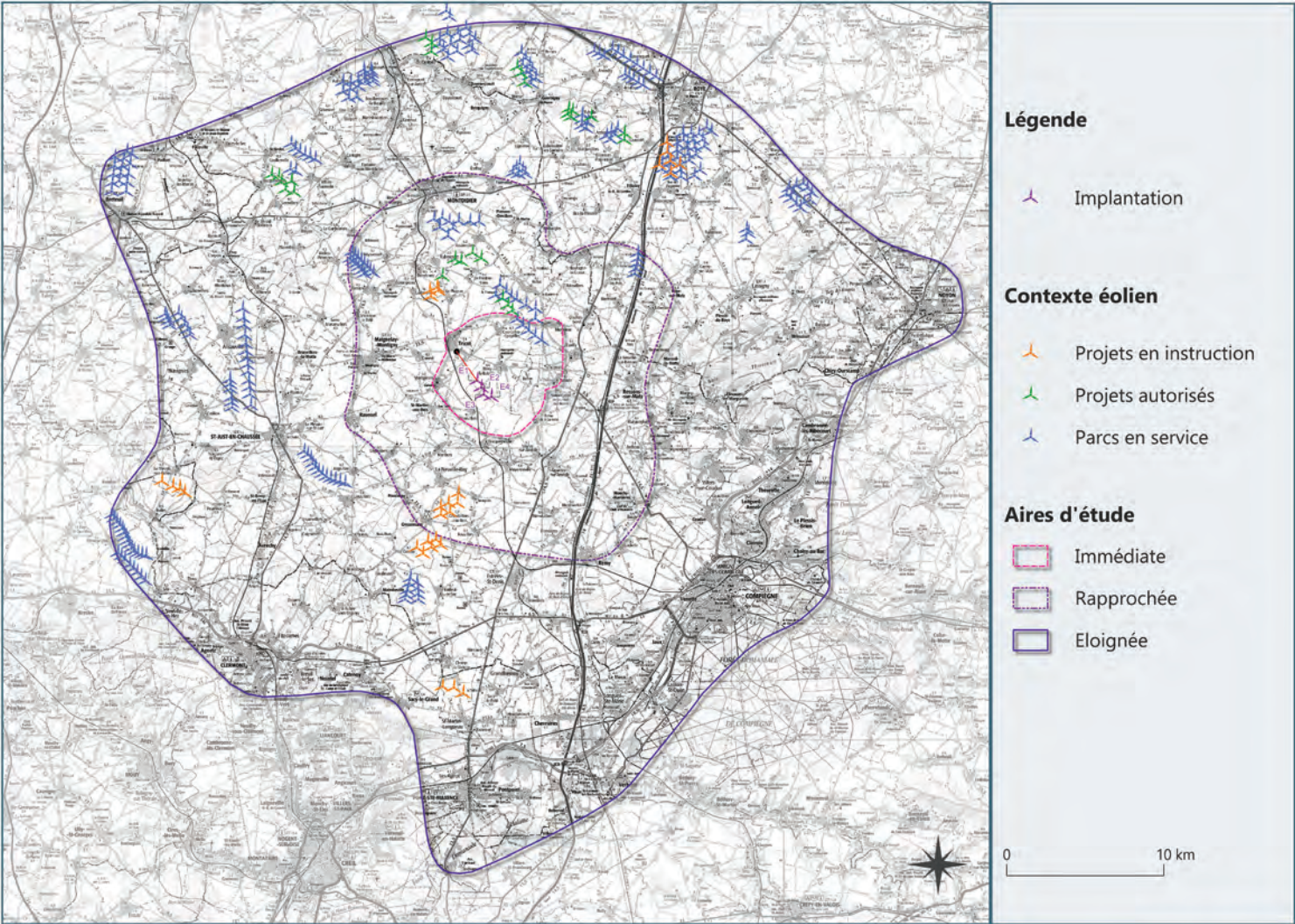




Vue n°C - Le Ployron - Esquisse



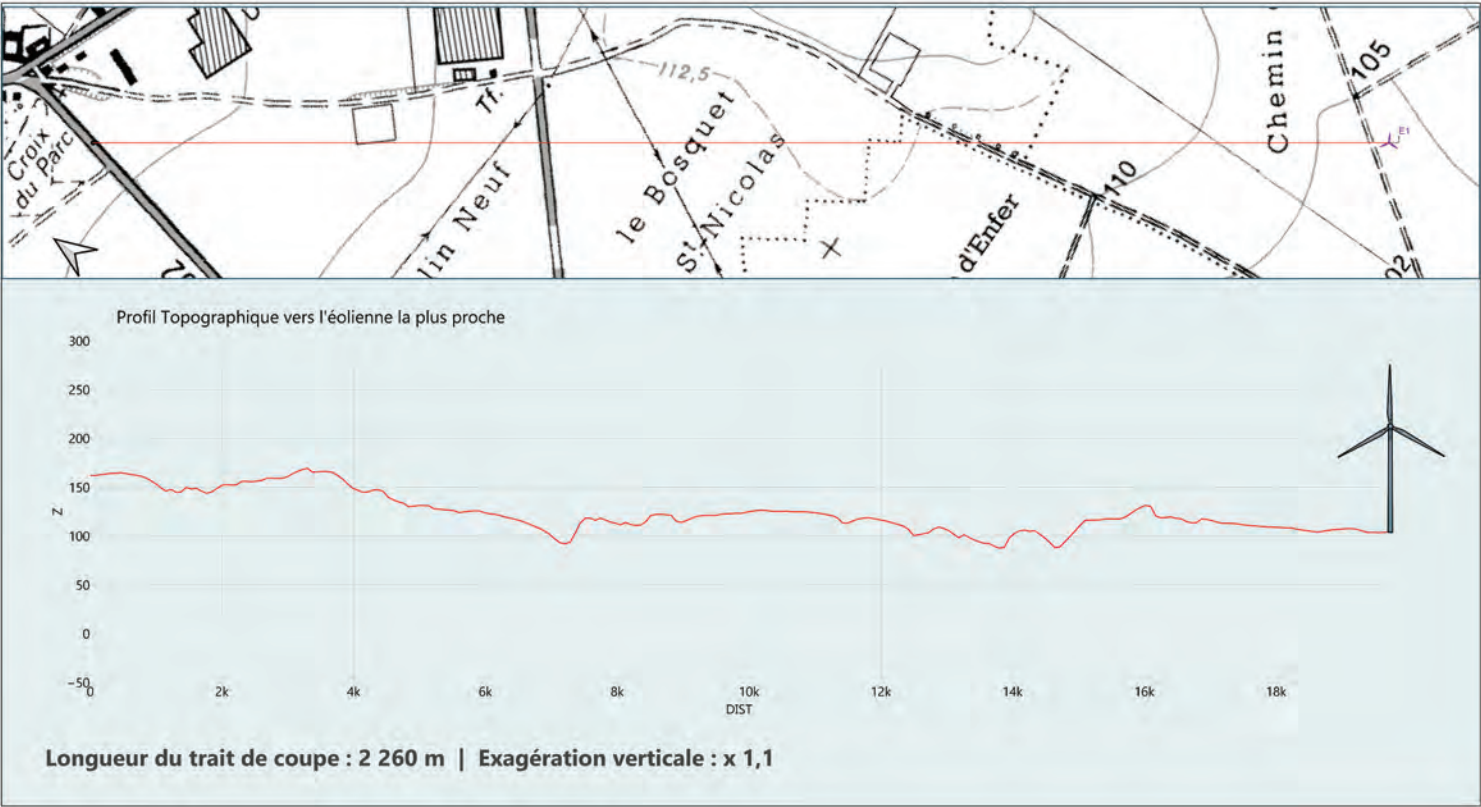


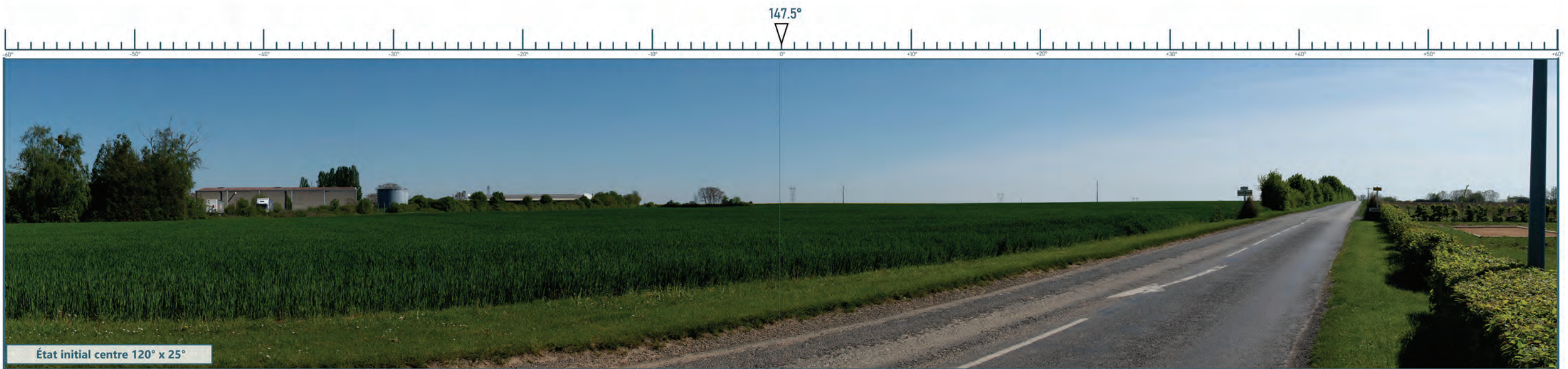


Commentaire paysager

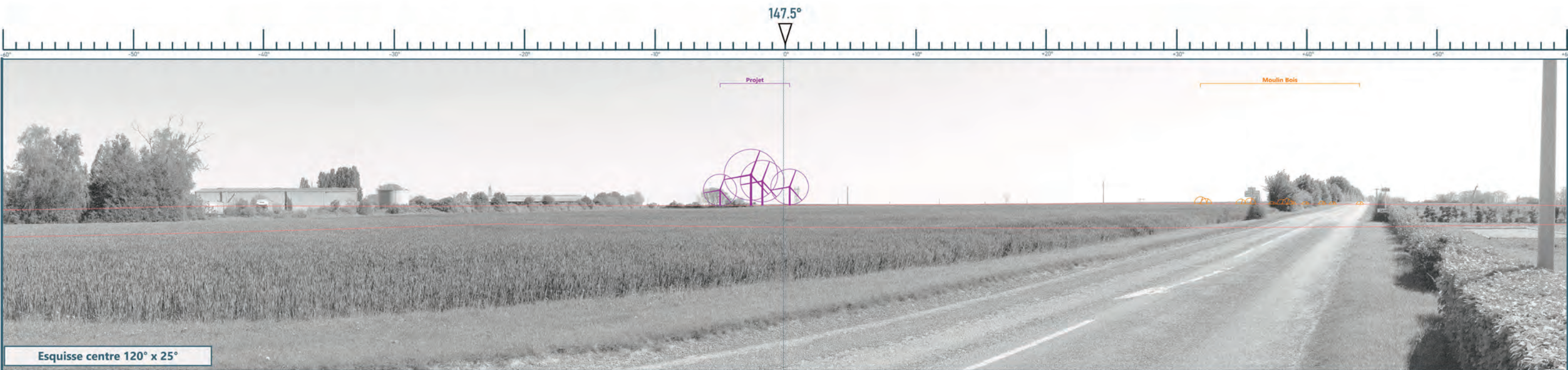
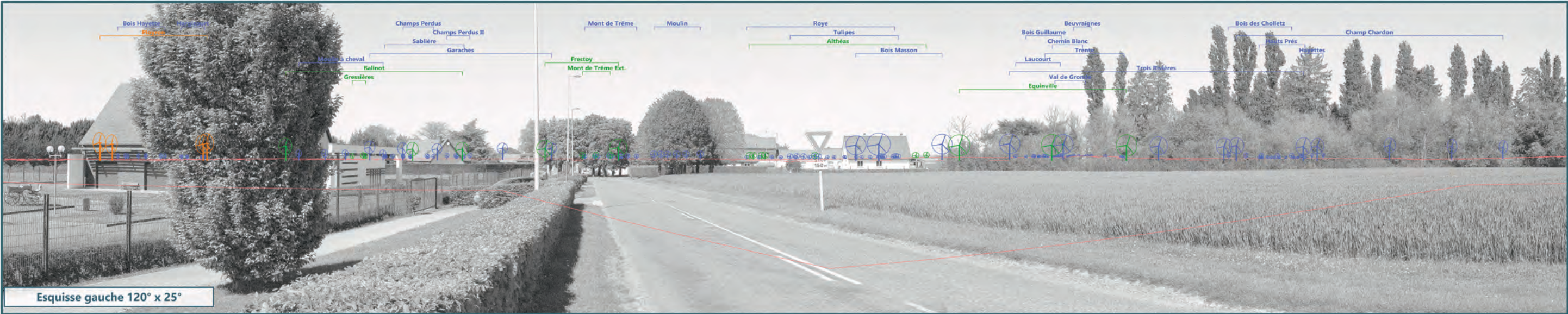
Le point de vue se situe à la sortie sud de Tricot, en limite du tissu bâti. Depuis cette position, le paysage se caractérise par une alternance entre espaces agricoles ouverts, franges urbaines et éléments végétaux ponctuels qui accompagnent les voiries et les parcelles privées. Malgré la présence de plusieurs alignements d'arbres et bosquets, les horizons demeurent relativement dégagés. Sur la première section du panorama, les premières habitations de Tricot et leurs jardins occupent la partie gauche du champ visuel, tandis que les cultures s'étendent vers la droite. Les masses arborées associées au bourg filtrent localement les vues vers certains secteurs de l'horizon, mais quelques éoliennes demeurent visibles entre les trouées végétales et les habitations. Les parcs environnants se révèlent sous la forme de motifs dispersés et lointain, principalement situés à l'arrière-plan. Les boisements présents dans cette séquence contribuent toutefois à fragmenter les perceptions et à limiter les effets de cumul visuel. La deuxième section du panorama correspond au secteur où le projet des Moulins de Méry est le plus visible. Les éoliennes projetées émergent au-dessus de l'horizon agricole et apparaissent de manière relativement nette dans un paysage largement ouvert. Leur implantation forme un ensemble en partie cohérent malgré quelques superpositions. Bien que plusieurs parcs éoliens soient présents dans les secteurs périphériques du panorama, le projet constitue ici le principal motif éolien observé depuis le point de vue. Sur la troisième section du panorama, les équipements sportifs et les plantations associées aux abords du bourg occupent le premier plan, filtrant une partie des vues lointaines. Plusieurs parcs éoliens ne sont pas visibles car complètement occultés par les boisement.

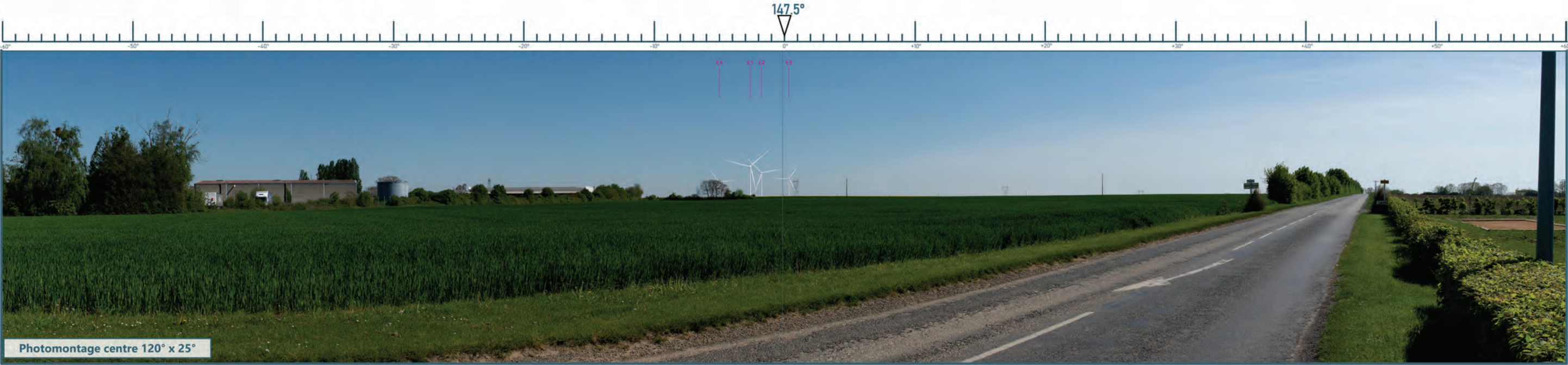
Ainsi, l'analyse du panorama à 360° met en évidence une présence éolienne peu marquée mais inégalement répartie selon les secteurs observés. Les quelques éoliennes visibles depuis la sortie sud de Tricot se révèlent principalement sous la forme de motifs lointains et dispersés, dont la perception est régulièrement atténuée par les boisements et les éléments bâtis qui accompagnent les franges du bourg. Le projet des Moulins de Méry constitue le principal ensemble éolien perceptible depuis ce point de vue, en particulier dans la séquence centrale du panorama où les éoliennes émergent nettement au-dessus de l'horizon agricole. À l'inverse, les éoliennes construites présentes dans la troisième section sont occultées par les boisements. Malgré la multiplicité des parcs recensés dans l'environnement proche, les effets de saturation visuelle restent faibles en raison de la fragmentation des vues et de la répartition des motifs éoliens sur différents secteurs de l'horizon.

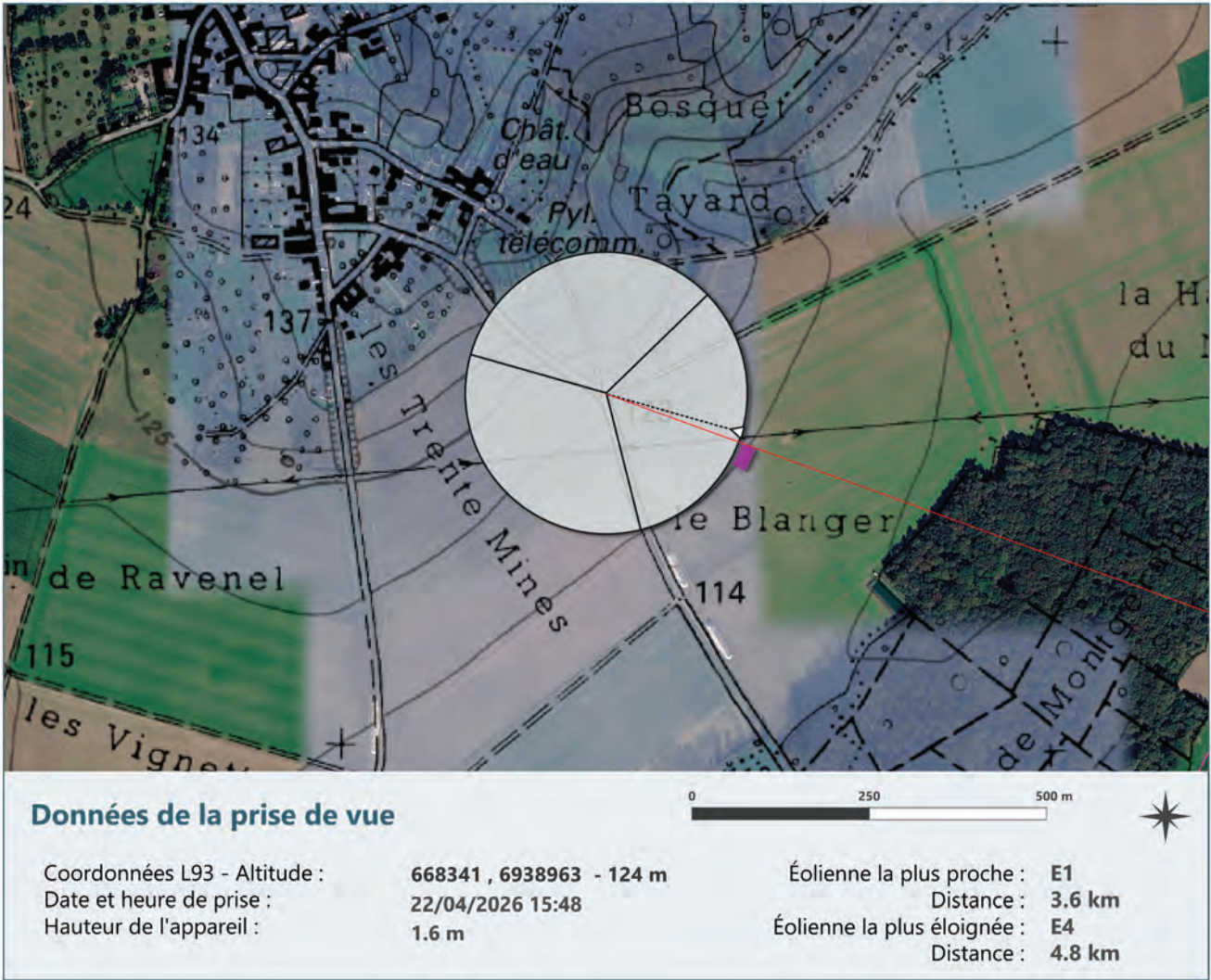
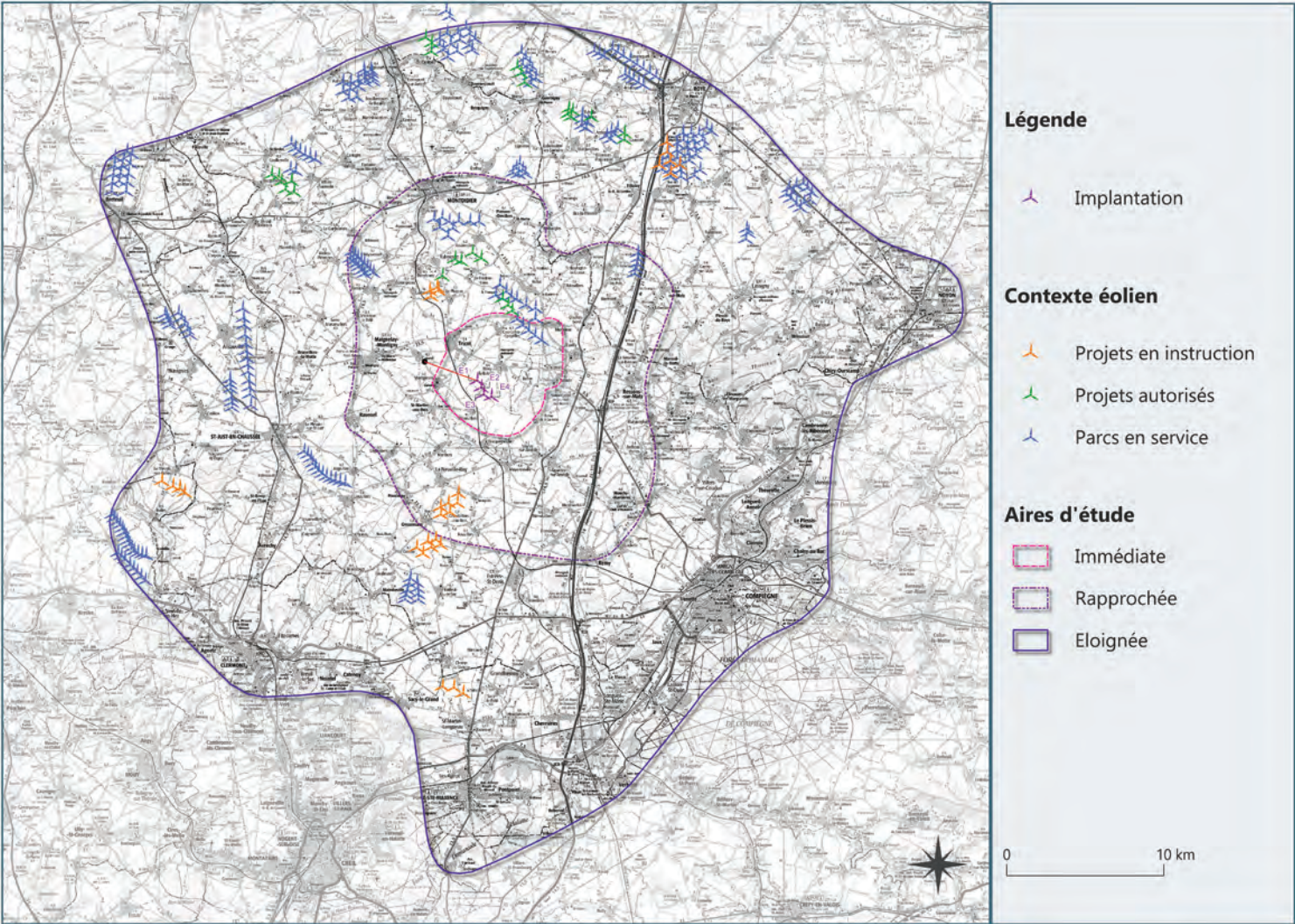




Vue n°D - Tricot - Esquisse



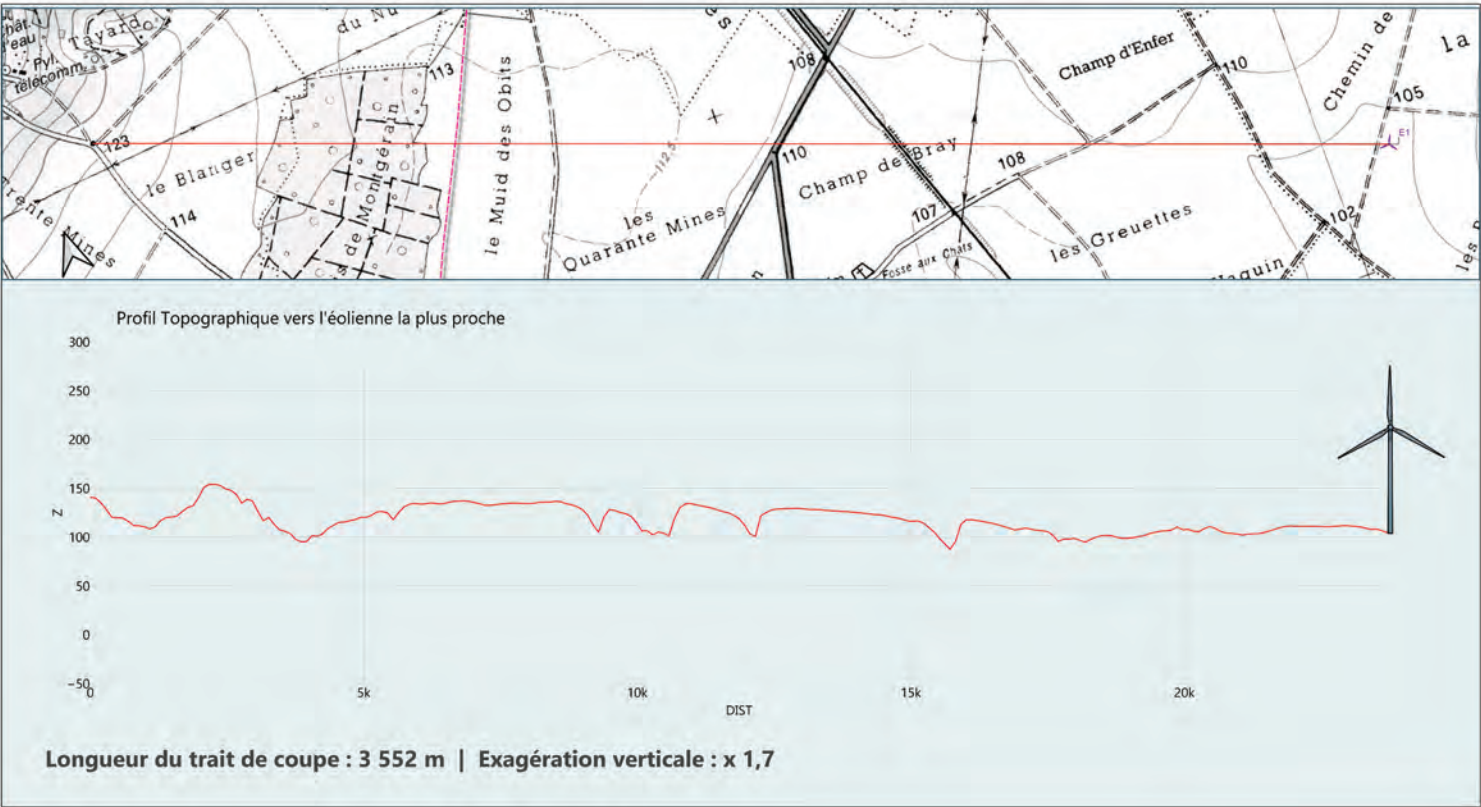


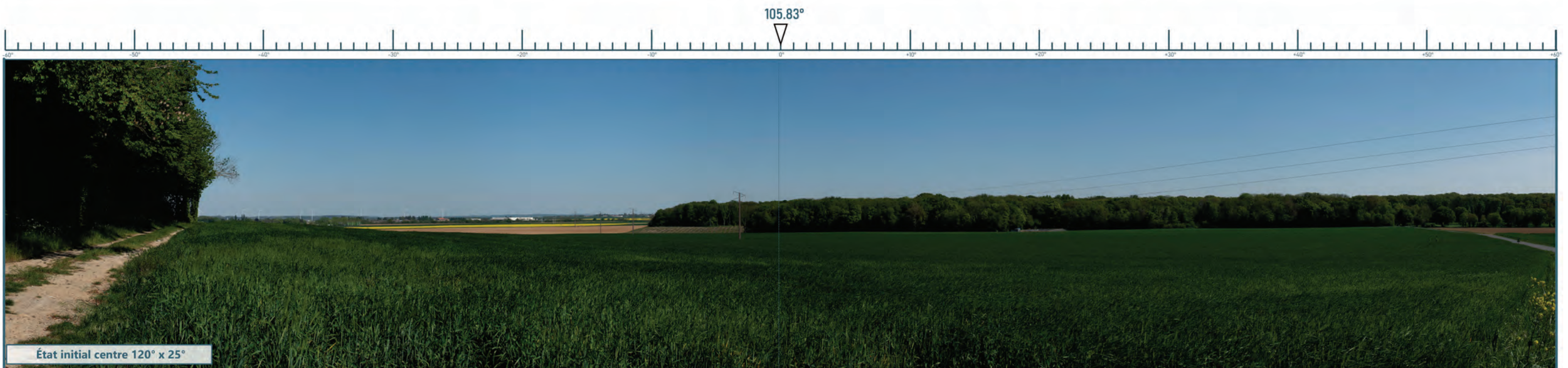


Commentaire paysager

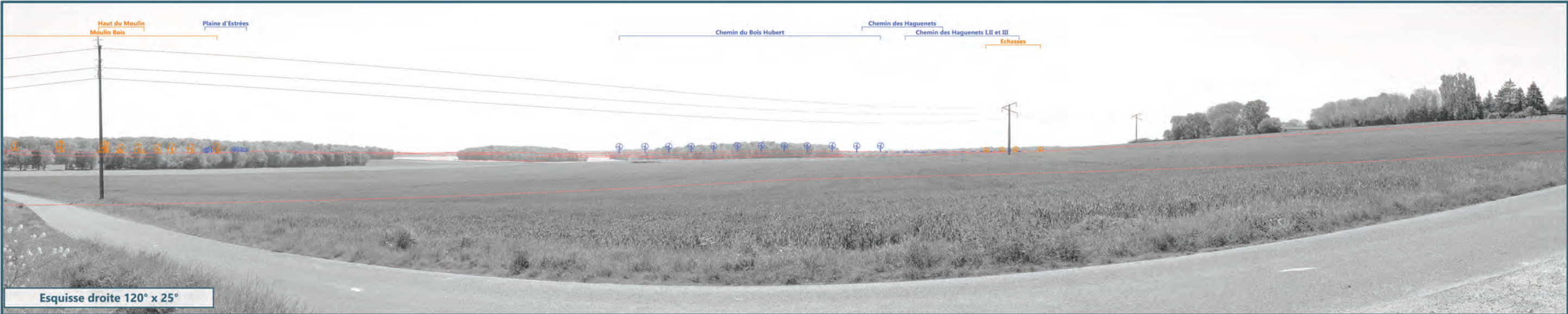
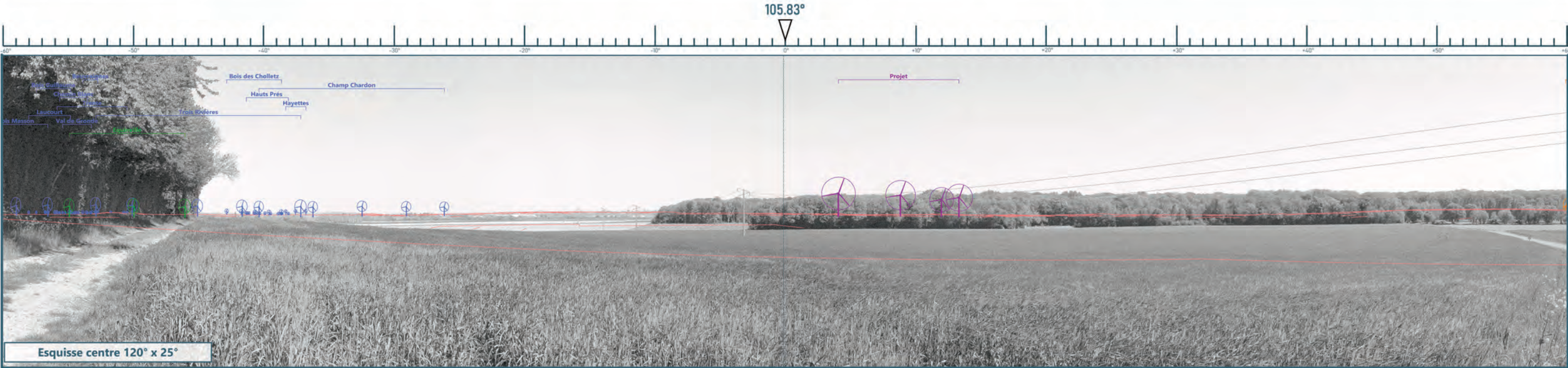
Le point de vue se situe à la sortie sud-est de Coivrel, aux abords d'une route locale. Depuis cette position, le paysage alterne entre espaces agricoles ouverts et importants ensembles boisés qui encadrent une partie du champ visuel. La topographie peu marquée permet des vues relativement lointaines, bien que plusieurs boisements structurent fortement les horizons et conditionnent les perceptions des parcs éoliens environnants. Sur la première section du panorama, les vues sont largement fermées par les boisements qui bordent la route et les chemins agricoles. Ces masses végétales occupent une part importante du champ visuel et occultent la majorité des horizons lointains. Sur la deuxième section du panorama, les vues s'ouvrent largement sur les espaces agricoles situés au sud de Coivrel. À gauche, plusieurs éoliennes appartenant aux parcs construits de Champ Chardon ou encore Trois Rivières apparaissent de manière diffuse sur l'horizon. Le projet des Moulins de Méry se révèle quant à lui au centre du panorama, en arrière-plan du bois de Montgérain. Les éoliennes projetées émergent partiellement au-dessus de cette masse boisée qui constitue un repère paysager structurant dans cette direction. Si les parties inférieures des mâts demeurent masquées par le relief et le couvert forestier, les rotors et les parties supérieures des éoliennes restent en partie perceptibles, permettant une identification claire du projet. Les autres parcs visibles dans cette séquence apparaissent davantage sous la forme de motifs éoliens dispersés et plus éloignés. Sur la troisième section du panorama, les vues retrouvent une ouverture importante sur les cultures. Quelques éoliennes construites du parc du Chemin du Bois Hubert sont perceptibles à grande distance. Ces dernières demeurent toutefois relativement discrètes en raison de leur éloignement et de leur faible taille apparente. Les légères ondulations du terrain ainsi que les boisements présents dans le paysage contribuent à limiter les effets de superposition entre les différents ensembles.

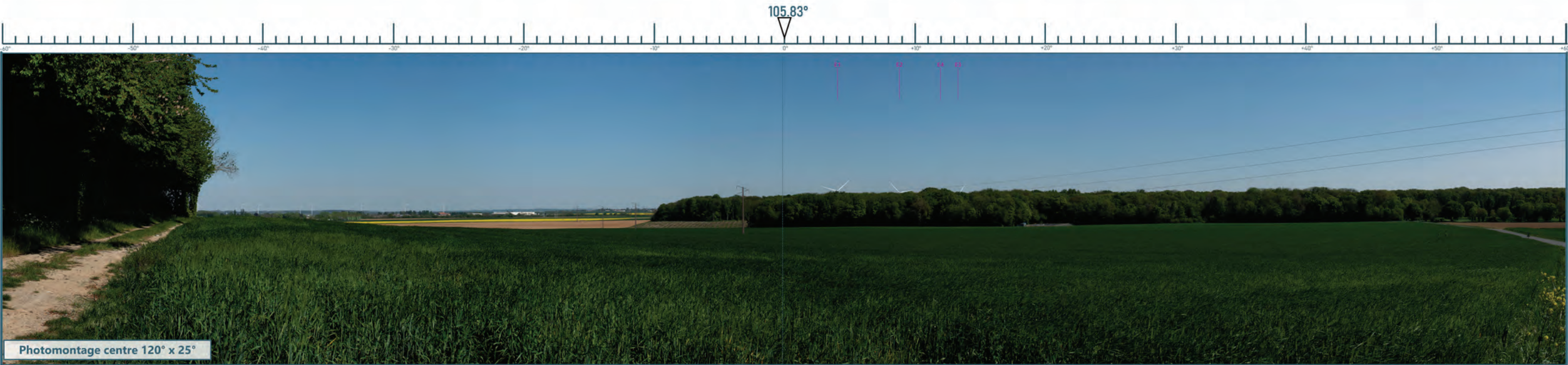
Ainsi, l'analyse du panorama à 360° met en évidence un contexte éolien peu marqué, mais largement structuré par les boisements qui encadrent les vues depuis la sortie sud-est de Coivrel. Le bois de Montgérain joue notamment un rôle majeur dans l'organisation du paysage en constituant un écran intermédiaire entre le point de vue et le projet des Moulins de Méry. Les éoliennes projetées émergent partiellement au-dessus de ce massif boisé et forment l'un des motifs éoliens le plus proche du point de vue, tandis que les autres parcs se répartissent de manière plus diffuse sur l'horizon. Malgré la présence de quelques ensembles éoliens dans l'environnement proche, les effets de saturation visuelle demeurent faibles grâce au rôle de filtre exercé par les boisements.





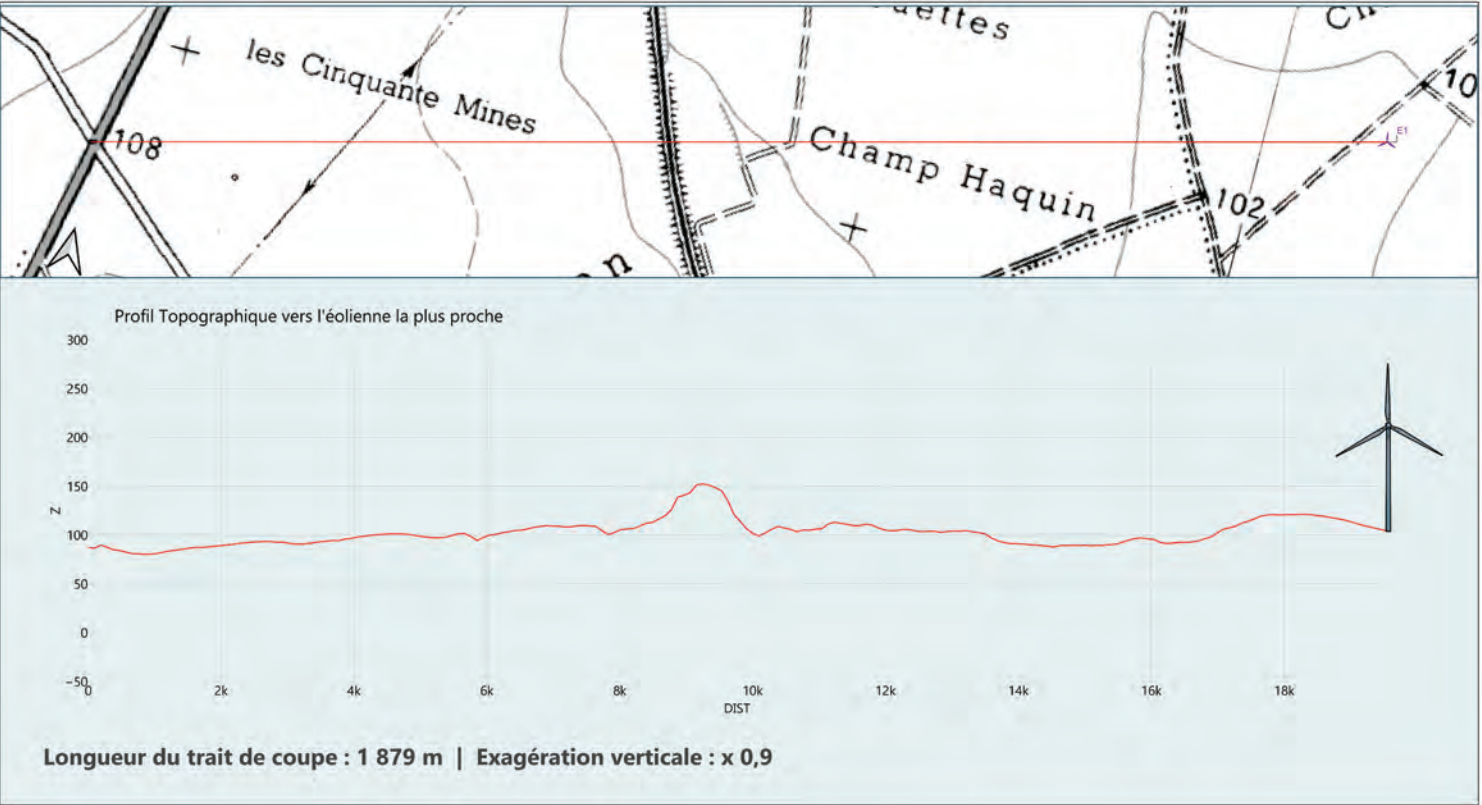
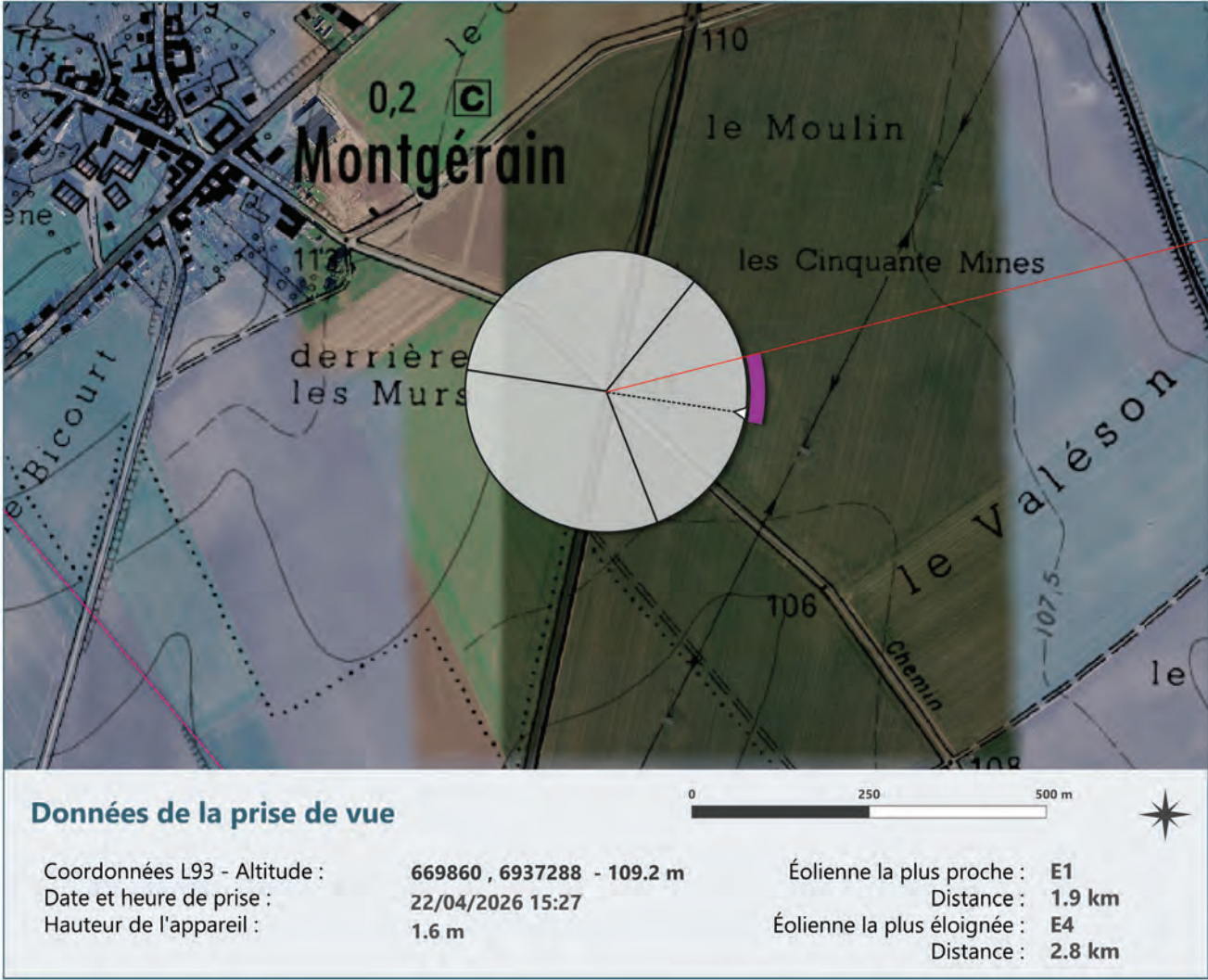
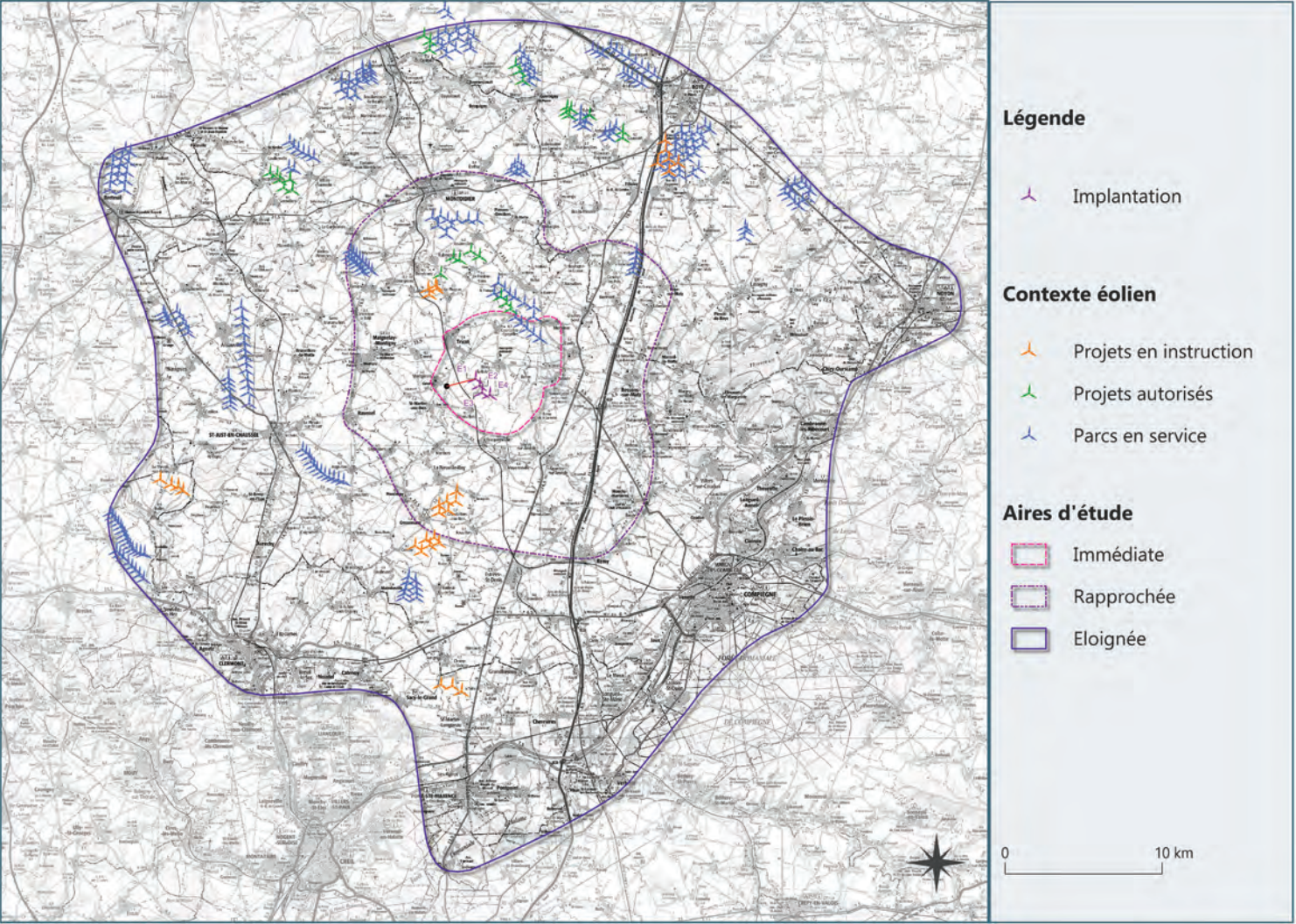
Vue n°E - Coivrel - Esquisse





Vue n°F - Montgérain

222



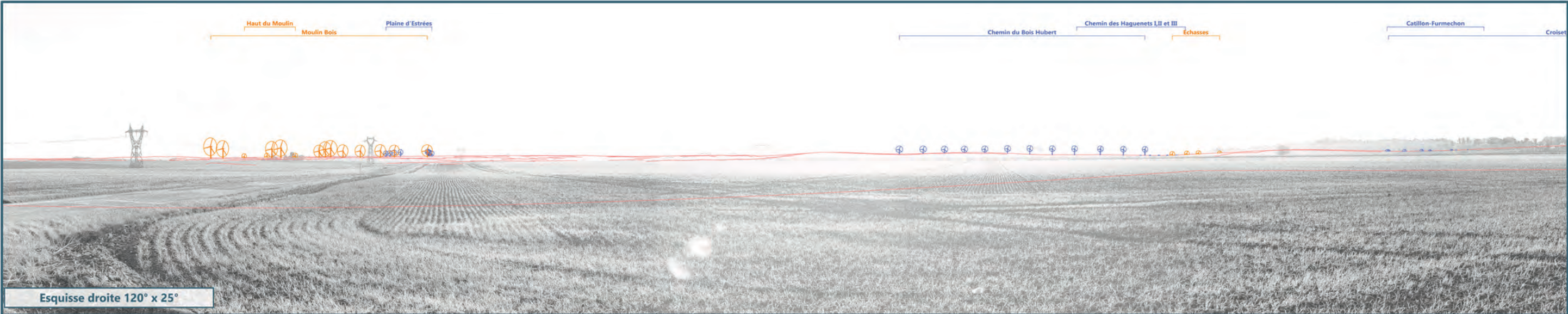
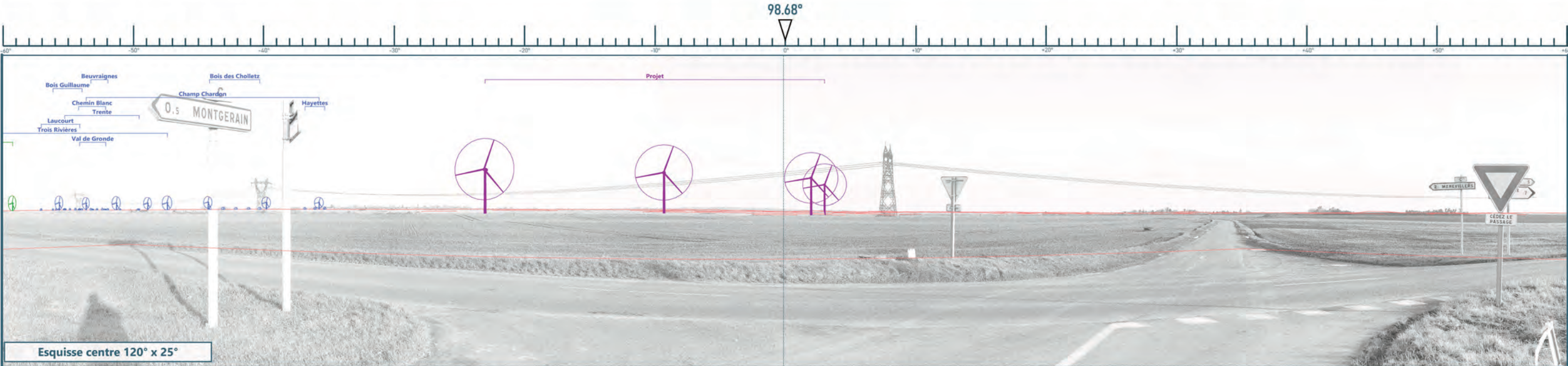
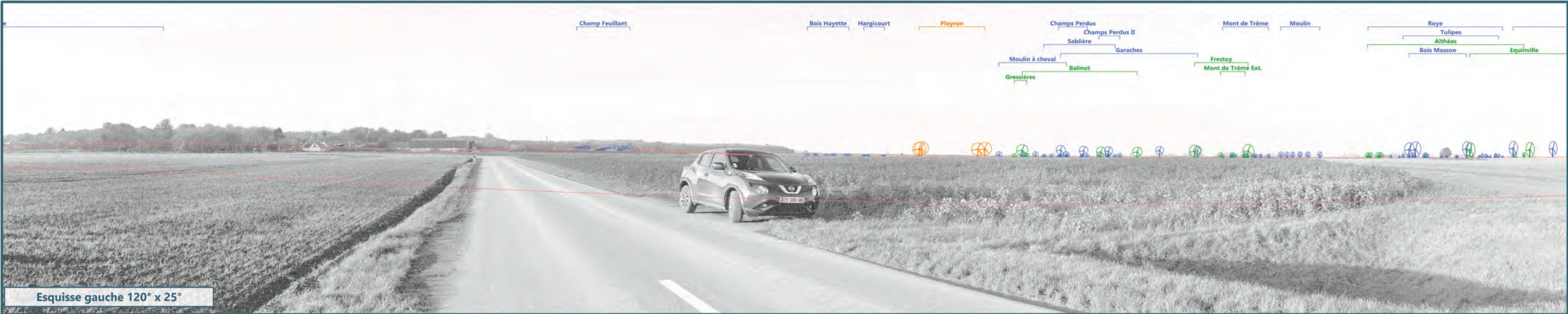
Commentaire paysager

Le point de vue se situe à l'est de Montgérain, au niveau d'un carrefour routier, dans un paysage de grande culture largement ouvert. L'absence de relief marqué et la faible densité des structures végétales offrent un champ de vision étendu sur l'ensemble de l'horizon, bien que plusieurs boisements et alignements arborés ponctuent localement les lointains. Cette configuration favorise l'observation simultanée de nombreux parcs éoliens déjà présents dans le secteur. Sur la première section du panorama, orientée vers le village, le regard porte sur un vaste horizon agricole au sein duquel se révèlent plusieurs ensembles éoliens éloignés, notamment sur la droite du panorama. Les parcs de Bois Masson, Garache ou encore Moulin, apparaissent sous la forme de motifs éoliens dispersés sur l'horizon. Leur éloignement réduit toutefois leur impact visuel, la plupart des éoliennes n'étant perceptibles que par leurs parties sommitales ou sous la forme d'éléments de très faible dimension. Les boisements intermédiaires, notamment vers Montgérain, contribuent ponctuellement à fragmenter les visibilitées et à limiter la lecture continue de ces différents parcs. La deuxième section du panorama, orientée vers l'est, constitue la séquence la plus marquée du point de vue. Le projet éolien des Moulins de Méry s'y développe de manière lisible au sein d'un paysage particulièrement ouvert. Les éoliennes projetées émergent nettement au-dessus de l'horizon agricole et forment un ensemble dont la perception est renforcée par leur proximité avec le point d'observation. À l'arrière-plan, les parcs construits de Champ Chardon et Trois Rivières demeurent visibles. Toutefois, leur éloignement et leur faible taille apparente permettent de conserver une hiérarchie visuelle claire au bénéfice du projet. Enfin, sur la troisième section du panorama, orientée vers le sud, le paysage reste largement ouvert mais les motifs éoliens deviennent plus diffus. Plusieurs parcs apparaissent de manière discontinue sur l'horizon, souvent réduits à des silhouettes de faible ampleur.

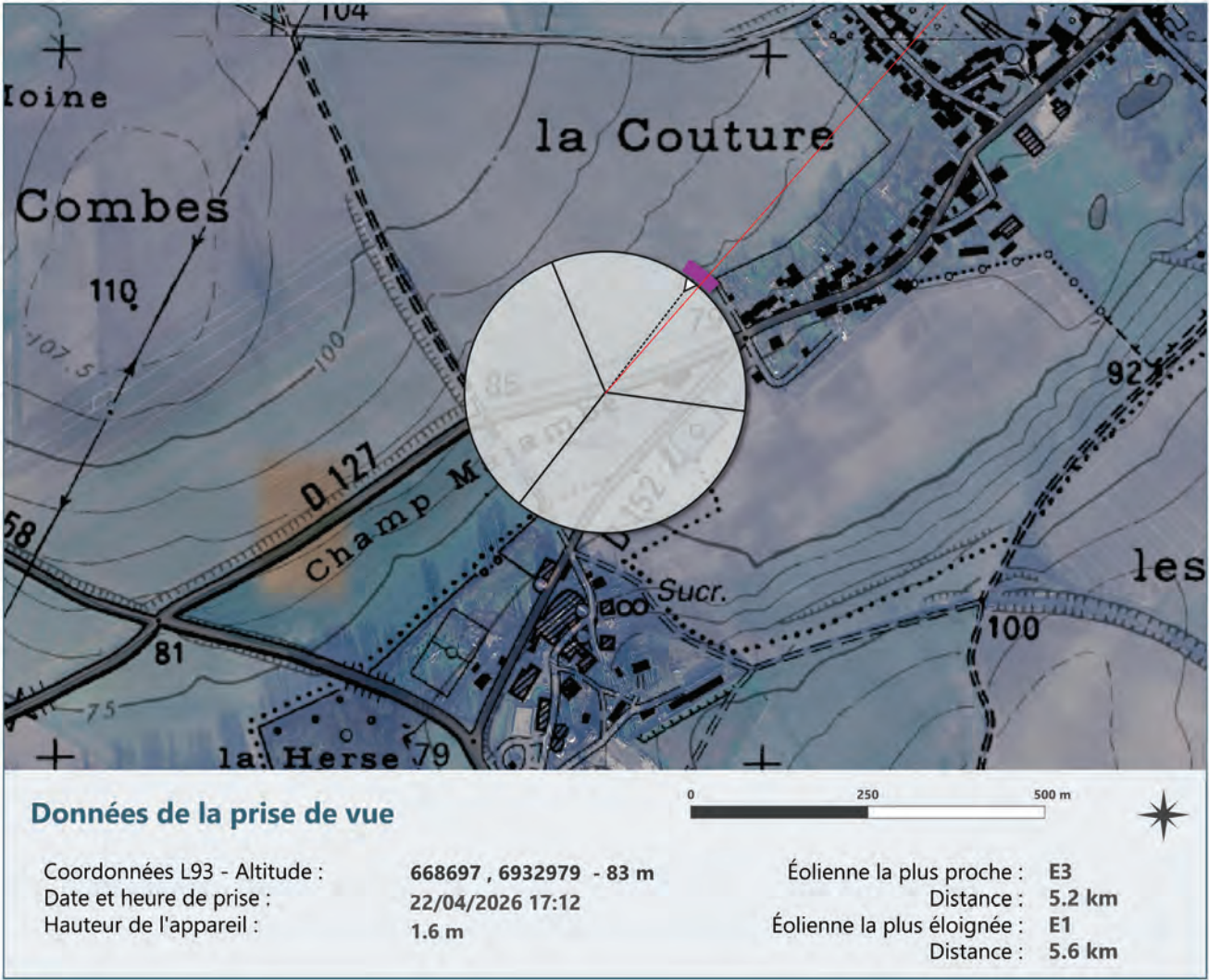
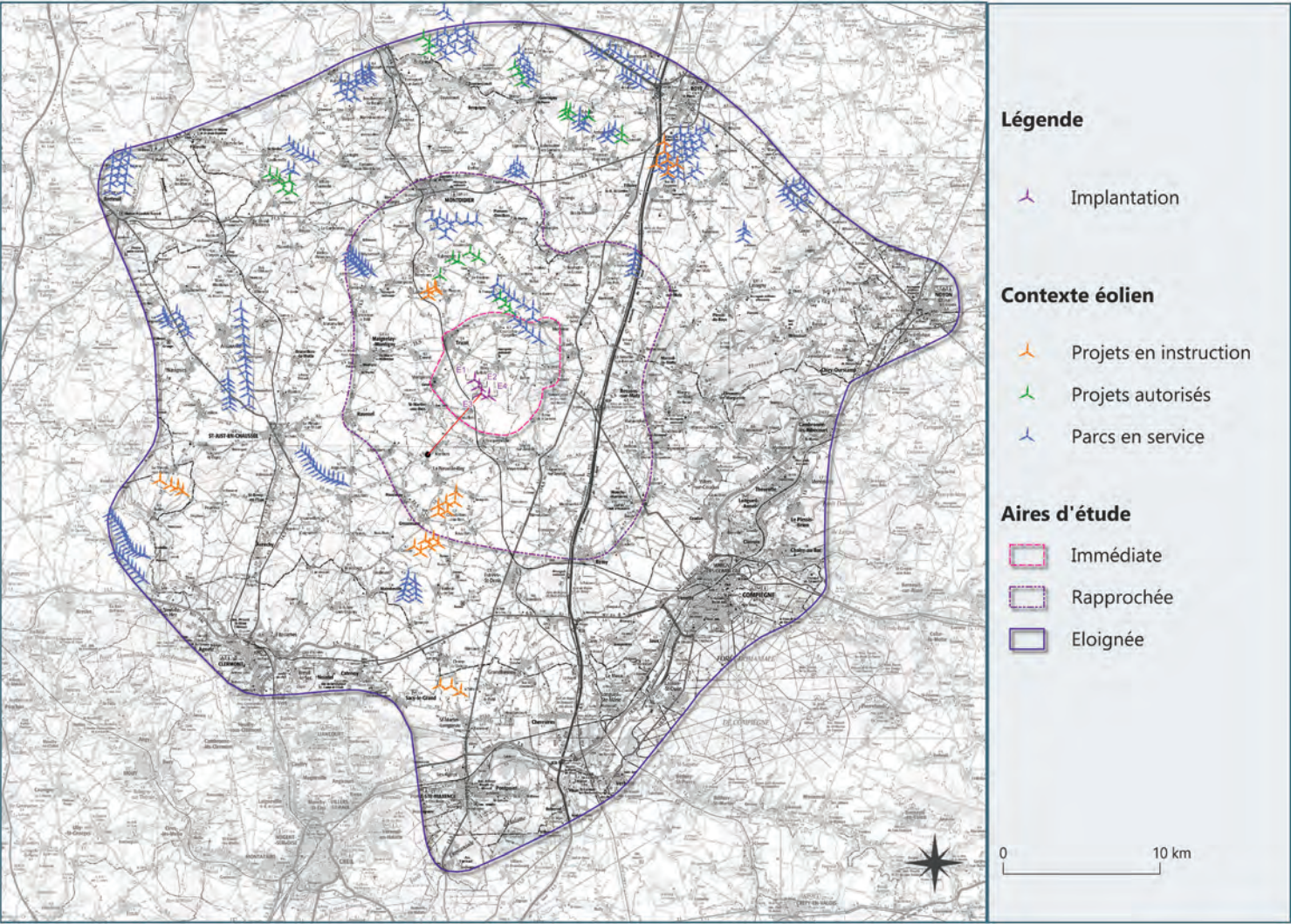
Ainsi, l'analyse à 360° met en évidence un contexte déjà marqué par la présence de nombreux parcs éoliens visibles depuis les abords est de Montgérain. Néanmoins, ces derniers demeurent majoritairement éloignés. Le projet éolien des Moulins de Méry s'inscrit dans cette trame éolienne préexistante tout en constituant, depuis ce point de vue, le motif principal. Malgré la multiplicité des parcs perceptibles sur l'horizon, la lecture du paysage conserve une certaine hiérarchisation des plans, évitant la constitution d'un effet d'encerclement ou d'une saturation visuelle continue sur l'ensemble du panorama.



Vue n°F - Montgérain - Esquisse



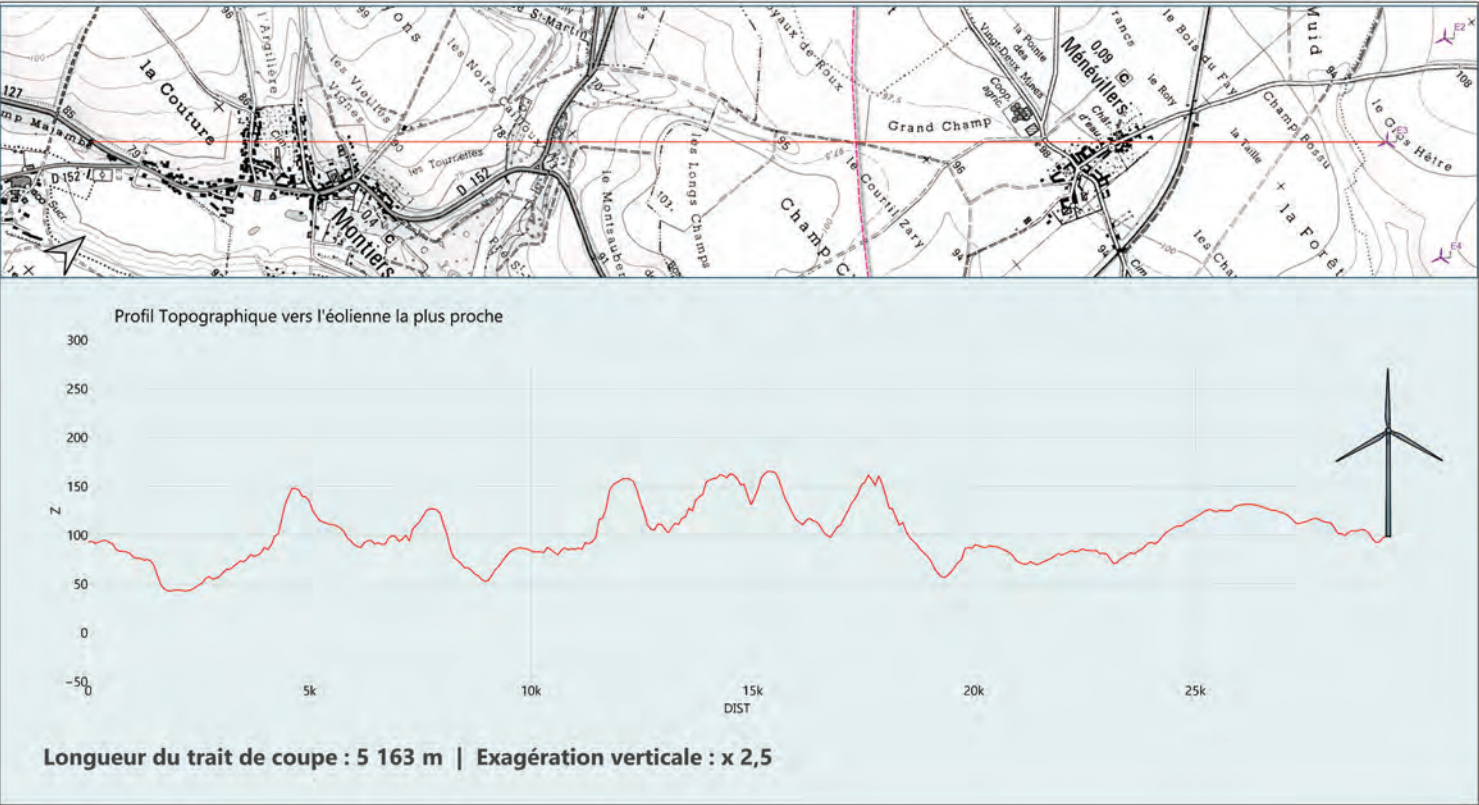




Commentaire paysager

Le point de vue se situe à l'entrée sud de Montiers, en bordure de la RD 127. Il s'inscrit dans un paysage rural vallonné où les cultures, les talus routiers et les haies arborées structurent fortement les perceptions. Contrairement aux secteurs plus ouverts situés à l'est de Montgerain, la topographie locale et les écrans végétaux limitent ici les vues lointaines et réduisent sensiblement les covisibilités avec les parcs éoliens environnants. Sur la première section du panorama, orientée vers le sud-ouest, un talus routier occupe une large partie du champ visuel. Celui-ci masque la quasi-totalité de l'horizon et limite fortement les perspectives. Seules quelques éoliennes du parc du Chemin du Bois Hubert émergent ponctuellement au-dessus de la ligne de crête, sous la forme de motifs réduits et peu prégnants. Leur faible dimension apparente, conjuguée à l'effet d'écran du relief, les rend peu perceptibles dans le paysage. La deuxième section du panorama, orientée vers le nord-est, correspond à l'entrée du bourg de Montiers. Le projet éolien des Moulins de Méry apparaît dans cette direction, mais de manière très partielle. Seule la partie supérieure d'une éolienne émerge au-dessus du talus bordant la route. Cette configuration limite fortement la visibilité et empêche toute perception complète des mâts. Les éoliennes s'insèrent ainsi discrètement dans le paysage, tandis que les constructions du village, les arbres d'accompagnement et les infrastructures constituent les principaux éléments d'appel visuel. Sur la troisième section du panorama, orientée vers le sud-est, les vues s'ouvrent davantage sur un paysage agricole entrecoupé de boisements. Seul un parc éolien en instruction celui du Moulin Bois est partiellement perceptible au-delà du relief. Toutefois, la végétation et les ondulations du relief occultent régulièrement les parties basses des éoliennes, de sorte que seules les pales ou les nacelles demeurent visibles par endroits. Les différents ensembles éoliens apparaissent ainsi fragmentés et ne forment pas de continuité visuelle marquée.

Ainsi, l'analyse à 360° depuis l'entrée sud de Montiers met en évidence un contexte de visibilité relativement contraint par rapport à d'autres points de vue du territoire. La topographie, marquée par la présence de talus routiers, ainsi que les nombreux écrans végétaux, limitent fortement les perceptions lointaines. Dans ce contexte, le projet éolien des Moulins de Méry se révèle de manière partielle et ponctuelle, sans constituer un motif dominant dans le paysage. Les parcs éoliens existants visibles demeurent quant à eux fragmentés et d'ampleur visuelle faible à modérée. L'ensemble de ces facteurs contribue à réduire les phénomènes de superposition et de concentration des éoliennes dans le champ visuel, traduisant un niveau de saturation visuelle très faible depuis ce point d'observation.

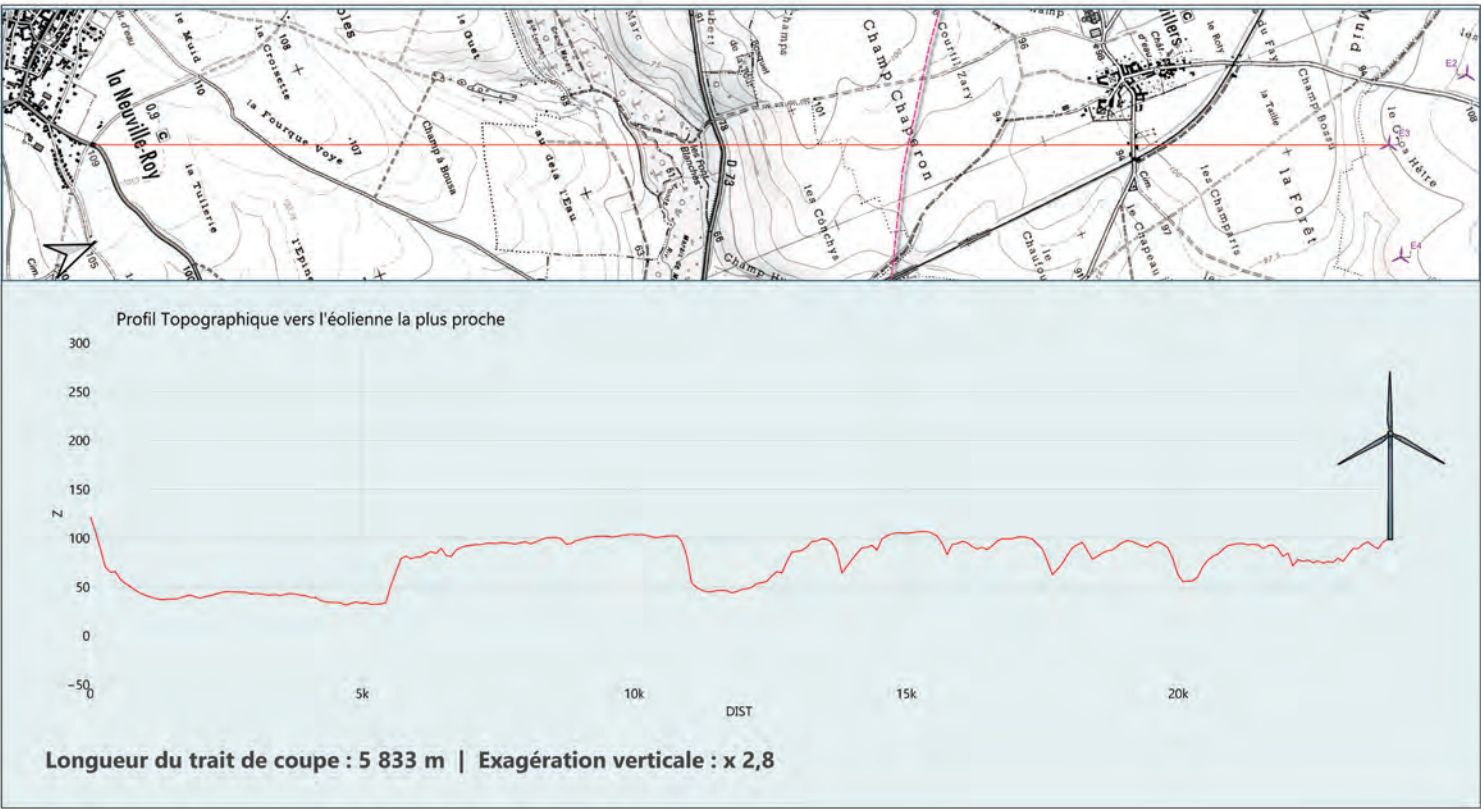
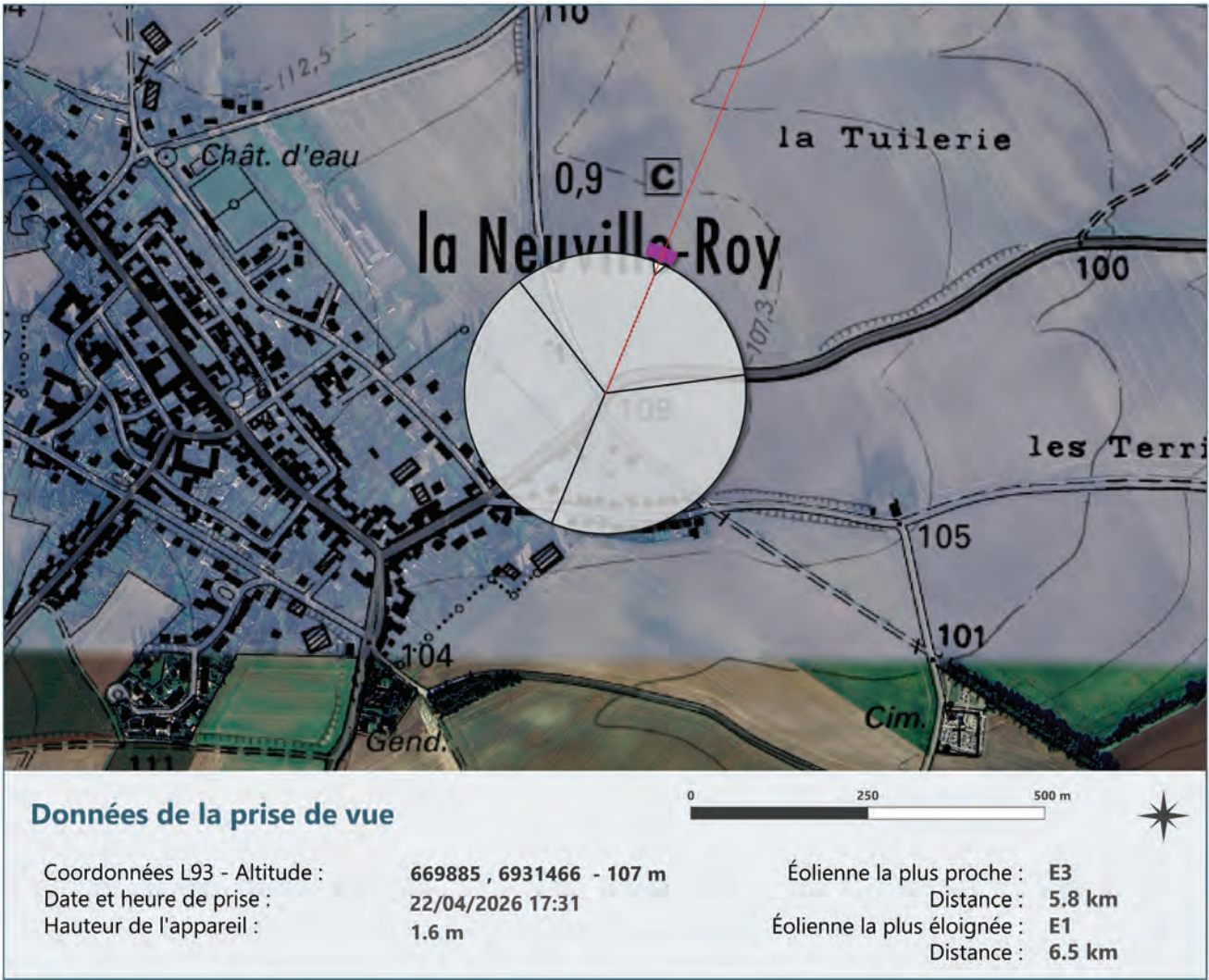
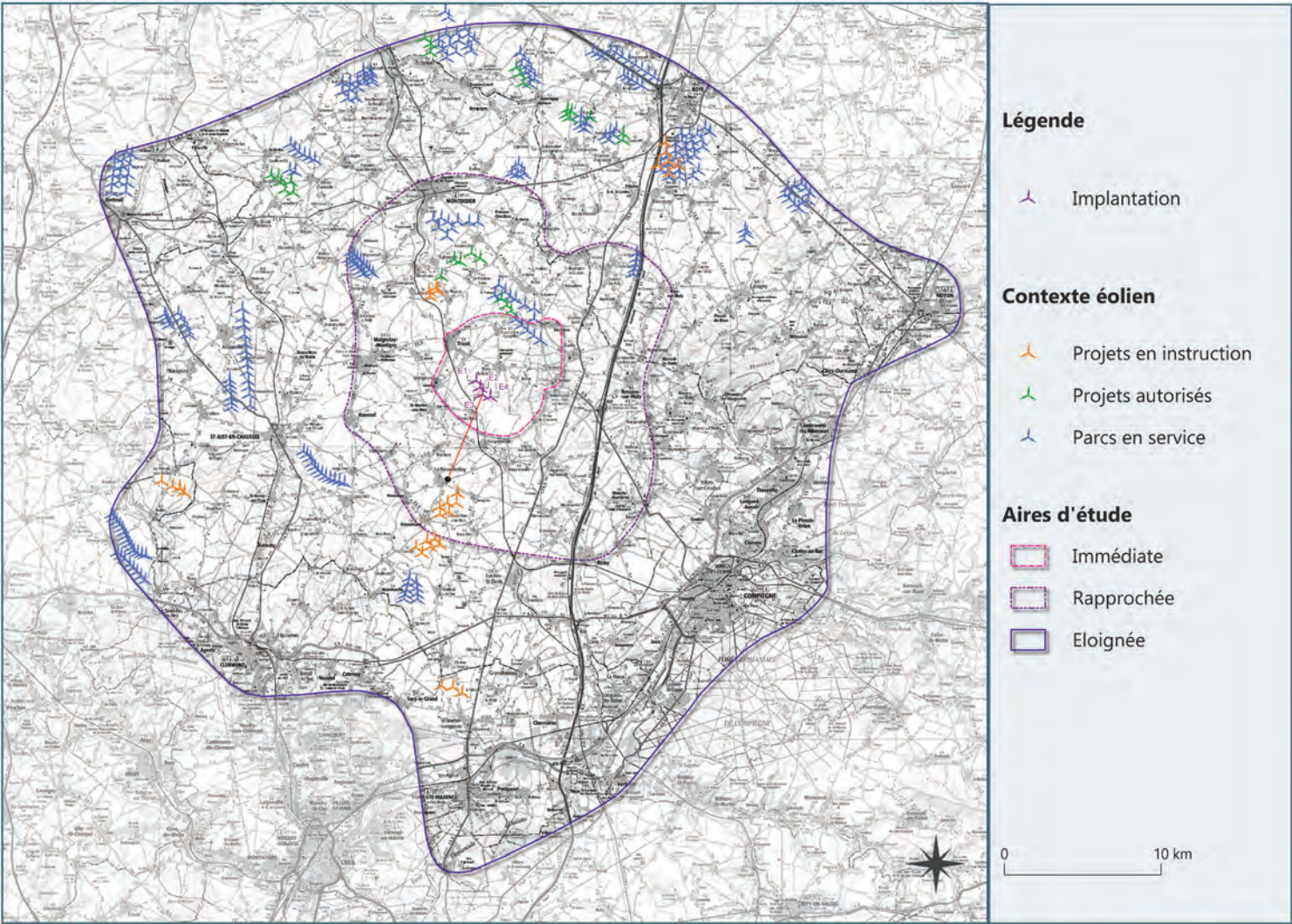




Vue n°G - Montiers - Esquisse



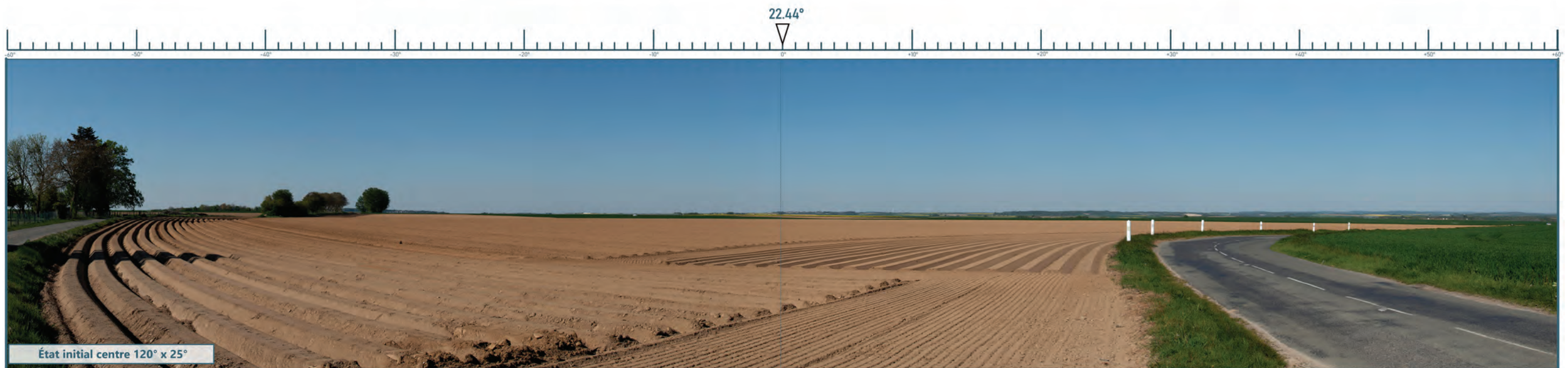




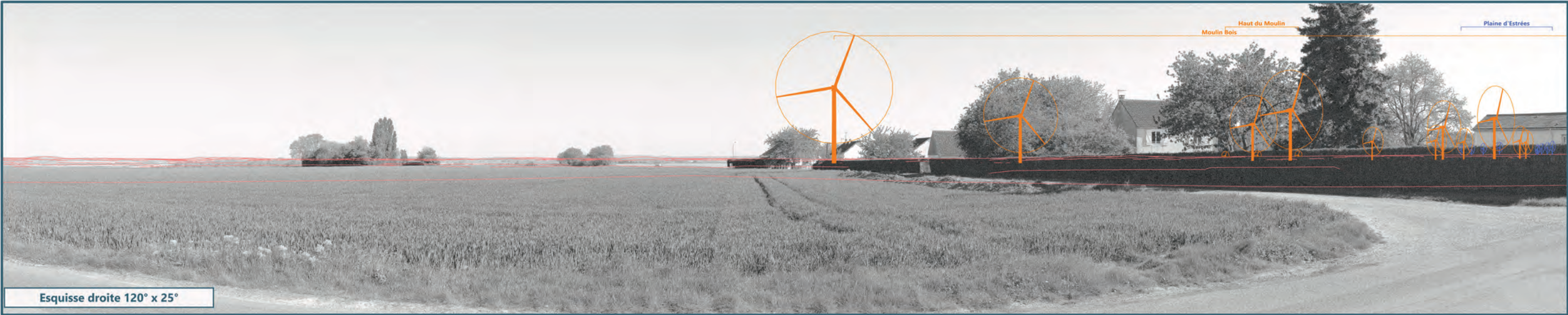
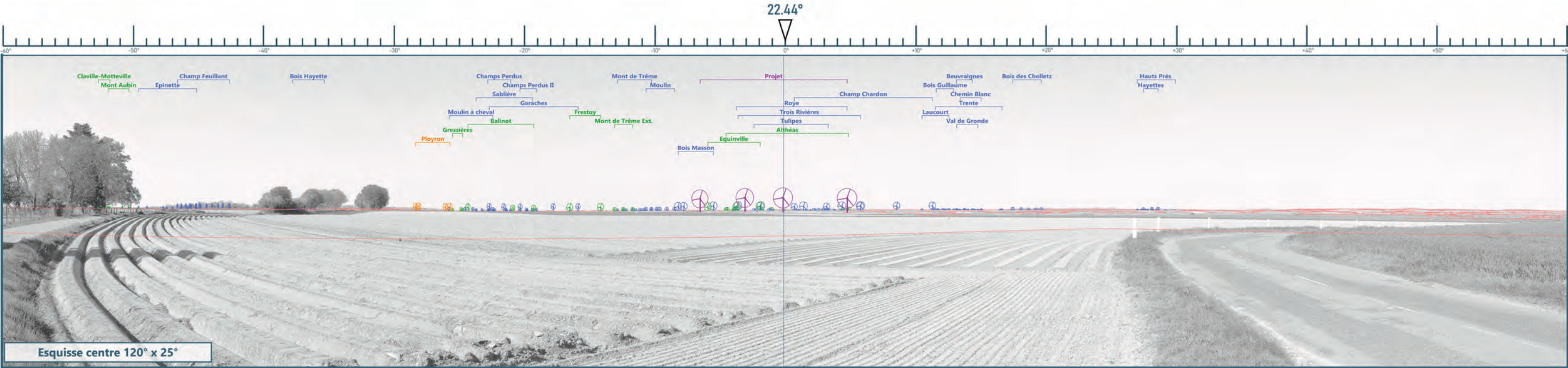
Commentaire paysager

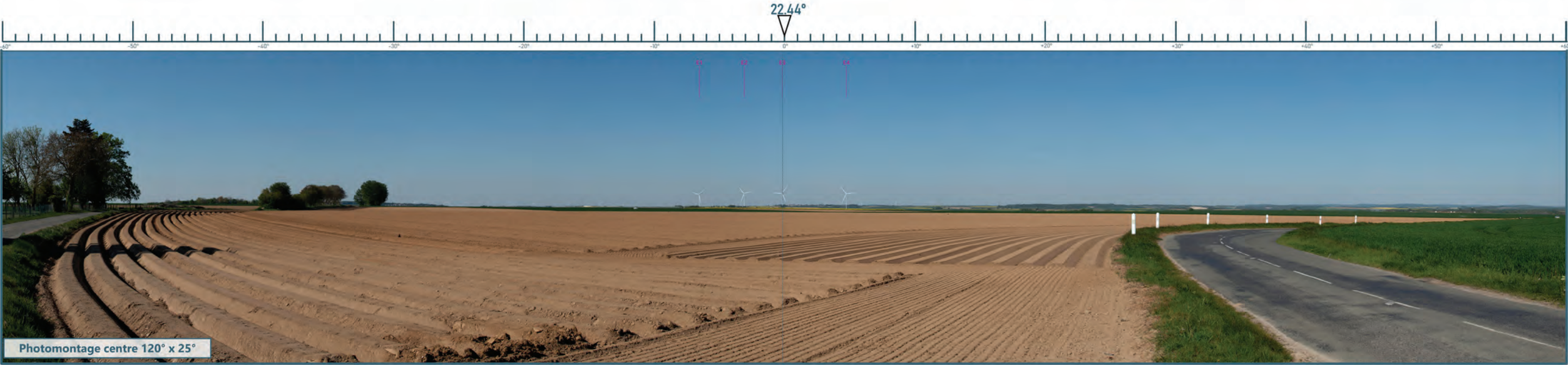
Le point de vue se situe à la sortie est de La Neuville-Roy, en limite immédiate du tissu bâti. Il offre une ouverture importante vers les grandes plaines agricoles qui caractérisent ce secteur du plateau picard. Malgré la présence ponctuelle de haies, d'arbres isolés et de quelques habitations en lisière du bourg, les horizons demeurent largement dégagés, permettant une perception étendue des nombreux parcs éoliens présents dans le paysage. Cette situation en fait un point de vue particulièrement représentatif pour l'analyse de la saturation visuelle à l'échelle de 360°. Sur la première section du panorama, orientée vers le bourg, les vues sont partiellement encadrées par les habitations et les jardins de la sortie de bourg. Au-delà, plusieurs parcs éoliens sont présents à l'horizon mais les masses boisées qui ponctuent les jardins privatifs suffisent à les masquer. La deuxième section du panorama, orientée vers la sortie du village et le nord-est, correspond à la séquence la plus ouverte du point de vue. Le regard porte sur un vaste espace agricole au sein duquel de nombreux parcs éoliens sont simultanément perceptibles. Les parcs de Champ Chardon, Bois Masson, Trois Rivières ou encore Garache se répartissent sur une large portion de l'horizon. Malgré cette accumulation de motifs éoliens, la plupart des éoliennes apparaissent à grande distance et sous une forme réduite. Le projet des Moulins de Méry s'insère au centre de cette composition. Les éoliennes projetées se distinguent nettement des autres ensembles par leur proximité relative et leur taille apparente plus importante. Elles constituent ainsi un repère visuel identifiable tout en s'intégrant dans une trame éolienne déjà fortement présente. La troisième section du panorama, orientée vers le sud, révèle une situation différente. Les parcs en instruction du Moulin Bois et du Haut du Moulin deviennent particulièrement visibles. Certaines éoliennes apparaissent à faible distance du point de vue et présentent une taille apparente importante. La végétation arborée et les constructions situées en périphérie du bourg occultent néanmoins une partie des mâts et contribuent à morceler les perceptions. Les différents motifs éoliens demeurent lisibles mais s'organisent en plusieurs plans successifs, ce qui limite l'effet de concentration visuelle.

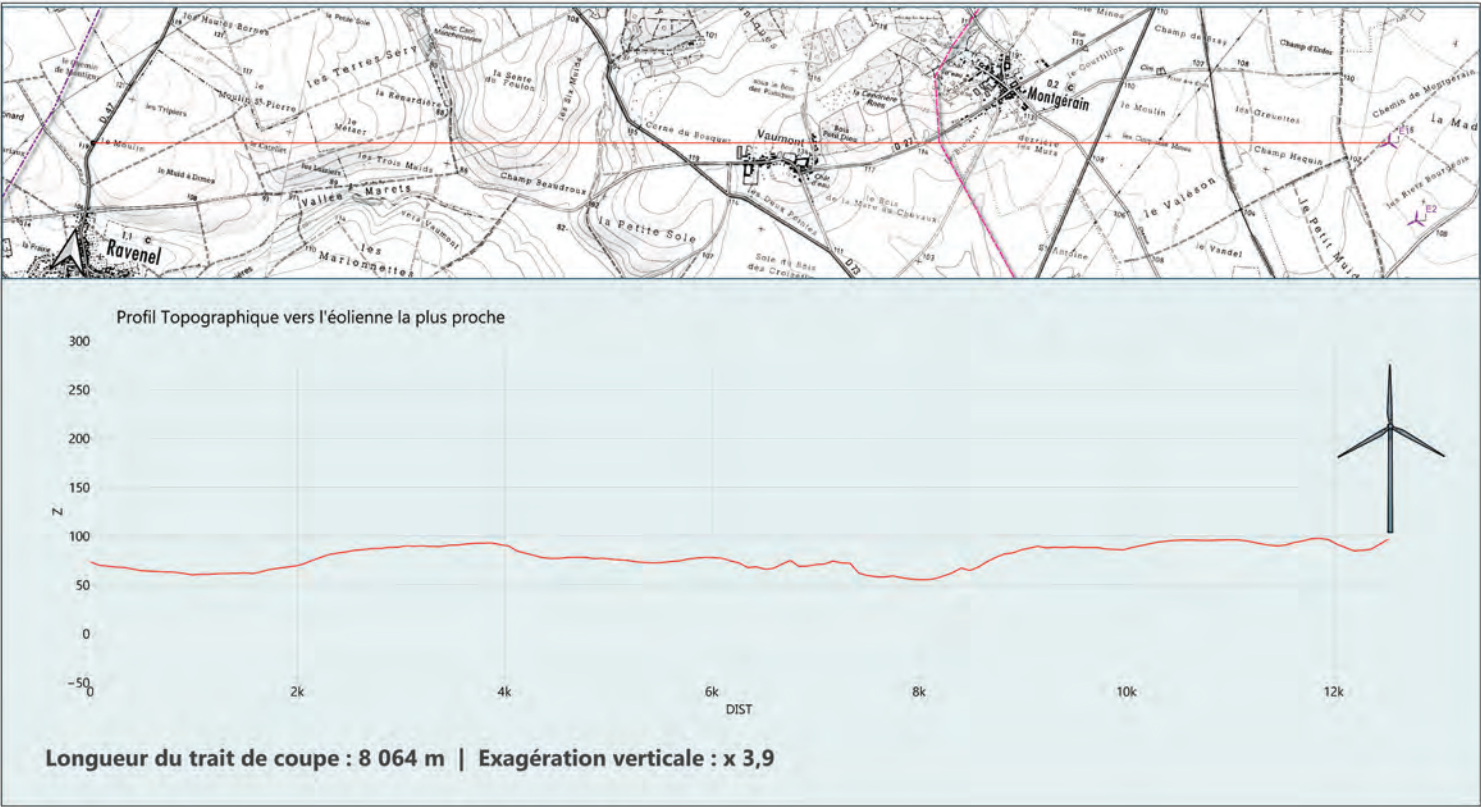
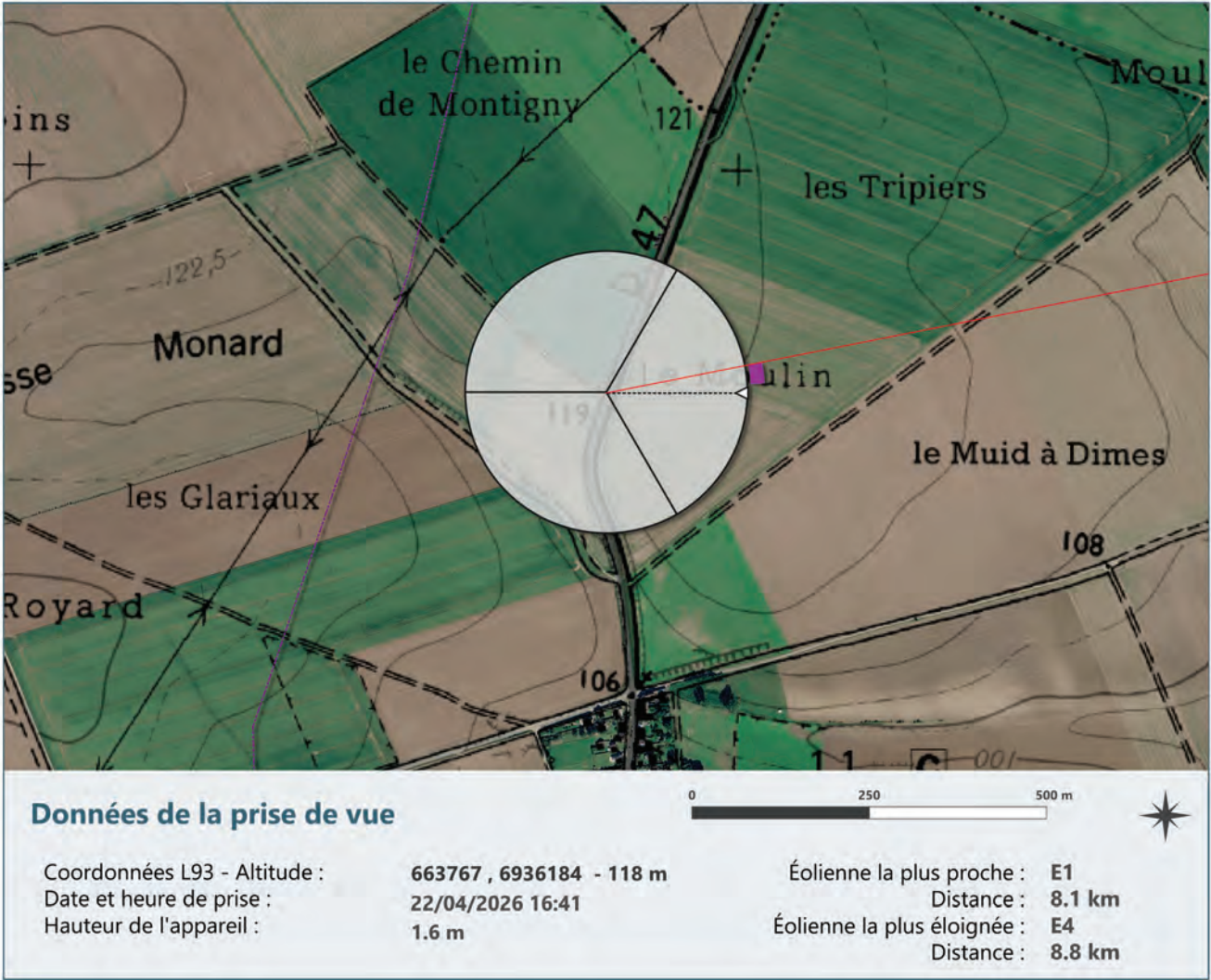
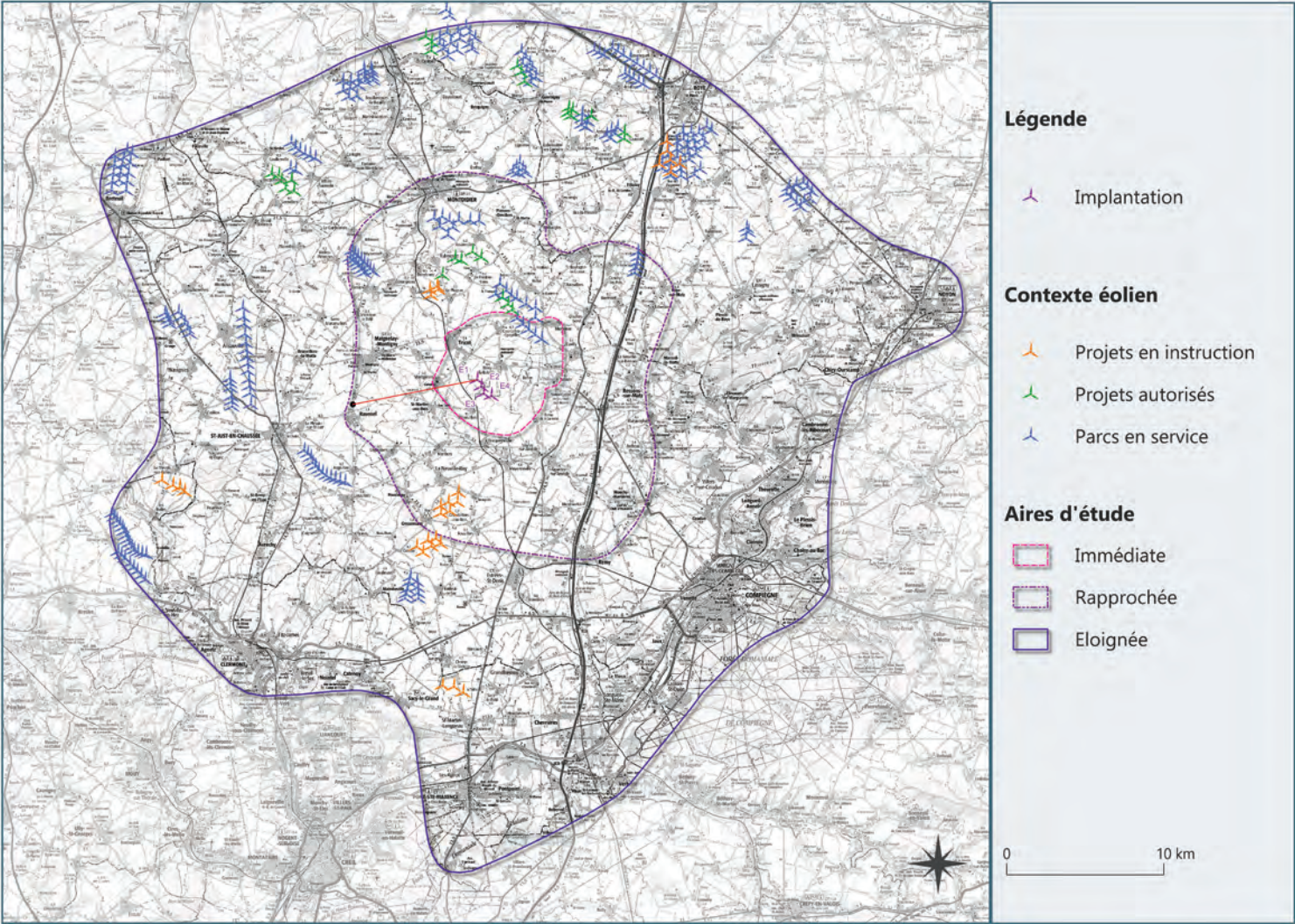
Ainsi, en prenant en compte la topographie, la végétation et les éléments bâtis présents aux abords de La Neuville-Roy, la visibilité des différents parcs éoliens est ponctuellement atténuée, bien qu'un grand nombre d'entre eux demeure perceptible sur l'horizon. Les effets de distance contribuent également à réduire la prégnance de la majorité des ensembles éoliens visibles. Quant au projet des Moulins de Méry, il se distingue au centre du panorama par sa proximité avec le point de vue et devient l'un des motifs éoliens les plus lisibles du paysage. Il s'inscrit néanmoins dans un angle déjà occupé par plusieurs parcs éoliens, aux côtés des parcs en instruction du Moulin Bois et du Haut du Moulin, qui constituent également des repères visuels majeurs depuis la sortie est de La Neuville-Roy.



Vue n°H - La Neuville-Roy - Esquisse







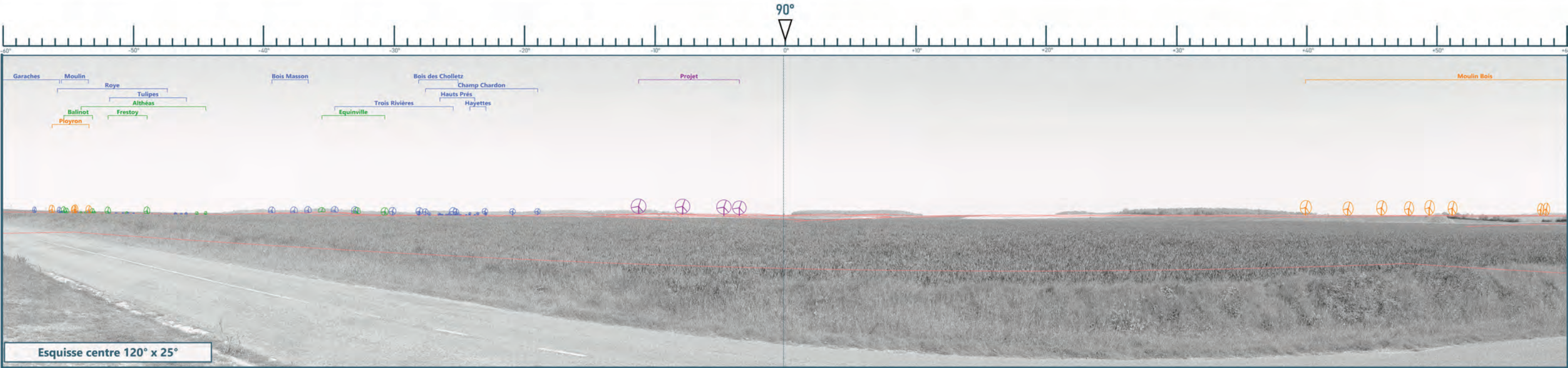
Commentaire paysager

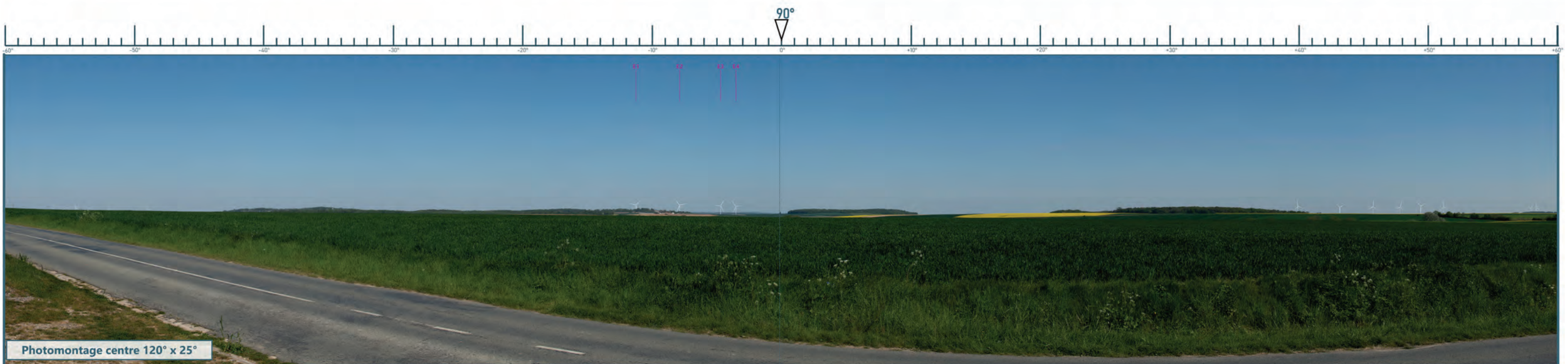
Le point de vue se situe au nord de Ravenel, dans un paysage agricole ouvert caractéristique des plateaux cultivés du secteur. Les horizons, relativement dégagés, permettent une lecture étendue du territoire, ponctuée par quelques boisements, ondulations topographiques et silhouettes villageoises. Le bourg de Ravenel apparaît notamment sur la troisième section du photomontage, accompagné de masses arborées qui structurent localement les perceptions. Sur la première section du panorama, les perceptions éoliennes demeurent limitées et relativement diffuses. Le parc de la Croisette, localisé à une distance importante du point de vue, constitue le principal motif éolien perceptible dans cette portion du panorama. Toutefois, son éloignement réduit fortement sa prégnance visuelle, les éoliennes apparaissent fines et discrètes sur l'horizon, sans effet de domination dans le paysage. La seconde section du photomontage concentre les principales perceptions éoliennes et correspond à la partie du panorama où le projet des Moulins de Méry apparaît avec le plus de netteté. Les éoliennes du projet émergent distinctement sur la ligne d'horizon et constituent, avec le parc en instruction de Moulin Bois et celui construit du Chemin du Bois Hubert visible sur la troisième section, l'un des principaux motifs éoliens du panorama. Leur implantation sur des portions relativement dégagées du relief leur confère une visibilité plus importante que celle des autres parcs présents dans le secteur. Le motif éolien se lit de manière claire et cohérente dans le paysage, tout en conservant une échelle compatible avec les grandes lignes du plateau agricole. À l'inverse, les autres parcs éoliens perceptibles dans le panorama apparaissent de façon beaucoup plus discrète. Leur éloignement, combiné aux ondulations topographiques et aux boisements présents sur les horizons, réduit fortement leur visibilité. Sur la troisième section du photomontage, le regard s'ouvre vers Ravenel et les espaces agricoles environnants. Le village et les boisements associés occupent une place importante dans la composition du paysage et constituent un premier plan structurant.

Ainsi, l'analyse du photomontage à 360° met en évidence une hiérarchisation des perceptions éoliennes depuis ce point de vue. Malgré la présence de plusieurs installations à l'échelle du grand paysage, les effets de saturation visuelle restent modérés en raison de la fragmentation des perceptions et de l'absence de continuité éolienne dominante sur l'ensemble de l'horizon.



Vue n°1 - Ravenel - Esquisse





2.5. Conclusion de l'analyse des photomontages à 360°

Les neuf photomontages à 360°, commentés ci-avant, permettent d'affiner les conclusions de l'analyse de saturation théorique. En effet, l'analyse cartographique met en évidence des situations de saturation visuelle théorique sur certaines communes étudiées, avec la prise en compte du projet et des parcs en instruction.

De manière générale, les perceptions éoliennes observées depuis les lieux de vie étudiés demeurent fortement conditionnées par la structure paysagère locale. Les ondulations topographiques, les boisements, les haies, ainsi que les tissus bâtis réduisent fréquemment les covisibilités et fragmentent les motifs éoliens. Ainsi, malgré un contexte éolien dense à l'échelle du territoire, les phénomènes d'encerclement visuel continu restent inexistantes ou limités dans la plupart des situations observées.

Lorsque le paysage s'ouvre largement, certains parcs se révèlent toutefois de manière plus affirmée et structurent ponctuellement les horizons. Les parcs du Chemin du Bois Hubert, du Moulin Bois, de Champ Chardon ou encore des Trois Rivières constituent ainsi des motifs éoliens prégnants dans plusieurs panoramas. Le projet des Moulins de Méry s'inscrit dans cette logique, il apparaît parfois comme l'un des principaux motifs éoliens perceptibles, notamment lorsque les autres parcs sont atténués par la distance ou partiellement masqués par le relief et les boisements. Dans certains secteurs ouverts, en particulier aux abords de Méry-la-Bataille, Tricot, Montgérain ou La Neuville-Roy, le projet peut ainsi générer des perceptions marquées et renforcer localement l'occupation visuelle de l'horizon, tout en conservant une bonne lisibilité et sans générer de phénomène de saturation ou d'encerclement significatif.

À l'inverse, dans de nombreuses situations, les perceptions du projet demeurent partielles, diffuses ou ponctuelles. Les composantes paysagères intermédiaires limitent alors fortement la lisibilité des éoliennes, comme cela a pu être observé à Montiers, Coivrel, Ravenel ou Le Ployron. Dans ces configurations, les espaces de respiration paysagère subsistent malgré la présence de plusieurs parcs à l'échelle du grand paysage.

Ainsi, l'analyse des photomontages met en évidence un décalage entre l'approche théorique de la saturation visuelle et sa traduction perceptive sur le terrain. Si l'étude théorique souligne une amplification de l'occupation de l'horizon et une diminution des espaces de respiration dans plusieurs communes, les observations paysagères montrent que les perceptions réelles restent souvent fragmentées, hiérarchisées et dépendantes des configurations locales de relief, de végétation et de bâti. Le projet des Moulins de Méry s'inscrit donc dans un paysage déjà marqué par la présence de nombreux motifs éoliens, sans pour autant générer, dans la majorité des cas étudiés, de phénomène systématique de saturation visuelle continue ou d'encerclement complet des lieux de vie.

3. CHOIX DES POINTS DE VUE

IMPACTS SUR LE PAYSAGE



3.1. Sélection des points de vue

Selon les différentes sensibilités paysagères identifiées, un ensemble de points de vue représentatifs de ces dernières a été retenu pour étudier l’impact paysager du projet des Moulins de Méry. Ces points de vue permettent de mesurer l’impact du projet sur les différentes sensibilités paysagères mises en évidence au cours de l’analyse de l’état initial. Les photomontages sont représentatifs des sensibilités du territoire étudié par rapport au projet éolien.

D’une manière générale, le choix des prises de vue dans les zones de visibilité potentielle s’est effectué selon les points suivants :

- Perception du motif éolien et risque d’effet cumulé ;
- Perception depuis les axes de communications ;
- Perception depuis les zones d’habitat de proximité ;
- Perception depuis les sites touristiques, sentiers de randonnée et points de vue sensibles ;
- Perception depuis ou vers les éléments de patrimoine historique ;
- Perception depuis ou en covisibilité avec les vallées ou les reliefs bien identifiés



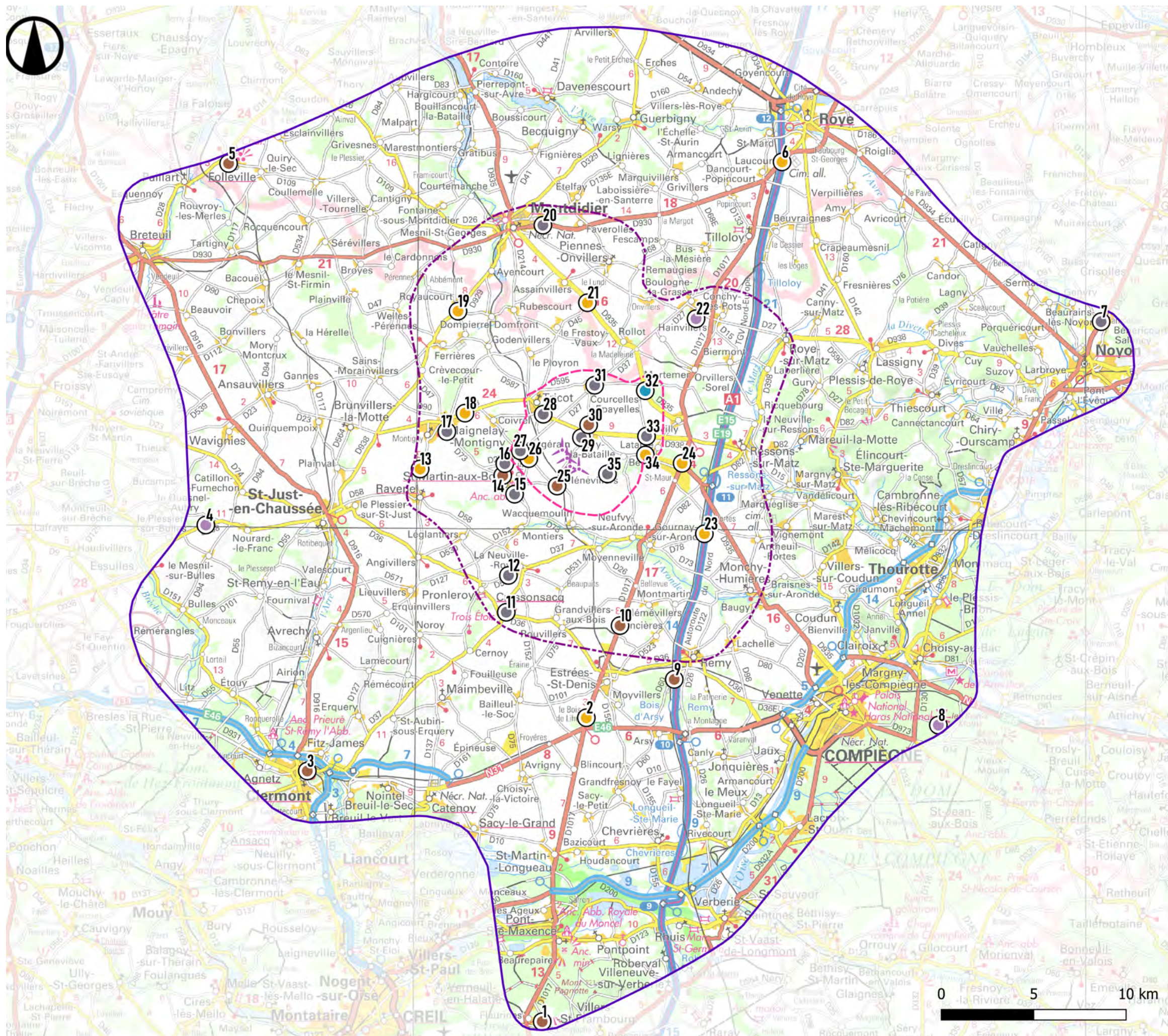
Pour illustrer l’ensemble des thématiques et également les sensibilités définies dans l’état initial, 35 points de vue ont été sélectionnés. Il est rappelé que les enjeux définis précédemment dans l’état initial et écartés de tout lien visuel avec le projet des Moulins de Méry ne sont pas illustrés par le biais de photomontages. Seuls les endroits présentant potentiellement des visibilité sur le projet éolien ont été sélectionnés, pour définir le réel impact visuel de ce dernier. Néanmoins, il n’est pas exclu que des visibilité potentielles conduisent à des points de vue muets (sans visibilité) en raison des obstacles visuels.

Par ailleurs, les points de vue ont été réalisés à feuilles tombées afin de maximiser les impacts en minimisant les éventuels masques végétaux pouvant avoir une incidence sur les niveaux d’impacts.

N°	Titre du point de vue	Longitude	Latitude
Aire d’étude éloignée			
1	Depuis la clairière de la butte Saint-Christophe à Fleurines	670591	6906837
2	Vue depuis la D1017, au nord du Bois de Linus et sur la ferme inscrite de St-Julien-le-Pauvre	672981	6923273
3	Vue depuis le site de la Promenade du Chatelier à Clermont	657882	6920394
4	Depuis le GR124, à l’ouest de Nourard-le-Franc, sur la D938	652391	6933698
5	Depuis les abords ouest de Folleville, sur la D109	653623	6953249
6	Vue sur l’autoroute A1, depuis la D1017 à la sortie sud-ouest de Roye	683572	6953336

N°	Titre du point de vue	Longitude	Latitude
7	Vue depuis l’entrée nord-est de Noyon sur la D932 à l’intersection avec la D103	700837	6944696
8	Vue depuis le Belvédère des Beaux Monts, au sud-est de Compiègne	692029	6922876
9	Vue depuis les abords de la Nécropole Nationale de St-Rémy et de la ligne TGV Nord-Europe	677739	6925347
Aire d’étude rapprochée			
10	Vue depuis la sucrerie au nord d’Estrée-St-Denis (D1017)	674807	6928259
11	Vue depuis la sortie nord-est de Cressonsacq, sur la D37	668649	6928979
12	Vue sur la commune de la Neuville-Roy et le sentier de randonnée de la Neuville-Roy à Beaupuits, depuis les abords de la D528	668766	6930971
13	Vue depuis la D47 au nord de Ravenel et au sud de Maignelay-Montigny	663985	6936729
14	Vue depuis la D73, sur l’Abbaye de St Martin-aux-Bois	668458	6936369
15	Vue depuis l’entrée sud de Saint-Matin-aux-Bois, sur la D73	669098	6935365
16	Vue depuis la sortie est du hameau de Vaumont, sur la D27	668569	6937017
17	Vue depuis la sortie sud de Maignelay-Montigny (D73)	665435	6938750
18	Vue depuis la D938, à l’est de Maignelay-Montigny	666416	6939748
19	Vue depuis la sortie sud-est de Royaucourt	666037	6945264
20	Vue depuis l’entrée est de Montdidier, sur la D930	670631	6949914
21	Vue depuis l’intersection entre la D45 et la D945, au sud-est de Assainvillers	673040	6945719
22	Vue depuis le GR123, au sud de Boulogne-la-Grasse	678919	6944855
23	Vue sur la Ligne à Grande Vitesse à proximité de l’autoroute A1, depuis la D78 à l’ouest de Antheuil-Portes	679368	6933224
24	Depuis l’intersection entre la D935 et la D1017 au nord du hameau de St-Maur	678165	6937034
Aire d’étude immédiate			
25	Vue depuis les abords de la croix en pierre classée de Ménévillers	671400	6935805
26	Vue depuis la D152, à l’est de Montgérain	669868	6937287
27	Vue depuis la sortie nord-est de Montgérain, sur la D27	669408	6937707
28	Vue depuis la sortie sud-est du Tricot, aux abords de la D938	670647	6939689
29	Vue depuis la sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille, sur une route locale	672715	6938425
30	Vue sur une Nécropole nationale, depuis la sortie nord du bourg de Méry-la-Bataille	673106	6939113
31	Vue depuis l’entrée nord-est de Courcelles-Epayelles, sur la D27	673430	6941256
32	Vue depuis la sortie sud-ouest de Mortemer, aux abords de la D935	676170	6940961
33	Vue sur la ferme du Moulin depuis la D938, à l’est de Méry-la-Bataille	676238	6938501
34	Vue depuis une route locale, depuis la sortie sud-ouest de Lataule	676177	6937488
35	Vue depuis la Ferme de Bauchemont, au sud-ouest de Belloy	674125	6936461

Fig. 149 : Tableau de localisation des points de vue



Localisation des points de vue



Décembre 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

Légende

 Projet des Moulins de Méry

Aires d'étude

 Aire d'étude immédiate

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude éloignée

Thématique des points de vue sélectionnés

 Axe de communication

 Lieux de vie

 Tourisme

 Patrimoine

 Effets cumulés



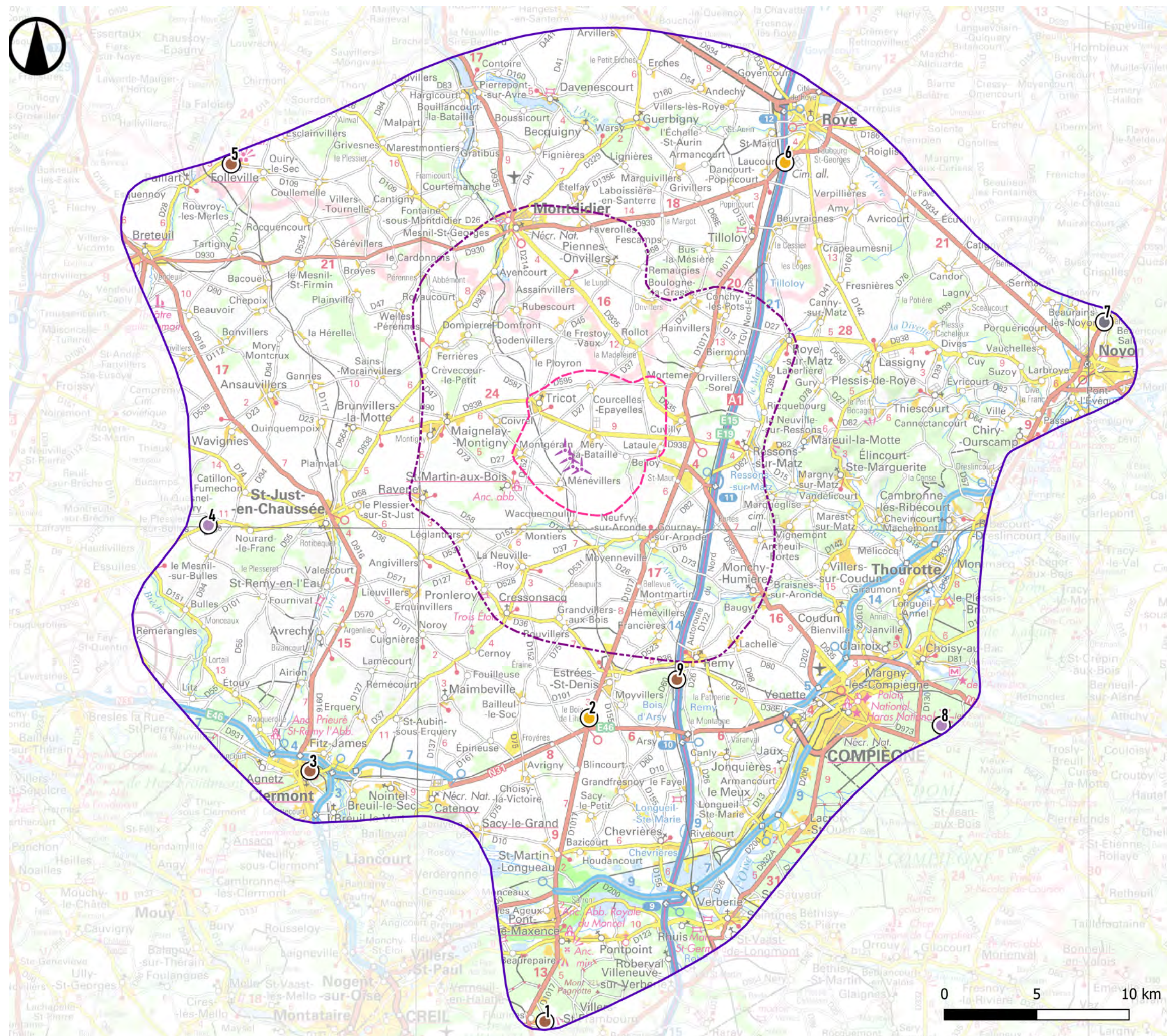
Points de vue Aire d'étude éloignée



Décembre 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

244



Légende

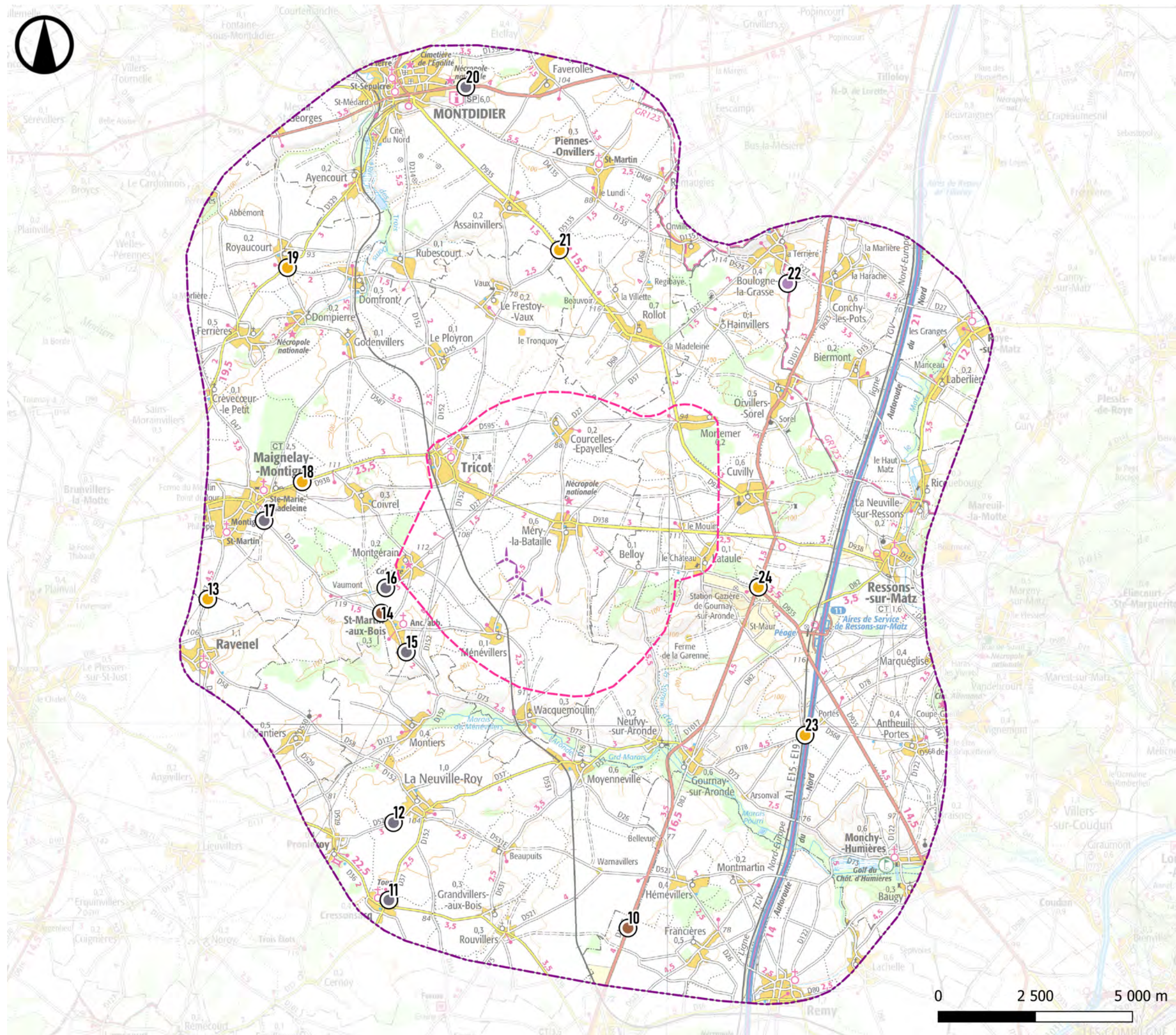
Projet des Moulins de Méry

Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Points de vue et thématique principale

- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine



Points de vue Aire d'étude rapprochée



Décembre 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

Légende

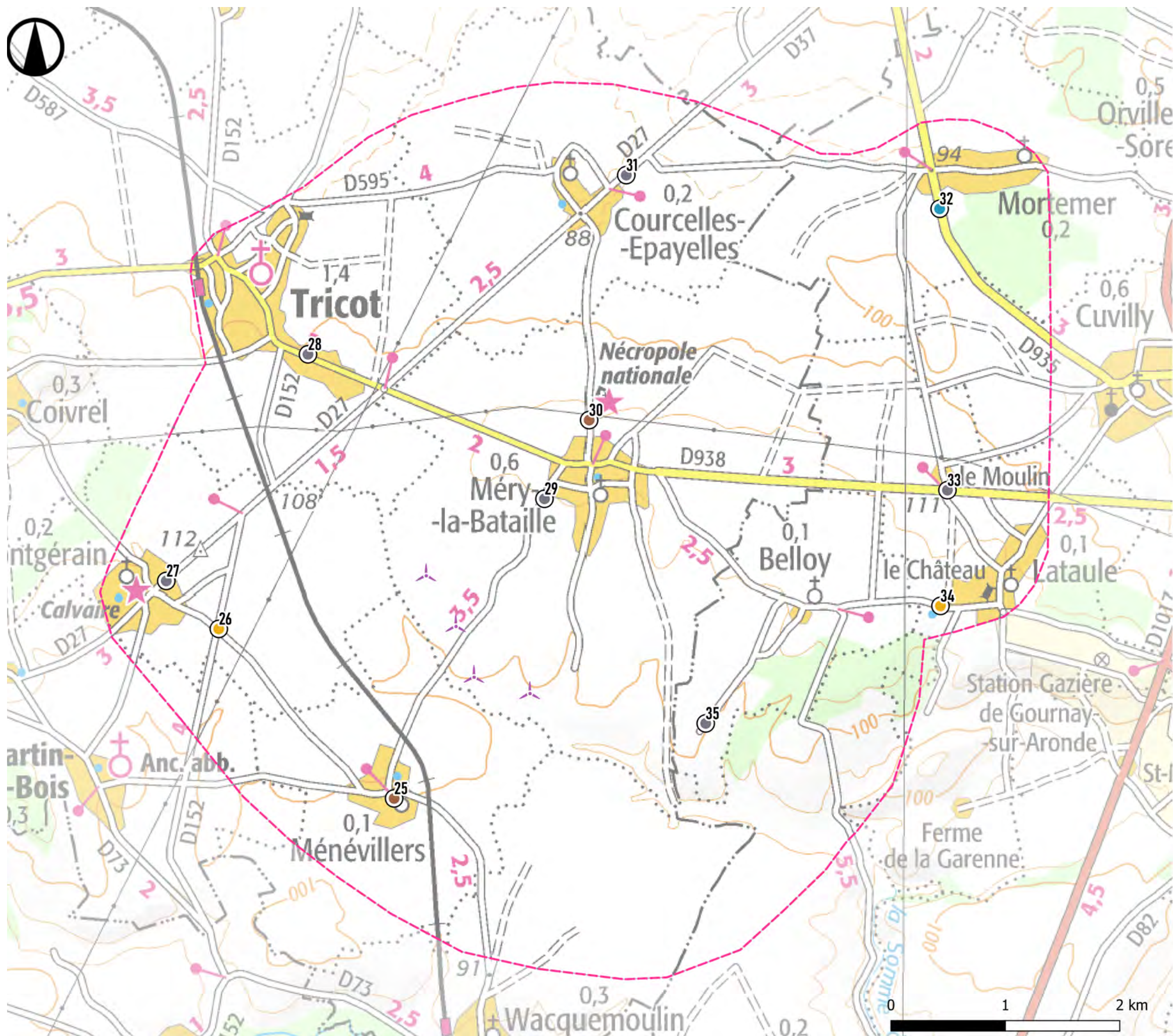
 Projet des Moulins de Méry

Aires d'étude

 Aire d'étude rapprochée
 Aire d'étude immédiate

Points de vue et thématique principale

 Axe de communication
 Lieux de vie
 Tourisme
 Patrimoine



Points de vue Aire d'étude immédiate



Décembre 2024

Source : IGN 100®,
Copie et reproduction interdites

Légende

 Projet des Moulins de Méry

Aires d'étude

 Aire d'étude immédiate

Points de vue et thématique principale

 Axe de communication

 Lieux de vie

 Tourisme

 Patrimoine

3.2. Méthodologie des photomontages

Un photomontage permet de préciser les résultats de calculs de bassins de visibilité et doit permettre une appréciation précise de la perception visuelle d'un parc éolien dans son contexte paysager. C'est pourquoi l'ensemble des photomontages est réalisé selon une méthode rigoureuse et conforme aux recommandations du [Guide National relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres](#) publié par le Ministère de l'Environnement en octobre 2020.

LES PRISES DE VUE :

Elles sont réalisées avec un appareil photo numérique Canon 6D équipé d'un capteur APS-C de 24 Mpx et d'une focale fixe de 50 mm.

Celui-ci est fixé en mode paysage sur une rotule spéciale ou tête panoramique, présentée ci-contre, précédemment réglée pour ce couple appareil/objectif afin de limiter les effets de parallaxe d'une image à l'autre et assurer l'assemblage sans décalages. Un niveleur trois points permet d'affiner la planéité des prises. Le trépied sur lequel l'ensemble est fixé permet de monter l'objectif jusqu'à une hauteur d'environ 1,6 à 1,7m. Ainsi pour chaque point de vue, après visée en direction du projet à l'aide de jumelles équipées d'un compas magnétique, un ensemble de photographies est effectué par rotation - par pas de 20° de la tête panoramique - afin de couvrir les 360° environnants. Cela assure un taux de recouvrement d'une image sur l'autre d'environ 25%.

La position ainsi que la date et l'heure sont enregistrées automatiquement lors de la prise, et corrélées par l'utilisation d'un GPS externe supplémentaire.

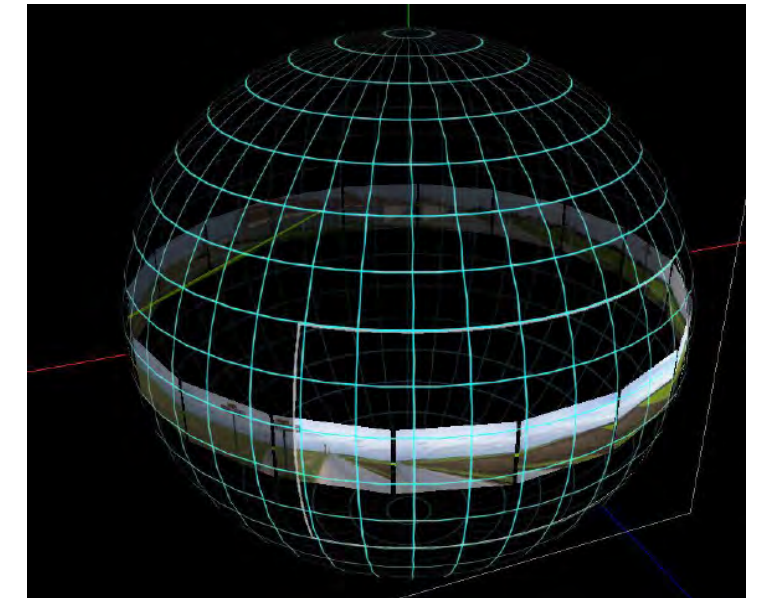
En fonction de l'ouverture paysagère des repères (clochers, pylônes et autres éléments remarquables) sont également relevés par la même occasion.



L'ASSEMBLAGE PANORAMIQUE :

L'assemblage des lots de photographies est réalisé dans Hugin-Panorama photo stitcher, logiciel libre spécialisé dans l'assemblage d'image par reconnaissance de points avec interface experte, permettant un contrôle et la correction, le cas échéant, de l'ensemble des points de contrôle et des liens entre images (voir images ci-dessous) ainsi que la fusion de celles-ci sans traces de «coutures». Éventuellement, les effets de ghosting, en cas d'éléments en mouvement, peuvent être corrigés.

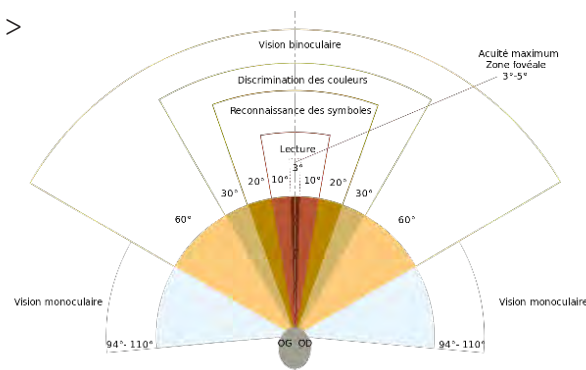
Une attention toute particulière est portée sur les corrections des paramètres de distorsion inhérents aux propriétés physiques de l'objectif utilisé, ainsi que sur le contrôle de la planéité de l'ensemble afin de limiter les erreurs liées à cette tâche.



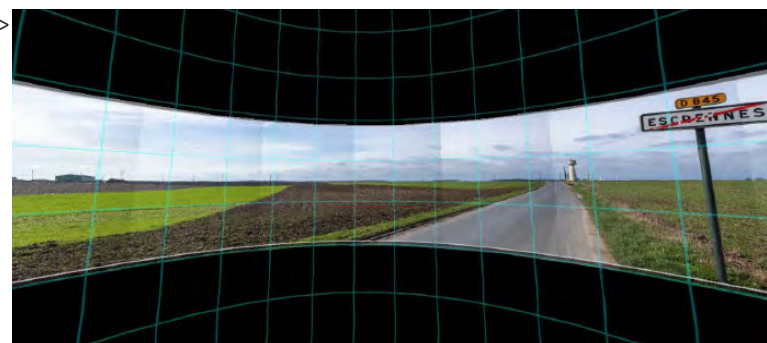
Ce choix technique est induit par plusieurs éléments :

- La plage de vision monoculaire humaine permettant de discerner les couleurs est estimée à 60° maximum et à 40° pour les motifs (1) ;
- Le guide préconise l'usage d'une focale fixe de 50mm sur capteur plein format, le champ visuel horizontal offert par une photo à cette focale étant de l'ordre de 40° ;
- De plus, il y est mentionné la nécessité de présentation d'un champ visuel horizontal de 50° pour une distance orthoscopique de visualisation sur format A3 de 45 cm, il faut alors recourir à l'assemblage panoramique numérique pour étendre le champ visuel. Dès lors la notion de focale perd son sens, celle-ci faisant seulement varier le nombre de photos à prendre pour un champ visuel donné ;
- La projection d'une photo unique étant droite rectilinéaire, des distorsions de perspectives apparaissent aux angles supérieurs à 60°; si le champ visuel est trop large dans cette projection les proportions des éléments du paysage ne sont plus respectées. Sur l'illustration d'un panorama de 120° de champ visuel horizontal (2) les poteaux électriques à gauche apparaissent largement démesurés.

1 >



2 >



Du fait de l'angle de champ horizontal étendu la projection de sortie nécessaire est cylindrique pour une bonne visualisation de ce type de panorama - comme indiqué, une projection «droite» rectilinéaire induirait d'importantes déformations de perspectives.

La définition finale du panorama est calculée de manière à obtenir la meilleure résolution possible pour les mises en pages en 300 points par pouce minimum.

LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES :

Les photomontages sont réalisés avec le module photomontage du logiciel spécialisé Windfarm 5.0.1.2 de Resoft. Celui-ci permet l’affichage et le contrôle des données utilisées en gardant toute proportion liée à la projection panoramique cylindrique et prend en compte la courbure terrestre pour la modélisation.

A



B



Cette phase du travail se décompose en plusieurs étapes :

- Insertion du modèle numérique de terrain (BDAlti 75 par défaut) et insertion de l'ensemble des éoliennes du projet et du contexte éolien connu (A) ;
- Géoréférencement du panorama avec utilisation de repères (châteaux d'eau, pylônes, éoliennes etc.) dont les hauteurs peuvent être connues et application des paramètres d'éclairage liés aux date et heure de prise de vue ;
- Edition du photomontage dans un logiciel de retouche photographique (Photoshop ou Gimp) pour application fine des masques boisés et/ou bâtis (B).

Malgré le soin apporté à sa confection le photomontage est un outil possédant certaines limites quant à la représentation, notamment :

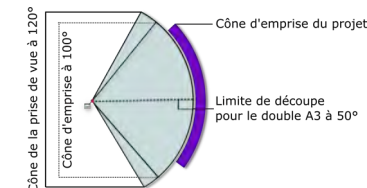
- Absence de rotation des éoliennes.
- Possibilités de légères imprécisions liées à la qualité des données numériques et des repères utilisés.

LA MISE EN PAGE :

Afin de répondre aux exigences de la DREAL Hauts-de-France, respecter les préconisations de visualisation et faciliter la lecture des photomontages la mise en page a été élaborée sur 2 pages A3 par point de vue, présentées en vis-à-vis.

La première page présente les informations relatives au point de prise de vue avec 2 cartographies et une coupe topographique :

- la coupe topographique rend compte du relief entre le point de vue et le projet ;
 - la première carte permet de situer le point de vue dans l'aire étudiée relativement au projet ;
 - la seconde carte offre une vue à échelle réduite sur fond satellite avec cône marqueur de direction et de cadrage 120°, avec indication d'emprise horizontale du projet.
- 
- Le diagramme illustre une vue à échelle réduite sur fond satellite. Un cône gris, étiqueté 'Cône d'emprise du projet', est superposé à l'image satellite. L'angle du cône est noté '120°'.



Un encart est réservé aux caractéristiques telles que les coordonnées, la date/heure de prise et la distance de l'éolienne la plus proche. Enfin, un espace est réservé aux commentaires paysagers avec le niveau d'impact du projet.

La page de droite superpose trois panoramas présentant 120° de champ visuel horizontal, permettant de comparer l'état initial du paysage à la simulation du projet. Les éoliennes projetées sont identifiées.



Les pages suivantes présentent le photomontage à 100° en 2 vues de 50° avec préconisation de distance orthoscopique de lecture.

Compte tenu de la projection cylindrique, pour une représentation fidèle du photomontage sur 100° en double A3 il est préconisé de courber le support .



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

3.3. Lecture des photomontages

3.3.a. Méthode d'analyse des photomontages

L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste concepteur d'ATER Environnement.

Pour chaque photomontage, un commentaire paysager est rédigé. Ce dernier s'attache dans un premier temps à décrire les caractéristiques du paysage à l'état initial (avant l'intégration du parc dans le paysage). Il s'agit alors de dépeindre les grandes structures du paysage (plateau, vallée, grande ligne de force, typologie du relief, etc.), son organisation (descriptif des plans paysagers, de l'ampleur du paysage, des rapports d'échelle), ses composantes majeures (occupation du sol, masques bâtis, boisés, motif éolien, etc.) et localiser les enjeux particuliers dans ce paysage (lieu de vie, monument historique, appel visuel, paysage remarquable...).

Le cas échéant, un second temps s'attache à présenter le contexte éolien déjà installé dans le paysage. Il s'agit ici d'en décrire l'organisation générale (orientation, géométrie, localisation des parcs), d'analyser les mises en scène paysagères et les intervisibilités entre les parcs (rapports d'échelle entre les parcs éoliens et les composantes paysagères mais également entre les différents parcs présents).

La synthèse de ces effets cumulés est croisée avec les résultats de l'étude de saturation dans une partie dédiée à la fin de l'analyse des impacts. (Cf. 5-Effets cumulés).

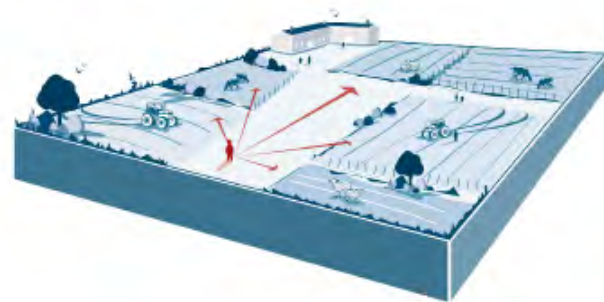
Enfin, un troisième temps analyse l'intégration du projet dans le paysage. Cette analyse se fait au travers de critères multiples :

- la visibilité du projet (partielle ou totale),
- la prégnance du projet (en lien avec sa hauteur apparente dans le paysage),
- les rapports d'échelle entre le projet et les composantes paysagères (lieux de vie, composantes végétales, lignes de force principales...),
- la lisibilité du projet dans le paysage, en lien avec les lignes structurantes,
- les co-visibilités possibles avec les lieux de vie, éléments patrimoniaux ou appels visuels existants dans le paysage,
- le lien visuel que le projet entretient avec les autres parcs éoliens présents.

Cette liste est non-exhaustive et peut être adaptée en fonction du projet et des caractéristiques du paysage.

250

PAYSAGE OUVERT



PAYSAGE OUVERT



PAYSAGE SEMI-OUVERT



PAYSAGE SEMI-OUVERT



PAYSAGE FERMÉ



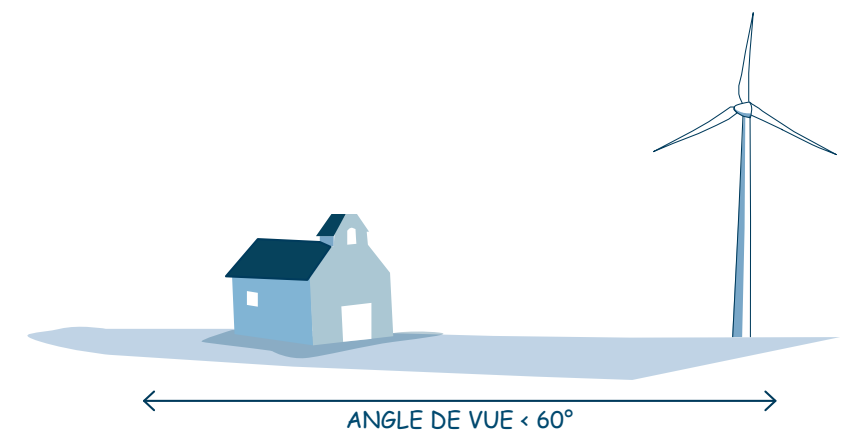
PAYSAGE FERMÉ



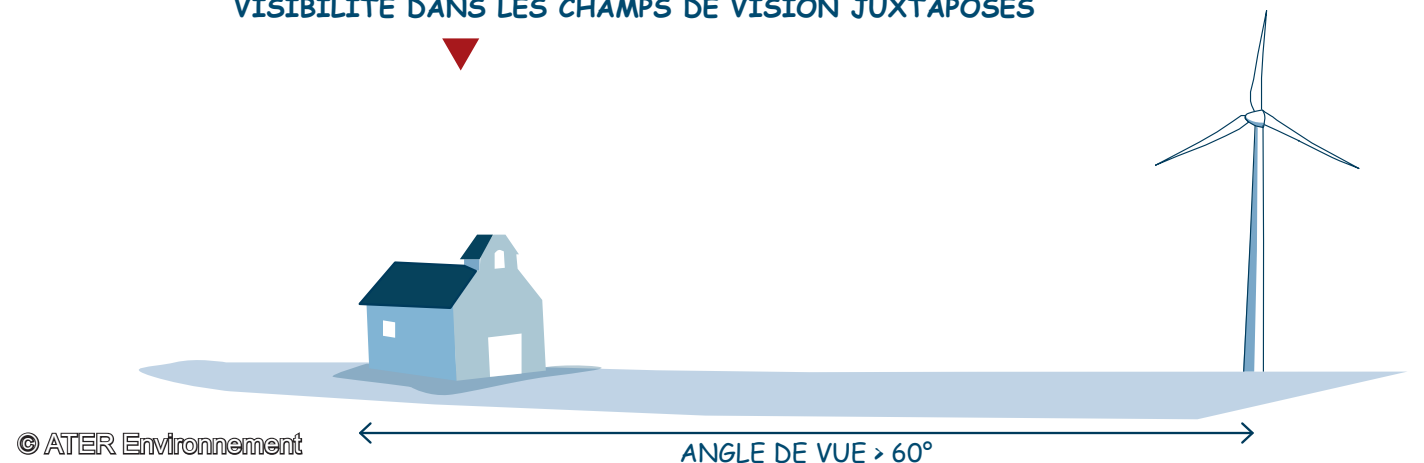
COVISIBILITÉ DIRECTE



COVISIBILITÉ INDIRECTE



VISIBILITÉ DANS LES CHAMPS DE VISION JUXTAPOSÉS



3.3.b. Rendu des photomontages

Le rendu des simulations varie en fonction de la visibilité des éoliennes dans le paysage.

- **Vert : Éolienne accordée**
- **Orange : Éolienne en instruction**
- **Violet : Éolienne du projet (située au dessus d'une courbe topographique)**
- **Jaune : Éolienne du projet (située en dessous d'une courbe topographique)**

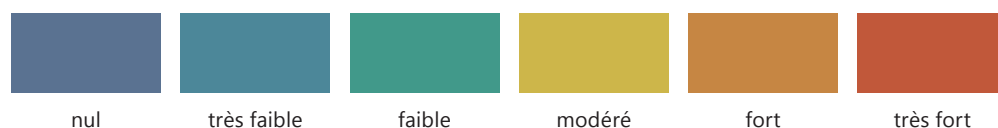
Les photomontages ont été réalisés par ATER Environnement.

3.3.c. Évaluation de l'impact

L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste concepteur d'ATER Environnement, qui va dans un premier temps décrire les caractéristiques du paysage à travers différents critères, puis évaluer l'impact du projet à travers des critères quantitatif et qualitatif afin de caractériser le plus objectivement possible l'impact. De manière non exhaustive, les critères mobilisables sont les suivants :

- Ouverture des paysages, ampleur du paysage et rapport d'échelle
- Cohérence avec les lignes de force des paysages et l'ambiance paysagère
- Mutation paysagère générée par le projet
- Présence et concurrence visuelle.

L'impact sur chaque point est évalué suivant l'échelle suivante :



3.3.d. Limites

Le travail de photomontage suit une méthodologie rigoureuse qui vise à ne pas donner à l'observateur une impression trompeuse. Il est cependant illusoire de croire que l'on peut reproduire l'effet d'une vision réelle à partir d'une impression papier. Ces simulations permettent de donner les informations nécessaires à l'évaluation de l'effet des éoliennes dans le paysage, même si elles ne peuvent rendre compte de l'influence de la météo, des saisons et des cultures sur la perception du projet au quotidien, pas plus qu'une perception dynamique (mouvement de l'observateur et/ou de l'éolienne).

L'étude de photomontages est une étude ponctuelle, aussi, chaque photomontage illustre une situation particulière. Étant donné l'ampleur des espaces étudiés, il n'est pas possible d'illustrer chaque point de vue du territoire. Toutefois, la plupart des points peuvent être généralisés à des zones et des situations similaires, ce qui garanti la représentativité de la sélection.

